



Études économiques de l'OCDE SUISSE

NOVEMBRE 2019



Études économiques de l'OCDE : Suisse 2019

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2019*, Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/1848adb9-fr>.

ISBN 978-92-64-38973-1 (imprimé)
ISBN 978-92-64-48594-5 (pdf)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Suisse
ISSN 1995-3410 (imprimé)
ISSN 1999-0472 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © ON-Photography/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Table des matières

Résumé	9
1 Principaux éclairages sur l'action publique	16
L'activité économique a légèrement ralenti, mais le bien-être est globalement élevé	16
La politique monétaire non conventionnelle est devenue ordinaire	27
Le secteur financier évolue pour répondre à de nouveaux défis	33
La politique budgétaire est saine et l'endettement est faible	38
La transformation technologique a commencé	47
Les inégalités ont été limitées jusqu'à présent, mais elles pourraient se creuser	58
Références	71
Annexe 1.A. Progrès accomplis en matière de réformes structurelles	77
Annexe 1.B. Prédire les récessions graves	79
2 Faire face au vieillissement de la société en Suisse : quelles politiques ?	80
Conséquences du vieillissement de la société et défis correspondants	81
Préparer le système de retraite à une forte hausse du nombre de retraités	87
Allonger la durée de la vie active	104
Faire face au raffermissement de la demande de soins de santé et de longue durée	117
Références	136
GRAPHIQUES	
Graphique 1. La population vieillit	10
Graphique 2. Après avoir affiché un rythme rapide, la croissance ralentit	10
Graphique 3. La période de la retraite devrait être relativement longue	12
Graphique 4. En Suisse, les compétences numériques des adultes sont inférieures à celles observées dans les pays les plus performants	13
Graphique 1.1. Le PIB par habitant figure parmi les plus élevés dans la zone OCDE	16
Graphique 1.2. La population suisse vieillit	17
Graphique 1.3. Après avoir affiché un rythme rapide, la croissance ralentit	19
Graphique 1.4. D'après les indicateurs, la croissance sous-jacente est probablement proche de son rythme tendanciel	20
Graphique 1.5. L'Europe demeure la principale destination des exportations de la Suisse	21
Graphique 1.6. Le risque d'une grave récession semble faible à court terme	24
Graphique 1.7. Les niveaux de vie figurent parmi les plus élevés dans l'OCDE	25
Graphique 1.8. La part élevée du travail dans le revenu des facteurs limite les inégalités	26
Graphique 1.9. La Suisse obtient de bons résultats à l'aune de la plupart des indicateurs de croissance verte	27
Graphique 1.10. La politique monétaire est très accommodante	29
Graphique 1.11. Les prix de l'immobilier et le crédit au logement continuent à augmenter	31
Graphique 1.12. Après la crise, le secteur bancaire a vu sa taille se réduire et sa capitalisation s'améliorer	32
Graphique 1.13. La corruption est jugée très faible	37

Graphique 1.14. Il est possible d'améliorer encore le cadre de lutte contre les infractions économiques	38
Graphique 1.15. La dette et les dépenses publiques sont relativement faibles	39
Graphique 1.16. La politique budgétaire fédérale est plus restrictive que prévu	40
Graphique 1.17. La hausse des dépenses publiques sera une source de défis pour le budget	41
Graphique 1.18. Le vieillissement de la population sera probablement inégal d'un canton à l'autre	41
Graphique 1.19. Les réformes pourront réduire les pressions budgétaires	43
Graphique 1.20. Les recettes sont relativement faibles et proviennent principalement des impôts directs	45
Graphique 1.21. L'emploi et l'investissement ont une composante numérique relativement élevée	48
Graphique 1.22. La Suisse est la mieux classée dans le domaine des infrastructures, mais son utilisation de certaines technologies se situe dans la moyenne	49
Graphique 1.23. En Suisse, les compétences numériques des adultes sont inférieures à celles observées dans les pays les plus performants	51
Graphique 1.24. Il est possible de réduire les barrières à l'entrée et d'intensifier la concurrence	52
Graphique 1.25. L'administration numérique est moins développée dans certains domaines que dans d'autres	55
Graphique 1.26. Le secteur des transports est une source d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique	56
Graphique 1.27. La polarisation des emplois n'a pas creusé la distribution des revenus	59
Graphique 1.28. La participation à l'éducation et à la formation des adultes est élevée, mais elle pourrait être étendue	60
Graphique 1.29. Les demandeurs d'emploi âgés ont plus de mal à trouver un emploi, en particulier les moins diplômés	63
Graphique 1.30. Le taux de remplacement attendu pour les régimes obligatoires est relativement bas	65
Graphique 1.31. Les soins de longue durée prennent essentiellement la forme de soins à domicile, mais il existe des différences entre cantons	67
Graphique 2.1. La population vieillit	82
Graphique 2.2. La croissance de la productivité sera le principal moteur de celle du PIB dans le futur	83
Graphique 2.3. La hausse des dépenses publiques créera des difficultés budgétaires	85
Graphique 2.4. Le vieillissement sera probablement inégal entre les cantons	86
Graphique 2.5. L'importance relative de chaque pilier évolue en fonction du revenu	88
Graphique 2.6. Le système de retraite suisse est relativement solide	88
Graphique 2.7. La durée attendue de la retraite deviendra une des plus élevées de l'OCDE	91
Graphique 2.8. Les taux de cotisation retraite obligatoires sont relativement bas	92
Graphique 2.9. Les actifs de retraite suisses comptent parmi les plus importants dans l'OCDE	95
Graphique 2.10. Le taux de remplacement attendu pour les régimes obligatoires est relativement bas	96
Graphique 2.11. L'abaissement du taux de conversion rendra l'épargne facultative plus importante	97
Graphique 2.12. La composition des actifs des caisses de pension a évolué après la crise mondiale	100
Graphique 2.13. Le taux d'épargne des ménages est élevé	101
Graphique 2.14. L'écart femmes-hommes est relativement élevé en matière de retraite	102
Graphique 2.15. Le taux d'épargne des ménages a progressé pour l'ensemble des revenus	103
Graphique 2.16. Les avantages fiscaux liés aux cotisations de retraite bénéficient aux hauts revenus	104
Graphique 2.17. Le taux d'activité est élevé jusqu'à 65 ans	105
Graphique 2.18. L'âge effectif de la retraite s'est stabilisé en Suisse	106
Graphique 2.19. Les départs en retraite anticipée diminuent, mais restent fréquents	106
Graphique 2.20. Les demandeurs d'emploi âgés ont plus de mal à trouver un emploi, en particulier les moins diplômés	108
Graphique 2.21. Le taux de départs forcés à la retraite est relativement élevé	111
Graphique 2.22. Des réformes pourraient atténuer les effets économiques de la progression du taux de dépendance	112
Graphique 2.23. La fiscalité directe a un poids prédominant dans la structure fiscale	113
Graphique 2.24. Le taux de TVA suisse est le deuxième taux le plus bas des pays de l'OCDE	115
Graphique 2.25. La structure des impôts immobiliers diffère considérablement de celle du pays de l'OCDE moyen	116
Graphique 2.26. Le système de soins de santé suisse est d'une grande qualité, mais d'un coût élevé	119
Graphique 2.27. Les besoins de soins curatifs et de longue durée font grimper les coûts pour les plus âgés	120
Graphique 2.28. Les dépenses de santé publiques vont progresser et la maîtrise des coûts est essentielle	121
Graphique 2.29. Les primes d'assurance et les dépenses à la charge des patients ont connu une forte hausse	122
Graphique 2.30. Les politiques cantonales entraînent des différences notables dans le coût des assurances	123
Graphique 2.31. Le recours aux génériques reste limité	125
Graphique 2.32. Les soins de longue durée sont principalement dispensés à domicile, mais varient selon les cantons	127

Graphique 2.33. Les soins non professionnels sont moins répandus qu'ailleurs et généralement moins fréquents

132

TABLEAUX

Tableau 1. L'économie devrait se redresser en 2020	11
Tableau 1.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques	22
Tableau 1.2. Événements peu probables qui pourraient modifier sensiblement les perspectives	23
Tableau 1.3. Recommandations antérieures concernant la politique monétaire et la stabilité financière	31
Tableau 1.4. Recommandations antérieures concernant l'efficacité des dépenses publiques et la fiscalité	42
Tableau 1.5. Principales variables qui sous-tendent le scénario à long terme	44
Tableau 1.6. Impact indicatif des réformes recommandées sur le budget	46
Tableau 1.7. Impact indicatif des réformes structurelles sur le PIB par habitant	47
Tableau 1.8. L'adoption de certaines technologies génériques est plus faible en Suisse que dans les pays les mieux classés, tous secteurs confondus	49
Tableau 1.9. Recommandations antérieures concernant la productivité	53
Tableau 1.10. Nouvelles mesures visant à renforcer la main-d'œuvre locale	61
Tableau 1.11. Recommandations antérieures relatives à l'éducation et aux compétences	62
Tableau 1.12. Le financement des soins de longue durée est fragmenté	66
Tableau 2.1. Dépenses publiques liées à l'âge selon diverses hypothèses	84
Tableau 2.2. Le système de retraite suisse s'articule autour de trois piliers	87
Tableau 2.3. Évolution des facteurs d'ajustement en cas de réduction/prolongation de l'activité	90
Tableau 2.4. Nouvelles mesures destinées à valoriser la main-d'œuvre locale	109
Tableau 2.5. Simulation des effets de différentes réformes de la fiscalité et de la politique de retraite	114
Tableau 2.6. Principales caractéristiques du système suisse de soins de santé et de longue durée	118
Tableau 2.7. Le financement des soins de longue durée est fragmenté	128

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Cette *Étude* est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement (EDR) de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

La situation économique et les politiques de la Suisse ont été évaluées par le Comité le 26 septembre 2019. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des débats et approuvé à titre définitif par le Comité plénier le 15 octobre 2019.

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Christine Lewis et Patrice Ollivaud sous la direction de Vincent Koen. L'Étude a également bénéficié des contributions de Thomas Chaux, Andrés Fuentes Hutfilter, Yvan Guillemette et Marius Luske. La recherche statistique a été effectuée par Lutécia Daniel. Michelle Ortiz et Sisse Nielsen ont formaté et mis en page le rapport.

La précédente Étude consacrée à la Suisse a été publiée en novembre 2017.

Les informations sur les précédentes Études et sur la manière dont les Études ont été préparées sont disponibles sur le site

www.oecd.org/fr/economie/etudes/

Statistiques de base de la Suisse, 2018

Les chiffres entre parenthèses indiquent la moyenne de l'OCDE

PAYS, POPULATION ET CYCLE ÉLECTORAL				
Population (million, 2017)	8.5		Densité de la population par km ²	215.5 (37.8)
Moins de 15 ans (%)	14.9	(17.8)	Espérance de vie (années, 2017)	83.6 (80.1)
Plus de 65 ans (%)	18.6	(17.1)	Hommes (2017)	81.7 (77.5)
Née à l'étranger (%)	29.6		Femmes (2017)	85.6 (82.9)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.0	(0.6)	Dernière élection générale	Octobre 2019
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut (PIB)			Part dans la valeur ajoutée (%)	
En prix courants (milliards USD)	705.8		Secteur primaire	0.7 (2.4)
En prix courants (milliards CHF)	689.9		Industrie y compris construction	25.8 (27.5)
Croissance réelle moyenne des 5 dernières années (%)	2.0	(2.3)	Services	73.5 (70.1)
Par habitant (milliers USD PPA)	68.1	(46.4)		
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				
En pourcentage du PIB				
Dépenses	33.7	(41.1)	Dettes financières brutes (2017)	42.9 (112.3)
Recettes	35.1	(38.2)	Dettes financières nettes (2017)	-10.2 (69.6)
COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES				
Taux de change (CHF par USD)	0.98		Principales exportations (% du total des exportations de marchandises)	
Taux de change PPA (USA = 1)	1.19		Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.	34.4
En pourcentage du PIB			Articles et transactions, n.d.a.	21.4
Exportations de biens et services	66.2	(56.0)	Articles manufacturés divers	19.7
Importations de biens et services	53.9	(51.9)	Principales importations (% du total des importations de marchandises)	
Solde de la balance courante	10.5	(0.3)	Articles et transactions, n.d.a.	22.8
Position d'investissements internationaux nette	127.2		Machines et matériel de transport	19.5
			Articles manufacturés divers	19.5
MARCHÉ DU TRAVAIL, QUALIFICATIONS ET INNOVATION				
Taux d'emploi (15 ans et plus, %)	80.1	(68.4)	Taux de chômage, enquête sur la population active (15 ans et plus, %)	4.7 (5.3)
Hommes	84.5	(76.0)	Chômage des jeunes (15 à 24 ans, %)	7.9 (11.1)
Femmes	75.7	(60.9)	Chômage de longue durée (1 an et plus, %)	1.8 (1.5)
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	84.2	(72.4)	Niveau d'instruction supérieure des 25-64 ans (%)	43.7 (36.9)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	1 459	(1 734)	Dépenses intérieures brutes en R-D (% du PIB, 2015, OCDE: 2016)	3.4 (2.5)
ENVIRONNEMENT				
Offre d'énergie primaire par habitant (tep, 2017)	2.8	(4.1)	Émissions de CO ₂ par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2016)	4.5 (9.0)
Énergies renouvelables (% , 2017)	22.4	(10.2)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m ³ , 2012)	0.3
Exposition à la pollution de l'air (plus de 10 g/m ³ de PM _{2,5} , % de la pop., 2017)	54.0	(58.7)	Déchets municipaux par habitant (tonnes, 2017)	0.7 (0.5)
SOCIÉTÉ				
Inégalité de revenus (coefficient de Gini, 2015, OCDE: 2016)	0.296	(0.310)	Résultats scolaires (score PISA, 2015)	
Taux de pauvreté relative (% , 2015, OCDE: 2016)	9.1	(11.6)	Compréhension de l'écrit	492 (492)
Revenu médian disponible des ménages (milliers USD PPA, 2015, OCDE: 2016)	36.5	(23.6)	Mathématiques	521 (490)
Dépenses publiques et privées (% du PIB)			Sciences	506 (493)
Soins de santé	12.2	(8.8)	Part des femmes au parlement (% , 2018)	32.5 (29.7)
Retraites (2015)	11.8	(8.5)	Aide officielle nette au développement (% du RNB, 2017)	0.5 (0.4)
Éducation (publique, 2017)	4.5	(4.5)		

1 L'année est indiquée entre parenthèses si elle diffère de l'année mentionnée dans le titre du tableau.

2 Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple des dernières données disponibles a été calculée si des données existent pour au moins 80 % des pays membres.

Source: Calculs fondés sur les données tirées des organisations suivantes : Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international, OCDE, et Organisation internationale du travail.

Résumé

L'activité économique est propice à de très bons résultats en termes de bien-être

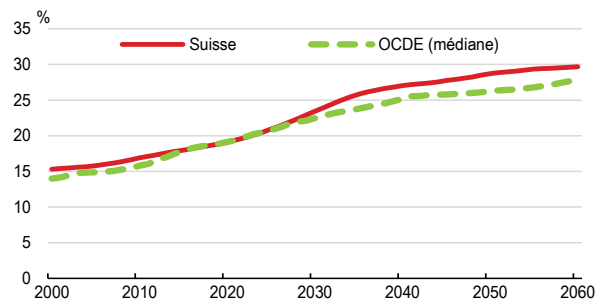
La Suisse se classe au troisième rang des pays de l'OCDE pour ce qui est du PIB par habitant, grâce à des taux d'emploi et des niveaux de productivité élevés. Ces performances s'appuient et contribuent à de bons résultats dans le domaine de la santé et à un système d'éducation performant.

Certaines mesures larges du niveau de vie, comme le bien-être subjectif ou la sécurité personnelle, sont parmi les plus élevées de toute la zone OCDE. L'intensité carbone de la Suisse est certes modérée, grâce à une faible intensité énergétique et à une production d'électricité presque totalement décarbonée. Toutefois, le transport représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie et contribue à la pollution de l'air, laquelle est supérieure aux recommandations internationales.

L'adaptation à l'évolution démographique devient urgente. Avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom et l'augmentation de l'espérance de vie, la part des personnes de 65 ans et plus dans la population atteindra 30 % dans les décennies à venir (Graphique 1). Cette évolution, conjuguée à la transformation numérique, sera porteuse de nouvelles perspectives, pour les citoyens comme pour l'économie. Pour en exploiter tout le potentiel et éviter que le vieillissement de la population ne pèse sur les entreprises et les salariés, il faudra qu'un large éventail de politiques publiques portant notamment sur les retraites, l'emploi ou la santé, s'adaptent à cette nouvelle donne.

Graphique 1. La population vieillit

Part de la population âgée de 65 ans et plus



Source: OCDE, *Modèle à long terme du Département des affaires économiques*.

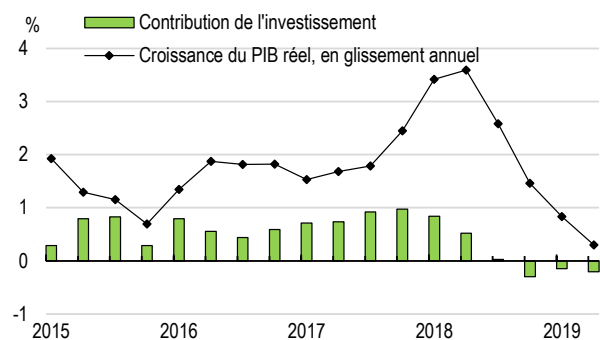
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039255>

La croissance devrait rester modérée, et les risques s'accroissent

Après avoir été dynamique en 2018, l'économie a ralenti fortement. Cela tient en partie à la dissipation de l'effet stimulant induit par les manifestations sportives internationales organisées par de grandes fédérations internationales établies en Suisse. L'aggravation des tensions commerciales et le ralentissement en Europe pèsent également sur l'activité. La politique monétaire est très accommodante, tandis que la politique budgétaire est neutre.

L'investissement manque de vitalité, de même que le commerce extérieur (Graphique 2). Néanmoins, la consommation est robuste, et le chômage est faible. Des pénuries se font de plus en plus ressentir dans certains secteurs, notamment techniques. Les salaires réels restent stables. Sur fond de tensions modérées sur les coûts, la hausse des prix à la consommation est positive, mais modeste.

Graphique 2. Après avoir affiché un rythme rapide, la croissance ralentit



Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données)

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039274>

La croissance s'affermira en 2020 grâce à des facteurs ponctuels (Tableau 1). Abstraction faite des manifestations sportives internationales, le taux de croissance sera proche de son niveau tendanciel. Une reprise de la hausse des salaires et la vigueur du marché du travail soutiendront la consommation. Cependant, les risques que les tensions mondiales font peser sur les perspectives restent importants.

Tableau 1. L'économie devrait se redresser en 2020

(Taux de croissance annuelle, en %, sauf indication contraire)	2018	2019	2020
Produit intérieur brut (PIB)	2.8	0.8	1.4
Consommation privée	1.0	1.1	1.4
Consommation publique	0.3	1.1	1.1
Formation brute de capital fixe	1.1	0.4	1.5
Exportations de biens et de services	2.9	-0.4	2.7
Importations de biens et de services	-0.3	-0.6	3.3
Taux de chômage (% de la population active)	4.7	4.5	4.5
Indice des prix à la consommation	0.9	0.5	0.4

Source: OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données), octobre 2019.

Le taux directeur est négatif, à -0.75 %, depuis 2015, et les réserves de change de la banque centrale restent importantes. La faiblesse des taux d'intérêt contribue à alimenter des risques liés aux expositions au secteur du logement, et dans le secteur financier, les risques en lien avec les taux d'intérêt sont élevés.

Exploiter davantage la marge de manœuvre budgétaire aiderait à la normalisation de la politique monétaire. Les excédents budgétaires ont été supérieurs à 1% du PIB en 2017-18. Il est possible d'augmenter les dépenses tout en respectant la règle du frein à l'endettement. De fait, les recettes ont été plus importantes que ne le prévoyait le budget, et les dépenses constamment inférieures au plafond. La règle du frein à l'endettement devrait traiter de manière symétrique les dépassements de dépenses et les économies réalisées. Lorsque l'inflation sera solidement orientée sur une trajectoire haussière, il faudrait commencer à resserrer la politique monétaire, en prenant en compte les risques d'appréciation du taux de change.

Un durcissement de la réglementation macroprudentielle permettrait de réduire les risques pour la stabilité financière. Un durcissement des critères d'octroi des prêts destinés à financer des placements immobiliers, qui sont devenus plus risqués que les prêts accordés à des propriétaires occupants, aura lieu en 2020. Les mesures prises devraient être renforcées par la création d'un cadre officiel relatif aux critères d'octroi des crédits, qui serait mis en œuvre selon le principe « se conformer ou s'expliquer ».

En Suisse, le secteur financier est également exposé à des risques liés au climat. Des informations sur l'exposition à ces risques aideraient les investisseurs à prendre des décisions plus éclairées. Par ailleurs, les décisions de financement prise par le secteur financier peuvent aller dans le sens de la lutte contre le changement climatique. Améliorer la diffusion d'informations en lien avec le climat concernant les banques, les caisses de pension et les assurances pourrait accroître les investissements dans des actifs durables et réduire les risques associés aux actifs à forte intensité de carbone.

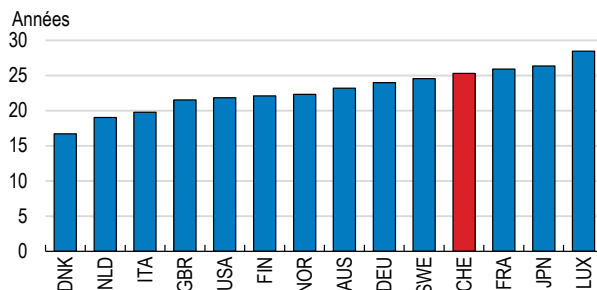
Prendre dès maintenant des mesures plus vigoureuses permettrait de mieux se préparer au vieillissement de la population

Les politiques publiques n'ont pas évolué en même temps que l'augmentation de l'espérance de vie. En particulier, l'âge légal de départ à la retraite est resté fixé à 65 ans pour les hommes depuis son introduction en 1948 et ce, alors même que l'espérance de vie à 65 ans en Suisse a augmenté de huit ans. L'âge légal de la retraite est de 64 ans pour les femmes. Les paramètres actuels signifient que les individus passeront une période relativement longue à la retraite (Graphique 3).

Pour l'instant, le système de pensions offre des revenus adéquats à la retraite. Le système assure à la plupart des salariés un taux de remplacement élevé, y compris par le biais de dispositifs facultatifs (dits « surobligatoires »). Cependant, les taux de remplacement du régime obligatoire chuteront au cours des décennies à venir. Cette évolution risque de creuser les inégalités de revenu ou d'ajouter à la pression budgétaire par le biais du versement d'autres aides sociales. Dans le deuxième pilier, le taux auquel les actifs accumulés dans la partie obligatoire du régime sont convertis en pensions est fixé par la loi. Or, ce taux est trop élevé, ce qui a pour effet d'amoinrir les prestations dont pourront bénéficier les générations plus jeunes.

Graphique 3. La période de la retraite devrait être relativement longue

Pour un homme né en 1996



Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions 2017 - Les indicateurs de l'OCDE et du G20* ; Nations Unies (2019), *World Population Prospects: The 2019 Revision*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039293>

Les dépenses publiques consacrées aux pensions de vieillesse et aux soins de santé augmenteront à mesure du vieillissement de la population. La charge est moins lourde que dans de nombreux autres pays de l'OCDE, mais elle pèsera dans une large mesure sur les cantons et les communes. Malgré les récentes réformes, le régime public constituant le premier pilier du système de retraite reste confronté à des problèmes de viabilité. Compte tenu des règles budgétaires en vigueur, l'augmentation des dépenses liées au vieillissement risque d'exercer un effet d'éviction sur d'autres dépenses publiques.

Relever l'âge légal de départ à la retraite permettrait d'atténuer le coût économique du vieillissement. Cela aurait aussi pour conséquence d'augmenter l'épargne-retraite des particuliers, de réduire les besoins de financement du régime public de retraite, d'accroître les recettes publiques et de stimuler la croissance économique. L'âge légal de départ à la retraite devrait être relevé pour les femmes et aligné sur celui des hommes. Il devrait ensuite être progressivement porté à 67 ans puis être indexer sur l'espérance de vie.

Il faudrait s'attaquer aux obstacles à l'allongement de la durée de la vie active. Jusqu'à 65 ans, les travailleurs âgés affichent des taux d'emploi comparativement élevés. Cela étant, les rémunérations fondées sur l'ancienneté, conjuguées aux taux plus élevés des cotisations de sécurité sociale, freinent leur embauche et leur maintien dans l'emploi. La conférence annuelle sur le thème des travailleurs âgés, qui réunit les partenaires sociaux ainsi que d'autres parties

prenantes, devrait être mise à profit pour trouver les moyens d'introduire davantage de souplesse dans le système de fixation des salaires. Des possibilités de formation pourraient faire partie de la stratégie. La possibilité d'augmenter davantage les prestations de retraite en continuant à travailler après 65 ans est à l'étude, et c'est une initiative bienvenue.

Revoir la structure fiscale de manière à privilégier des sources de recettes plus propices à la croissance aiderait à se préparer au vieillissement de la population. Les projets de relèvement du taux de TVA et d'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu pour les deuxièmes apporteurs de revenu vont dans la bonne direction. Un recours plus large à la TVA, aux impôts périodiques sur la propriété immobilière et aux taxes liées à l'environnement aiderait à financer des baisses de l'impôt sur le revenu pour les bas salaires.

La maîtrise des coûts des soins de santé constitue à juste titre une priorité pour les autorités. En moyenne, les dépenses de santé par personne sont les deuxièmes plus élevées de tous les pays de l'OCDE. Les réformes prévues vont cibler les coûts hospitaliers, les honoraires de spécialistes et les prix des médicaments. La mise en place du dossier électronique du patient va potentiellement améliorer la coordination, l'efficacité et les résultats. Des incitations devraient être offertes aux praticiens pour maximiser leur participation et faire en sorte que tous les avantages de la réforme puissent bien être exploités.

Les besoins de soins de longue durée augmentent avec la vieillesse. Plus d'un cinquième des personnes de 65 ans et plus ont bénéficié de soins de longue durée en 2017. Cependant, le système est fragmenté, et les dépenses de soins à domicile restant à la charge du patient peuvent être inabornables, même pour des besoins peu importants. Cela peut inciter des patients à se tourner vers des établissements médicalisés, même si leurs besoins de soins sont modérés, ce qui n'est ni rationnel du point de vue des coûts, ni bénéfique en termes de bien-être.

La Suisse peut tirer un meilleur parti des évolutions technologiques

Grâce au bon niveau d'éducation de sa main d'œuvre, à d'excellentes infrastructures et au degré de développement de la R-D, la Suisse est bien placée pour bénéficier des nouvelles

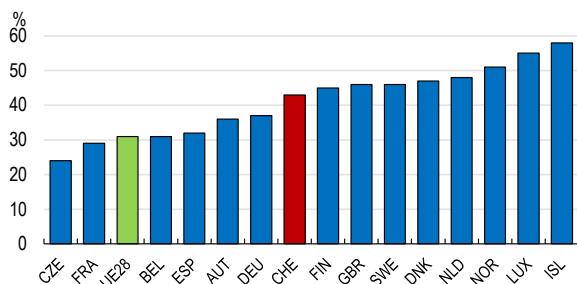
technologies. Les technologies numériques, par exemple, peuvent stimuler la productivité. En Suisse, leur taux d'utilisation est proche de la moyenne de l'OCDE, et nombre d'entreprises mettent plus de temps à les adopter que dans les pays à la pointe.

Des pénuries de compétences dans les secteurs liés à l'informatique freinent l'expansion des entreprises et l'adoption des nouvelles technologies. Le développement des compétences en informatique n'a pas été aussi rapide que dans les pays les plus performants (Graphique 4). Assouplir les procédures de l'immigration extra-européenne permettrait d'atténuer les pénuries de compétences. Promouvoir les formations techniques et scientifiques, en particulier chez les femmes, permettrait aussi d'accroître l'offre à moyen terme.

Favoriser l'instauration d'un environnement des affaires plus dynamique peut accélérer l'adoption des technologies numériques. Les obstacles à l'entrée, notamment entre les cantons, freinent la concurrence. La présence de l'État dans des secteurs comme les télécommunications est importante, et les autorités de réglementation sectorielle ont moins de pouvoirs qu'ailleurs. Les restrictions aux échanges de services restent considérables. Une meilleure protection de la vie privée conjuguée à des mesures allant dans le sens d'une meilleure gestion des risques de sécurité numérique pourraient contribuer à promouvoir la confiance.

Graphique 4. En Suisse, les compétences numériques des adultes sont inférieures à celles observées dans les pays les plus performants

Part des adultes ayant des compétences numériques avancées



Source : Eurostat, *Compétences numériques* (base de données)

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039312>

La requalification et l'amélioration des compétences sont indispensables pour faire en sorte que les travailleurs ne restent pas à l'écart de la transformation numérique. Une telle évolution aura également pour effet d'améliorer les revenus à la retraite. La formation continue est bien établie en Suisse, mais les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation et les personnes en dehors de la population active sont moins susceptibles d'en bénéficier. Les mesures récemment adoptées pour favoriser la formation sont les bienvenues. Une aide ciblée sur les travailleurs vulnérables, sous la forme de chèques formation par exemple, pourrait accroître encore la participation. Les dépenses consacrées à des programmes de formation ciblés devraient être augmentées. En revanche, les mesures prévues pour le versement de prestations en espèces aux demandeurs d'emploi de plus de 60 ans risquent de faire baisser le taux d'emploi des travailleurs âgés.

Développer l'administration numérique peut déboucher sur une hausse de la productivité et une amélioration des services. L'introduction prévue d'un système d'identification électronique permettra de surmonter un obstacle majeur à l'avènement de l'administration en ligne. L'action publique pâtit également du manque de disponibilité de données. Mettre en œuvre la feuille de route sur la mesure de la transformation numérique établie dans le cadre du projet Vers le numérique de l'OCDE, en faisant porter l'accent sur des données plus actuelles et comparables au niveau international, permettrait de disposer d'un socle solide sur lequel fonder l'action des pouvoirs publics en la matière.

Des évolutions technologiques comme les véhicules électriques ou les plateformes de covoiturage pourraient faire baisser les émissions de carbone de la Suisse. Les véhicules achetés en 2018 émettent 14 % de CO₂ de plus que la moyenne de l'OCDE. Les pouvoirs publics ont pour objectif de porter de 3 % en 2018 à 15 % en 2022 la part des voitures électriques dans les achats de véhicules. Établir un lien entre le taux de la taxe sur l'achat de véhicules et les émissions permettrait de renforcer les incitations-prix à l'achat de véhicules peu polluants. Grâce à une mesure de ce type, un plus grand nombre de cantons pourraient associer leurs impôts annuels à un parc de voitures plus propres. Rendre obligatoires les bornes de recharge dans les nouveaux bâtiments permettrait en outre de favoriser la mise en œuvre.

PRINCIPALES CONCLUSIONS	PRINCIPALES RECOMMANDATIONS
Politiques macroéconomiques visant à soutenir la croissance et à maintenir une inflation basse	
<p>La dette est faible et la situation budgétaire est saine. Les excédents structurels sont supérieurs aux attentes au niveau fédéral.</p> <p>Le taux directeur est négatif et figure parmi les plus bas de la zone OCDE.</p>	<p>Tirer parti de la marge de manœuvre budgétaire disponible autant que de besoin, y compris en exploitant pleinement les marges existant avec le plafond de dépenses du cadre budgétaire (fixé par la « règle du frein à l'endettement »).</p> <p>Lorsque l'inflation sera fermement orientée à la hausse, commencer à donner un tour moins accommodant à la politique monétaire.</p>
Remédier aux difficultés du secteur financier	
<p>Les risques liés au marché du logement ont augmenté sous l'effet de la recherche de rendement. Les prêts hypothécaires contractés pour financer des placements immobiliers sont devenus plus risqués, mais les critères d'octroi de ces crédits seront durcis en 2020.</p>	<p>Mettre en place un cadre juridique officiel permettant de fixer des plafonds de prêts hypothécaires en prenant en compte la capacité financière des emprunteurs, et qui sera mis en œuvre selon le principe « se conformer ou s'expliquer ».</p>
<p>En Suisse, le secteur financier international, qui est important, se trouve confronté à des risques mais aussi des perspectives en lien avec le changement climatique et les mesures visant à en faciliter l'atténuation au niveau mondial. Fournir davantage d'informations aux investisseurs et aux détenteurs de polices d'assurance permettra d'améliorer la répartition des ressources.</p>	<p>Renforcer la diffusion d'informations sur les risques liés au climat auxquels sont exposés les intermédiaires financiers, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.</p>
Se préparer à l'accélération du vieillissement démographique	
<p>Le maintien du même âge légal de départ à la retraite malgré l'allongement de l'espérance de vie va entraîner une augmentation rapide du ratio retraités-salariés. Les réserves du régime public constituant le premier pilier du système de retraite devraient être épuisées au milieu des années 2030.</p>	<p>Fixer l'âge légal de la retraite à 65 ans pour les deux sexes comme prévu, puis le porter progressivement à 67 ans et l'indexer ensuite à l'espérance de vie.</p>
<p>Les taux de remplacement offerts par le régime de retraite obligatoire sont actuellement élevés. Néanmoins, dans le cadre du deuxième pilier, le taux de conversion des actifs accumulés en prestation de retraite est fixé par la loi. Ce taux est trop élevé, ce qui se traduit par une redistribution substantielle, des travailleurs jeunes au profit des travailleurs âgés et des retraités, au sein du deuxième pilier.</p>	<p>Revoir à la baisse le paramètre utilisé pour calculer les rentes (le « taux de conversion minimal ») et en faire un paramètre technique plus souple fixé par ordonnance.</p>
<p>À tous les échelons de l'administration, les revenus proviennent pour beaucoup de l'imposition sur le travail, mais ce système génère des contre-incitations au travail et il risque davantage d'être mis sous tension par le vieillissement de la population.</p>	<p>Réduire l'impôt sur le revenu des personnes physiques (à tous les échelons de l'administration) en abaissant les taux d'imposition pour les faibles revenus et en supprimant les contre-incitations visant les deuxièmes apporteurs de revenu, et financer ces mesures par un recours plus large à la TVA, aux impôts périodiques sur la propriété immobilière et aux taxes liées à l'environnement.</p>
<p>Les Suisses sont peu nombreux à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite, en partie à cause d'aspects financiers fortement dissuasifs pour les employeurs comme pour les salariés. Les demandeurs d'emploi âgés ont davantage de difficultés à trouver du travail.</p>	<p>Mettre à profit la conférence annuelle sur le thème des travailleurs âgés pour trouver les moyens d'introduire une plus grande souplesse dans le mécanisme de fixation des salaires et de réduire la rémunération en fonction de l'ancienneté.</p>
<p>Le vieillissement démographique va tirer vers le haut les dépenses liées à la santé, qui sont déjà importantes. Du fait de l'assurance maladie obligatoire et des frais restant à la charge des patients, la hausse des coûts pèsera aussi sur les budgets des ménages.</p>	<p>Atténuer la progressivité des taux de cotisation de retraite en fonction de l'âge.</p> <p>Interdire la discrimination en fonction de l'âge et prévoir des dispositifs de mise en œuvre de cette mesure.</p> <p>Permettre aux individus de compenser toute interruption dans l'acquisition de leurs droits à retraite en continuant à cotiser après 65 ans.</p>
<p>La demande de soins de longue durée est forte, et elle est appelée à augmenter au fur et à mesure du vieillissement de la population. Cependant, l'accessibilité financière des soins à domicile est variable d'un canton à l'autre. Les règles d'admission au bénéfice des aides financières peuvent amener des patients à se tourner vers des établissements médicalisés sans en avoir véritablement besoin.</p>	<p>Engager des programmes de maîtrise des coûts, en particulier pour les soins curatifs et les médicaments.</p> <p>Mettre en place des incitations et sanctions financières pour encourager l'adoption du dossier électronique du patient par les professionnels de santé et favoriser la saisie de données de bonne qualité.</p>
<p>Utiliser des instruments innovants tels qu'un système de chèques ou de budgets individuels fondés sur le niveau des besoins de soins, et prévoir des coordinateurs chargés d'aider les patients à s'orienter dans le système, afin d'en assurer le développement d'une manière économiquement efficiente.</p>	

Saisir les possibilités offertes par l'avènement du numérique et les nouvelles technologies

L'adoption des technologies numériques ne s'est pas faite au même rythme que dans les pays les plus performants, en particulier au niveau des petites et moyennes entreprises. Les pénuries de compétences en technologies de l'information et de la communication ont augmenté. L'insuffisance des tensions concurrentielles et le manque de confiance peuvent aussi freiner le processus d'adoption.	Faciliter l'entrée d'immigrés très qualifiés originaires de pays non membres de l'Union européenne (UE) pour répondre aux besoins actuels du marché du travail. Réduire les obstacles à l'entrée, notamment en supprimant les restrictions qui concernent le nombre de concurrents et en simplifiant les autorisations professionnelles entre les cantons.
La participation à la formation continue est forte, mais elle est inférieure aux niveaux observés dans les pays les mieux classés pour les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation et pour ceux qui sont sans emploi.	Augmenter les dépenses de formation pour les demandeurs d'emploi, y compris ceux qui bénéficient de l'aide sociale. Utiliser des subventions pour inciter les catégories les plus exposées aux conséquences de la transformation numérique à participer à la formation continue.
Les services d'administration en ligne s'améliorent. La poursuite de la généralisation du numérique a le potentiel de réduire la charge administrative et de doper la productivité.	Développer le recours à des outils numériques pour améliorer les services et simplifier les procédures à tous les échelons de l'administration.
L'absence de données freine l'élaboration de politiques publiques liées à l'économie numérique.	Mettre en œuvre la feuille de route sur la mesure de la transformation numérique établie dans le cadre du projet « Vers le numérique » de l'OCDE, en faisant porter l'accent sur des données plus actuelles et comparables au niveau international.
Les nouvelles technologies offrent la possibilité de décarboner le transport, qui constitue une source importante d'émissions de carbone en Suisse.	Repenser l'impôt fédéral sur les véhicules à moteur pour renforcer les incitations-prix à l'achat de véhicules peu polluants.

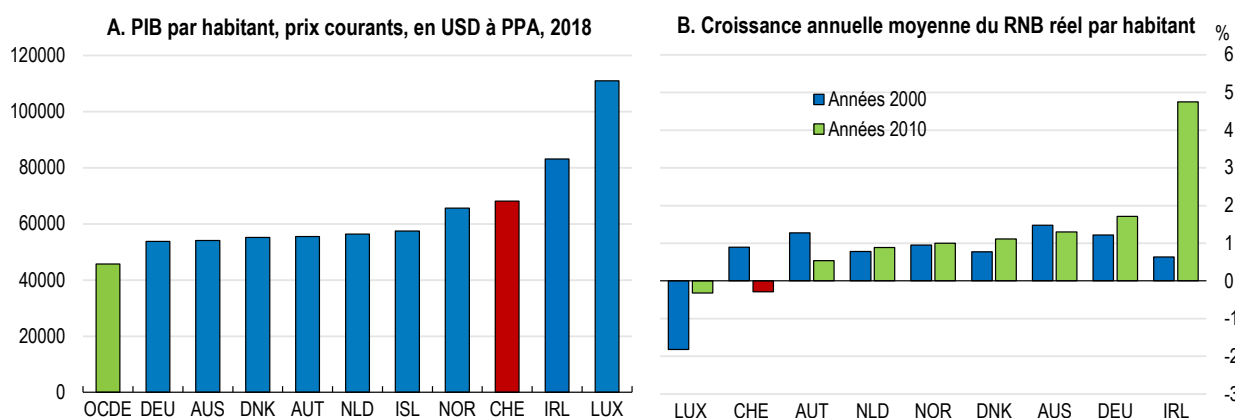
1 Principaux éclairages sur l'action publique

L'activité économique a légèrement ralenti, mais le bien-être est globalement élevé

Les niveaux de vie demeurent élevés en Suisse. La population est instruite et en meilleure santé que celle de nombreux pays. Cela se traduit par des taux d'emploi élevés et par de faibles écarts de salaire. En tant que petite économie ouverte, la Suisse bénéficie de la circulation des idées, des personnes et des capitaux. Elle possède des industries de tout premier ordre et attire des talents internationaux. Zurich et Genève se classent régulièrement parmi les villes les plus agréables à vivre au monde. L'enjeu est donc de pérenniser ces résultats.

Grâce à la forte productivité du travail et à des taux d'emploi élevés, la Suisse occupe la troisième place du classement des pays de l'OCDE en termes de PIB par habitant (Graphique 1.1, partie A). Toutefois, la croissance de la productivité est faible, si bien qu'il est plus difficile de stabiliser les revenus réels depuis la crise financière internationale (partie B). L'essor du numérique et les nouvelles technologies promettent d'accroître la productivité en stimulant l'innovation, en générant des gains d'efficacité et en améliorant les services (OCDE, 2019a). Grâce à un réseau à très haut débit quasi-universel et à une longue tradition de formation continue, la Suisse est bien placée pour tirer profit de cette situation. Néanmoins, comme dans d'autres pays, certaines catégories de personnes risquent d'être laissées de côté.

Graphique 1.1. Le PIB par habitant figure parmi les plus élevés dans la zone OCDE



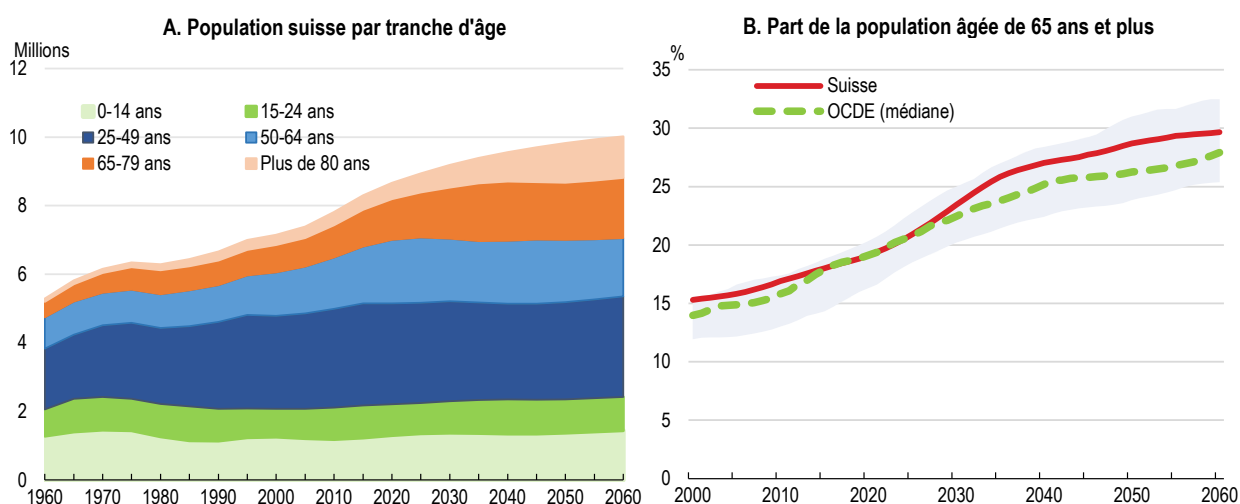
Note : Le revenu national brut (RNB) mesure le total de la valeur ajoutée nationale et étrangère perçus par les résidents, comprenant le PIB et le solde des revenus primaires avec le reste du monde.

Source : OCDE *Comptes nationaux* (base de données) ; Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039331>

Le vieillissement de la population ouvre de nouvelles perspectives pour l'économie et la société, mais pose aussi des problèmes. D'ici aux années 2050, près de 30 % de la population suisse aura au moins 65 ans, qui est actuellement l'âge légal de la retraite pour les hommes (Graphique 1.2). Les prestations de retraite et la santé ainsi que ses coûts sont devenus les principales préoccupations des Suisses (gfs.bern, 2018). Compte tenu de la plus grande longévité, le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus fera plus que doubler d'ici à 2045. Avec le maintien des politiques actuelles, les prestations de retraite du régime obligatoire deviendront moins confortables, si bien qu'il est nécessaire de changer les comportements et les orientations générales. De même, des mesures plus précoces pourront aider la Suisse à atteindre ses objectifs en matière de changement climatique à un coût moindre. Elle ambitionne de ramener à zéro ses émissions nettes de carbone d'ici à 2050. Des stratégies tournées vers l'avenir permettront de tirer le meilleur bénéfice du jeu des forces en présence, mais aussi de faire face aux difficultés qui vont de pair avec elles.

Graphique 1.2. La population suisse vieillit



Note : Dans la partie A, les jeunes apparaissent en vert, les 25-64 ans en bleu et les plus âgées en orange. Après 2020, les données proviennent du scénario médian des Nations Unies. Dans la partie B, la zone grisée représente l'intervalle compris entre le 25^e et le 75^e centiles de la distribution des données disponibles pour les pays de l'OCDE.

Source : United Nations (2019), *World Population Prospects: The 2019 Revision*, édition en ligne ; *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039350>

Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude* sont les suivants :

- Il est indispensable de moderniser le système de retraite et d'allonger la durée de vie active pour faire en sorte que dans toute la distribution des revenus, les travailleurs perçoivent dans le futur des revenus suffisants au moment de la retraite.
- Pour garantir l'accès à des soins de santé et soins de longue durée de qualité sur fond de vieillissement de la population, il faudra abaisser les coûts des prestations et réduire l'éclatement du système.
- S'attaquer aux obstacles à l'adoption de technologies numériques et améliorer l'accès à l'information permettra aux entreprises, aux particuliers et aux administrations de tirer profit de la transformation numérique.

Encadré 1.1. Principales initiatives du gouvernement fédéral pour préparer l'avenir

Le gouvernement s'est doté de stratégies à moyen terme dans plusieurs domaines prioritaires, dont la transformation numérique et le vieillissement démographique.

La *Stratégie « Suisse numérique »* a pour objectif d'utiliser la transformation numérique pour favoriser : l'innovation et la prospérité ; l'égalité des chances ; la transparence et la sécurité ; et le développement durable.

La *Stratégie suisse de cyberadministration 2020-2023* a pour but d'assurer la réalisation des objectifs communs de la Confédération, des cantons et des communes pour la dématérialisation des services et procédures publics. Elle devrait être adoptée en 2019.

La *Stratégie des Ressources humaines 2020-2023* vise à établir les bases nécessaires pour suivre les évolutions du marché du travail, notamment l'évolution et l'interdisciplinarité croissante des tâches et le besoin de procédures souples.

La *Stratégie TIC 2020-2023* décrit les objectifs et mesures stratégiques pour le fonctionnement et l'organisation des systèmes informatiques fédéraux et le recours aux TIC pour faciliter la poursuite de la dématérialisation dans le secteur des entreprises.

La stratégie baptisée *Vision 2030 de la formation professionnelle* vise à anticiper les évolutions futures du marché du travail et de la société, pour préparer le système de formation professionnelle à l'avenir.

La *Stratégie Santé2020*, qui a été approuvée en 2013, vise à répondre à la progression du nombre de personnes âgées et de maladies chroniques.

La *Stratégie énergétique 2050* a pour objectif de renforcer l'efficacité énergétique, de promouvoir les énergies renouvelables et d'abandonner progressivement l'énergie nucléaire.

En outre, le gouvernement prépare actuellement une stratégie de développement à long terme à faible intensité d'émission de gaz à effet de serre, la *Stratégie climatique 2050*, dans laquelle il exposera ses objectifs climatiques pour le milieu du siècle.

Source : Autorités nationales

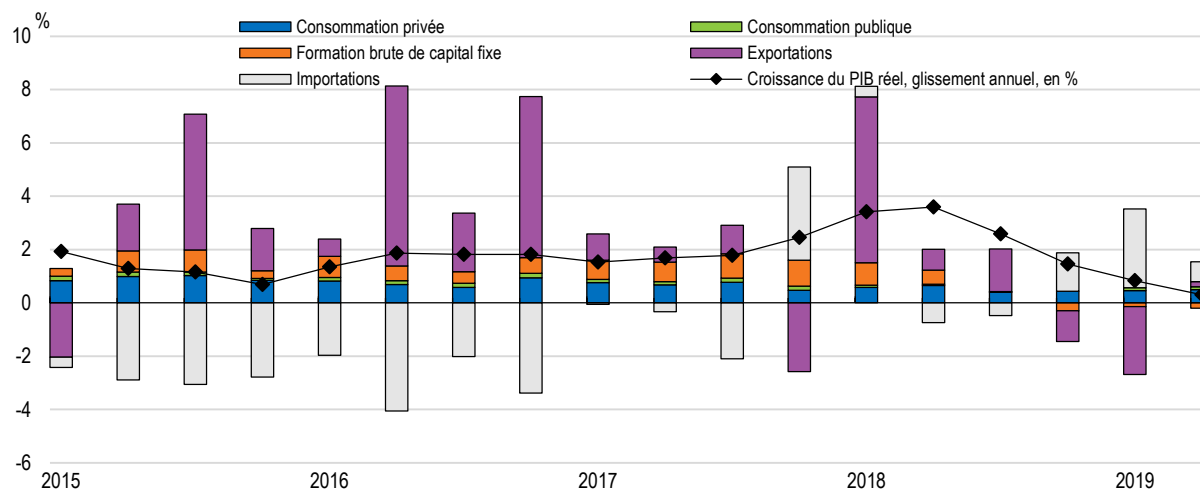
L'activité économique a ralenti

Après avoir dépassé 3 % en glissement annuel au début de 2018, la croissance du PIB s'est nettement essoufflée (Graphique 1.3). Cela s'explique néanmoins en partie par la dissipation de l'effet stimulant transitoire induit par les manifestations sportives internationales en 2018 sur le revenu de la Suisse, où sont établies les grandes fédérations sportives internationales ; l'effet est estimé à ½ point de pourcentage de croissance supplémentaire (SECO, 2018a). Le ralentissement du commerce mondial a également pesé

dans la balance. L'investissement a par ailleurs manqué de dynamisme, à l'image de la faiblesse des importations. Les indicateurs de l'activité économique établis à partir d'enquêtes laissent entrevoir une situation dégradée (Graphique 1.4, partie A). La confiance des consommateurs a aussi fléchi après avoir atteint des niveaux élevés au début de 2018, mais la consommation résiste bien.

Graphique 1.3. Après avoir affiché un rythme rapide, la croissance ralentit

Contribution à la croissance en glissement annuel

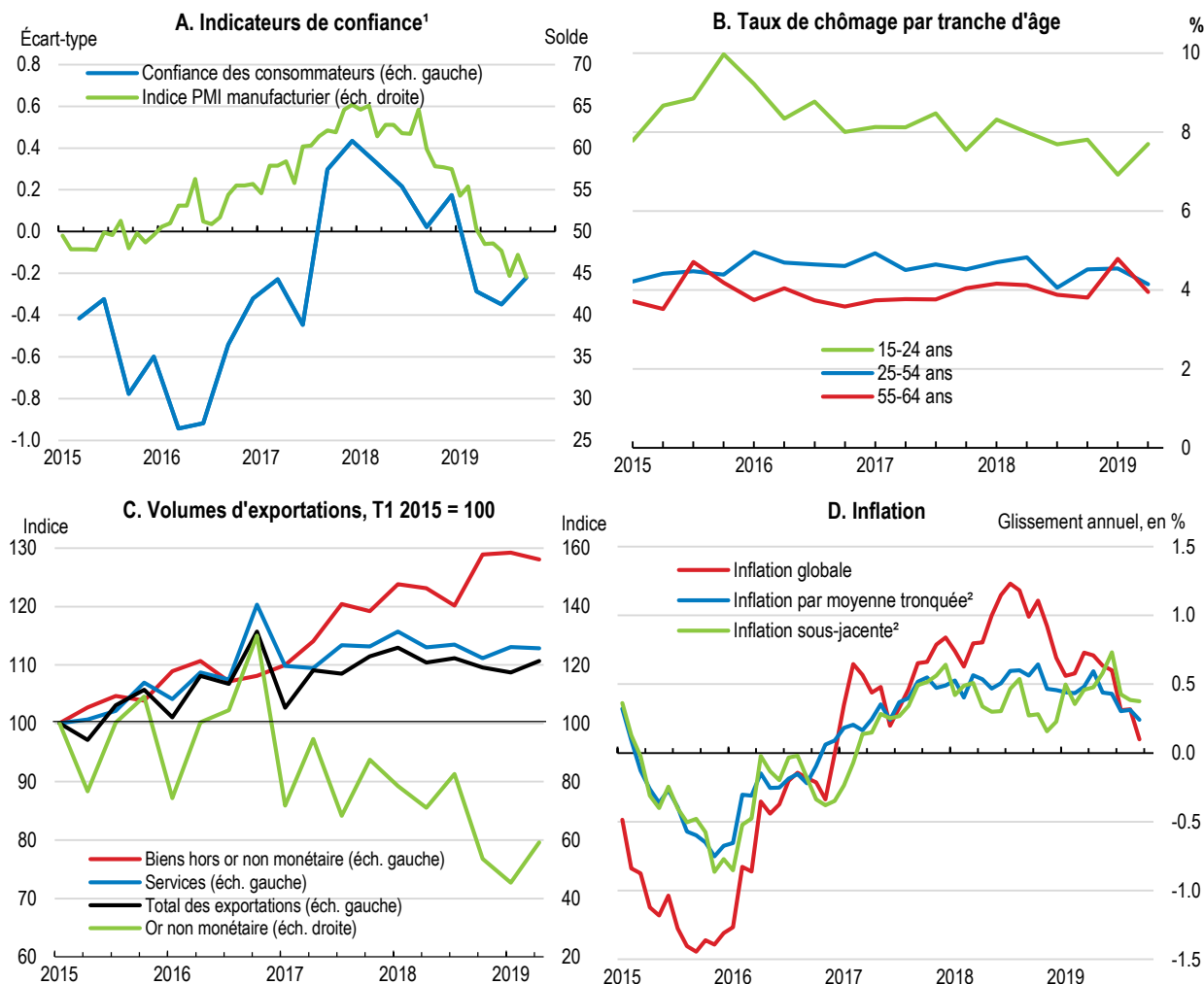


Note : La contribution des stocks n'est pas montrée. Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.
Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934020977>

Le marché du travail continue à bien fonctionner dans l'ensemble. Le chômage des jeunes, à 8 %, a diminué et est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE qui est de 11 % (Graphique 1.4, partie B). Le taux de chômage des travailleurs âgés est plus faible, mais environ 60 % des personnes concernées sont sans emploi depuis plus d'un an. À la mi-2019, le taux d'emplois vacants a atteint 1.6 %, soit son plus haut niveau depuis 2008. Les pénuries de compétences se sont accentuées, surtout dans les métiers techniques et scientifiques. Malgré les pénuries et les gains de productivité en 2018, les salaires réels ont stagné. Cela peut s'expliquer par la nécessité, pour les entreprises, de reconstituer leurs marges après des années marquées par une croissance des salaires réels supérieure à la croissance de la productivité, laquelle a été modeste. La détermination rétrospective des salaires empêche aussi tout ajustement durant les périodes d'inflation faible (KOF, 2019). Néanmoins, en l'absence de tensions sur les coûts exercées par les salaires ou les importations et dans le contexte d'un ralentissement de la croissance du PIB, les indicateurs de l'inflation sous-jacente sont faibles (partie D).

Graphique 1.4. D'après les indicateurs, la croissance sous-jacente est probablement proche de son rythme tendanciel



1. Pour la confiance des consommateurs, l'écart-type est en rapport au niveau moyen depuis 1995.

2. L'inflation sous-jacente exclut l'alimentation et l'énergie. L'inflation calculée par moyenne tronquée exclut les éléments caractérisés par les variations de prix les plus extrêmes chaque mois, équivalent à 30 % du panier de l'indice des prix à la consommation (IPC).

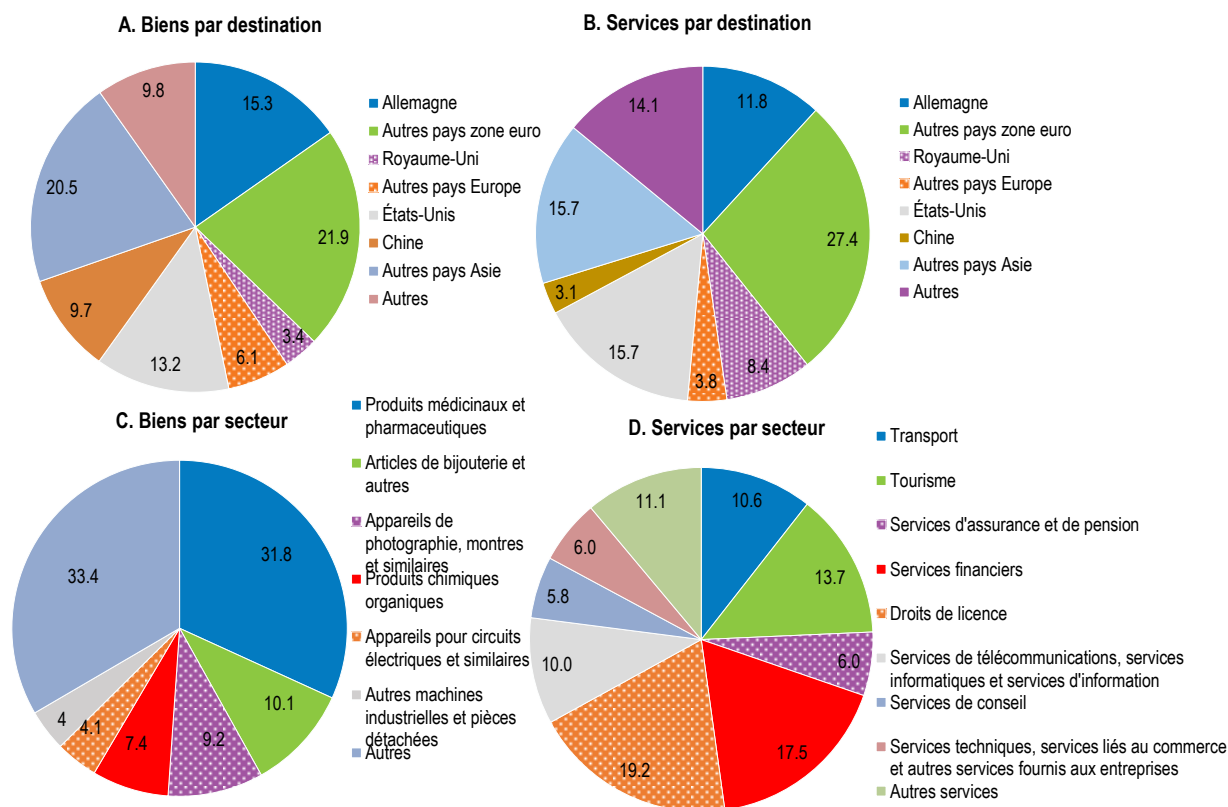
Source : OCDE, *Indicateurs économiques mensuels* (base de données), *Marché du travail* (base de données) ; SECO ; Refinitiv.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039369>

La croissance globale des exportations s'est révélée décevante ces dernières années, du fait de la croissance modeste des exportations de services et de la baisse sensible des exportations d'or non monétaire, généralement très fluctuantes – cette baisse étant également visible dans les importations (Graphique 1.4, partie C). Les exportations de biens ont aussi connu des évolutions contrastées d'un secteur à l'autre. Des recherches récentes conduites par l'OCDE montrent que la Suisse s'est de plus en plus spécialisée dans des secteurs en forte croissance au cours de la période 1995-2015, par exemple dans les produits pharmaceutiques, qui représentent maintenant 32 % des exportations hors transactions spéciales et or non monétaire (Araújo, Chaux et Haugh, 2018) (Graphique 1.5). L'industrie pharmaceutique de même que les activités de négoce sont relativement insensibles aux variations des taux de change et contribuent fortement à l'excédent commercial (OCDE, 2017a ; Grossmann *et al.*, 2016 ; Yeung *et al.*, 2016). Néanmoins, d'autres secteurs représentant une part plus importante de l'emploi total

sont nettement plus affectés par la force de la monnaie suisse. Les exportations de machines et de produits métalliques, ainsi que celles des secteurs des services financiers, du transport et du tourisme, stagnent.

Graphique 1.5. L'Europe demeure la principale destination des exportations de la Suisse



Note : Les données portent sur 2018. Dans la partie C, les exportations de biens excluent les « transactions spéciales » et l'or non monétaire, qui représentent 22 % de la valeur des exportations brutes.

Source : OCDE, *Statistiques du commerce international* (base de données); Banque nationale suisse.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039388>

Abstraction faite de l'effet induit par les manifestations sportives internationales, il est probable que le taux de croissance soit proche de son niveau tendanciel en 2019 et qu'il diminue légèrement l'année suivante (Tableau 1.1). En 2020, l'incertitude et l'atonie du commerce mondial risquent de continuer à freiner l'investissement et les exportations, et donc la croissance du PIB (Tableau 1.1). Cependant, des manifestations sportives internationales augmenteront les recettes d'exportation. La consommation des ménages s'accroîtra progressivement, à mesure que les pénuries de compétences se répercuteront sur la croissance des salaires. Le taux d'épargne des ménages restera nettement supérieur à celui des autres pays. Ce taux élevé peut s'expliquer notamment par la proportion importante de Suisses qui sont encore en âge de travailler. L'incertitude des citoyens quant à leur longévité et à leurs besoins en termes de santé à un âge avancé ainsi que la volonté de compenser la faible rentabilité des investissements peuvent aussi accroître l'épargne. La forte épargne des ménages continuera à alimenter l'excédent élevé de la balance courante (OCDE, 2017a).

Tableau 1.1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques

Variation annuelle en pourcentage, en volume, sauf indication contraire

	Prix courants de 2015	2016	2017	2018	2019	2020
	(milliards CHF)					
Produit intérieur brut (PIB)¹	654	1.7	1.9	2.8	0.8	1.4
Consommation privée	349	1.4	1.3	1.0	1.1	1.4
Consommation publique	78	1.3	1.2	0.3	1.1	1.1
Formation brute de capital fixe	156	2.5	3.5	1.1	0.4	1.5
Logement	21	-1.2	0.6	-0.1	1.1	1.6
Demande intérieure finale	582	1.7	1.8	0.9	0.9	1.4
Variation des stocks ²	-5	-0.8	0.0	-0.1	-0.1	0.1
Demande intérieure totale	578	0.6	1.7	0.8	0.9	1.5
Exportations de biens et de services	407	6.3	0.0	2.9	-0.4	2.7
Importations de biens et de services	330	5.7	-0.5	-0.3	-0.6	3.3
Solde extérieur ²	76	1.1	0.3	2.0	0.1	0.0
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB corrigé des effets des grandes manifestations sportives internationales	..	1.4	2.2	2.3
PIB potentiel	..	1.6	1.6	1.5	1.4	1.3
Écart de production ³	..	-0.8	-0.5	0.7	0.1	0.2
Emploi	..	1.5	0.7	0.8	1.1	0.6
Taux de chômage ⁴	..	4.9	4.8	4.7	4.5	4.5
Déflateur du PIB	..	-0.6	-0.6	0.3	0.7	0.7
Indice des prix à la consommation	..	-0.4	0.5	0.9	0.5	0.4
Indice sous-jacent des prix à la consommation	..	-0.3	0.3	0.5	0.5	0.5
Termes de l'échange	..	-2.0	-1.8	-0.5	-1.0	-0.1
Taux net d'épargne des ménages ⁵	..	17.8	17.3	17.3	17.6	17.6
Solde commercial ⁶	..	11.6	10.7	12.3	11.7	11.5
Solde des paiements courants ⁶	..	9.5	6.5	10.5	10.4	10.1
Solde budgétaire des administrations publiques ⁶	..	0.3	1.2	1.4	1.2	1.0
Solde budgétaire sous-jacent des administrations publiques ³	..	0.6	1.4	1.1	1.1	0.9
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ³	..	0.8	1.5	1.2	1.1	0.9
Dette brute des administrations publiques (définition du SCN) ⁶		42.0	42.9	41.8	40.7	40.0
Dette nette des administrations publiques ⁶		0.0	-10.2	-11.3	-12.4	-13.1
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.8
Rendement des obligations d'État à dix ans, moyenne	..	-0.4	-0.1	0.0	-0.6	-0.7

1. Sur la base de données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

2. Contribution aux variations du PIB réel.

3. En pourcentage du PIB potentiel.

4. En pourcentage de la population active.

5. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

6. En pourcentage du PIB.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données), octobre 2019.

Une poursuite du ralentissement de l'activité chez les principaux partenaires commerciaux de la Suisse, notamment en Allemagne, pèserait sur les exportations et l'investissement. Une exacerbation des tensions mondiales pourrait tirer vers le haut la monnaie refuge que constitue le franc suisse, tout en freinant les exportations. Néanmoins, la croissance pourrait se révéler plus vigoureuse si les mesures antérieures de modération des coûts stimulaient les exportations davantage que prévu. Les conséquences directes d'un choc lié au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) devraient être limitées grâce à la stratégie « Mind the Gap » du Conseil fédéral, qui comprend des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni sur le commerce, le transport, les assurances et les migrations. De même, la prise en compte des décisions d'équivalence dans le secteur financier atténuerait les retombées directes. Néanmoins, un Brexit désordonné pourrait avoir des effets d'entraînement considérables (Tableau 1.2). Des chocs sur les marchés financiers internationaux ou une correction des prix des logements pourraient aussi provoquer des perturbations. Néanmoins, la probabilité d'une grave récession – caractérisée par un recul de 2 % du PIB par habitant – découlant de facteurs cycliques à court terme semble faible actuellement, car les signes de surchauffe sont peu nombreux (Encadré 1.2).

L'avenir des relations économiques de la Suisse avec l'Union européenne (UE) est incertain, ce qui assombrit les perspectives à moyen terme. Des négociations portant sur un accord-cadre institutionnel sont en cours, mais elles n'ont pas progressé dernièrement. La perspective de longues négociations pourrait peser sur l'investissement et la confiance des entreprises. L'absence de conclusion d'un accord sur un cadre institutionnel couvrant les accords d'accès au marché et permettant soit de les actualiser, soit de conclure d'autres accords risque d'amoinrir le niveau d'intégration de la Suisse en Europe. En outre, en 2020, une votation populaire est prévue sur une initiative appelant à la dénonciation de l'Accord sur la libre circulation des personnes. Cela aurait non seulement des répercussions sur les étrangers travaillant en Suisse mais entraînerait en outre la dénonciation des autres accords bilatéraux de 1999, qui sont liés à celui sur la libre circulation des personnes par la « clause guillotine ». Les États membres de l'UE étant une source majeure de main-d'œuvre étrangère et d'importants partenaires commerciaux, une telle issue pourrait être très lourde de conséquences économiques pour la Suisse. Selon certaines études, elle pourrait coûter à la Suisse 5 % à 7 % de son PIB d'ici à 2035 (BAK Basel, 2015 ; Ecoplan, 2015). Ces estimations dépendent toutefois du modèle utilisé. En outre, elles ne tiennent pas compte d'autres coûts potentiels, tels qu'une perte d'attractivité de la Suisse en tant que territoire d'implantation des entreprises.

Tableau 1.2. Événements peu probables qui pourraient modifier sensiblement les perspectives

Choc	Impact possible
Retrait désordonné du Royaume-Uni de l'Union européenne	Le Royaume-Uni étant un important partenaire commercial de la Suisse et celle-ci étant étroitement liée aux partenaires commerciaux du Royaume-Uni, les effets d'entraînement que pourrait avoir un Brexit désordonné <i>via</i> les échanges, les difficultés du secteur financier, les marchés de capitaux ou l'incertitude pourraient être sources de perturbations.
Crise internationale des obligations d'entreprise	Alors que les volumes d'obligations d'entreprise en circulation se situent à des niveaux record à l'échelle mondiale, un repli de l'activité pourrait poser des problèmes de service de la dette pour les sociétés très endettées et entraîner une réévaluation des risques avec des retombées <i>via</i> les marchés financiers internationaux. Les mouvements vers des valeurs refuge pourraient faire grimper le taux de change, ce qui réduirait les exportations suisses, nuirait à la confiance et augmenterait les risques de déflation. Les banques actives à l'échelle internationale pourraient aussi être touchées.
Effondrement du multilatéralisme	En tant que petite économie ouverte, la Suisse serait durement touchée par une augmentation sensible des obstacles aux échanges et aux mouvements de capitaux.
Correction importante des prix des logements	Une correction importante des prix des logements coïncidant avec un repli de l'activité pourrait mettre au jour les facteurs de vulnérabilité du système financier, déclenchant ainsi une crise dans le secteur financier qui se communiquerait à la sphère réelle de l'économie.

Encadré 1.2. Évaluer le risque d'une grave récession

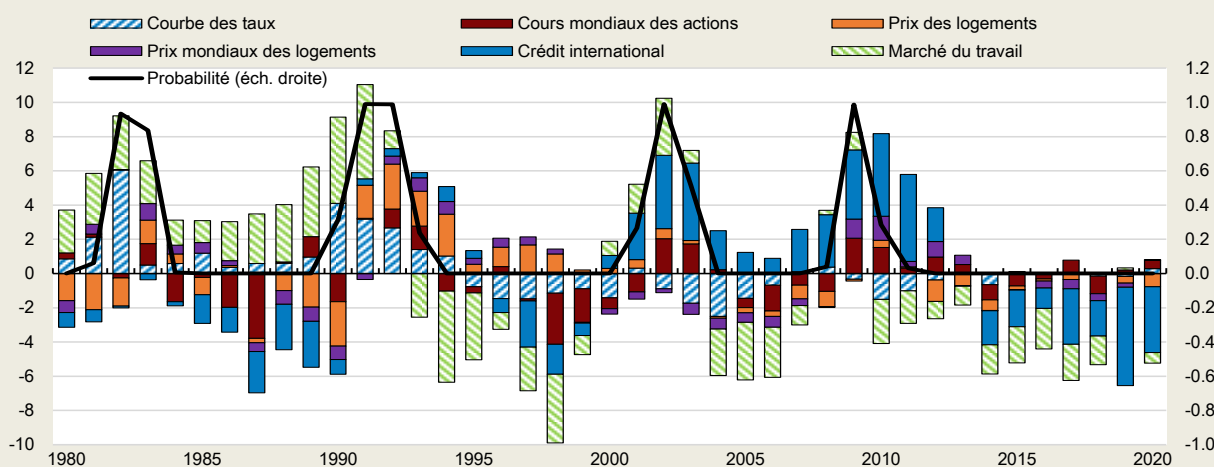
Pour évaluer la vulnérabilité de l'économie, l'une des méthodes consiste à modéliser la probabilité de connaître une grave récession, ici défini par une baisse cumulée de 2 % du PIB réel par habitant, en s'inspirant de Turner, Chalaux et Morgavi (2018). Les modèles de ce type tendent à montrer que les risques de repli de l'activité sont accrus lorsque les cycles conjoncturel et financier atteignent leur point culminant en même temps. Un modèle de ce type estimé pour la Suisse prend en compte la pente de la courbe des rendements et l'écart de chômage (en tant qu'indicateurs du cycle conjoncturel) ainsi que la progression du ratio prix des logements/loyer et des mesures internationales de la hausse des prix des logements et de l'expansion du crédit (en tant qu'indicateurs du cycle financier), qui ont tous permis de prédire de précédentes phases de grave récession en Suisse (voir l'Annexe 1.B).

Les prédictions actuelles issues de ces modèles donnent à penser que la probabilité d'une grave récession en 2020 est faible (Graphique 1.6). Cette interprétation provient à la fois des variables du cycle conjoncturel et du cycle financier. Bien que la courbe des rendements se soit aplatie, l'écart de chômage s'est refermé, ce qui laisse à penser que l'économie ne se trouve pas dans une situation de surchauffe conjoncturelle. En outre, la hausse des prix nationaux et mondiaux des logements et l'expansion du crédit international demeurent relativement modestes par rapport aux récessions antérieures. Cependant, deux facteurs incitent à la prudence : ces modèles sont encore expérimentaux et ils ne permettent pas de détecter la possibilité d'un choc sans lien avec ces variables.

Dans la mesure où la Suisse est une économie ouverte, l'évolution de la situation de ses partenaires commerciaux représente une source de risques essentielle. Des simulations réalisées à l'aide de modèles pour certains partenaires commerciaux clés de la Suisse (l'Allemagne et le Royaume-Uni) laissent à penser que les risques sont plus aigus dans ces économies qu'en Suisse. Par conséquent, ces effets d'entraînement représentent actuellement pour l'économie suisse la principale source de risques entourant les perspectives à court terme.

Graphique 1.6. Le risque d'une grave récession semble faible à court terme

Contributions à la probabilité dans la prévision à un an réalisée à l'automne



Note : Le diagramme à barres présente une décomposition des facteurs qui contribuent aux risques de récession dans les prévisions à un an publiées par l'OCDE en novembre/décembre. Les variables explicatives qui n'étaient pas encore disponibles pour le troisième trimestre de 2019 ont été estimées à partir des données disponibles. La probabilité d'une grave récession en 2020 est représentée par la somme des barres empilées. Les barres correspondent aux produits des variables explicatives centrées et de leurs coefficients estimés (échelle de gauche) et peuvent donc prendre des valeurs négatives ou positives. La somme des barres est ensuite convertie en une probabilité comprise entre 0 et 1 par la distribution normale cumulée, et représentée par la ligne noire (échelle de droite). La relation entre la somme des barres et la probabilité est donc non linéaire. Néanmoins, les pics dans la somme des barres correspondent clairement aux points culminants de la récession.

Source : Calculs de l'OCDE d'après Turner D., T. Chalaux et H. Morgavi (2018), « Fan charts around GDP projections based on probit models of downturn risk », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1521, Éditions OCDE, Paris.

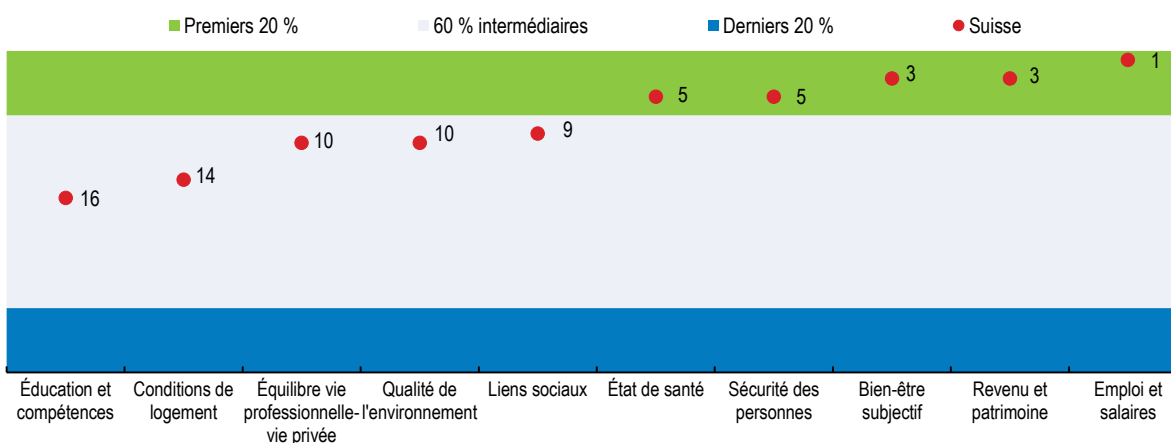
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934021110>

Le bien-être est élevé selon plusieurs dimensions

Les niveaux de vie, mesurés par l'accès au marché du travail, les revenus, le bien-être subjectif, la sécurité des personnes et l'état de santé, figurent toujours parmi les plus élevés de la zone OCDE (Graphique 1.7). Comme dans d'autres pays, plus l'on est instruit, meilleure est la situation sur le marché du travail. Quant aux résultats sur le plan de la santé, ils sont meilleurs parmi les tranches supérieures de revenu (OCDE/UE, 2018). Cependant, les écarts sont en général plus faibles que dans de nombreux autres pays. La Suisse obtient toutefois de moins bons résultats en termes de logement et d'éducation. Le coût du logement est élevé : il absorbe plus d'un cinquième du revenu disponible brut des ménages. Près de 90 % des Suisses âgés de 25 à 64 ans ont achevé leurs études secondaires mais le nombre total d'années d'études se situe autour de la moyenne de l'OCDE. Les progrès accomplis par la Suisse en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable sont similaires, avec des résultats satisfaisants dans de nombreux domaines, mais certains défis persistent (OCDE, 2019b).

Graphique 1.7. Les niveaux de vie figurent parmi les plus élevés dans l'OCDE

Indicateur du vivre mieux, position dans le classement des pays de 1 (meilleur) à 36 (moins bon)



Note : Chaque dimension du bien-être est mesurée à l'aide d'un à quatre indicateurs entrant dans la composition de l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE. Les indicateurs sont assortis de coefficients de pondération égaux et normalisés.

Source : OCDE, *Indicateur du vivre mieux de l'OCDE*, www.oecdbetterlifeindex.org.

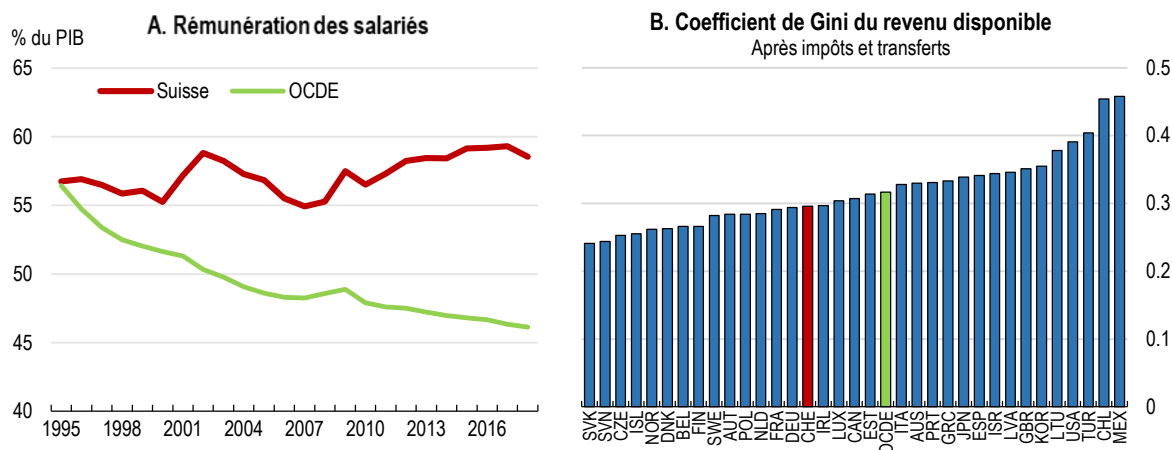
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039426>

La Suisse va à contre-courant de la tendance au creusement des inégalités de revenu observée dans tous les pays de l'OCDE au cours des dernières décennies. La part du travail dans le revenu des facteurs est restée proche de 60 % du PIB, tandis que la moyenne de l'OCDE a diminué (Graphique 1.8, partie A). Les taux d'emploi sont élevés, indépendamment du milieu socioéconomique. Par conséquent, malgré une redistribution limitée, les inégalités de revenu après impôts et transferts se situent autour de la moyenne de l'OCDE (partie B). Toutefois, l'écart de rémunération entre hommes et femmes pour les salariés à temps complet demeure assez important, à 15 %. Couplé à la tendance des femmes à travailler à temps partiel, ce facteur est à l'origine d'un écart de revenus moyens non négligeable. Il est par ailleurs possible d'améliorer la mobilité intergénérationnelle, qui est moindre que dans le pays moyen de l'OCDE (OCDE, 2018a).

Les taux d'emploi élevés et les courtes périodes de chômage contribuent à réduire la pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire relative pour les Suisses en âge de travailler est un des plus bas de la zone OCDE. Le taux de pauvreté parmi les personnes âgées de plus de 65 ans, qui s'élève à 19.5 %, est largement supérieur à la moyenne de l'OCDE (13.5 %). Les femmes courent un risque plus élevé de pauvreté à un âge avancé en raison de leur plus grande longévité et de leurs revenus d'activité plus bas sur l'ensemble

de la vie. Toutefois, le taux de privation matérielle est faible, à 1.8 % pour la population la plus âgée. Cela tient peut-être au fait que de nombreux Suisses âgés possèdent un patrimoine assez important, qui n'est pas pris en compte pour la détermination des taux de pauvreté basé sur le revenu. Or, selon des études récentes, le risque de pauvreté n'est pas plus élevé pour les personnes âgées une fois que les actifs liquides sont pris en compte avec les revenus (OFS, 2018a). Le régime de retraite public est redistributif, ce qui joue peut-être aussi un rôle.

Graphique 1.8. La part élevée du travail dans le revenu des facteurs limite les inégalités



Note : Le coefficient de Gini indique dans quelle mesure la distribution du revenu disponible entre les ménages s'écarte d'une répartition parfaitement égale. Un coefficient égal à zéro représente une égalité parfaite, tandis qu'un coefficient de 100 correspond à une inégalité extrême. Les données portent sur 2016 ou 2017 pour la plupart des pays ; elles concernent 2015 pour la Suisse, l'Islande, le Japon et la Turquie. La valeur de l'OCDE est une moyenne non pondérée.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données), *Distribution des revenus* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039445>

Sur le plan des performances environnementales, la Suisse soutient généralement bien la comparaison avec les autres pays

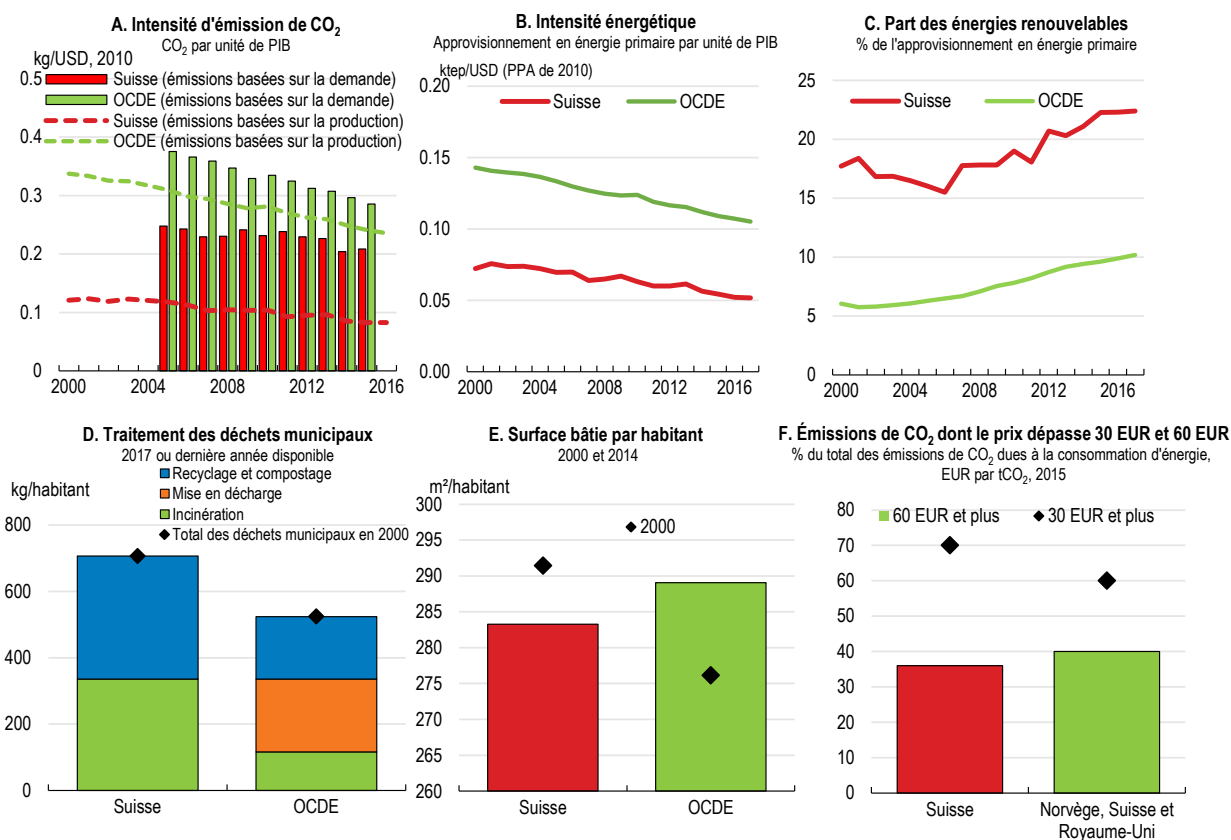
L'intensité carbone du PIB de la Suisse est l'une des plus faibles de la zone OCDE, ce qui s'explique par une intensité énergétique moindre ainsi que par une production d'électricité presque totalement décarbonée, essentiellement d'origine nucléaire et hydroélectrique. Cependant, les avancées en matière de découplage des émissions de CO₂ du PIB ont été plus lentes (Graphique 1.9, parties A-C). La Suisse s'est engagée à réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, y compris en achetant des crédits internationaux qui permettent de réduire les émissions ailleurs. L'objectif de réduction intérieure se chiffre à 30 %. Il sera atteint uniquement si les projets de révision de la Loi sur le CO₂ sont approuvés par le Parlement et ne sont ensuite pas rejetés par le suffrage populaire. La Suisse a en outre annoncé un objectif de zéro émission nette d'ici à 2050 (crédits internationaux inclus). Le Comité sur le changement climatique (CCC, *Committee on Climate Change*) du Royaume-Uni a aussi récemment proposé un objectif de zéro émission nette en 2050, et plusieurs autres pays, dont la Suède et la France, ont adopté des objectifs comparables ou projettent de le faire (Committee on Climate Change, 2019).

La Suisse ne met en décharge aucun déchet ménager et en recycle l'essentiel (partie D). Malgré les redevances d'élimination des déchets et autres instruments d'action, les déchets municipaux par habitant augmentent constamment (OCDE, 2017b). Par conséquent, le volume d'ordures ménagères reste important (partie D). De même, l'empreinte carbone de la consommation intérieure, y compris des biens importés, est nettement plus élevée que l'indicateur des émissions basées sur la production, même si elle est inférieure à la moyenne de l'OCDE (partie A). Toutefois, la Suisse a absorbé l'accroissement de sa

population tout en limitant les surfaces bâties (partie E), ce qui peut contribuer à protéger la biodiversité et la qualité des sols (Haščič et Mackie, 2018).

Parmi les pays de l'OCDE, la Suisse est celui qui s'approche le plus d'un alignement de sa tarification des émissions de CO₂ sur les niveaux de référence internationaux du coût climatique (OCDE, 2018b, 2018c, 2019c). La part des émissions de CO₂ dont le prix dépasse 60 EUR, estimation intermédiaire du coût du carbone en 2020, a augmenté depuis 2015, notamment dans le secteur du logement. Néanmoins, comme dans de nombreux pays, le prix des émissions industrielles est inférieur à la référence de 60 EUR. Les exonérations de taxe sur le CO₂ réduisent son efficacité. À compter de 2020, le système d'échange de quotas d'émission de la Suisse devrait être lié à celui de l'Union européenne, l'accord n'attendant plus que d'être ratifié.

Graphique 1.9. La Suisse obtient de bons résultats à l'aune de la plupart des indicateurs de croissance verte



Source : OCDE, *Environnement* (base de données), *Indicateurs de croissance verte* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039464>

La politique monétaire non conventionnelle est devenue ordinaire

La politique monétaire est expansionniste depuis la crise financière internationale. Depuis 2015, le taux de référence utilisé pour la conduite de la politique monétaire oscille autour de -0.75 %, soit le plus bas niveau de l'OCDE, proche de celui observé au Danemark (Graphique 1.10, partie A). Lors de sa réunion de juin 2019, la Banque nationale suisse (BNS) a annoncé qu'elle introduisait son propre taux directeur (le « taux directeur de la BNS ») pour communiquer ses décisions en matière de taux d'intérêt. La BNS vise à maintenir les taux d'intérêt à court terme du marché monétaire gagé à un niveau proche de celui de son

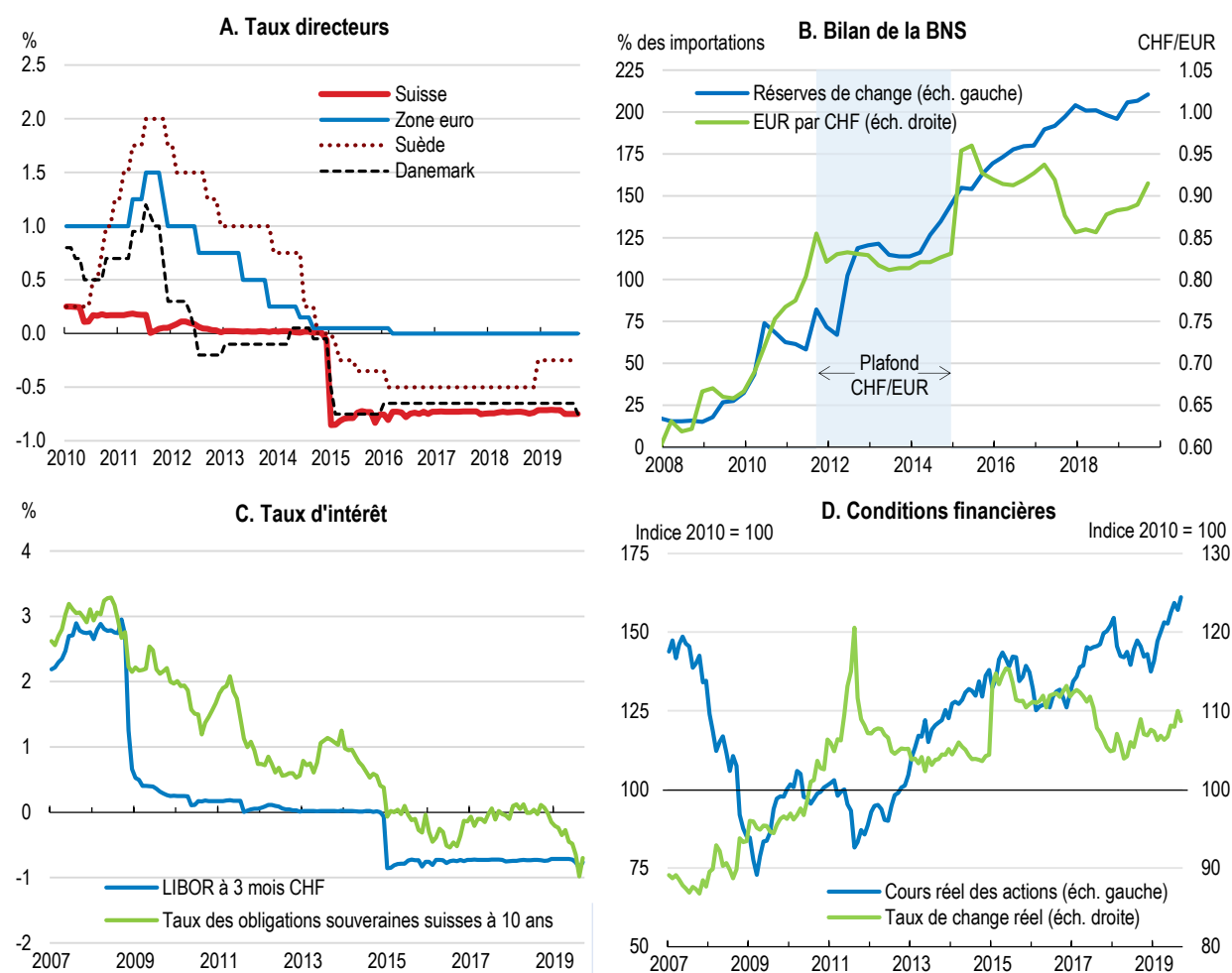
taux directeur, en utilisant le SARON (*Swiss Average Rate Overnight*), un taux de l'argent au jour le jour. Auparavant, la BNS annonçait comme objectif une fourchette pour le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à trois mois pour le franc suisse. Lors de sa réunion de septembre 2019, la BNS a annoncé qu'elle adaptait la base de calcul du seuil au-delà duquel un intérêt négatif est prélevé sur les avoirs à vue des banques à la BNS, et que ce seuil serait actualisé chaque mois. L'objectif est d'alléger le fardeau que font peser les taux d'intérêt négatifs sur le secteur bancaire, tout en renforçant la viabilité de cet instrument à moyen terme.

Durant la décennie qui a suivi la crise, la BNS a acheté des volumes importants de devises pour empêcher l'appréciation du taux de change de mettre en péril la stabilité des prix. En conséquence, les réserves de change sont estimées avoir atteint l'équivalent de 111 % du PIB ou de 211 % des importations en septembre (partie B). Les actifs de la BNS prennent essentiellement la forme d'obligations d'État étrangères, même si 20 % d'entre eux environ sont constitués d'actions étrangères, suivant les règles prescrites en matière de diversification. Les principes de la politique de placement ainsi que les catégories et instruments de placement autorisés sont définis dans les Directives générales de la Banque nationale suisse sur la politique de placement.

En 2019, les conditions financières se sont globalement améliorées : les taux d'intérêt à long terme ont baissé, et les cours réels des actions se sont redressés, bien que le taux de change effectif réel se soit apprécié (Graphique 1.10, parties C et D). L'utilisation conjuguée de plusieurs instruments d'action a permis à la BNS d'atteindre son objectif consistant à maintenir l'inflation en dessous de 2 % et d'empêcher les pressions déflationnistes de prendre le pas (Graphique 1.4, partie D). Comme les estimations de l'écart de production tournent autour de zéro et que les indicateurs de l'inflation sous-jacente demeurent modestes, la politique monétaire reste inchangée.

La BNS a indiqué qu'elle resterait active sur les marchés des changes si besoin est. Si les risques sur la croissance se concrétisent, le taux directeur pourrait devenir plus négatif. Certaines craintes liées à la contrainte de positivité des taux d'intérêt, par exemple celle de la thésaurisation, se sont pour le moment révélées infondées : la circulation des billets de 1 000 CHF (1 000 USD) a augmenté de 12 % en 2015, mais s'inscrivait en baisse de 4.1 % en glissement annuel au mois de juillet 2019. Les taux d'intérêt négatifs sont essentiellement destinés à préserver un écart de taux d'intérêt par rapport aux autres économies, afin de limiter les entrées de capitaux. En théorie, une moindre utilisation des espèces ou la création de mécanismes pour transmettre les taux directeurs aux espèces pourrait accroître l'efficacité des baisses des taux d'intérêt pour soutenir la demande (Agarwal et Kimball, 2019). Ces options n'ont toutefois pas été expérimentées. Même en Suède, où les espèces sont peu utilisées, les baisses des taux ont perdu en efficacité (Eggertsson *et al.*, 2019).

Graphique 1.10. La politique monétaire est très accommodante



Note : Le 13 juin 2019, la Banque nationale suisse a introduit son propre taux directeur (le « taux directeur de la BNS »). Auparavant, la BNS avait pour objectif une fourchette pour le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) à trois mois pour le franc suisse, celui-ci servant de taux de référence pour la conduite de la politique monétaire (partie A).

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données), *Principaux indicateurs économiques de l'OCDE* (base de données); Refinitiv ; Banque nationale suisse.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039483>

Relever les taux d'intérêt dès que possible permettrait de dégager une marge de manœuvre et de réduire quelque peu les risques qui pèsent sur la stabilité financière. Une fois que l'inflation se hissera vers 1 %, la BNS devrait commencer à supprimer ses mesures de relance. Une communication transparente pourrait réduire le risque de volatilité du taux de change. Néanmoins, la faiblesse des taux d'intérêt et la grande taille du bilan de la banque centrale sont susceptibles de perdurer pendant de nombreuses années, avec les risques qui vont de pair.

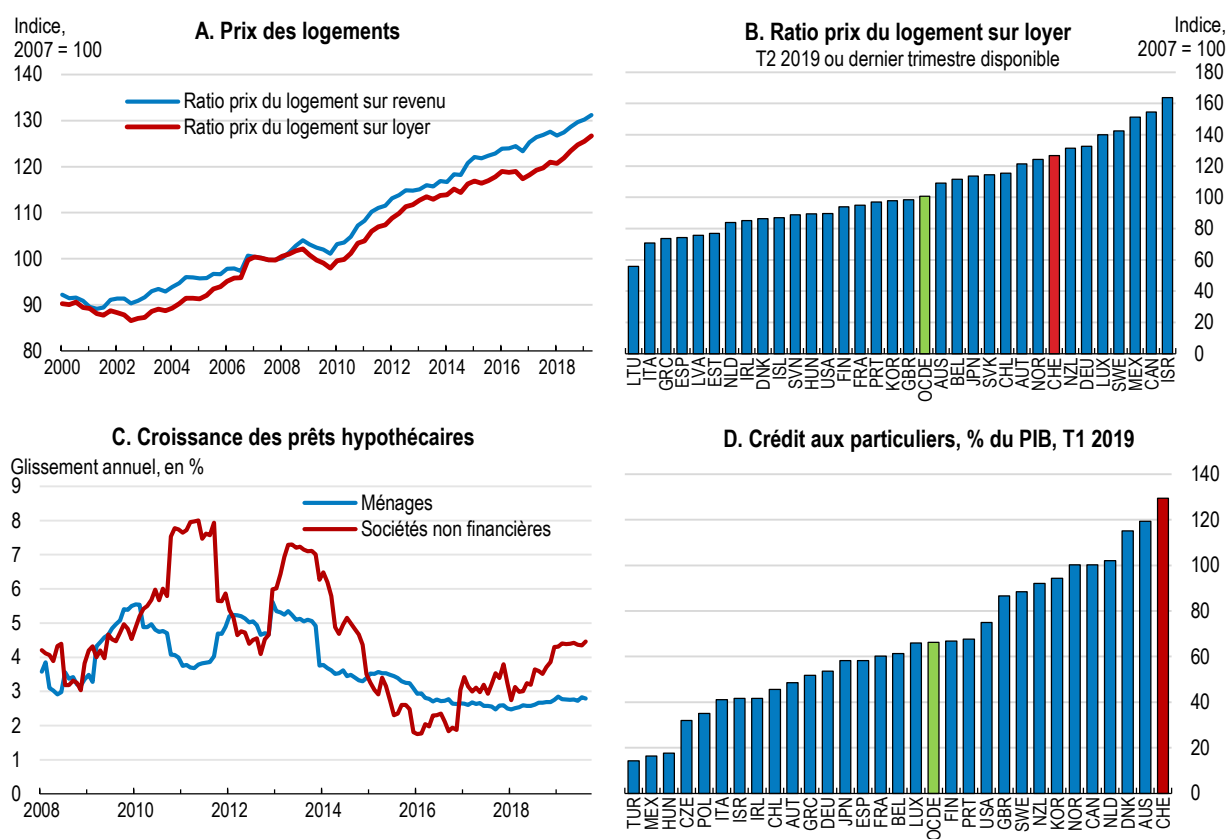
Deux risques interdépendants découlent du contexte de taux d'intérêt bas : les pressions à la baisse sur les marges d'intérêt nettes des banques et l'accroissement des risques liés au marché du logement. Les marges des banques et leur rentabilité ont continué à diminuer en 2018 (BNS, 2019). Comme davantage de banques appliquent à présent des taux d'intérêt négatifs sur les dépôts à terme, cette tendance pourrait ralentir, même si le taux d'intérêt sur les comptes d'épargne n'est pas négatif. La faiblesse des rendements continue à encourager les banques et les investisseurs à prendre des risques. C'est sur le marché du

logement, où les prix continuent à augmenter plus rapidement que les loyers et les revenus, que cela transparaît le plus (Graphique 1.11, parties A et B). La croissance des prêts hypothécaires s'est à nouveau accélérée, surtout pour les entreprises (partie C). Sur le segment des immeubles locatifs résidentiels (dits « objets résidentiels de rendement »), les nouveaux prêts à quotité de financement (ratio prêt/valeur du bien) élevée vont généralement de pair avec des ratios prêt/revenu élevés, d'où un risque plus marqué (BNS, 2019). En outre, une part grandissante des crédits hypothécaires concerne des zones où les taux de logements vacants sont plus élevés, ce qui accentue encore les risques (BNS, 2019). Les ménages eux-mêmes sont fortement endettés (partie D). Même si le patrimoine financier total des ménages est important, la répartition de l'endettement net n'est pas connue ; compte tenu du faible taux d'accession à la propriété (40 % en 2014, le plus souvent avec un crédit hypothécaire), l'endettement peut être concentré.

Les risques se sont aussi accrus dans le secteur financier non bancaire. Les caisses de pension et les sociétés d'assurance-vie figurent parmi les investisseurs qui ont renforcé leur exposition à l'immobilier afin d'améliorer leurs rendements : le niveau de ces avoirs a atteint 22 % des actifs des caisses de pension en 2018. Les caisses de pension et sociétés d'assurance-vie sont aussi exposées aux prix des logements à travers leurs propres actifs hypothécaires. Leur part du marché hypothécaire a ainsi atteint respectivement 1.5 % et 4 %. Comme au Japon, les engagements de pratiquement toutes les sociétés d'assurance-vie sont des produits à rendement garanti, ce qui accentue les risques (BRI, 2018). Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) souligne que la solvabilité des sociétés d'assurance-vie et des fonds de pension est particulièrement précaire lorsque les taux d'intérêt sont très bas pendant longtemps. Il estime que les fonds s'adapteront pour la plupart mais que certains ne le pourront peut-être pas, si bien que leurs difficultés pourraient se propager à l'ensemble du secteur financier. En Suisse, les statistiques officielles relatives aux prêteurs non bancaires ne sont disponibles qu'une fois par an et avec des décalages importants et la participation à certaines enquêtes n'est pas obligatoire (FMI, 2019a). Améliorer les échanges d'informations entre les diverses autorités de contrôle ainsi que l'exhaustivité et la ponctualité des données permettrait de détecter plus rapidement une dégradation des conditions. Les réglementations relatives aux prêts devraient s'appliquer de la même manière aux prêteurs bancaires et non bancaires.

Les mesures macroprudentielles et les impôts périodiques sur la propriété immobilière peuvent réduire les risques liés au marché du logement (FMI, 2019b ; Cournède, Ziemann et Cavalleri, 2019). L'Association suisse des banquiers, qui est responsable de la coordination de l'autorégulation, a adopté des dispositions d'autorégulation plus strictes en réduisant la quotité de financement (ratio prêt/valeur du bien) maximale pour les nouveaux prêts destinés à financer des placements immobiliers (dits « immeubles de rendement »), et en exigeant pour les immeubles de rendement que la dette hypothécaire soit ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble en l'espace de 10 ans (au lieu de 15). Ces mesures sont une bonne chose. Plus globalement, un dispositif adéquat fixant des plafonds d'emprunt devrait être appliqué selon le principe « se conformer ou s'expliquer », en tenant compte de la capacité financière, comme le recommandait le précédente *Étude* (Tableau 1.3 ; OCDE, 2017a). D'autres instruments macroprudentiels pourraient être utilisés afin de réduire encore les risques (FMI, 2019a). Limiter la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt hypothécaire, comme le recommandait l'*Étude économique* de 2015, inciterait aussi moins à s'endetter fortement (OCDE, 2015a). Si une proposition visant à supprimer l'imposition du revenu locatif imputé pour les logements occupés par leur propriétaire suit son chemin, il faudrait éliminer les déductions fiscales qui vont de pair et augmenter les impôts périodiques sur la propriété immobilière. L'élaboration des réformes et les règles de transition devraient prendre en considération les problèmes de stabilité financière et autres paramètres fiscaux.

Graphique 1.11. Les prix de l'immobilier et le crédit au logement continuent à augmenter



Note : Dans la partie C, des ruptures sont observées en 2010 et en 2013. La moyenne de l'OCDE est non pondérée.

Source : OCDE, *Indicateurs analytiques des prix des logements* (base de données), *Résilience* (base de données); Banque nationale suisse.

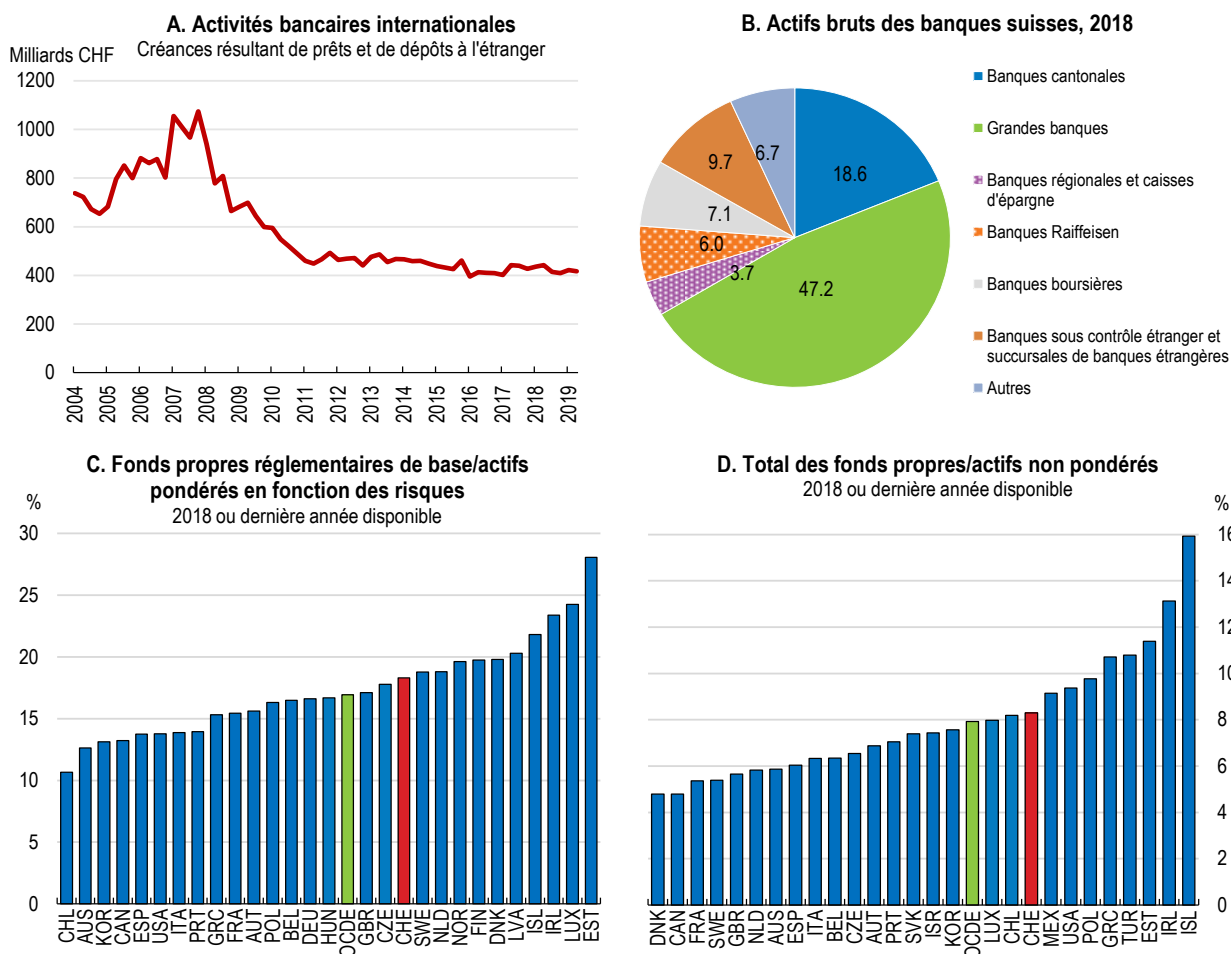
StatLink <https://doi.org/10.1787/888934039502>

Tableau 1.3. Recommandations antérieures concernant la politique monétaire et la stabilité financière

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis novembre 2017
Surveiller étroitement les prêts hypothécaires aux entreprises ou aux ménages pour le secteur de l'immobilier locatif, qui n'est peut-être pas aussi sensible aux récentes mesures réglementaires que le segment des logements occupés par leur propriétaire.	La BNS surveille de près les évolutions des marchés hypothécaire et immobilier et réévalue périodiquement la nécessité d'ajuster le volant de fonds propres contracyclique.
Éliminer les garanties explicites restantes accordées par les cantons à leurs banques publiques.	Aucune mesure n'a été prise.
Mettre en place un cadre juridique officiel permettant de fixer des limites de prêts hypothécaires et prenant en compte la capacité financière des emprunteurs, qui sera mis en œuvre selon le principe « se conformer ou s'expliquer ».	À partir de 2020, la quotité de financement (ratio prêt/valeur du bien) maximale pour les nouveaux prêts destinés à financer des placements immobiliers (dits « immeubles de rendement ») sera abaissée à 75 %, et pour les immeubles de rendement, la dette hypothécaire devra être ramenée aux deux tiers de la valeur de nantissement de l'immeuble en l'espace de 10 ans. Les nouveaux prêts caractérisés par une quotité de financement supérieure à 75 % feront l'objet d'un coefficient de pondération des risques appliqué à 100 % du montant du crédit.
Envisager une rotation périodique des sociétés d'audit responsables de certaines institutions financières et élargir le vivier de sociétés d'audit agréées.	Aucune mesure n'a été prise. L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) considère qu'une rotation périodique des sociétés d'audit ne serait pas bénéfique compte tenu du nombre restreint de grandes sociétés d'audit. La FINMA exerce son droit de missionner des experts indépendants (« chargés d'audit ») qui ne sont pas en charge de la vérification ordinaire des comptes pour enquêter dans un domaine particulier.

Les activités du secteur bancaire ont évolué dans le paysage réglementaire et économique d'après la crise financière. L'ampleur des activités bancaires internationales a été réduite, à l'image de ce qui s'est produit ailleurs (Graphique 1.12, partie A). Cinq grandes banques, dont deux banques d'importance systémique à l'échelle mondiale, dominent le secteur (partie B). Les ratios de fonds propres totaux du secteur ont augmenté et sont conformes aux moyennes de l'OCDE (parties C et D). Les normes réglementaires s'appliquant aux banques d'importance systémique ont été nettement durcies. Cependant, la BNS a souligné que les deux plus grandes banques doivent encore parachever le dispositif de résolution des crises, notamment en garantissant un financement suffisant pour les résolutions et en renforçant les entités nationales prises individuellement (BNS, 2019).

Graphique 1.12. Après la crise, le secteur bancaire a vu sa taille se réduire et sa capitalisation s'améliorer



Note : La moyenne de l'OCDE est non pondérée.

Source : Banque nationale suisse ; OCDE, *Résilience* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039521>

Les tests de résistance montrent que les banques pourront pour la plupart absorber des pertes en cas de contraction du marché du logement et de hausse des taux d'intérêt (BNS, 2019). Pour autant, les simulations des scénarios de taux d'intérêt par la Banque nationale suisse et le Conseil de stabilité financière font apparaître que les banques suisses sont exposées à un rebond des taux d'intérêt, surtout s'il s'accompagne d'une baisse des prix des logements (BNS, 2019 ; BRI, 2018). Les investisseurs en biens immobiliers à usage résidentiel sont aussi exposés au risque de taux d'intérêt, environ un tiers des

nouveaux prêts octroyés aux investisseurs devant être réévalués dans un délai de 12 mois (BNS, 2019). Il est indispensable de préserver les ratios de fonds propres du secteur bancaire et de rester vigilant, compte tenu des risques qui découlent de l'endettement élevé des entreprises et de la faiblesse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale ainsi que des déséquilibres sur le marché national du logement. Toutefois, le manque de données à jour entrave la surveillance par les pouvoirs publics. Une plus grande transparence, facilitée par des données plus à jour, pourrait permettre de détecter l'évolution des risques. La planification des résolutions devrait être étendue, par exemple à l'ensemble des banques susceptibles de prendre une importance systémique dans certaines circonstances (FMI, 2019a). Les garanties explicites accordées par les cantons à leurs banques devraient être supprimées, conformément à une recommandation antérieure (OCDE, 2017a). Si la FINMA était dotée de ressources plus importantes et plus indépendante, elle serait en mesure de mieux surveiller le secteur (FMI, 2019a).

Le secteur financier évolue pour répondre à de nouveaux défis

Outre le contexte de taux d'intérêt bas et une réglementation plus stricte après la crise, trois changements structurels sont en cours dans le secteur financier : i) les évolutions des technologies financières qui modifient les moyens de paiement, l'épargne et l'investissement ; ii) l'attention plus grande portée au changement climatique et à l'exposition du secteur de la finance et de l'assurance à celui-ci et iii) le déclin du secret bancaire et le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

Adopter les innovations dans le secteur financier

Depuis 2016, les autorités suisses s'efforcent activement de réduire les obstacles à l'entrée et à l'adoption de « technologies financières innovantes » afin d'accompagner et d'attirer des start-ups de la FinTech. En 2018, le ministre de l'Économie a déclaré que la Suisse – berceau d'Ethereum, l'un des principaux crypto-actifs au monde en termes de capitalisation boursière – souhaitait devenir la « crypto-nation » (Financial Times, 2018). Un modèle en trois volets de réglementation du secteur des technologies financières a été finalisé au début de 2019 (Encadré 1.3). La Suisse a été l'un des premiers pays à réglementer les offres initiales de jetons (*initial coin offerings*) (qui servent à lever des fonds *via* des crypto-actifs). En effet, sur les 338 start-ups (de moins de 10 ans) de la FinTech que comptait la Suisse en septembre 2019, 119 fournissaient des services fondés sur la technologie des registres distribués (Swisscom, 2019).

Les technologies financières peuvent, entre autres, élargir l'accès aux capitaux des start-ups et des PME et réduire les coûts des services financiers. La technologie des registres distribués est susceptible de profiter au secteur financier, pour le règlement de titres, les paiements internationaux et les crédits commerciaux, ainsi qu'à d'autres secteurs en facilitant les mesures de contrôle préalable dans les chaînes d'approvisionnement ou en permettant aux particuliers de maîtriser leurs propres données par exemple (Landau et Genais, 2018 ; OCDE, 2018d). Cependant, la vigilance autour des activités de FinTech s'impose en raison de risques et conséquences inconnus, mais aussi des menaces potentielles pour la stabilité financière, des risques d'arbitrage entre réglementations et de blanchiment de capitaux, et des craintes relatives à la protection des consommateurs et des investisseurs.

Les activités de FinTech peuvent avoir des répercussions sur la stabilité financière en créant de nouvelles formes de risques de concentration (par exemple de gestion des infrastructures) ou en accentuant la procyclicité (par exemple *via* le crédit entre particuliers) (CSF, 2019). Les plateformes décentralisées peuvent aussi poser des problèmes de réglementation et d'assainissement et de liquidation, et accroître les risques opérationnels et juridiques (*ibid.*). Les banques peuvent réagir à l'intensification de la concurrence dans certains segments d'activité en collaborant avec des concurrents ou en les rachetant, ou bien encore en prenant davantage de risques. Les risques potentiels découlent aussi de la participation des banques au négoce et à la détention de crypto-actifs. La Suisse a joué un rôle précurseur en clarifiant

les règles applicables aux avoirs en crypto-actifs des banques. Les autorités devraient veiller à ce que les règles en vigueur soient appliquées, conformément aux recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, qui prévoient notamment que les banques informent en temps voulu leurs autorités de contrôle des risques réels et prévus (CBCB, 2019).

Encadré 1.3. Principales évolutions de la réglementation suisse des technologies financières (FinTech)

En 2016, le Département fédéral des finances a examiné s'il existait des obstacles majeurs à l'entrée pour les fournisseurs de « technologies financières innovantes » (entreprises de technologie financière). Par la suite, les autorités ont présenté un modèle en trois volets pour ces technologies qui repose sur :

- Des ajustements ponctuels de la réglementation : par exemple, prolongation à 60 jours de la période maximale de détention des fonds sur les comptes de compensation afin de faciliter le financement participatif, mise en œuvre en 2017.
- Un champ d'innovation : un « bac à sable » réglementaire dans la loi bancaire créé en 2017 permet à des entreprises d'accepter des dépôts publics d'un montant pouvant atteindre 1 million CHF sans avoir d'agrément bancaire, sachant qu'elles sont en revanche soumises à d'autres exigences réglementaires (par exemple en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). À compter de 2019, ces entreprises peuvent se lancer dans le crédit participatif à des fins de consommation privée.
- « Licences FinTech » : à compter du 1^{er} janvier 2019, les sociétés non bancaires peuvent demander une licence FinTech leur permettant d'accéder au système de paiement à règlement brut en temps réel (SIC), sous réserve de remplir certaines conditions. Elles font l'objet d'une surveillance par la FINMA et peuvent accepter des dépôts du public à hauteur de 100 millions CHF. Ces entreprises ne peuvent pas verser d'intérêts ou réaliser des investissements.

En 2018, la FINMA a publié des recommandations sur les offres initiales de jetons (*initial coin offerings* - ICO), en distinguant trois types de jetons :

- Les jetons de paiement (souvent appelés cryptomonnaies), pour lesquels les ICO doivent respecter la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. En général, ces jetons ne sont toutefois pas considérés comme une valeur mobilière.
- Les jetons d'utilité servent à donner un accès numérique à une application ou à un service. Ces jetons ne sont généralement pas considérés comme une valeur mobilière à moins qu'ils ne fonctionnent comme un investissement en termes économiques.
- Les jetons d'investissement (souvent appelés jetons de sécurité) qui représentent la détention d'actifs sous-jacents physiques réels ou de parts d'une entreprise, par exemple des flux de revenus ou le droit à des dividendes ou à des intérêts. Ces jetons sont soumis à des obligations au titre de la loi sur les valeurs mobilières et du droit civil conformément au Code suisse des obligations (par exemple l'obligation de publier des prospectus s'applique).

L'Association suisse des banquiers a pris les devants et émis des recommandations pour ses membres dans plusieurs domaines comme le stockage en nuage et les obligations de diligence faites aux banques qui ouvrent des comptes pour les sociétés de la technologie des chaînes de blocs (*blockchain*).

En 2018, les autorités ont publié un rapport analysant le cadre juridique qui régit la technologie des chaînes de blocs et celle des registres distribués ainsi que les ajustements qui s'imposent pour permettre leur essor. Parmi les changements programmés figurent le renforcement de la sécurité juridique lors du transfert de droits au moyen de registres numériques, la prise en compte de ces technologies dans le droit des marchés financiers et plus précisément l'assujettissement des plateformes de négociation décentralisées à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Une consultation publique sur les changements proposés s'est achevée en juin 2019.

Source : Autorités nationales ; sites Internet de la FINMA, de l'Association suisse des banquiers, de la Banque nationale suisse et du Secrétariat d'État aux questions financières internationales.

En général, les risques d'arbitrage entre réglementations sont plus élevés tant qu'il n'existe pas de normes minimales internationales. On observe par exemple des différences de prescriptions réglementaires pour les entreprises de le FinTech entre les pays d'une part, et entre les banques et ces entreprises d'autre part, des différences d'application des lois sur les valeurs mobilières à certaines offres initiales de jetons, ainsi que des différences de régime fiscal. Théoriquement, les réglementations devraient reposer sur la base « même activité, mêmes règles » (Schich, 2019). L'application des réglementations de la Suisse devrait être transparente pour faciliter les examens. Afin de mieux contrôler les risques potentiels, la FINMA a besoin de davantage de ressources, et il faudrait aussi renforcer les obligations déclaratives (FMI, 2019a). Un examen complet du cadre réglementaire applicable à la technologie des registres distribués a eu lieu en 2018. Étant donné que la technologie évolue rapidement, le cadre réglementaire qui régit les activités de FinTech devrait faire l'objet d'un examen régulier, comme cela est prévu en France, par exemple, avec un comité d'évaluation comprenant des experts indépendants (OCDE, 2019d). Les autorités devraient s'efforcer de combler les lacunes de la réglementation, notamment lorsqu'elles amoindrissent la protection des investisseurs individuels (FMI, 2019a).

Identifier les risques liés au changement climatique

Avec des actifs financiers d'un montant total de 7 000 milliards USD, le secteur financier est exposé à un éventail de risques liés au changement climatique. Néanmoins, les informations relatives à l'exposition des intermédiaires financiers à ces risques ne deviennent que lentement disponibles. En effet, celui-ci fait peser des risques physiques, inondations par exemple, sur la valeur des actifs. Des risques de dévaluation surviennent lorsque les investissements concernés ne peuvent pas être entièrement récupérés parce que les pays décarbonent leur économie afin de respecter leurs engagements en matière de changement climatique (OCDE, 2017c). Compte tenu de sa taille, les décisions d'investissement et de financement prises par le secteur financier de la Suisse peuvent aussi influencer sur la trajectoire-même du changement climatique. Pour éviter les risques liés au changement climatique, de grandes institutions financières internationales ont déjà annoncé des mesures pour céder leurs actifs liés à la production d'électricité à partir du charbon ou à l'extraction du charbon thermique, ou pour en limiter le financement (Buckley, 2019).

En 2017, 79 caisses de pension et assureurs suisses ont participé à un test de compatibilité climatique facultatif. Il a montré que leurs portefeuilles d'investissements correspondaient, selon les estimations, à une trajectoire de réchauffement mondial de 4-6 °C, comme ailleurs (Thomä *et al.*, 2017). Cela représente une hausse nettement supérieure à l'engagement international de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 2° C. Les grandes banques suisses ont continué à financer des projets liés à des combustibles fossiles représentant près de 85 milliards USD sur la période 2016-18 (Rainforest Action Network *et al.*, 2019).

La finance durable qui, par définition, prend en considération les questions environnementales, sociales et de gouvernance, progresse, et la Suisse est bien placée dans ce secteur (Wardle *et al.*, 2019). Selon des estimations, la part des « investissements durables » a atteint 31 % des placements des caisses de pension et assureurs en Suisse (Swiss Sustainable Finance, 2019). Toutefois, un écart entre les normes de l'UE et celles de la Suisse émergera parallèlement à la mise en œuvre par l'Union européenne de son plan d'action sur le financement de la croissance durable. Ce dernier contient des règles générales relative à une divulgation large d'information sur les risques, dont les effets potentiels sur les rendements, présente une taxinomie des investissements durables et prévoit la création d'indices de référence « bas carbone » et « bilan carbone positif » (PwC/WWF, 2019).

La BNS et la FINMA ont récemment rejoint le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), qui facilitera le partage de connaissances entre institutions comparables pour mieux comprendre et anticiper les risques climatiques dans le cadre de la surveillance de la stabilité financière et des scénarios macroéconomiques. Si les recommandations du Réseau ne sont pas contraignantes, s'y conformer aujourd'hui permettrait de mieux préparer le cadre réglementaire de

demain. À titre d'exemple, les risques liés au climat devraient être intégrés à la surveillance de la stabilité financière (NGFS, 2019). La sensibilisation et la création de moyens d'action en interne et avec les parties prenantes aideraient à mieux comprendre comment les facteurs liés au climat peuvent se transformer en risques ou en opportunités.

Il est crucial que soient communiquées les informations sur les risques liés au changement climatique, afin que les investisseurs et les détenteurs de polices d'assurance comprennent les risques auxquels ils sont exposés, et que les marchés financiers jouent de manière adéquate leur rôle de répartition des ressources en capital. Les mesures prises ont pour le moment été facultatives. Un nouveau test de compatibilité climatique pour les caisses de pension et assureurs sera réalisé en 2020 et sera coordonné à l'échelle internationale. Dix-neuf grandes entreprises suisses soutiennent déjà le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat et souscrivent à sa recommandation de communiquer des informations afin de mieux éclairer les décisions tournées vers l'avenir (TCFD, 2017). Néanmoins, ce type de mesures repose sur la participation spontanée. Renforcer la diffusion d'informations sur les risques liés au climat conformément aux recommandations du Groupe de travail contribuerait à l'établissement de normes internationales. Dans de nombreux pays, les autorités renforcent les obligations d'information liées au climat. Ainsi, depuis avril 2019, l'autorité britannique de contrôle impose aux intermédiaires financiers de lui communiquer leurs risques liés au climat. En France, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte contraint les sociétés cotées à signaler les risques financiers et les investisseurs institutionnels à indiquer en quoi les stratégies d'investissement sont en phase avec la transition énergétique et écologique du pays.

Lutter contre le blanchiment de capitaux et la corruption

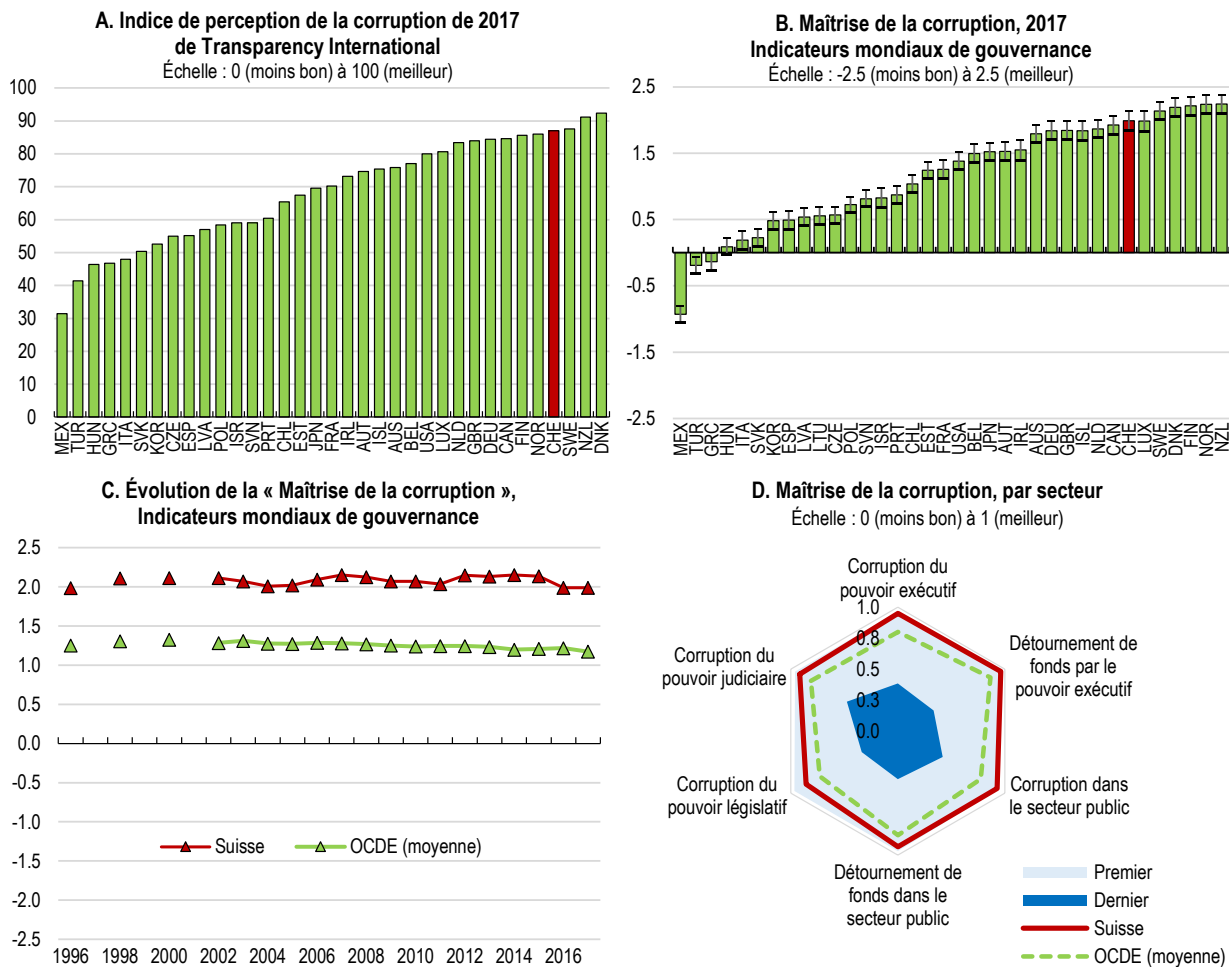
La Suisse est considérée comme l'un des pays de l'OCDE les moins corrompus (Graphique 1.13). Cependant, la taille et l'internationalisation de son secteur financier accentuent le risque que celui-ci soit utilisé pour des activités criminelles comme le blanchiment de capitaux, y compris des produits de la corruption transnationale (OCDE, 2018e ; GAFI, 2016). Environ un quart de la gestion internationale de patrimoine se concentre en Suisse (OCDE, 2018e). De nombreuses entreprises multinationales qui ont un siège social en Suisse sont aussi exposées à la corruption dans le commerce international. C'est en particulier le cas des sociétés de négoce : la Suisse représente un tiers du commerce mondial de pétrole (OCDE, 2018e). Les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux prises par la Suisse sont jugées plus efficaces que celles d'autres pays à de nombreux égards, à l'exception de la coopération internationale (Graphique 1.14). Environ la moitié des 403 enquêtes pénales en cours à la fin de 2018 était liée à du blanchiment de capitaux (MPC, 2019) et la Suisse réprime davantage les infractions de corruption transnationale.

Ces dernières années, la Suisse a pris des mesures pour remédier à certaines de ses carences mises en évidence par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption. À compter de 2020, les intermédiaires financiers devront faire preuve d'une plus grande vigilance à l'égard des nouveaux comptes et des opérations en espèces de plus de 15 000 CHF. En outre, davantage d'institutions seront contrôlées directement par l'autorité de surveillance des marchés financiers. Les modifications de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux soumises au Parlement comportent des mesures visant à renforcer les obligations de diligence et les obligations déclaratives au-delà des intermédiaires financiers ainsi qu'à améliorer la coopération internationale.

Le dispositif pourrait être renforcé par un alourdissement des sanctions prévues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, qui ont été jugées insuffisantes (OCDE, 2018e ; GAFI, 2016). Le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent lui-même pourrait être doté de ressources plus importantes (OCDE, 2018e). Il faudrait accorder une protection juridique aux lanceurs d'alerte dans le secteur privé afin de corriger une lacune mise en évidence à maintes reprises par le Groupe de travail sur la corruption (OCDE, 2018e). La législation proposée a été rejetée

par le Parlement en 2019. Des mesures s'imposent aussi pour veiller à ce que les sanctions infligées dans les affaires de corruption transnationale soient efficaces, proportionnées et dissuasives. La poursuite de la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption transnationale contribuera à préserver la réputation de place financière de la Suisse.

Graphique 1.13. La corruption est jugée très faible

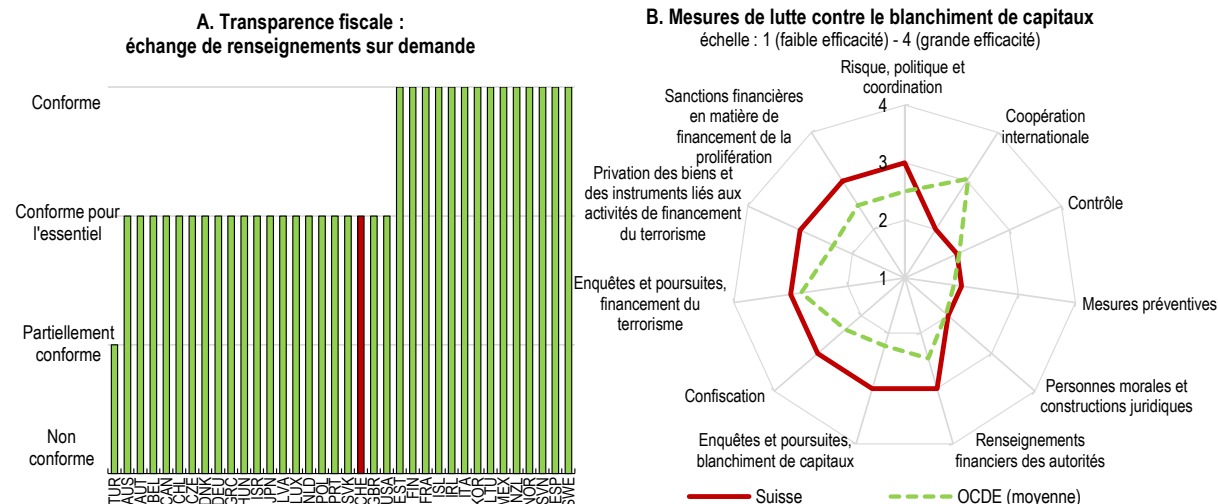


Note : La partie B fait apparaître l'estimation ponctuelle et la marge d'erreur. La partie D met en évidence les sous-composantes par secteur de l'indicateur de « Maîtrise de la corruption » du Projet *Varieties of Democracy (V-Dem)*.

Source : Banque mondiale ; Transparency International ; Institut V-Dem ; Université de Gothenburg, et Université de Notre Dame.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039540>

Graphique 1.14. Il est possible d'améliorer encore le cadre de lutte contre les infractions économiques



Note : La partie A synthétise l'évaluation globale de l'échange de renseignements dans les faits à partir des [examens par les pairs](#) du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. Les examens par les pairs permettent d'évaluer la capacité des pays membres à garantir la transparence de leurs personnes morales et entités juridiques et à coopérer avec les autres administrations fiscales conformément à la norme reconnue à l'échelle internationale. Le rapport de phase 2 de la Suisse a été publié le 26 juillet 2016. Le graphique illustre les résultats de premier tour ; un deuxième tour est en cours. La partie B fait apparaître les notations issues des [évaluations mutuelles](#) de chaque membre du GAFI pour évaluer le degré d'application des Recommandations du GAFI. Les notations indiquent le degré d'efficacité des mesures d'un pays par rapport à onze résultats immédiats.

Source : calculs du Secrétariat de l'OCDE fondés sur les données du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE ; et Groupe d'action financière (GAFI).

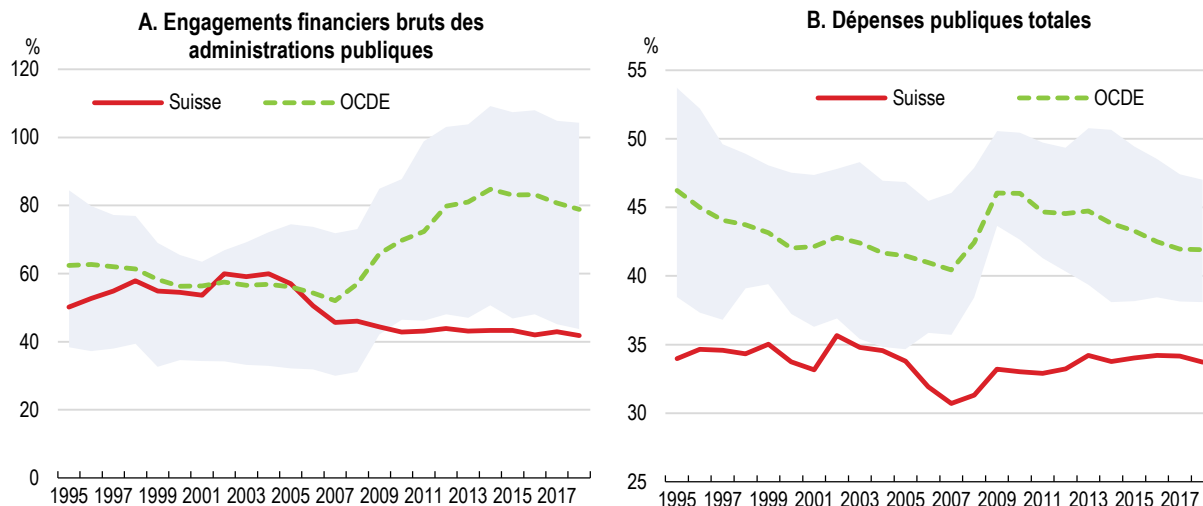
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039559>

La politique budgétaire est saine et l'endettement est faible

La Suisse dégager des excédents budgétaires depuis 2015, ce qui a ramené les engagements financiers bruts à environ 40 % du PIB et porté la situation financière nette à plus de 10 % du PIB (Tableau 1.1, Graphique 1.15, partie A). Les dépenses restent nettement inférieures à celles des autres pays de l'OCDE (partie B). Des facteurs structurels aussi bien que temporaires ont permis d'enregistrer des recettes plus élevées que prévu ces dernières années : les bénéficiaires des entreprises ont dopé les dividendes et la persistance de taux d'intérêt négatifs encourage le report des demandes de remboursement. La politique a été globalement neutre mais devrait devenir expansionniste en 2020, en raison du ralentissement de l'augmentation des recettes qui va aller de pair avec la réforme de l'impôt sur les sociétés. L'impulsion budgétaire en 2020 va dans le bon sens compte tenu du caractère non conventionnel de la politique monétaire. Grâce aux faibles niveaux d'endettement, les autorités disposent d'une grande marge de manœuvre pour intervenir en cas de crise.

Graphique 1.15. La dette et les dépenses publiques sont relativement faibles

En pourcentage du PIB



Note : Les données représentent les comptes des administrations publiques (à savoir qu'elles englobent les comptes des administrations infranationales). La zone grisée représente l'intervalle compris entre les 25^e et 75^e centiles de la distribution des données disponibles pour les pays de l'OCDE. « OCDE » correspond à une moyenne non pondérée des données pour les pays disponibles. Les données concernant 2018 incluent des estimations de l'OCDE.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039578>

La réforme de l'impôt sur les sociétés entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS. L'objectif est de respecter les engagements internationaux en supprimant le régime fiscal préférentiel accordé aux entreprises étrangères. Le train de mesures final comprend plusieurs éléments supplémentaires, dont des ajustements de la péréquation budgétaire et un surcroît de financements pour le premier pilier du régime public de retraite. Les cantons ont pour la plupart réduit le taux normal de leur impôt sur les sociétés afin de préserver leur compétitivité, ou projettent de le faire. Par conséquent, la charge totale maximale de l'impôt sur les sociétés devrait tomber à 15 %, voire moins, dans 21 cantons (CDFV, 2019). Une majorité de cantons prévoit aussi de mettre en place des déductions fiscales de 120-150 % au titre des dépenses de R-D (*ibid.*). Le dispositif pourrait amputer les recettes fiscales de près de 2 milliards CHF (0.3 % du PIB) en 2020 (DFF, 2018a). Le gouvernement fédéral transfèrera aussi un supplément de 0.7 % de ses recettes au régime public constituant le premier pilier du système de retraite, qui est déficitaire. À court terme, la réforme pèsera sur le budget. Toutefois, elle dissipe un facteur d'incertitude pour les pouvoirs publics et incitera peut-être les entreprises nationales à investir grâce à un coût d'usage du capital moindre et aux incitations à la R-D prévues. L'impact net sur les recettes à long terme pourrait être positif (DFF, 2018b).

La règle de « frein à l'endettement » et les règles budgétaires comparables dans la plupart des cantons sont une caractéristique de la politique budgétaire de la Suisse. La règle fédérale fixe un plafond de dépenses qui tient compte des projections de recettes et de l'état du cycle conjoncturel. Ces règles, qui ont été adoptées au début des années 2000, ont permis de mettre fin à la tendance à la hausse du ratio d'endettement national, le ratio dette/PIB ayant renoué avec son niveau du début des années 1990.

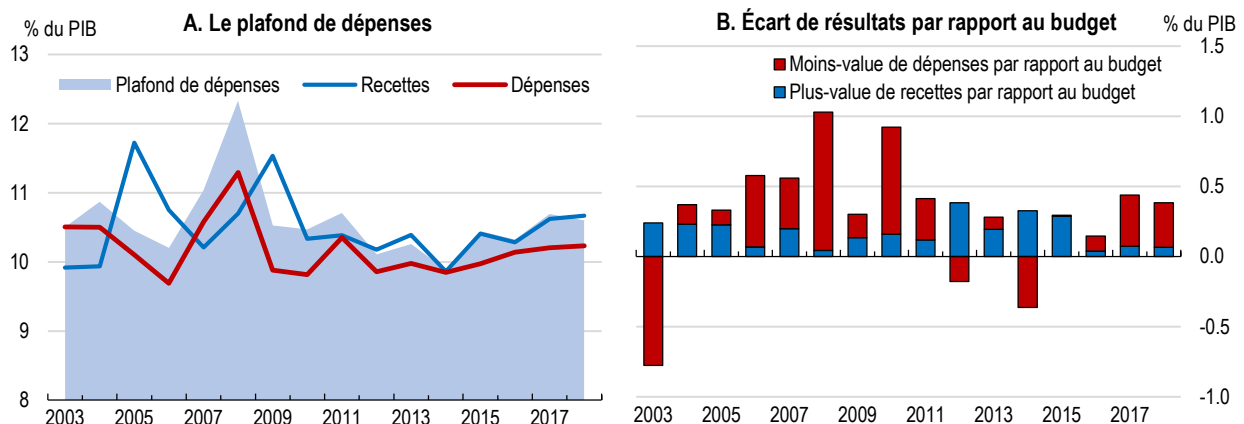
Compte tenu des modalités d'élaboration et d'application de la règle fédérale, la politique budgétaire a tendance à être plus restrictive que recherché. Premièrement, les recettes sont en général plus élevées que prévu, essentiellement en raison de la difficulté à prévoir le produit de l'impôt anticipé (prélevé à la source) (Schaltegger et Salvi, 2019). Le plafond de dépenses initial était donc généralement trop bas. Deuxièmement, on observe qu'une sous-utilisation des crédits budgétaires est la norme (Graphique 1.16, partie A). L'impact de ces deux facteurs sur le budget a été équivalent à 0.4 point de pourcentage de PIB

par un environ en 2017-18 (partie B). En outre, la correction des variations cycliques est délibérément limitée et susceptible d'être révisée à mesure que les estimations de l'écart de production évoluent.

Une plus grande exploitation de la marge de manœuvre budgétaire faciliterait la normalisation de la politique monétaire et améliorerait les résultats obtenus sur le plan économique et social. Les mesures proposées dans cette *Étude*, par exemple les aides à la formation, peuvent renforcer la croissance à long terme et la rendre plus inclusive (Fournier et Johansson, 2016). Stimuler l'investissement public peut aider à relever les défis à long terme liés au changement climatique et au vieillissement de la population. L'investissement public net, qui tient compte des amortissements, représentait en moyenne 0.25 % du PIB en 2013-17, contre 0.5 % dans le pays médian de l'OCDE. Il a été souligné dans des *Études* antérieures qu'accroître l'offre de services abordables d'accueil des enfants et améliorer l'accès au système d'éducation des jeunes enfants pouvait renforcer la croissance à long terme, en aidant les femmes à allonger leur temps de travail (OCDE, 2017a ; OCDE, 2013). Cela peut aussi rehausser la productivité en réduisant les écarts entre hommes et femmes et en améliorant le capital humain. En outre, les multiplicateurs budgétaires sont probablement plus importants pour les dépenses que pour les recettes (Batini *et al.*, 2014).

Début 2019, les autorités ont annoncé des mesures visant à assouplir l'exécution du budget, qui sont une bonne chose. Il faudrait corriger le facteur cyclique pour tenir compte de l'impact des manifestations sportives internationales bisannuelles (qui ont fait augmenter le PIB de ½ pour cent en 2018), comme le recommande le FMI (FMI, 2019c). Sachant que la dette publique brute est à présent relativement faible et que la dette publique nette équivaut à environ -12 % du PIB, il serait prudent de faire en sorte que le frein à l'endettement soit symétrique et de réduire les pressions sur la politique monétaire.

Graphique 1.16. La politique budgétaire fédérale est plus restrictive que prévu



Note : Le total des recettes et des dépenses est indiqué dans la partie A. La partie B repose sur les recettes et les dépenses ordinaires.
Source : Administration fédérale des finances ; OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données); calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039597>

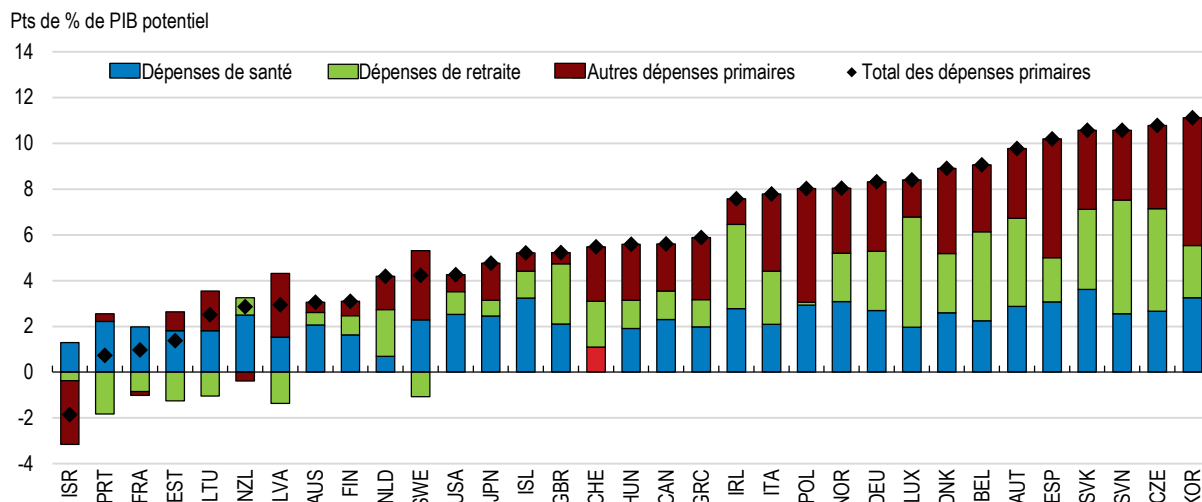
Se préparer aux conséquences budgétaires du vieillissement de la population

Les dépenses publiques consacrées aux retraites et aux soins de santé devraient augmenter au cours des prochaines décennies. Le rôle moins important joué par les pouvoirs publics dans le versement des pensions et le financement des soins de santé et soins de longue durée contiendra les pressions budgétaires en Suisse par rapport à la situation de nombreux autres pays de l'OCDE (Graphique 1.17). Toutefois, les tendances actuelles suggèrent que ces postes de dépenses augmenteraient de 3% du PIB d'ici à 2060. La cause première est l'accroissement du nombre de personnes âgées. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles par habitant non liées au vieillissement démographique restent constantes, la hausse totale des dépenses s'élèvera à 5 points de PIB. Les cantons et les communes, qui sont les premiers

responsables de l'offre de soins de santé et de soins de longue durée, supporteront environ la moitié de la charge de la hausse des dépenses liées au vieillissement (Brändle, Colombier et Philipona, 2016). Cependant, compte tenu de la différence de rythme et d'ampleur du vieillissement de la population, la tâche varie considérablement d'un canton à l'autre (Graphique 1.18). La formule de péréquation financière fédérale tient compte des effets des facteurs de dépenses sociodémographiques, dont le vieillissement de la population. Les modifications prévues en termes de responsabilités devront être intégrées dans ces calculs. De même, la péréquation financière au sein des cantons devrait tenir dûment compte de l'évolution du poids des responsabilités.

Graphique 1.17. La hausse des dépenses publiques sera une source de défis pour le budget

Variation des dépenses entre 2019 et 2060

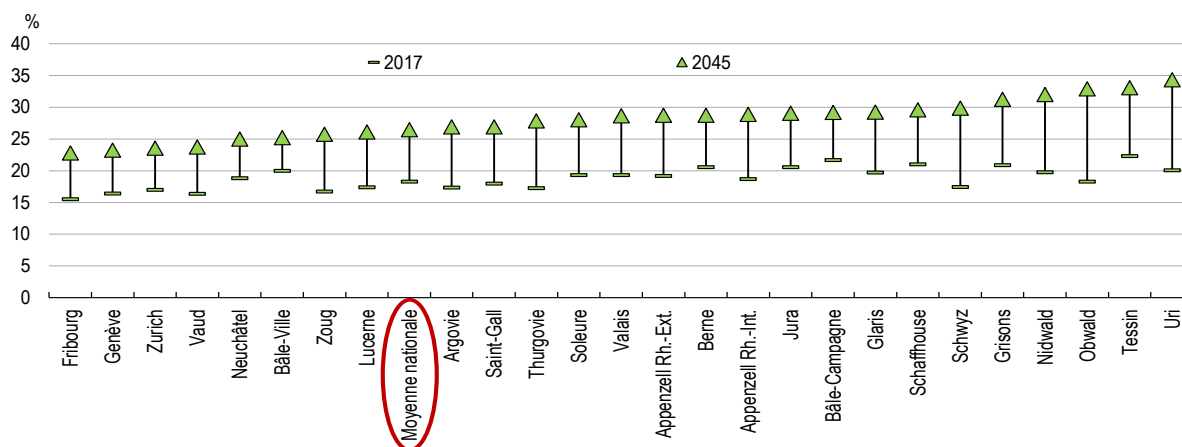


Note : Ces scénarios sont présentés uniquement à des fins d'illustration et diffèrent des projections nationales. Les dépenses de retraite englobent les pensions de réversion et les pensions d'invalidité. Cependant, toutes les autres prestations sont incluses dans « Autres dépenses primaires », qui correspondent à l'ensemble des dépenses autres que les intérêts à l'exception des dépenses de santé et de retraite.
Source : Simulations à partir du *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934039616>

Graphique 1.18. Le vieillissement de la population sera probablement inégal d'un canton à l'autre

Ratio personnes âgées de plus de 65 ans/total de la population résidente permanente



Note : Les scénarios pour les cantons sont des projections nationales et sont disponibles uniquement jusqu'en 2045. La projection nationale pour la population totale est un peu plus élevée (483 000 habitants en 2045) que les projections des Nations Unies dans les scénarios à long terme de l'OCDE.
Source : Office fédéral de la statistique.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934039635>

La détermination à contenir les dépenses liées au vieillissement démographique réduira tout effet d'éviction des autres dépenses, dont celles consacrées aux générations plus jeunes, et limitera la nécessité d'augmenter les impôts. Les scénarios à long terme établis d'après Guillemette et Turner (2018) montrent qu'il faudrait augmenter le ratio recettes/PIB d'environ 4 points de pourcentage d'ici à 2060 pour stabiliser le ratio dette/PIB (Graphique 1.19). Les *Études* antérieures ont mis en évidence un potentiel important pour accroître l'efficacité des dépenses publiques et amplifier la croissance (Tableau 1.4). Il est particulièrement important de modérer les dépenses de santé, comme indiqué ci-dessous. Les réformes proposées dans la présente *Étude* pour relever l'âge effectif du départ à la retraite permettraient de faire face aux pressions budgétaires liées au vieillissement démographique en augmentant le PIB et les recettes. Les simulations basées sur le Modèle à long terme de l'OCDE illustrent l'impact d'un train de mesures qui aurait pour effet de i) porter l'âge légal de la retraite à 67 ans ces 15 prochaines années puis de le relever en fonction de l'espérance de vie et ii) accroître les dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail et mettre en œuvre des réformes du marché du travail afin de reculer l'âge de la retraite de six mois. Ces réformes allégeraient sensiblement les pressions budgétaires au cours des prochaines décennies en favorisant une progression de l'emploi et du PIB (Graphique 1.19 ; Tableau 1.5).

Tableau 1.4. Recommandations antérieures concernant l'efficacité des dépenses publiques et la fiscalité

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis novembre 2017
Réduire les subventions agricoles et améliorer l'efficacité des dépenses publiques pour libérer des fonds et les affecter à des mesures propices à la croissance et à l'inclusivité.	En décembre 2017, un décret fédéral a été adopté : il supprime les contributions à l'exportation ainsi que les mesures d'accompagnement pour venir en aide au secteur de la production alimentaire.
Étudier des solutions permettant de réduire le taux d'abandon dans le système universitaire.	Aucune mesure concrète n'a été prise. Les universités ont commencé à recueillir des données.
Revoir le système de fixation des prix des médicaments génériques en remboursant un montant forfaitaire défini à l'avance.	Un système de prix de référence est prévu.
Encourager une comparaison systématique des frais hospitaliers. Si les tarifs continuent à augmenter malgré les réformes récentes, envisager d'adopter une nouvelle législation qui les encadre au moyen de coûts de référence.	Aucune mesure concrète n'a été prise. Des mesures de maîtrise des dépenses ont été prises afin de freiner la hausse des dépenses de santé.
Éviter la sous-utilisation persistante des crédits budgétaires grâce à une meilleure coordination des procédures aux échelons fédéral et infranational.	Une plus grande souplesse est introduite dans les procédures de préparation du budget.
Élargir l'assiette de la TVA en supprimant les exonérations. Unifier les taux de TVA. À moyen terme, relever les taux de TVA. Étudier la faisabilité technique d'une application de la TVA aux services bancaires. Si une TVA sur ces services n'est pas instaurée, envisager un impôt supplémentaire sur les bénéficiaires et la rémunération des institutions financières.	Aucune mesure concrète n'a été prise. À compter du 1 ^{er} janvier 2019, la TVA sur les articles vendus par correspondance est plus stricte.
Remplacer l'impôt cantonal progressif sur les bénéficiaires des entreprises par un système proportionnel et supprimer les taxes sur le capital. Supprimer les impôts sur l'émission d'actions et de titres de créance.	Certains cantons projettent de remplacer l'impôt progressif par des impôts proportionnels et de réduire les taxes sur le capital.
Supprimer le système d'imposition forfaitaire applicable aux particuliers fortunés qui n'exercent pas d'activités économiques en Suisse. Soumettre tous les résidents à l'imposition normale sur le revenu des personnes physiques.	Aucune mesure concrète n'a été prise. L'imposition des nouveaux bénéficiaires a été revue en 2016.
Modifier l'imposition des revenus afin qu'elle s'applique au niveau des individus, et non des ménages, ou prendre des mesures équivalentes.	Aucune mesure concrète n'a été prise. Le Conseil fédéral projette d'autoriser les couples à choisir entre la taxation commune du couple ou l'imposition individuelle des deux personnes physiques, si le montant à payer est inférieur.

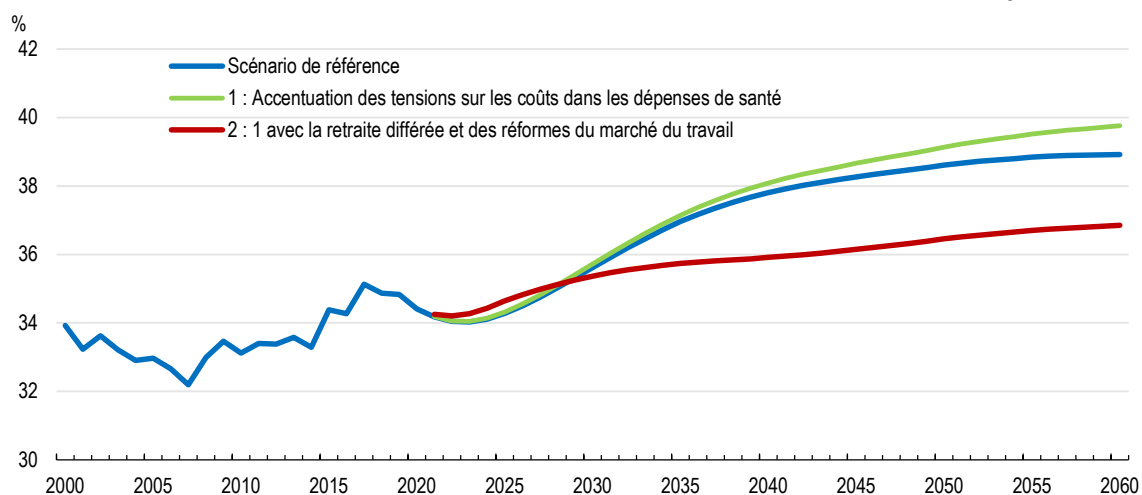
Il est tout à fait possible de diminuer les dépenses liées à la santé sans pour autant sacrifier la qualité (OCDE, 2015a). Des économies peuvent être réalisées en améliorant le rapport coût-efficacité des traitements, en limitant l'éclatement et les doublonnages qui découlent de la décentralisation et en privilégiant davantage la prévention. À titre d'exemple, les dépenses hospitalières et pharmaceutiques peuvent être réduites (Tableau 1.4 ; OCDE/OMS, 2011). L'absence d'un mécanisme de filtrage de l'accès aux soins et les honoraires élevés des spécialistes augmentent les dépenses de soins ambulatoires. Des économies de coûts permettraient aussi d'alléger la charge assez importante qui pèse sur les ménages et

le recours à l'aide sociale qui l'accompagne, et atténueraient le risque budgétaire lié à la perspective que les citoyens exigent des pouvoirs publics qu'ils prennent en charge une partie plus importante du fardeau.

Les autorités ont pris des mesures pour réduire les dépenses hospitalières et pharmaceutiques. Deux nouveaux trains de mesures de maîtrise des dépenses sont prévus. Le premier vise à réduire les coûts hospitaliers, à améliorer le système de tarification des soins ambulatoires et à créer un mécanisme de prix de référence pour le remboursement des médicaments génériques. Ces mesures sont en phase avec les précédentes recommandations de l'OCDE. Une deuxième série de mesures est prévue pour la fin de 2019. La mise en place des dossiers médicaux électroniques ouvre des perspectives de renforcement de la coordination, de réduction des doublons et d'amélioration du bien-être des patients. Cependant, la participation est facultative, hormis pour les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers, ce qui risque de compromettre l'adoption du dispositif (De Pietro et Francetic, 2018). Il faudrait avoir recours à des incitations financières pour encourager les prestataires de soins à participer et prévoir parallèlement des sanctions pour garantir la qualité des données, à l'image de ce que font d'autres pays (Oderkirk, 2017). Si cela ne suffit pas, il faudra peut-être rendre les dossiers électroniques obligatoires. Ces initiatives devraient s'accompagner de mesures destinées à établir la confiance dans le système, notamment en garantissant la sécurité des données, eu égard à la fuite de données qui a eu lieu récemment.

Graphique 1.19. Les réformes pourront réduire les pressions budgétaires

Recettes des administrations publiques nécessaires pour stabiliser le ratio dette/PIB, en pourcentage du PIB



Note : Ces scénarios sont présentés uniquement à titre d'illustration et diffèrent des projections nationales. Le scénario de référence inclut une hausse des dépenses, illustrée par le graphique 1.17. Dans le scénario 1, le surcroît d'augmentation des dépenses de santé est de 0.7 % du PIB. Le scénario 2 comporte deux éléments supplémentaires : i) l'âge de la retraite est progressivement porté à 67 ans en 2034 et relevé de la moitié du gain d'espérance de vie attendu par la suite (pour atteindre 68 ans en 2058) et ii) des réformes du marché du travail sont mises en œuvre, dont une progression de deux tiers des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail et un recul de six mois de l'âge de la retraite, qui sont représentatifs des politiques du marché du travail examinées dans le texte.

Source : Simulations à partir du *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039654>

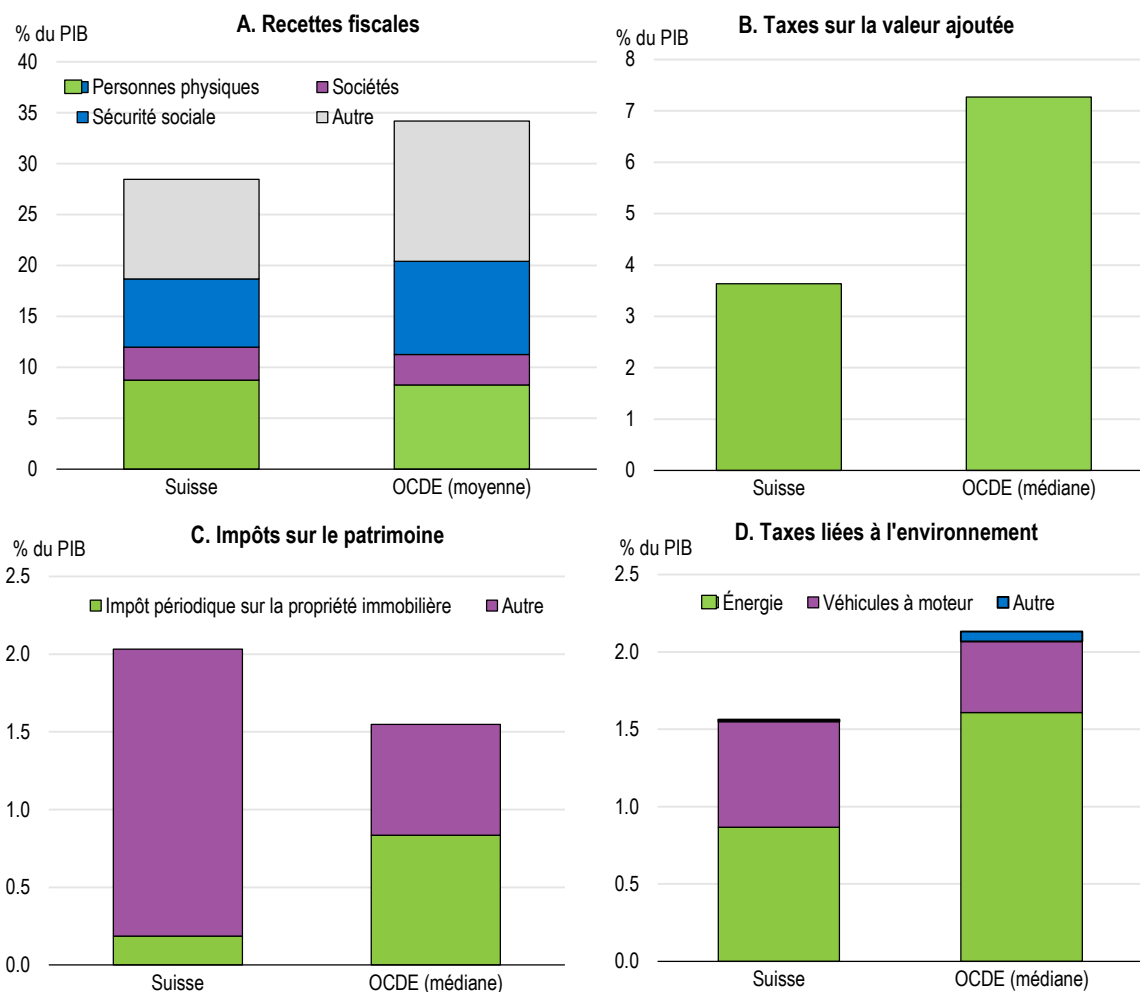
Tableau 1.5. Principales variables qui sous-tendent le scénario à long terme

		2018	2030	2060
Scénario de référence				
Croissance du PIB	%	2.8	1.2	1.4
Solde budgétaire primaire	% du PIB	1.5	-0.2	0.1
Inflation	%	0.3	1.0	1.0
Taux d'intérêt à court terme	%	-0.7	1.9	2.3
Croissance de la productivité tendancielle	%	0.5	1.2	1.4
Tendance du ratio emploi/population	%	78.4	78.4	79.3
Scénario de réforme				
Croissance du PIB	%	2.8	1.7	1.5
Solde budgétaire primaire	% du PIB	1.5	0.1	0.1
Inflation	%	0.3	1.0	1.0
Taux d'intérêt à court terme	%	-0.7	2.1	2.4
Croissance de la productivité tendancielle	%	0.5	1.1	1.5
Tendance du ratio emploi/population	%	78.4	81.4	87.2

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données); simulations fondées sur le *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

Une refonte de la structure fiscale consistant à alléger l'impôt sur le revenu des personnes physiques stimulerait la croissance et réduirait l'exposition des recettes publiques au vieillissement de la population. La Suisse s'appuie davantage sur les impôts directs et les cotisations de sécurité sociale, qui représentent deux tiers de ses recettes, que la plupart des autres pays de l'OCDE, alors même que la fiscalité directe exerce davantage de distorsions et qu'elle est plus préjudiciable à la croissance que les impôts indirects, comme le soulignait l'*Étude économique* de 2011 (OCDE, 2012a ; Akgun, Cournède et Fournier, 2017) (Graphique 1.20). Dans ce contexte, les autorités vont relever le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 0.7 point de pourcentage en vue de financer les dépenses de retraite au titre du premier pilier. Un projet de réforme en 2021 de la pénalisation fiscale des couples mariés, qui vise à réduire les contre-incitations au travail pour les deuxièmes apporteurs de revenu découlant de la taxation commune des conjoints, est une bonne chose. Le financement de cette réforme devrait reposer sur la fiscalité indirecte, compte tenu des effets positifs à long terme d'une augmentation des dépenses consacrées aux services d'accueil des enfants et à la formation mentionnés ailleurs, ainsi que des tensions sur les dépenses au cours des prochaines décennies.

Graphique 1.20. Les recettes sont relativement faibles et proviennent principalement des impôts directs



Note : Les données dans les parties A à C concernent 2017 ; celles de la partie D concernent 2016. Dans la partie C, les autres taxes sur le patrimoine pour l'OCDE (médiane) sont calculées comme un résidu.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques* (base de données), *Instruments de politique environnementale* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039673>

Pour financer la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, notamment des personnes à revenus d'activité modestes, il faudrait revenir sur les exonérations et taux réduits de TVA, et en relever encore plus le taux. Les administrations infranationales pourraient avoir davantage recours aux impôts périodiques sur la propriété immobilière. Il est aussi possible de collecter davantage de recettes des taxes liées à l'environnement, ce qui pourrait renforcer les incitations à éviter les activités nocives (OCDE, 2017b). À titre d'exemple, les voitures neuves suisses affichent les émissions de CO₂ les plus élevées de l'ensemble des pays membres de l'UE ou de l'Association européenne de libre-échange, et des taxes bien conçues pourraient encourager la transition vers des véhicules peu polluants, comme on le verra ci-après. Un élargissement de l'assiette de la taxe sur le CO₂, couplé à des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, est indispensable pour réduire les émissions.

Des simulations montrent qu'une réforme qui relèverait le taux de TVA de 0.6 point de pourcentage, augmenterait les impôts périodiques sur la propriété immobilière ainsi que les taxes liées à l'environnement

pour financer une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques aurait pour effet de stimuler la croissance (Encadré 1.4). Les autorités devraient prendre en compte les effets redistributifs induits par un tel train de réformes lors de sa conception, soit en ciblant l'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur les individus ayant de faibles revenus d'activité, comme cela a été proposé, soit en accordant des crédits compensatoires de cotisations de sécurité sociale. Des données relatives à d'autres pays de l'OCDE montrent que les taux réduits de TVA bénéficient souvent de manière disproportionnée aux ménages à hauts revenus (OCDE/KIPF, 2014). Une hausse de taux générale serait plus lourde de conséquences pour les ménages à faibles revenus. Il est possible de concevoir les hausses d'impôts sur la propriété immobilière de manière à en limiter les effets sur les ménages modestes, en particulier sur les personnes âgées, en mettant en place un mécanisme de paiement différé de l'impôt ou en recourant à des crédits spéciaux (Blöchliger, 2015).

Encadré 1.4. Quantification de l'impact de certaines recommandations

Le tableau 1.6 présente des estimations des effets, sur le budget, de certaines des réformes recommandées. L'estimation chiffrée est donnée à titre purement indicatif et ne tient pas compte des réponses comportementales. Le tableau 1.7 présente l'impact sur la croissance de certaines des réformes recommandées dans cette *Étude* (sachant que la quantification de leurs effets n'est pas possible pour toutes). Ces effets sont basés sur des estimations faites à l'aide de régressions de panel portant sur un échantillon de pays. Dans le cadre de la réforme fiscale, la contribution de la réduction du coin fiscal est légèrement plus importante que celle mise en évidence par des travaux antérieurs de l'OCDE, notamment ceux d'Égert et Gal (2017). Néanmoins, ces estimations ne tiennent pas compte des effets bénéfiques potentiels sur la croissance d'une décentralisation accrue de la collecte des recettes, qui peuvent être plus amples dans les économies plus ouvertes (Dougherty et Akgun, 2019). Le sens de l'effet global de la réforme correspond aux résultats de travaux antérieurs, tels que ceux de Johansson *et al.* (2008).

Tableau 1.6. Impact indicatif des réformes recommandées sur le budget

Économies (+) et coûts (-) budgétaires après 10 ans

	En % du PIB annuel
Dépenses	
Hausse des dépenses consacrées aux programmes actifs du marché du travail	0.5
Hausse des dépenses de soins de longue durée pour couvrir une partie des soins et prises en charge non assurés	0.4
Maîtrise des dépenses de santé	-0.3
Impact de la retraite différée via un recul de l'âge de la retraite et des réformes du marché du travail	-0.9
Total – dépenses	-0.3
Réforme fiscale	
Baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les personnes à faible revenu	-0.6
Hausse de la taxe sur la valeur ajoutée	0.2
Hausse des impôts périodiques sur la propriété immobilière	0.2
Hausse des taxes liées à l'environnement	0.2
Total – réforme fiscale	0.0

Note : L'augmentation des dépenses au titre des programmes actifs du marché du travail représente deux tiers du niveau actuel de la moyenne des cinq premiers pays de l'OCDE. Les dépenses de soins de longue durée s'appuient sur le coût estimé en 2011 et supposent l'application de critères de ressources (Conseil fédéral, 2016). La maîtrise des dépenses de santé suppose que les mesures de modération ramènent la croissance des coûts réels par habitant à 0.8 % (sous le taux structurel de 1.5% atteint dans les pays très dépensiers en 2010-13, voir Lorenzoni *et al.*, 2018). Les estimations n'englobent pas les autres gains substantiels, notamment l'augmentation des recettes fiscales découlant de la progression de l'emploi. Les calculs de la réforme fiscale reposent sur Akgun, Coumède et Fournier (2017), « The effects of the tax mix on inequality and growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1447.

Tableau 1.7. Impact indicatif des réformes structurelles sur le PIB par habitant

Écart de PIB par habitant par rapport au scénario de référence 10 ans après les réformes, en %

Réforme	Description	%
Réformes visant à maîtriser le coût du vieillissement démographique		
Proposition des pouvoirs publics	Relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans (contre 64 ans) d'ici à 2026	0.6
Réforme plus ambitieuse	« Proposition des pouvoirs publics » puis recul progressif de l'âge de la retraite à 67 ans d'ici à 2034 et d'un mois par an pour atteindre 69 ans en 2058 (la moitié du gain d'espérance de vie)	1.5
Programme de réformes	« Réforme plus ambitieuse » ; les dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail par chômeur augmentent pour atteindre la moyenne des cinq premiers pays de l'OCDE ; d'autres réformes ont pour effet de reculer l'âge de la retraite de six mois.	3.0
Réformes fiscales propices à la croissance		
Réforme fiscale sans incidence sur les recettes	Les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques baissent de 0.6% du PIB (le coin fiscal sur les travailleurs à faibles revenus d'activité diminue de 1.7 point de pourcentage, ce qui correspond à la variation typique du coin fiscal observée dans les pays de l'OCDE). Les recettes de TVA augmentent de 0.2% du PIB (hausse du taux de TVA de 0.6 point de pourcentage) ; les recettes de taxes liées à l'environnement et d'impôts périodiques sur la propriété immobilière augmentent aussi de 0.2 point de PIB).	1.2

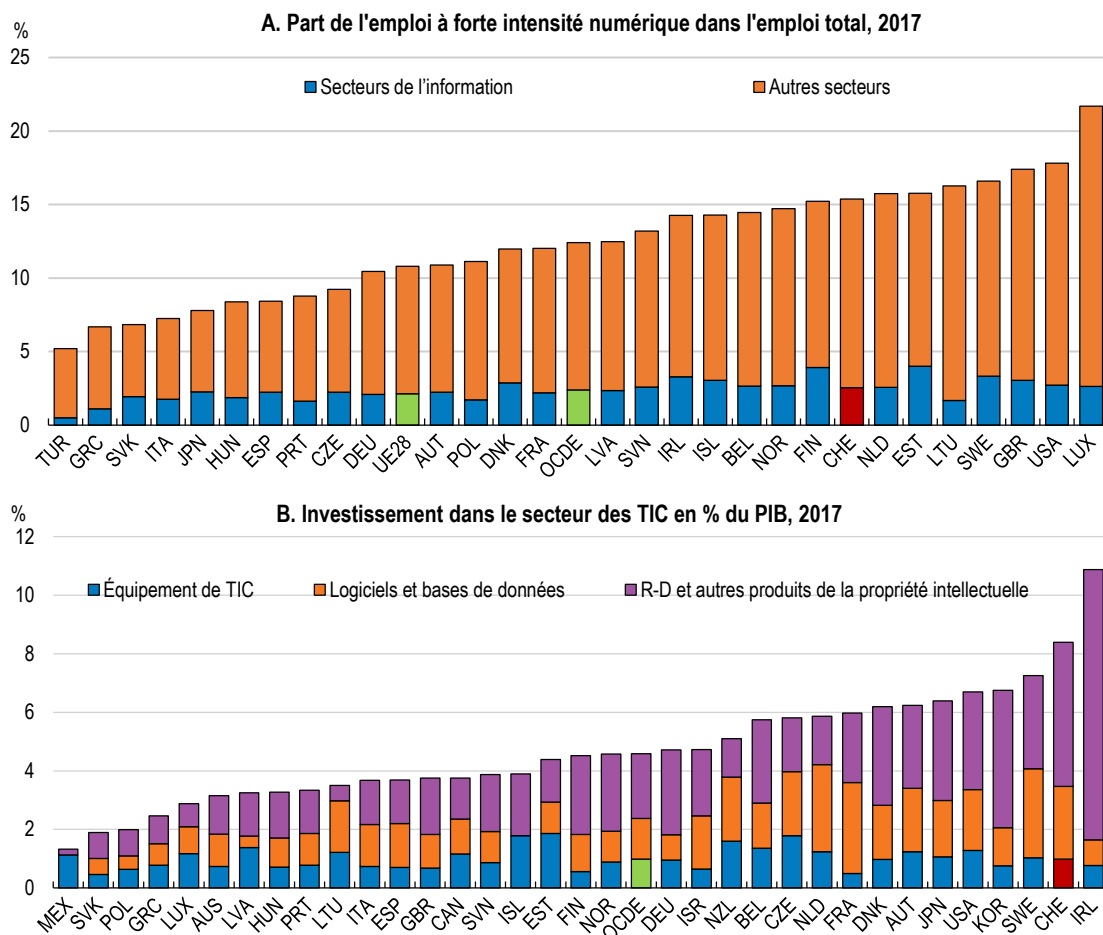
Source : Simulations à partir du *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE* et du cadre figurant dans Akgun, Cournède et Fournier (2017), « The effects of the tax mix on inequality and growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1447.

Le système de démocratie directe peut rendre difficile la mise en œuvre de réformes de grande ampleur en Suisse, mais il contribue à garantir l'acceptation des réformes par un large pan de la société. Aucun projet majeur de réforme des retraites n'a été adopté par référendum en l'espace de deux décennies. En 2017, l'âge médian d'un citoyen suisse adulte était déjà de 51 ans, ce qui influera sur les perspectives de réforme. Les personnes âgées semblent préférer que les dépenses soient consacrées à la santé et à la protection sociale plutôt qu'à l'éducation (Cattaneo et Wolter, 2009). Un conseil budgétaire restreint, comme le proposait la précédente *Étude*, ou une institution indépendante similaire, pourrait produire des scénarios économiques de manière indépendante afin de contribuer à l'évaluation du bien-fondé des réformes. Des débats publics plus participatifs pourraient aussi améliorer la compréhension et renforcer les avantages de la démocratie directe. Comme les réformes réussies ont tendance à être graduelles, elles doivent aussi débiter plus tôt.

La transformation technologique a commencé

Les évolutions technologiques et l'essor du numérique sont en train de bouleverser les modes de vie, les économies et la conduite des affaires publiques. Adopter de nouvelles technologies peut accroître la productivité. Or, à l'avenir, cette dernière sera le principal moteur de la croissance des revenus compte tenu du vieillissement démographique et elle constitue un défi déjà analysé dans l'*Étude économique* de 2017 au vu de sa croissance assez médiocre (OCDE, 2017a). Les nouvelles technologies peuvent également améliorer les services publics et les résultats environnementaux. La transformation numérique est déjà bien engagée en Suisse, comme l'illustrent les tendances en matière d'emploi et d'investissement (Graphique 1.21). Les secteurs à très forte intensité numérique représentaient 36 % de la croissance de l'emploi sur la période 2006-16 (OCDE, 2019e). La stratégie « Suisse numérique » définie par le Conseil fédéral tient compte de la bonne situation de départ du pays eu égard à la transformation numérique et vise à offrir un cadre d'action pour les pouvoirs publics et d'autres acteurs (OFCOM, 2018). Cette stratégie est complétée par un plan d'action et un ensemble d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis.

Graphique 1.21. L'emploi et l'investissement ont une composante numérique relativement élevée



Note : L'emploi à forte intensité de technologies de l'information et des communications (TIC) englobe les professions de spécialistes en TIC et toutes celles à forte intensité de tâches faisant appel aux TIC, telles que définies par Grundke R., P. Horvát et M. Squicciarini (à paraître), « ICT intensive occupations: A task-based analysis », *OECD Science, Technology and Innovation Working Papers*. En dehors des secteurs de l'information, ces professions comprennent les responsables de services aux entreprises, les responsables des ventes, les professionnels des sciences physiques, les architectes et les professionnels de la finance.

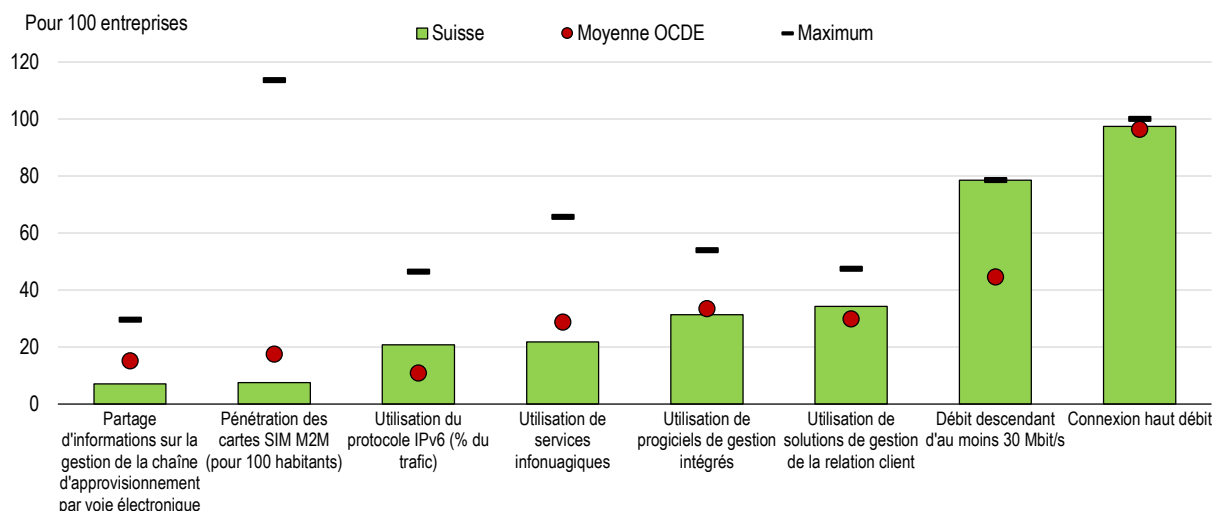
Source : OCDE (2019), *Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039692>

Diffuser les technologies numériques dans les entreprises

L'internet à haut débit (30 Mbit/s) est disponible presque partout en Suisse, ce qui facilite la transformation numérique (OCDE, 2019e). Le pays comptait le plus grand nombre d'abonnés au haut débit fixe par habitant en 2017. Le déploiement de la technologie 5G est en cours. En 2017, la pénétration de la fibre – qui sera probablement elle aussi déterminante pour les technologies de prochaine génération – atteignait un niveau proche de la moyenne de la zone OCDE (OCDE, 2019a). Depuis 2018, les Suisses ont accès à la fibre à domicile permettant un débit de 10 Gbit/s. Les entreprises suisses disposent des atouts nécessaires pour être des championnes de l'adoption des technologies numériques. Pourtant, leurs taux d'utilisation de certains outils ne sont pas très éloignés de la moyenne de la zone OCDE (Graphique 1.22). S'agissant de certaines technologies, les grandes entreprises affichent des taux plus proches des valeurs enregistrées dans les pays les plus performants. Une analyse plus fine révèle d'importants écarts en matière d'adoption des technologies dans les différents secteurs par rapport aux pays les mieux classés (Tableau 1.8).

Graphique 1.22. La Suisse est la mieux classée dans le domaine des infrastructures, mais son utilisation de certaines technologies se situe dans la moyenne



Note : Les données couvrent l'année 2017. Les données sur la Suisse portent généralement sur des entreprises d'au moins 5 salariés (et non 10).

Source : OCDE, *Accès et utilisation des TIC par les entreprises* (base de données) ; OCDE (2019), *Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039711>

Tableau 1.8. L'adoption de certaines technologies génériques est plus faible en Suisse que dans les pays les mieux classés, tous secteurs confondus

Pour 100 entreprises, 2017

	Logiciel de gestion intégrée		Logiciel de gestion de la relation client		Logiciel de gestion de la chaîne logistique		Informatique en nuage	
	CHE	Écart avec les pays très performants	CHE	Écart avec les pays très performants	CHE	Écart avec les pays très performants	CHE	Écart avec les pays très performants
Activités immobilières	6.9	-39.3	3.5	-47.3	-	-	18.2	-33.0
Services d'hébergement et de restauration	2.7	-10.7	26.2	4.6	0.6	-10.2	15.0	-13.6
Services administratifs et de soutien	6.9	-22.6	16.9	-24.1	1.7	-12.7	25.2	-23.8
Construction	18.4	-7.5	18.3	-7.5	3.1	-13.3	22.5	-20.4
Commerce de détail	28.1	-5.7	27.6	-7.2	3.7	-30.0	9.8	-29.3
Services professionnels, scientifiques et techniques	25.0	-12.3	24.7	-27.5	0.4	-15.1	27.1	-35.5
Transport et stockage	21.3	-7.4	25.8	-0.8	6.3	-19.3	25.3	-10.7
Activités manufacturières	54.2	-4.9	38.0	-6.6	11.3	-11.7	21.5	-23.0
Commerce de gros	65.4	-2.9	56.2	-4.6	18.8	-19.0	21.7	-19.9
Information et communication	57.6	3.0	76.0	4.6	34.8	7.5	56.4	-17.8

Note : L'écart correspond à la distance en points de pourcentage entre la valeur atteinte par la Suisse et la moyenne des valeurs observées en Allemagne, au Danemark, en Finlande et aux Pays-Bas. Les secteurs sont classés en fonction du taux moyen d'utilisation de l'ensemble des technologies en Suisse. Les données portent sur des entreprises d'au moins 5 salariés pour la Suisse et d'au moins 10 salariés pour les autres pays.

Source : OCDE, *Accès et utilisation des TIC par les entreprises* (base de données).

Les écarts en matière d'adoption des technologies numériques à l'intérieur de la Suisse rappellent le paradoxe de la productivité mis en évidence dans l'*Étude économique* de 2017. En effet, la Suisse est connue pour accueillir sur son territoire des entreprises très productives et des champions mondiaux de la R-D et de l'innovation, mais l'écart de productivité entre les entreprises les plus performantes et les autres se creuse. La part des entreprises menant des activités de R-D et d'innovation a diminué au fil du temps tandis que leurs investissements ont augmenté (Arvanitis *et al.*, 2017). Des données au niveau des entreprises concernant la Suisse laissent penser qu'il existe un lien entre adoption des technologies numériques et innovation (Arvanitis, Loukis et Diamantopoulou, 2016). L'idée selon laquelle l'utilisation des technologies numériques améliore les résultats des entreprises est désormais étayée par de solides éléments probants (Goldfarb et Tucker, 2019 ; Sorbe *et al.*, 2019). La diffusion des technologies dans l'ensemble des entreprises peut réduire l'écart de productivité, et par là, faire augmenter la productivité.

Les compétences des responsables et des travailleurs jouent un rôle déterminant dans la mise à profit des nouvelles technologies numériques, comme dans celle des innovations de façon générale (Andrews, Nicoletti et Timiliotis, 2018 ; OCDE, 2015b). Cela tient notamment au fait qu'il est indispensable de changer les pratiques professionnelles pour tirer pleinement parti de l'adoption d'une technologie. Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée peuvent réduire les gains découlant de l'adoption d'une technologie, en particulier dans les entreprises les moins productives, creusant progressivement l'écart entre ces dernières et les entreprises les plus productives (Gal *et al.*, 2019 ; Sorbe *et al.*, 2019). La Suisse dispose d'un important vivier de compétences, mais les taux d'emplois vacants dans les secteurs liés aux TIC sont revenus à leurs niveaux d'avant la crise. La part des adultes – et des jeunes – possédant des compétences avancées en technologies de l'information est plus faible en Suisse que dans les pays européens les plus performants dans ce domaine (Graphique 1.23). Les restrictions à la libre circulation des personnes contribuent à la pénurie de main d'œuvre qualifiée, comme le montre le niveau relativement élevé des obstacles aux échanges dans les services informatiques en Suisse mesuré par l'Indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE.

Graphique 1.23. En Suisse, les compétences numériques des adultes sont inférieures à celles observées dans les pays les plus performants

Part de la population possédant un niveau de compétences supérieur au niveau de base, 2017



Source : Eurostat, *Compétences numériques* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039730>

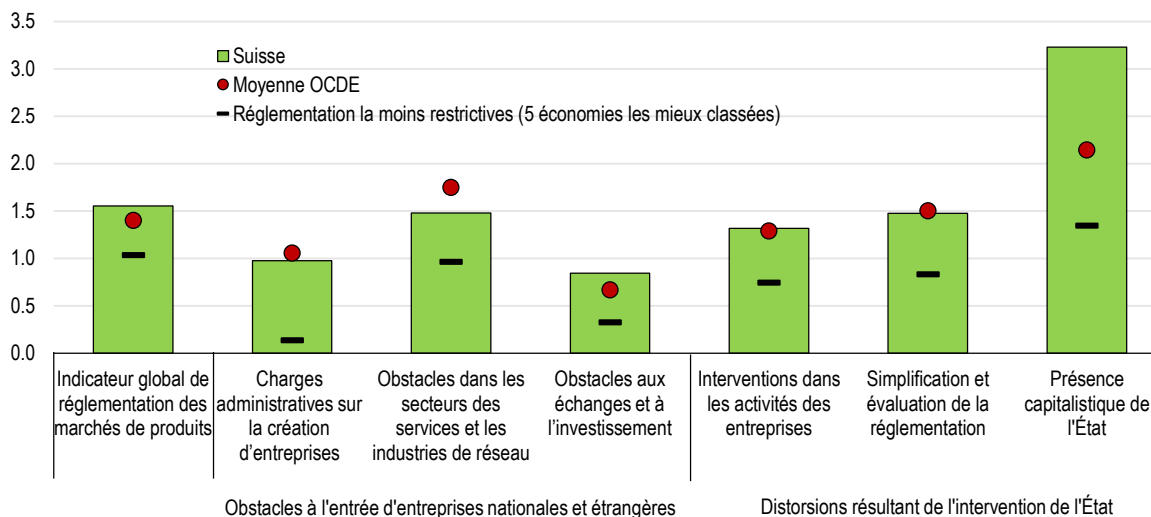
Faciliter l'entrée d'immigrés originaires de pays non membres de l'Union européenne (UE), comme préconisé par les organisations patronales et la dernière *Étude économique*, permettrait d'atténuer les pénuries actuelles de main d'œuvre qualifiée (digitalswitzerland, 2018 ; SECO, 2018b ; OCDE, 2017a). À moyen terme, il serait possible de résorber ces pénuries en augmentant le nombre de diplômés dans les sciences et les technologies, en particulier de femmes – qui sont peu nombreuses dans ces disciplines. Il conviendrait que les partenaires sociaux et les employeurs favorisent la formation continue dans les technologies de l'information. Les cours en ligne, moins utilisés en Suisse que dans d'autres pays, peuvent permettre d'accroître les compétences à un coût relativement faible (OFS, 2018b ; OCDE, 2019f).

Créer des conditions propices au dynamisme de l'activité économique peut accélérer l'adoption des technologies numériques (Sorbe *et al.*, 2019 ; Andrews, Nicoletti et Timiliotis, 2018). L'*Étude* de 2017 recommandait de diminuer les obstacles à l'entrée et d'intensifier la concurrence de façon à accroître la productivité. Les autorités ont proposé d'alléger les formalités administratives relatives aux droits de douane et à l'immatriculation des entreprises ; mesures qui devraient être appliquées (Tableau 1.9). La Suisse peut encore modifier de nombreux cadres réglementaires pour favoriser la concurrence

(Graphique 1.24). Il faudrait alléger les charges administratives pesant sur la création d'entreprises en diminuant le coût financier de la création d'une entreprise et étendre le périmètre du guichet unique (*EasyGov.swiss*). Il serait possible de faciliter les procédures en appliquant le principe du « consentement tacite » à la délivrance d'autorisation, ce que pratiquent 13 autres pays de l'OCDE. Dans ce cas, la délivrance est automatique en l'absence de réaction de l'autorité compétente dans un délai donné.

Graphique 1.24. Il est possible de réduire les barrières à l'entrée et d'intensifier la concurrence

Indicateurs de réglementation des marchés de produits, échelle variant de 0 (le moins restrictif) à 6 (le plus restrictif), 2018



Source : OCDE, *Indicateurs de réglementation des marchés de produits de l'OCDE* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039749>

Intensifier la concurrence renforcerait également les incitations à adopter des technologies porteuses de gains de productivité. La concurrence sur le marché intérieur est toujours entravée par l'existence de frontières entre cantons (COMCO, 2019, 2017). Par exemple, un professionnel agréé dans un canton n'est pas automatiquement habilité à exercer dans un autre canton. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux marchés à l'échelle du pays, qui est petit, afin de générer des économies d'échelle et des pressions concurrentielles. Dans le même temps, le cadre de contrôle des fusions reste moins strict que celui en vigueur dans l'Union européenne et les projets de modernisation piétinent. La transformation numérique vient s'ajouter aux défis que doit relever la politique de la concurrence et appelle une vigilance accrue (OCDE, 2019g). Renforcer l'autorité de la concurrence et moderniser les contrôles des fusions contribueraient à lutter contre ces barrières. Les obstacles aux échanges de services – mesuré par l'indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE – sont plus élevés en Suisse que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Ils devraient être atténués de façon à accroître les pressions concurrentielles ainsi que l'innovation et les retombées en termes de connaissances, comme recommandé dans l'*Étude économique* de 2017. Les barrières dans les industries de réseau incluent des restrictions sur le nombre de firmes concurrentes autorisées (Tableau 1.9). La réduction des obstacles aux échanges agricoles faciliterait la conclusion d'accords de libre-échange, ce qui améliorerait la concurrence et serait bénéfique pour les consommateurs (OCDE, 2017a).

Tableau 1.9. Recommandations antérieures concernant la productivité

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis novembre 2017
Réduire les restrictions relatives aux échanges de biens et de services, notamment celles concernant les produits agricoles.	Entre décembre 2018 et mars 2019, le Conseil fédéral a mené une consultation publique sur la suppression de l'ensemble des droits d'importation sur les produits industriels. La proposition finale qui sera soumise au Parlement est en cours de préparation. À la fin de 2018, les importations d'éthanol ont été libéralisées et les droits de douane y afférents ont été supprimés. En décembre 2017, un décret fédéral a été adopté afin de respecter l'engagement pris en 2015 de lever les subventions à l'exportation. Ce décret est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2019. Il prévoit la révision totale de la « loi chocolatière », la suppression des contributions à l'exportation et la mise en place de mesures d'accompagnement destinées à aider le secteur de la production alimentaire.
Accélérer le rythme des réformes du secteur agricole, notamment en transformant l'intégralité des aides aux agriculteurs en paiements directs.	Aucune mesure particulière n'a été prise. De novembre 2018 à mars 2019, le Conseil fédéral a organisé une consultation publique sur la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) de la Suisse. La proposition finale est en cours de préparation. La PA22+ vise notamment à améliorer les conditions de marché, entrepreneuriales et environnementales.
Terminer les négociations d'accords de libre-échange qui sont en cours avec des pays d'Asie et le Marché commun du Sud (MERCOSUR, <i>Mercado Común del Sur</i>).	En 2018, des accords de libre-échange ont été conclus avec l'Équateur et l'Indonésie. Les négociations engagées avec le MERCOSUR sur un accord de libre-échange ont été conclues en substance en août 2019. Des négociations sont en cours avec l'Inde, le Viet Nam et la Malaisie.
Finaliser le guichet virtuel unique destiné au traitement des questions administratives.	Le guichet unique, <i>EasyGov.swiss</i> fonctionne depuis novembre 2017. Il permet désormais notamment d'enregistrer une entreprise auprès de plusieurs autorités. Les entreprises peuvent également modifier leurs données figurant dans le registre du commerce. Les services administratifs en ligne les plus demandés devraient être disponibles d'ici à la fin de 2019.
Établir des points de contact physiques dans les cantons pour améliorer la prestation des services de conseil et les programmes de financement public.	Les agences de développement économique local font office de points de contact. Une liste d'aides publiques est accessible depuis le Portail PME.
Mettre fin à la présence de représentants d'associations économiques à la Commission de la concurrence.	Aucune mesure particulière n'a été prise.
Renforcer la présence capitaliste du secteur privé et lever les barrières à l'entrée, notamment les restrictions relatives au nombre de concurrents, dans l'énergie, les télécommunications et les transports.	Énergie : en 2018, le Conseil fédéral a lancé une consultation publique sur la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité qui vise à libéraliser complètement le marché de l'électricité. Télécommunications : le projet de révision de la Loi sur les télécommunications a été en partie rejeté. Il prévoyait d'obliger les fournisseurs occupant une place dominante sur le marché à permettre aux autres fournisseurs d'accéder à leurs réseaux fibre et mobile. Transport ferroviaire : En 2018, le marché des services longue distance, auparavant monopolistique, a été ouvert à la concurrence.

Il serait également possible d'accroître la concurrence en réduisant les distorsions résultant de l'intervention de l'État dans l'économie, en particulier celles liées à la participation publique, qui semblent être la plus forte dans la zone OCDE (Graphique 1.24). Les entreprises publiques couvrent des domaines d'activité variés et dans certains secteurs, elles bénéficient de conditions de financement ou d'un traitement plus favorables que les entreprises privées. Il conviendrait de réduire ces distorsions en menant des opérations de privatisation ou, à tout le moins, en appliquant des mesures visant à garantir la neutralité concurrentielle (OCDE, 2017a ; 2012b). Les activités commerciales exercées par une entité publique devraient s'inscrire dans le cadre d'une entité constituée en société de façon à éviter les conflits d'intérêts, les abus de position dominante et les autres comportements préjudiciables à la concurrence.

Des obstacles à la concurrence persistent également dans le secteur des communications, qui présente les barrières les plus élevées de la zone OCDE, d'après les indicateurs de l'OCDE sur la réglementation des marchés de produits calculés en 2018. Cette situation s'explique en partie par la position dominante de l'opérateur historique, dans lequel l'État détient une participation majoritaire. L'une des conséquences par le passé a été la surfacturation, comme l'a souligné la Surveillance des prix (Surveillance des prix, 2016). Une proposition de réforme visant à garantir aux parties tierces l'accès aux infrastructures de réseaux, quelle que soit la technologie, a été rejetée par le Parlement (Tableau 1.9). Le périmètre de

l'autorité de régulation des télécommunications est plus petit que celui de ses homologues dans d'autres pays de l'OCDE, comme la Finlande, le Royaume-Uni et la Suède (Casullo, Durand et Cavassini, 2019). Elle peut répondre aux plaintes, mais pas prendre l'initiative d'engager une action. Compte tenu de l'importance des infrastructures de communications pour la transformation numérique, il conviendrait de passer en revue les compétences de l'autorité de régulation du secteur et de les développer de façon à accroître sa réactivité aux évolutions des marchés et de la concurrence.

Il est également possible qu'un manque de confiance freine l'adoption des technologies numériques. Ainsi, les préoccupations liées au respect de la vie privée et à la sécurité de paiement semblent davantage limiter les achats en ligne en Suisse que dans d'autres pays de l'OCDE (OCDE, 2019a). Les décideurs peuvent favoriser la confiance en renforçant la protection des consommateurs, en encourageant les entreprises et les individus à mieux gérer les risques relatifs à la sécurité numérique et en élaborant des stratégies nationales de protection de la vie privée (OCDE, 2019a). Des projets de modification de la réglementation relative à la protection des données sont examinés actuellement par le Parlement. Un alignement de la nouvelle loi sur la législation européenne pourrait accroître la probabilité que l'UE reconnaisse l'adéquation de la loi suisse et n'impose pas de nouvel obstacle réglementaire aux entreprises. Le plan d'action « Suisse numérique » prévoit également des mesures qui renforceront la confiance dans la transformation numérique en général, comme la protection des infrastructures clés contre les cyberattaques. Afin de continuer à promouvoir le dialogue et la confiance, les autorités pourraient suivre l'exemple du Danemark. Les autorités danoises ont nommé un groupe d'experts chargé de formuler des recommandations en vue d'une utilisation éthique et responsable des données par les entreprises et ont annoncé leur intention de créer un conseil dédié à l'éthique des données (OCDE, 2019h).

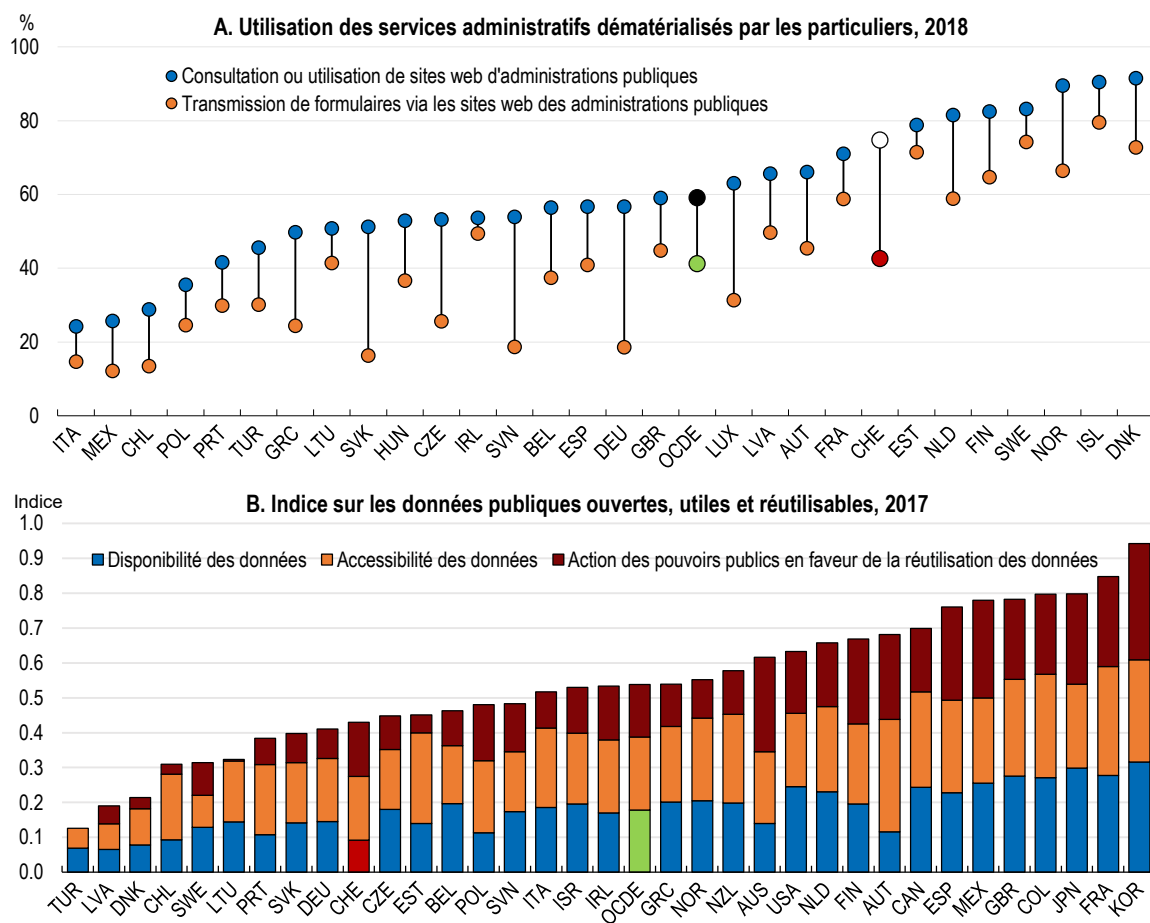
Favoriser la diffusion des nouvelles technologies et des connaissances de façon générale permettrait d'exploiter le potentiel offert par le progrès technologique. Comme indiqué dans l'*Étude économique* précédente, faciliter l'accès au capital-risque et aux pépinières d'entreprises peut desserrer les contraintes de financement des jeunes entreprises innovantes (OCDE, 2017a). Si le capital-risque est relativement développé en Suisse, les investissements intervenant en fin de croissance des entreprises sont plus faibles que dans les pays les mieux classés. Les projets visant à instaurer des abattements d'impôts en faveur de la recherche-développement (R-D) dans 17 cantons pourraient également contribuer à renforcer les activités de R-D menées par les petites entreprises et les jeunes entreprises. Il est particulièrement important pour les jeunes entreprises de permettre à celles qui sont déficitaires de reporter leurs avantages fiscaux ou d'obtenir un remboursement (Appelt *et al.*, 2016). Il conviendrait d'évaluer l'application de ces mesures après quelques années. La mise en place de portails d'aides publiques plus complets renforcerait l'efficacité des politiques.

Moderniser les services administratifs

La numérisation des services publics peut générer des gains de productivité dans le secteur public et améliorer la qualité des services. En outre, un lien a été établi entre numérisation des services publics et adoption des technologies numériques par le secteur privé (Andrews, Nicoletti et Timiliotis, 2018). Une part relativement élevée de la population suisse utilise l'internet pour effectuer des démarches administratives (Graphique 1.25, partie A). Cependant, certains services, comme la soumission de formulaires en ligne, sont beaucoup moins utilisés que d'autres. Le plan d'action gouvernemental « Suisse numérique » recense une série de mesures visant à améliorer la cyberadministration, notamment par la mise en place d'une identité électronique. Cette dernière permettrait se libérer de l'obligation de signature manuscrite dans certains cas, obligation qui constitue un frein à l'utilisation de services en ligne (SECO, 2018b). Recourir plus largement à la passation électronique de marchés publics améliorerait la transparence et limiterait les possibilités de corruption. En 2015, un cinquième des marchés publics de l'administration fédérale n'était pas publié sur *simap*, la plateforme électronique pour les marchés publics (Parvex, 2017).

Les données sont au cœur de la révolution numérique. La Suisse accuse un retard par rapport à la plupart des pays de l'OCDE dans le domaine des données publiques ouvertes, utiles et réutilisables (Graphique 1.25, partie B). Cela étant, les services fédéraux doivent publier leurs données en libre accès sous un format exploitable par machine d'ici à 2020. Les administrations cantonales devraient être encouragées à faire de même. À l'heure actuelle, le manque de données récentes entrave l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques dans un monde en rapide évolution. Rendre l'économie numérique visible dans les statistiques, comprendre les conséquences économiques de la transformation numérique et concevoir des approches interdisciplinaires en matière de collecte de données font partie des neuf actions de la feuille de route sur la mesure de la transformation numérique établie dans le cadre du projet « Vers le numérique » de l'OCDE (OCDE, 2019e). Le plan d'action « Suisse numérique » prévoit des mesures permettant d'exploiter les données massives et d'accroître la disponibilité des données, mais une feuille de route plus large et des données plus riches faciliteraient l'élaboration des politiques durant la transition. En particulier, il conviendrait de revoir le périmètre des données et les méthodes de collecte, en mettant l'accent sur des données plus actuelles et comparables au plan international.

Graphique 1.25. L'administration numérique est moins développée dans certains domaines que dans d'autres



Note : Les données sur la Suisse portent sur l'année 2017.

Source : OCDE (2019), *Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future*, Éditions OCDE, Paris, d'après OCDE (2019), *Rapport sur les données ouvertes publiques : Encourager la maturité des politiques de données ouvertes pour un impact durable*, Éditions OCDE, Paris ; OCDE, *Accès et utilisation des TIC par les ménages et les individus* (base de données).

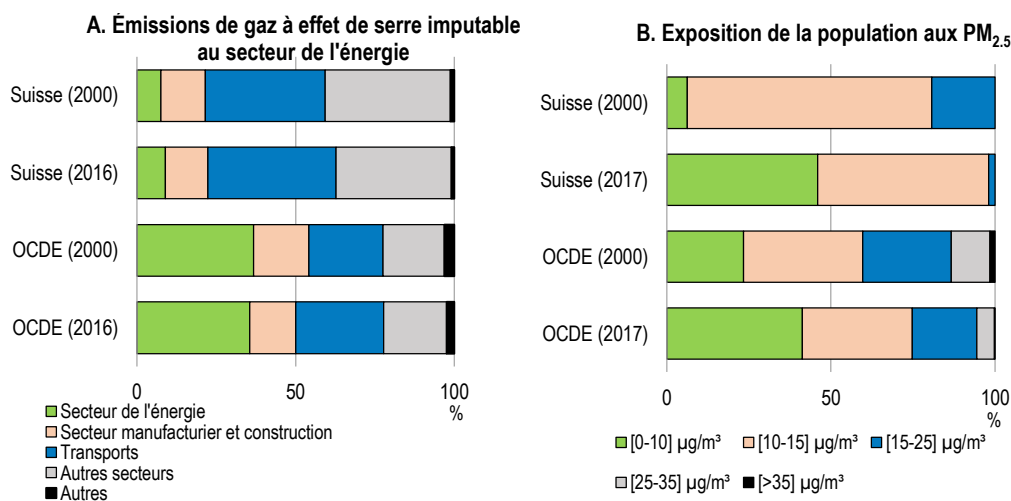
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039768>

Promouvoir les nouvelles technologies pour atteindre les objectifs environnementaux

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la consommation d'énergie sont relativement faibles en Suisse. Les transports constituent cependant une source importante d'émissions, puisqu'ils représentent environ 40 % des émissions de GES liées à la consommation d'énergie (Graphique 1.26, partie A). Les transports routiers constituent également une source importante de pollution atmosphérique. Les véhicules neufs sont les plus polluants d'Europe : en 2018, la moyenne des émissions de CO₂ des véhicules neufs a augmenté pour atteindre 138 g/km, un niveau bien supérieur à la moyenne de l'UE, qui s'établissait à 120 g/km (OFEN, 2019). La qualité de l'air s'est certes améliorée, mais plus de la moitié de la population suisse reste exposée à une concentration de particules fines supérieure à la limite recommandée par l'OMS de 10 microgrammes par m³ (partie B). La pollution atmosphérique porte particulièrement atteinte à la santé et au développement des enfants et ses effets sur les résultats scolaires se font sentir durablement (OMS, 2018 ; Heissel, Persico et Simon, 2019).

La mobilité électrique pourrait réduire significativement les émissions et la pollution atmosphérique locale. Cependant, seuls 3.2 % des véhicules neufs étaient des véhicules électriques en 2018, une proportion bien inférieure à celle observée dans les pays les mieux classés comme la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. La *Feuille de route pour la mobilité électrique 2022* vise à porter la part des véhicules rechargeables à 15 % des véhicules nouvellement immatriculés d'ici à 2022. La Suisse pourrait rendre obligatoire l'installation de points de charge dans tous les bâtiments non résidentiels neufs ou rénovés, comme l'a fait l'Union européenne (AIE, 2018). Elle pourrait également envisager d'interdire la vente de voitures à carburant fossile d'ici à 2030 à l'instar notamment du Danemark, de l'Irlande, d'Israël et des Pays-Bas. Au Royaume-Uni, le Comité sur le changement climatique (CCC, *Committee on Climate Change*) a lui aussi recommandé l'instauration d'une telle interdiction d'ici à 2030.

Graphique 1.26. Le secteur des transports est une source d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique



Source : OCDE, *Indicateurs de croissance verte* (base de données), *Environnement* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039787>

Appliquer des mesures axées sur les prix peut permettre d'accroître la part des véhicules à faibles émissions technologiquement plus avancés dans le parc automobile. À l'heure actuelle, il existe en Suisse un impôt fédéral sur les véhicules automobiles dont le taux s'élève à 4 % de la valeur du véhicule (les véhicules électriques en sont exemptés) et des taxes annuelles prélevées à l'échelle cantonale. Plusieurs cantons ont fixé des taux réduits pour les véhicules plus économes en énergie et ceux dont les émissions sont inférieures à un certain seuil, mais la fiscalité varie fortement d'un canton à l'autre. En outre, les importateurs de véhicules doivent s'acquitter de pénalités lorsque les émissions de CO₂ moyennes dans un lot de véhicules nouvellement immatriculés dépassent 130 g/km ; ce seuil sera abaissé à 95 g/km en 2020. Ces mesures fiscales n'ont toutefois pas permis de modifier la composition du parc automobile, ainsi que le montre l'augmentation du niveau moyen d'émissions des voitures neuves. En Israël, la mise en place d'un impôt vert sur les nouveaux véhicules a eu un fort impact sur l'acquisition de véhicules plus propres (Encadré 1.5). Il conviendrait de redéfinir la fiscalité des véhicules automobiles et à ce titre, de moduler les taux des prélèvements de l'administration fédérale en fonction des polluants (CO₂ et NO_x, notamment). Atténuer les différences entre cantons en matière de fiscalité et faire davantage varier la fiscalité en fonction des polluants permettraient d'envoyer des signaux prix plus cohérents aux consommateurs.

Encadré 1.5. Israël : bilan de l'introduction d'un impôt vert sur les nouveaux véhicules automobiles

En 2009, Israël a instauré un impôt vert (modifié deux fois depuis) afin d'encourager les consommateurs à choisir des véhicules automobiles moins polluants. Cette mesure vise à réduire tous les types d'émissions polluantes et passe par un nouveau calcul du prix d'acquisition de différents modèles de véhicules en fonction des conséquences sur la société de leurs émissions de cinq polluants importants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures, particules fines et dioxyde de carbone). Il existe 15 tranches d'imposition suivant la « note verte » attribuée au véhicule. Le taux d'imposition à l'achat augmente avec le niveau de pollution, le taux maximal étant fixé à 83 % pour les véhicules les plus polluants.

La part des véhicules neufs appartenant aux catégories les moins polluantes est passée de 19 % en 2009 à 83 % en 2014. Les émissions moyennes de CO₂ par véhicule ont baissé de 20 % et les autres types d'émissions par véhicule ont également diminué. Cependant, étant donné qu'à l'origine la réforme de la fiscalité a fait baisser les prix des véhicules lambda, les achats de véhicules et les embouteillages ont augmenté. La réforme a démontré l'efficacité des incitations économiques pour changer les comportements. Elle a également attiré l'attention sur l'importance de ne pas favoriser la demande en baissant les prix, de réviser régulièrement les taux d'imposition et de mettre en place des mesures complémentaires visant à promouvoir des solutions de substitution à la voiture.

Source : OCDE (2016), « [Israel's green tax on cars: lessons in environmental policy reform](#) », *OECD Environment Policy Papers*, n° 5, Éditions OCDE, Paris.

Les nouvelles technologies peuvent contribuer à accroître le nombre de passagers par véhicule et, partant, à réduire le trafic et la congestion. Par exemple, une modélisation récente portant sur Dublin (FIT, 2008a) a montré que les plateformes numériques de partage de véhicule, sous réserve que les trajets qu'elles proposent se substituent à l'utilisation de la voiture individuelle, peuvent faire nettement baisser les émissions de CO₂ et donc la congestion et la pollution. Elles ont pour autre avantage d'améliorer la connectivité, donc de faire baisser les coûts pour les usagers et les contribuables. Dans la modélisation susmentionnée, remplacer 20 % de trajets en voiture individuelle par des trajets partagés conduit à réduire les émissions de 23 %.

D'autres mesures peuvent favoriser une telle évolution. Diminuer les avantages fiscaux liés aux voitures de société réduirait les incitations pour les salariés à toucher une partie de leur salaire sous la forme d'un véhicule et réduirait le manque à gagner. Il serait également possible d'élargir l'assiette de la taxe au kilomètre, qui vise actuellement uniquement les poids lourds, et d'instaurer un système de péage de congestion de façon à améliorer l'efficacité de la tarification de la congestion et de l'utilisation des routes (van Dender, 2019 ; FIT, 2018b ; OCDE, 2017c). Le télétravail est un autre moyen de réduire la demande de transports et il peut accroître le bien-être. En 2018, seuls 10 % des travailleurs en Suisse ont eu recours au télétravail alors que cette proportion dépasse les 30 % en Finlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suède.

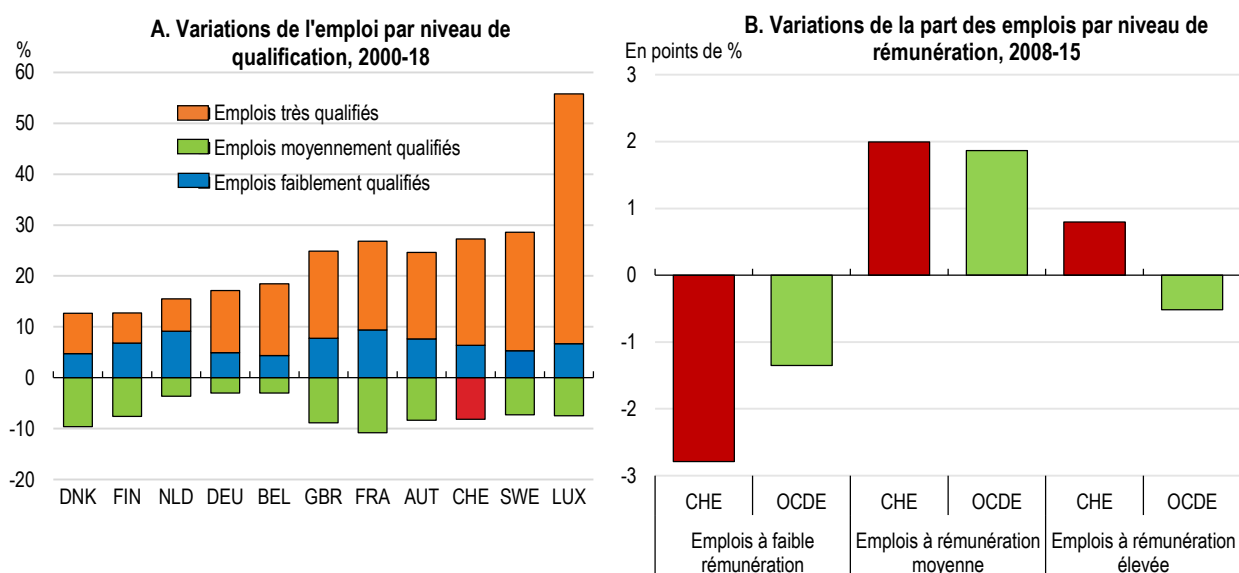
Les inégalités ont été limitées jusqu'à présent, mais elles pourraient se creuser

À l'heure actuelle, le niveau d'inégalités de revenu en Suisse est proche de la moyenne de la zone OCDE, mais la conjugaison de plusieurs facteurs – nouvelles technologies, allongement de la vie et vieillissement de la population – risque d'accroître les inégalités. L'augmentation de l'espérance de vie et les nouvelles technologies donnent aux individus plus de flexibilité dans la façon dont ils mènent leur carrière que ne le permettait la conventionnelle « vie en trois étapes » études, vie active et retraite (Gratton et Scott, 2016 ; OCDE, 2019f). Cependant, tous les travailleurs n'ont pas les mêmes chances de profiter de ces possibilités et ceux qui sont peu qualifiés sont particulièrement menacés (OCDE, 2019f). Les désavantages en termes de santé, d'éducation et de rémunération se renforcent les uns les autres, ce qui peut se traduire par des inégalités chez les seniors (OCDE, 2017d). La redistribution sera de plus en plus limitée à mesure que s'élèvera le ratio retraités-salariés. Par conséquent, il est crucial d'appliquer des mesures préventives.

Accroître l'adaptabilité des travailleurs

Jusqu'à présent, le marché du travail suisse a bien réagi aux bouleversements engendrés par les évolutions technologiques. La part des emplois moyennement qualifiés, comme les artisans et les conducteurs de machine, a chuté, mais l'emploi global a augmenté, tout comme les emplois à rémunération moyenne (Graphique 1.27). En Suisse, contrairement à de nombreux pays, la situation des jeunes s'est améliorée dans le sens où ils occupent moins souvent un emploi peu rémunéré et plus souvent un emploi moyennement rémunéré qu'avant (OCDE, 2019i). Cependant, les nouvelles technologies liées à l'apprentissage automatique pourraient avoir des effets différents. D'après une étude de l'OCDE, l'automatisation pourrait entraîner une transformation profonde de l'activité professionnelle de la moitié environ de la population active dans les économies avancées, dans la plupart des cas en raison d'une transformation des tâches et non d'une perte d'emploi (Nedelkoska et Quintini, 2018). Une enquête récente menée auprès des entreprises suisses laisse penser que l'essor du numérique n'a pas encore eu d'effet sur l'emploi net, mais elle vient corroborer les résultats obtenus dans d'autres pays selon lesquels ce sont les travailleurs non qualifiés qui ont le plus de risques de perdre leur emploi (Arvanitis *et al.*, 2018). De toutes les technologies numériques, les technologies d'automatisation, comme la robotique et l'impression 3D, semblent les plus susceptibles de remplacer les travailleurs (Balsmeier et Wörter, 2019).

Graphique 1.27. La polarisation des emplois n'a pas creusé la distribution des revenus



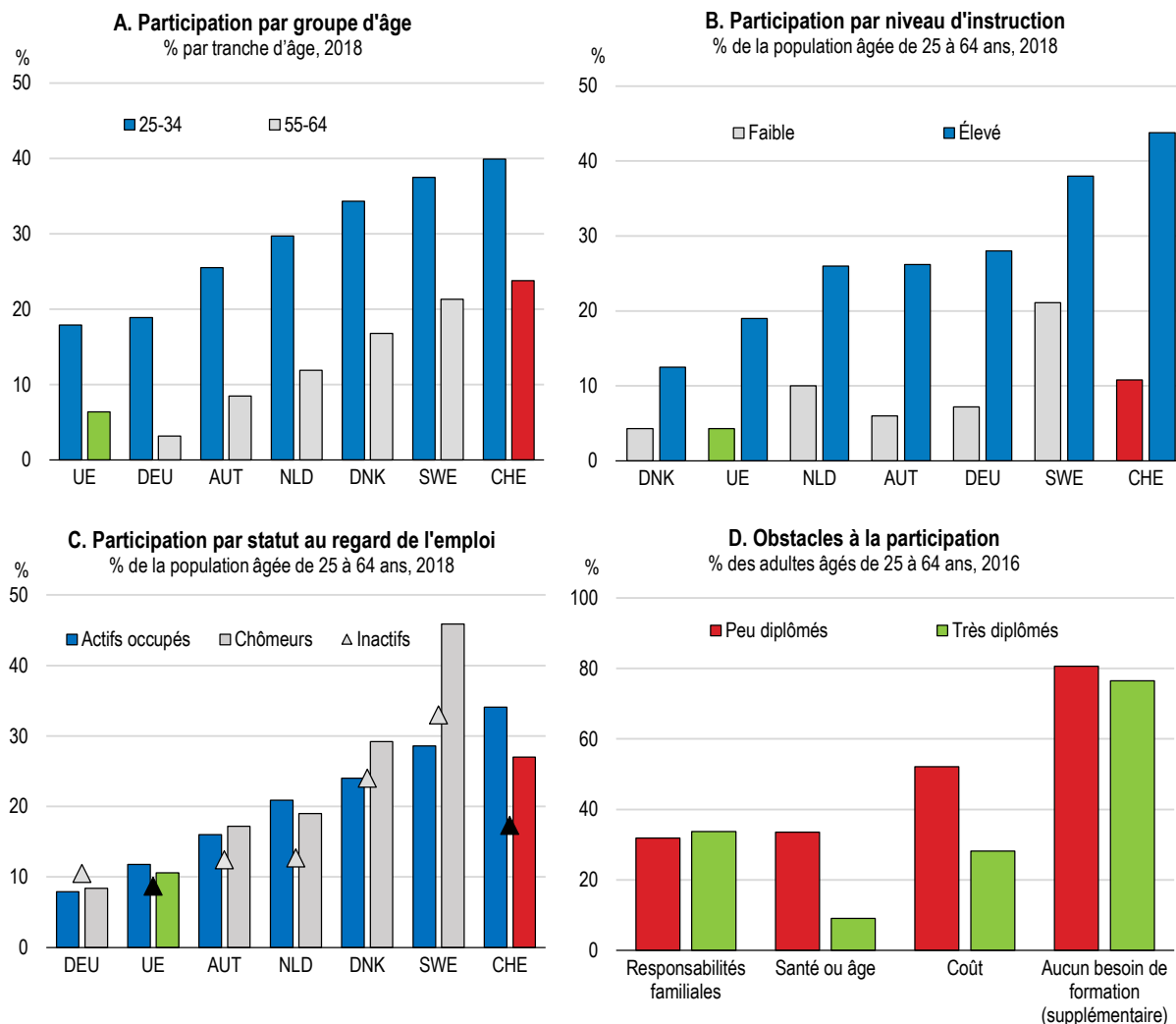
Note : Dans la partie A, les pays sont classés selon la variation de l'emploi net sur la période 2000-18. Les emplois hautement qualifiés désignent les cadres, les professions libérales et les techniciens et professions intermédiaires. Les emplois moyennement qualifiés désignent le personnel administratif, les travailleurs agricoles qualifiés, les artisans et ouvriers des métiers de type artisanal, et les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage. Les emplois peu qualifiés désignent le personnel des services et de la vente, et les professions élémentaires. Les forces armées ainsi que les non-réponses sont exclues. Dans la partie B, les emplois à faible rémunération sont ceux dont la rémunération est inférieure à deux tiers du salaire médian et les emplois à rémunération élevée sont ceux dont la rémunération est supérieure à 1.5 fois le salaire médian. La moyenne de la zone OCDE correspond à la moyenne non pondérée sur la période 2006-16.

Source : Eurostat ; OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039806>

L'adaptation aux changements associés à la transformation numérique passe par une amélioration des compétences tout au long de la vie professionnelle (OCDE, 2019f). La Suisse est bien placée pour cela dans la mesure où la formation professionnelle est solidement ancrée dans la culture du pays : les Suisses sont nombreux à avoir suivi une formation continue (Graphique 1.28). Cependant, comme indiqué dans *l'Étude économique* précédente, certains groupes de travailleurs, moins éduqués ou sans emploi, participent nettement moins à ce type de formation (OCDE, 2017a). Or, ces travailleurs sont peut-être les plus menacés par la transformation numérique. Beaucoup ne voient pas la nécessité d'une formation complémentaire, mais le coût d'une formation ou « l'état de santé ou l'âge » semblent également être des obstacles importants à la formation à l'âge adulte (partie D).

Graphique 1.28. La participation à l'éducation et à la formation des adultes est élevée, mais elle pourrait être étendue



Note : La formation des adultes englobe ici l'éducation et la formation formelle ainsi que non formelle. La période de référence renvoie aux quatre semaines précédant l'enquête. Un niveau d'instruction faible correspond à un niveau inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire (niveau 0 à 2 de la CITE) et un niveau d'instruction élevé, à l'enseignement supérieur (niveau 5 à 8 de la CITE). Dans la partie D, plusieurs réponses étaient possibles.

Source : Eurostat, *Éducation et formation* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039825>

La Loi sur la formation continue, entrée en vigueur en 2017, constitue un cadre d'action pour les pouvoirs publics. En 2018, les autorités ont lancé un programme de subvention des formations portant sur les compétences de base, dont l'informatique, dispensées par les entreprises – programme qui a totalisé 1 500 participants la première année. De nouvelles mesures annoncées en 2019 – telles que l'offre aux personnes de 40 ans et plus de bénéficier gratuitement de services d'orientation de carrière et d'évaluations des compétences ainsi que la reconnaissance des expériences antérieures – pourraient contribuer à développer la formation (Tableau 1.10). Les autorités pourraient également envisager de mettre en place des subventions ou des chèques ciblant certains groupes de population, comme recommandé dans l'*Étude* précédente (Tableau 1.11). Une expérience menée en 2006 a montré que des chèques ciblés pouvaient être efficaces (Schwerdt *et al.*, 2012). On pourrait également aider les travailleurs vulnérables en permettant aux demandeurs d'emploi dont les droits au chômage ont expiré de

continuer d'avoir accès aux programmes de formation s'ils perçoivent d'autres prestations sociales. Les autorités devraient cartographier les risques découlant de l'automatisation et préparer une stratégie pour faire en sorte que les travailleurs vulnérables acquièrent un plus large éventail de compétences de façon à faciliter leurs évolutions professionnelles, comme suggéré dans les dernières *Perspectives de l'OCDE sur les compétences* (OCDE, 2019f).

Tableau 1.10. Nouvelles mesures visant à renforcer la main-d'œuvre locale

Mesure	Groupe cible	Coût annuel (CHF)
Renforcer le préapprentissage d'intégration (actuellement ouvert aux réfugiés) et l'étendre aux immigrés sans diplôme du secondaire	Réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire, immigrés adolescents et jeunes adultes sans diplôme du secondaire	15 millions/ 13 000 par personne
Programme pilote prévoyant le versement d'allocations d'initiation au travail aux employeurs qui recrutent des réfugiés ou des personnes admises à titre provisoire	Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire dont le placement reste difficile	3.8 millions/ 12 000 par personne
Analyse de la situation et orientation de carrière gratuites pour les travailleurs âgés de 40 ans et plus dans le cadre d'un projet pilote en 2020-21, qui sera étendu à l'ensemble des cantons sur la période 2021-24	Travailleurs âgés de 40 ans et plus	6.6 millions pour le projet pilote 7.6 millions ensuite
Reconnaissance cohérente des compétences existantes et des acquis dans le cadre de programmes de certification professionnelle afin de permettre aux adultes d'obtenir une qualification professionnelle de façon plus efficiente	Adultes à partir de 25 ans	0.6 million
Financement supplémentaire accordé aux cantons pour permettre aux offices régionaux de placement de mieux aider les demandeurs d'emploi difficiles à placer	Demandeurs d'emploi difficiles à placer, en particulier les seniors qui ne touchent pas d'allocations chômage	62.5 millions
Accès à la formation pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de 60 ans en fin de droits	Demandeurs d'emploi âgés de plus de 60 ans n'ayant pas retrouvé de travail une fois arrivés en fin de droit (environ 2 600 personnes).	21 millions
Prestation « transitoire » destinée aux chômeurs de 60 ans ou plus, à condition notamment que leur fortune soit inférieure à 100 000 CHF pour une personne seule et à 200 000 CHF pour un couple (résidence principale non prise en compte).	Personnes sans emploi en fin de droit de 60 ans ou plus.	40 millions en 2022/ 230 millions en 2025

Note : Les montants indiqués ont été établis par la Confédération suisse aux prix de 2019.

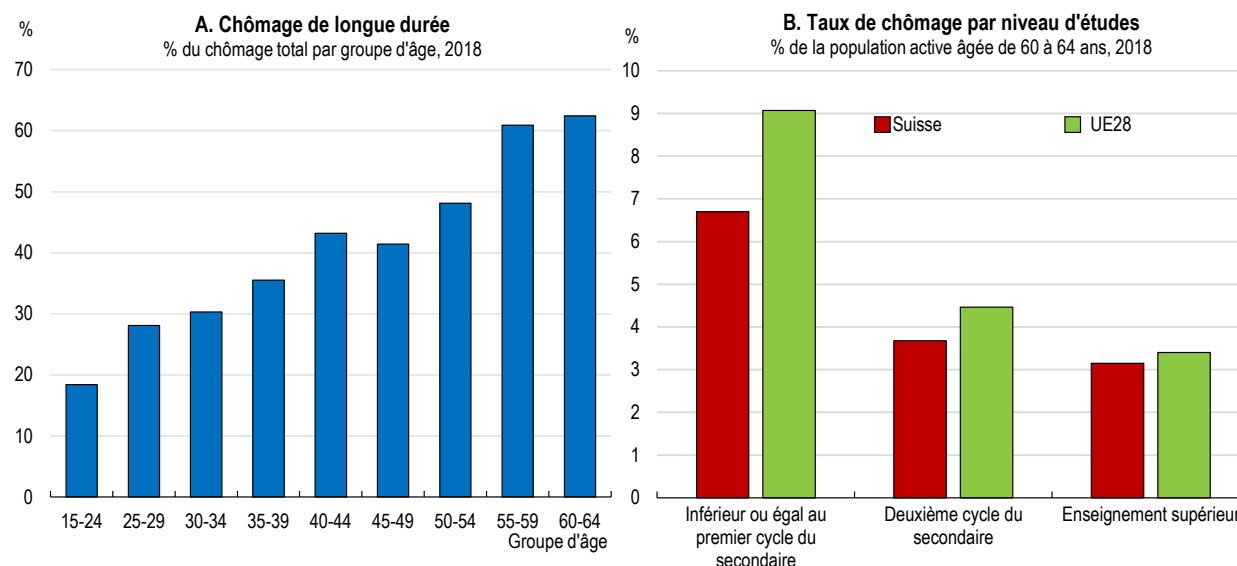
Source : Confédération suisse (2019), *Fiche d'information : mesures pour renforcer l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse ; Prestation transitoire pour chômeurs âgés : ouverture de la procédure de consultation.*

Tableau 1.11. Recommandations antérieures relatives à l'éducation et aux compétences

Recommandations des précédentes <i>Études</i>	Mesures prises depuis novembre 2017
Recourir à des subventions pour favoriser la participation à la formation continue pour les groupes qui en profitent peu.	En 2018, les autorités ont lancé le programme Compétences de base sur le lieu de travail, au titre duquel, les entreprises qui offrent à leurs collaborateurs des formations permettant d'acquérir des compétences de base reçoivent des subventions.
Collecter des données plus précises sur les compétences pour faciliter l'adaptation du système d'enseignement à l'évolution des besoins du marché du travail.	La Suisse va participer au prochain cycle du Programme international de l'OCDE pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC).
Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur de tous les segments de la société, notamment en prenant des mesures ciblant spécifiquement les étudiants issus de milieux socio-économiques modestes et de l'immigration.	En 2018, des financements par discipline ont été mis en place pour les cours préparatoires en lien avec des examens professionnels supérieurs précis.
Augmenter l'offre et l'attractivité de domaines d'étude très demandés sur le marché du travail. Continuer de clarifier les filières dans l'enseignement supérieur.	En 2019, un nouvel objectif stratégique a été fixé pour deux Instituts fédéraux de technologie : renforcer les sciences et les technologies informatiques dans la recherche et l'enseignement.
Accroître l'efficacité des passerelles entre les filières professionnelle et générale en renforçant le volet d'enseignement général du cursus professionnel, et réciproquement.	Aucune mesure particulière n'a été prise.
Encourager les petites entreprises à participer davantage à l'apprentissage en favorisant le partage des places entre les entreprises et les centres de formation prenant en charge une partie de la formation.	Aucune mesure particulière n'a été prise.
Resserrer les liens entre le système d'éducation et de formation professionnelles et les associations patronales en matière d'enseignement professionnel dispensé dans le cadre scolaire.	Aucune mesure particulière n'a été prise.
Accroître les dépenses publiques consacrées aux services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, notamment ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés.	En 2018, le Parlement a prolongé un programme fédéral pour encourager la création de places d'accueil pour les enfants. Il doit aussi se prononcer sur un relèvement de la déduction au titre des frais de garde d'enfants dans le cadre de l'impôt fédéral direct, laquelle passerait de 10 000 CHF à 25 000 CHF par an.

Les seniors ont un taux de chômage plus faible, mais lorsqu'ils sont au chômage, ils ont moins de chances de trouver un emploi (Graphique 1.29). Environ 30 % des demandeurs d'emploi âgés de 45 ans ou plus ne retrouvent pas d'emploi avant d'arriver en fin de droits (SECO, 2019). Du fait de la rémunération en fonction de l'ancienneté, conjuguée au niveau plus élevé des cotisations de sécurité sociale patronales (et salariales) – jusqu'à 2.5 fois plus pour un travailleur de 55 ans qu'un de 34 ans – les seniors coûtent plus cher. Les réformes proposées atténueront cet effet. Les travailleurs âgés sont également moins nombreux à se former (Graphique 1.28, partie A). Par conséquent, la mobilité professionnelle constitue un défi important et les seniors risquent davantage de perdre leur emploi sous l'effet de l'automatisation (OCDE, 2019f).

Graphique 1.29. Les demandeurs d'emploi âgés ont plus de mal à trouver un emploi, en particulier les moins diplômés



Note : Dans la partie A, les chômeurs de longue durée désignent ceux qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus.

Source : Eurostat, *Statistiques sur les forces de travail* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039844>

Le projet des autorités d'étendre l'accès à la formation aux demandeurs d'emploi âgés est bienvenu (Tableau 1.10). Cependant, la structure du chômage laisse penser qu'il serait préférable d'intervenir plus tôt lorsque les travailleurs ont 50 ans ou 55 ans. Au Danemark, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans se voient proposer un programme d'activation moins de trois mois après la perte d'emploi contre six mois normalement (OCDE, 2018f). Le projet des autorités consistant à verser des prestations de transition vers la retraite aux demandeurs d'emploi de plus de 60 ans réduit les incitations de cette tranche d'âge à rechercher un emploi et celles de travailleurs plus jeunes à se reconvertir. Cette mesure aura un coût élevé et devrait être réexaminée. Si elle se concrétise, le versement des prestations devrait être subordonné au suivi de formations appropriées, à la réalisation de services d'intérêt général ou à la recherche d'un emploi (comme dans les pays où le versement d'allocations chômage n'est pas limité dans le temps).

Il conviendrait également de s'attaquer à d'autres obstacles à l'embauche des seniors. La progressivité des cotisations de sécurité sociale en fonction de l'âge devrait être atténuée. En outre, la discrimination en fonction de l'âge devrait être interdite comme dans tous les autres pays de l'OCDE. Une telle interdiction, complétée par des campagnes visant à faire évoluer les normes sociales, pourrait accroître l'emploi des seniors (OCDE, 2014). Le secteur public pourrait montrer l'exemple. En 2007, la Finlande a mis en place un nouveau système de rémunération des fonctionnaires au moyen d'une convention collective de travail qui lie plus étroitement niveau de salaire d'une part et exigences et performance individuelle d'autre part (OCDE, 2018g). Dans le cadre de la conférence annuelle sur le thème des travailleurs âgés réunissant tout un éventail de parties prenantes, il conviendrait de chercher des moyens d'introduire une plus grande souplesse dans le mécanisme de fixation des salaires et de réduire la rémunération en fonction de l'ancienneté, afin que la progression des salaires soit plus étroitement liée à celle de la productivité. Il serait notamment possible de prévoir des formations pour les travailleurs moins qualifiés et les seniors, ce qui générerait des gains de productivité et ferait augmenter les salaires au fil du temps. En outre, il faudrait renforcer les incitations à continuer à travailler au-delà de 65 ans, notamment en offrant aux individus la possibilité de compenser toute interruption dans l'acquisition de leurs droits à retraite en continuant à cotiser après 65 ans.

Faciliter la mobilité résidentielle peut permettre aux travailleurs de s'adapter plus aisément à un changement de situation (OCDE, 2019f). En principe, le taux élevé de location, qui atteint près de 60 %, est propice à la mobilité. Cependant, la législation relative aux activités locatives encadre les hausses de loyer, de sorte que les anciens locataires paient des loyers bien inférieurs aux prix du marché (OCDE, 2015a). Cette situation engendre des effets de captation, qui restreignent la capacité des travailleurs à s'adapter à une évolution des perspectives d'emploi et dissuadent les ménages âgés de déménager pour un logement plus petit. Malgré l'essor de la construction tiré par les investisseurs, le manque de logements dans les centres-villes persiste, car les nouveaux biens se situent à la périphérie : le taux d'inoccupation dans les cinq plus grandes villes est de 0.5 % (Crédit Suisse, 2019). La législation relative aux activités locatives devrait être modifiée de façon à limiter au maximum les effets de captation, parallèlement à la mise en place d'aides au logement ciblées ou à l'accroissement de l'offre de logements sociaux pour les ménages à faible revenu (OCDE, 2015a). Une densification des centres-villes où des pénuries persistent contribuerait à faire baisser les loyers dans ces centres-villes. Il conviendrait de revoir de façon coordonnée le critère de durée de résidence pour bénéficier de l'assistance sociale cantonale, afin d'éviter d'aggraver les effets de captation, qui existent notamment dans le canton de Bâle-Ville, où seuls les retraités ayant résidé dans ce canton pendant 10 ans au cours des 15 dernières années peuvent bénéficier de prestations au titre de la retraite.

Atténuer les risques d'inégalités entre les seniors

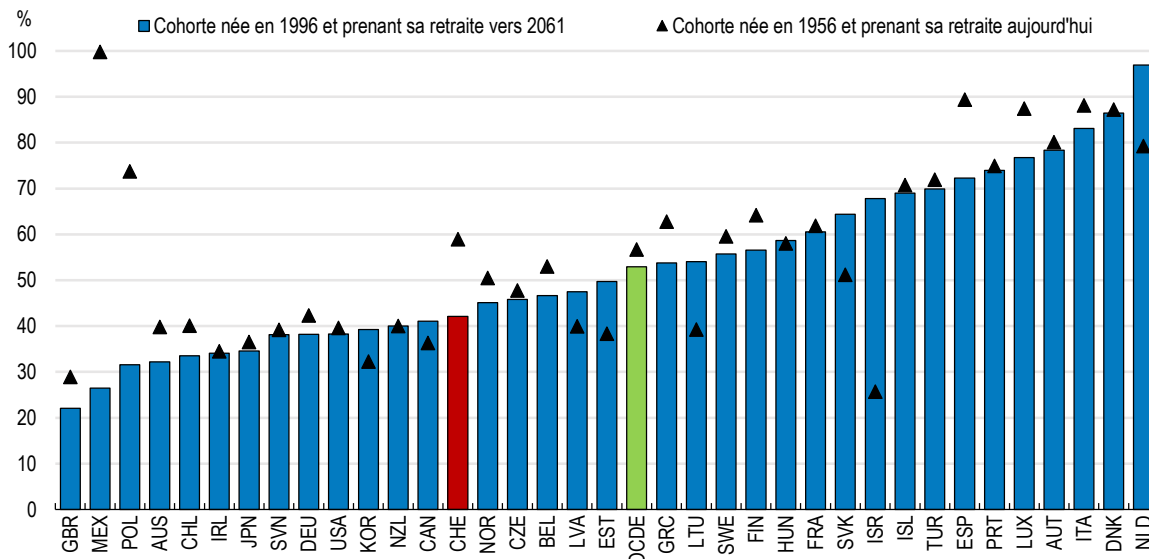
Le système de retraite fournit aux retraités de bons revenus et, grâce au mécanisme redistributif du premier pilier, il réduit les inégalités de revenus entre les retraités. Le premier pilier est un régime public par répartition, lequel constitue la principale source de revenus des plus modestes. Il est redistributif, car la prestation maximale est plafonnée contrairement aux contributions. Des « prestations complémentaires » viennent s'ajouter à la pension versée au titre du premier pilier pour les ménages pauvres ; elles sont soumises à des conditions de ressources et permettent aux retraités d'avoir un niveau de revenu supérieur au seuil de subsistance. Certains cantons versent d'autres prestations. Le deuxième pilier est un régime de prévoyance professionnelle et de nombreuses entreprises proposent une composante facultative (dite « surobligatoire »).

Il est probable que le régime obligatoire devienne progressivement moins efficace. Le taux de remplacement (ratio prestation de retraite/salaire au moment du départ à la retraite) pour un travailleur ayant un salaire moyen est actuellement de l'ordre de 60 % pour une personne partant aujourd'hui à la retraite. Selon des estimations fondées sur le Modèle de retraite de l'OCDE et les paramètres actuels du système de retraite, ce taux de remplacement tomberait à environ 40 % pour une personne qui commence sa carrière maintenant, un chiffre inférieur à celui attendu dans de nombreux autres pays de l'OCDE (Graphique 1.30). Une telle baisse du taux de remplacement creuserait les inégalités dans la mesure où les travailleurs ayant un bas salaire sont moins à même de compenser cette baisse par une épargne plus importante. Elle risque également de faire augmenter les dépenses liées aux prestations complémentaires, dans l'hypothèse où elle n'entraînerait pas de durcissement des règles d'admissibilité.

Des mesures favorisant une meilleure connaissance de l'ensemble des droits à pension aideraient les travailleurs à prendre des décisions éclairées en matière d'épargne et à compenser la baisse du taux de remplacement assuré par le régime obligatoire de retraite. Cela pourrait passer par la création d'un site internet unique, comme en Belgique et en Suède, par exemple. La baisse attendue du taux de remplacement s'explique en grande partie par le mécanisme d'indexation des prestations du premier pilier au moment de la retraite, qui repose sur la moyenne de l'évolution des salaires et de la hausse des prix à la consommation. Une indexation sur la croissance des salaires permettrait d'éviter cette baisse et l'augmentation, potentiellement très élevée, de la demande de prestations complémentaires – le coût supplémentaire pourrait être en partie compensé par une indexation des pensions sur la hausse du coût de la vie durant la retraite. Une réforme d'une telle ampleur exigerait cependant une longue période de transition.

Graphique 1.30. Le taux de remplacement attendu pour les régimes obligatoires est relativement bas

Pourcentage du salaire individuel pour un revenu moyen



Note : Taux de remplacement bruts théoriques au départ à la retraite pour un travailleur masculin ayant effectué une carrière complète.

Source : OCDE (2017), *Panorama des pensions 2017 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Éditions OCDE, Paris ; OCDE (2019), « [Les futurs retraités auront-ils travaillé plus longtemps pour percevoir au final des pensions plus faibles ?](#) », *Synthèse sur les retraites*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039863>

Le taux de remplacement de la part obligatoire du deuxième pilier devrait encore diminuer afin d'assurer la pérennité du système. Contrairement à ce qui prévaut dans un système reposant exclusivement sur des cotisations définies, le taux de conversion du capital de retraite en prestations de pension annuelles est défini par la loi et n'a pas été modifié depuis 2004 malgré l'allongement de l'espérance de vie et la diminution du rendement des investissements. Il est fixé à 6.8 %, un niveau bien supérieur au taux équitable sur le plan actuariel estimé à 4.5 %-5 %, selon les rendements attendus et l'âge de départ à la retraite (Helvetia, 2018). En réponse à cette situation, les caisses de pension ont abaissé les revenus revenant aux cotisants actuels, entraînant des transferts intergénérationnels équivalant à 0.8 % des actifs de retraite en moyenne chaque année sur la période 2014-18 (CHS PP, 2019). Ce chiffre global masque une menace plus sérieuse sur les prestations, voire la solvabilité, dans le cas de certaines caisses de pension (la plupart d'entre elles sont dotées d'un régime facultatif dit « surobligatoire », et utilisent ce dernier pour faire baisser le taux de conversion effectif).

L'expérience a montré que fixer légalement de tels paramètres techniques n'était pas approprié. Dans le cas d'un régime à cotisations définies au sens strict, les caisses de pension définiraient les prestations, ce qui éviterait une redistribution de l'épargne. On pourrait charger la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle de formuler une recommandation fondée sur les rendements du marché et l'espérance de vie, le taux de conversion étant fixé par ordonnance, comme c'est actuellement le cas pour le taux d'intérêt minimal. Dans l'intervalle, la mesure la plus importante à prendre est de revoir à la baisse le taux de conversion minimal, ce qui réduirait en soi les prestations. En juillet 2019, parmi les nombreuses mesures annoncées, les partenaires sociaux ont proposé de baisser le taux de conversion à 6 %.

Un allongement de la période de contribution ferait augmenter les taux de remplacement du second pilier, et permettrait de préserver le financement du premier pilier, comme expliqué plus haut. Le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et le renforcement des incitations à travailler au-delà de cet âge constituent des réformes essentielles. L'âge légal de départ à la retraite pour les hommes n'a pas changé

depuis 1948 malgré l'allongement de l'espérance de vie. L'âge de départ à la retraite pour les femmes est de 64 ans. Ce cadre légal a un effet important sur les comportements : le taux d'activité des personnes âgées de 60 ans à 64 ans en Suisse s'élève à 63 % (chiffre bien supérieur à la moyenne de la zone OCDE), mais il n'est que de 23 % pour le groupe d'âge des 65-69 ans (valeur inférieure à la moyenne de la zone OCDE). En Israël, en Nouvelle-Zélande et en Islande, le taux de participation des 65-69 ans est compris entre 43 % et 54 %. Commencer à cotiser plus tôt permettrait également d'augmenter les revenus perçus à la retraite. Les travailleurs ne cotisent au deuxième pilier qu'à partir de 25 ans, alors même que le taux d'emploi est déjà de 70 % pour le groupe d'âge des 20-24 ans. D'après des estimations calculées à l'aide du modèle de retraite de l'OCDE, un allongement de la durée de cotisation, qui s'étendrait de 20 ans à 68 ans, contre 25 ans à 65 ans actuellement, pourrait faire augmenter le taux de remplacement d'un travailleur rémunéré au salaire moyen de 5 points de pourcentage. Un seuil de revenu empêche les travailleurs faiblement rémunérés et ceux qui cumulent plusieurs emplois d'accéder au régime obligatoire du deuxième pilier. Il conviendrait d'abaisser ce seuil, de façon que davantage de travailleurs bénéficient d'intérêts composés.

Les droits à pension des femmes sont généralement plus modestes, car elles travaillent moins d'heures, connaissent des interruptions de carrières et ont une rémunération plus faible même lorsqu'elles travaillent à temps complet. Cependant, elles peuvent percevoir des pensions de réversion au titre des deux piliers et bénéficier de bonifications pour tâches éducatives et d'exonérations conditionnelles aux cotisations au premier pilier. Ces mécanismes créent des inégalités entre types de ménages et accroissent le coût du système. Il conviendrait de faire évoluer le système de façon à le faire reposer sur des droits individuels et à assurer une protection alternative contre la pauvreté. Remédier au manque de services abordables de garde d'enfants, comme recommandé dans la précédente *Étude*, permettrait aux mères de travailler plus si elles le désirent. Des mesures favorisant une meilleure connaissance de l'ensemble des droits à pension, par exemple en créant un site internet unique, aideraient les travailleurs à prendre des décisions éclairées.

L'accès aux soins de longue durée constitue un autre facteur d'inégalités entre les seniors. Étant donné que le système suisse est très décentralisé, le niveau des aides varie d'un canton à l'autre. Son financement est également morcelé et, compte tenu du manque de transparence des prix, il est possible d'améliorer son efficacité économique (Tableau 1.12 ; Cosandey et Kienast, 2016). Les individus doivent prendre en charge les frais associés aux soins de longue durée qui ne sont pas prescrits par un médecin et qui ne sont pas prévus par la loi sur l'assurance maladie. La nécessité d'une meilleure coordination est largement reconnue (Conseil fédéral, 2016).

Tableau 1.12. Le financement des soins de longue durée est fragmenté

Pourcentage des dépenses totales de soins de longue durée, 2017

	Soins en établissement	Soins à domicile
Cantons	16.3	10.0
Municipalités	7.9	7.2
Assurance maladie obligatoire	14.2	35.5
Assurance sociale (pensions de vieillesse et d'invalidité)	4.0	21.8
Prestations complémentaires, pensions d'invalidité complémentaires au titre de la pension de vieillesse et autres aides sociales	21.0	1.3
Ménages	35.5	19.9
Autres, dont assurance privée	1.0	4.2
Éléments pour mémoire : Dépenses annuelles, millions de CHF	13 376	2 566

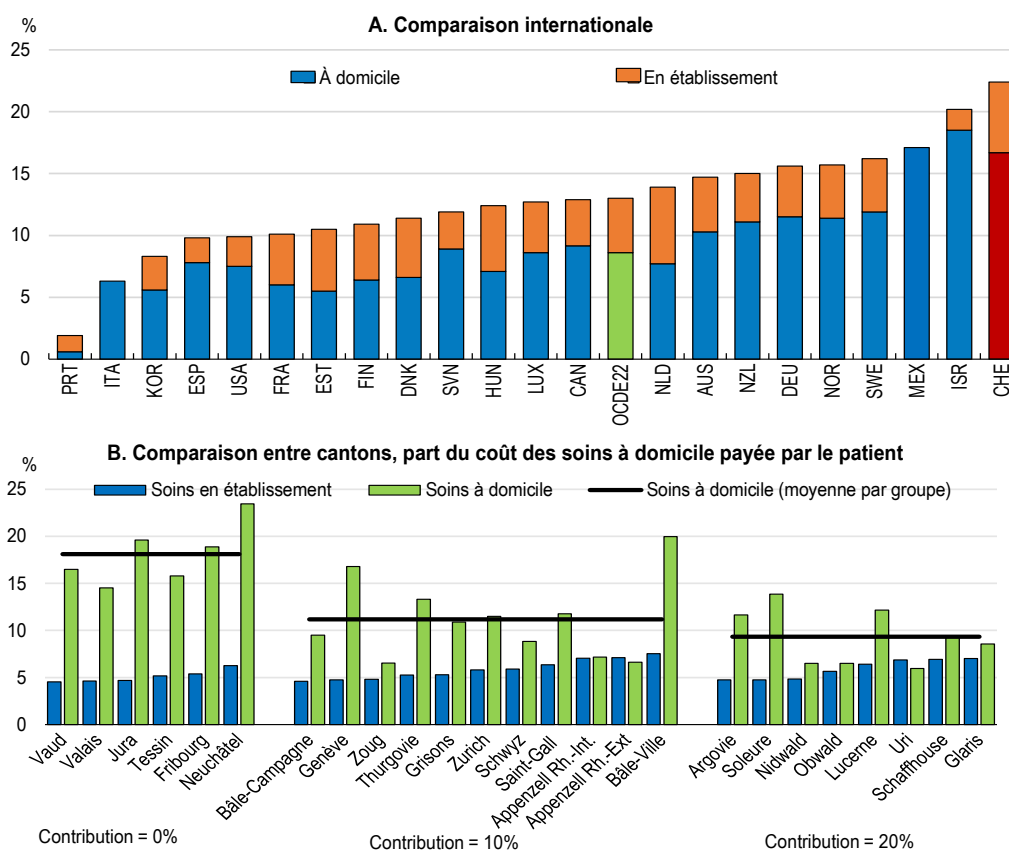
Note : Ces données ne prennent pas en compte les subsides pour assurance-maladie versés aux ménages par les administrations fédérale et cantonales.

Source : Office fédéral de la statistique.

En 2017, 22 % des personnes âgées de 65 ans ou plus recevaient des soins de longue durée, proportion la plus élevée de la zone OCDE (Graphique 1.31, partie A). Il s'agissait, pour l'essentiel de soins à domicile. Les soins à domicile peuvent s'avérer plus efficaces par rapport au coût dans le cas de besoins de prise en charge faibles – et ils ont la préférence des patients – alors que ou les soins en structures d'accueil avec prestations d'assistance ou en établissement peuvent être plus efficaces pour les patients présentant des besoins de prise en charge plus importants (Cravo Oliveira Hashiguchi, Ortega Regalado and Llana-Nozal, 2020). Les soins à domicile semblent plus répandus dans les cantons offrant une aide financière plus importante, mais les différences culturelles jouent également un rôle (Partie B ; Dutoit, Füglistler-Dousse et Pellegrini, 2016). L'accessibilité financière semble pousser certains retraités vers les centres médicalisés de long séjour, car ils reçoivent alors une aide financière plus importante (par le biais de prestations complémentaires cantonales). En 2014, la moitié des patients des centres médicalisés de long séjour percevaient des prestations complémentaires et 30 % des patients avaient besoin de moins d'une heure de soins par jour (Cosandey et Kienast, 2016).

Graphique 1.31. Les soins de longue durée prennent essentiellement la forme de soins à domicile, mais il existe des différences entre cantons

Bénéficiaires en pourcentage de la population âgée de 65 ans ou plus, 2017



Note : Les données relatives aux soins de longue durée en établissement ne sont pas disponibles pour l'Italie et le Mexique. Dans le cas du Danemark, les données relatives aux soins en établissement se rapportent à 2014. La partie B suit la méthodologie présentée dans L. Dutoit, S. Füglistler-Dousse et S. Pellegrini (2016), *Soins de longue durée dans les cantons : un même défi, différentes solutions : Évolutions 2006–2013*, Observatoire suisse de la santé, tableau 9.2. La part payée par le patient est calculée en fonction du montant conventionné versé par l'organisme d'assurance maladie et non des frais totaux (qui sont en partie pris en charge par les cantons). Le canton de Berne ne figure pas dans le graphique, car la part payée par le patient varie selon l'âge et les revenus. Dans le canton de Glaris, la part payée par le patient varie suivant les communes et est inférieure à 20 % dans certains cas.

Source : OCDE, *Statistiques de l'OCDE sur la santé* (base de données) ; Office fédéral de statistique.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039882>

Étendre l'assistance financière à certains services d'aide non couverts par l'assurance maladie pourrait permettre de retarder l'entrée en centres médicalisés de long séjour et améliorer la détection précoce des problèmes de santé. Cela pourrait rendre le système plus efficient et améliorerait le bien-être des patients, étant donné que nombre d'entre eux préfèrent rester le plus longtemps possible chez eux (OCDE, 2017d). En 2011, les dépenses totales de soins de longue durée non couvertes par l'assurance maladie s'élevaient à environ 15 % du coût total des soins de longue durée, ou 0.25 % du PIB (Conseil fédéral, 2016). Il serait possible de mettre en place des chèques pour des services d'aide, comme c'est le cas dans les pays nordiques (OCDE/OMS, 2011). Lucerne et Berne ont piloté des projets de ce type. Une autre option envisageable consisterait à basculer vers un système de prestations en espèces reposant sur une échelle normalisée des besoins de soins (il existe actuellement différents systèmes pour les soins en établissement et les soins à domicile). L'application de critères de ressources et l'instauration d'une participation des assurés aux coûts des soins pourraient contribuer à limiter les coûts. Un coordinateur pourrait aider les patients à s'orienter dans le système. Cette solution donnerait aux patients une certaine marge de choix et pourrait permettre l'essor du marché.

Il conviendrait d'utiliser les expériences menées au niveau local pour améliorer la prestation de soins de longue durée. Par exemple, Zurich met en place un système pilote d'aide et de soins à domicile décentralisé reposant sur le modèle de l'entreprise néerlandaise Buurtzorg (Encadré 1.6). L'innovation locale pourrait être encouragée comme en Suède. Cependant, il conviendrait de créer un dispositif réglementaire encadrant les coûts des soins de longue durée ou de renforcer la surveillance. La Surveillance des prix a mis en évidence le fait que les prix d'hébergement et de repas variaient considérablement au sein des cantons et entre eux dans des proportions qui ne correspondaient pas aux coûts (Surveillance des Prix, 2018). Étant donné que le nombre de Suisses âgés de 80 ans et plus devrait doubler sur la période 2015-40, il conviendrait de prendre dès à présent des mesures en vue de rendre le système plus complet.

Encadré 1.6. Exemples d'innovations permettant une meilleure intégration des soins de longue durée

Le modèle néerlandais Buurtzorg de soins à domicile décentralisés s'est développé rapidement. Il repose sur des équipes d'infirmières autonomes chargées d'assurer toutes les facettes des soins d'une patientèle. Les équipes travaillent avec les patients, leurs familles et les prestataires de soins primaires, et ont pour objectif d'accroître l'autonomie des patients. Les infirmières sont assistées par des coachs. L'administration est réduite au minimum et centralisée. Le niveau de satisfaction tant des patients que de leurs familles et des équipes est élevé. *Buurtzorg* s'est avéré plus efficient par rapport au coût que les autres prestataires de soins à domicile (en tenant compte de la structure des soins fournis), mais il se situe dans la moyenne si l'on inclut les soins curatifs.

La Suède a cherché des solutions innovantes pour améliorer la collaboration entre les hôpitaux, les prestataires de soins de santé primaires et les services sociaux. Des subventions nationales ont été accordées à 19 projets pilotes locaux. Dans l'un d'eux, des équipes mobiles interviennent précocement à domicile de manière préventive. Dans la commune de Lidköping, les taux d'hospitalisation ont chuté de 90 % après la mise en place d'une commission rassemblant des représentants de plusieurs communes et municipalités afin de coordonner les soins dispensés aux personnes âgées.

Source : OCDE/UE (2013), *A Good Life in Old Age? Monitoring and Improving Quality in Long-term Care*, OECD Health Policy Studies ; B. Gray, S.O. Samak et J. Burgers (2015), « Home Care by Self-Governing Nursing Teams: The Netherlands' Buurtzorg Model », Étude de cas, The Commonwealth Fund.

Le système d'assurance maladie privée obligatoire assure l'universalité de la couverture maladie. Les assureurs-maladie fixent des primes d'assurance uniformes par personne, sans prendre en compte leur niveau de revenus. Des aides publiques visent à atténuer les effets régressifs de ces primes déterminées indépendamment des revenus des assurés. Cependant, dans de nombreux cantons, les primes continuent

de peser plus lourdement sur les ménages à revenu moyen ou faible que sur les autres, même si l'on tient compte des subsides d'assurance-maladie (Ecoplan, 2018). Les retraités à faible revenu bénéficient d'une protection dans tous les cantons, mais d'après les résultats d'un exercice de modélisation, selon leur lieu de résidence, les frais d'assurance peuvent représenter jusqu'à un cinquième du revenu d'un retraité ayant des revenus moyens. Afin de réduire encore la régressivité du système, les cantons devraient collaborer avec l'administration fédérale en vue de définir un cadre national qui lierait subsides et revenus imposables. En outre, un système plus simple serait également moins coûteux à gérer (OCDE/OMS, 2011).

PRINCIPALES CONCLUSIONS	RECOMMANDATIONS (les principales recommandations figurent en gras)
Politiques macroéconomiques visant à soutenir la croissance et à maintenir une inflation basse	
<p>La dette est faible et la situation budgétaire est saine. Les excédents structurels sont supérieurs aux attentes au niveau fédéral.</p> <p>Le taux directeur est négatif et figure parmi les plus bas de la zone OCDE.</p>	<p>Tirer parti de la marge de manœuvre budgétaire disponible autant que de besoin, y compris en exploitant pleinement les marges existant avec le plafond de dépenses du cadre budgétaire (fixé par la « règle du frein à l'endettement »).</p> <p>Lorsque l'inflation sera fermement orientée à la hausse, commencer à donner un tour moins accommodant à la politique monétaire.</p>
Remédier aux difficultés du secteur financier	
<p>Les risques liés au marché du logement ont augmenté sous l'effet de la recherche de rendement. Les prêts hypothécaires contractés pour financer des placements immobiliers sont devenus plus risqués, mais les critères d'octroi de ces crédits seront durcis en 2020.</p>	<p>Mettre en place un cadre juridique officiel permettant de fixer des limites de prêts hypothécaires et prenant en compte la capacité financière des emprunteurs qui sera mis en œuvre selon le principe « se conformer ou s'expliquer ».</p> <p>Supprimer les garanties officielles explicites accordées aux banques cantonales.</p> <p>Renforcer l'échange d'informations entre les différentes autorités prudentielles.</p> <p>Améliorer la couverture des données sur les établissements financiers, en particulier les caisses de pension et les sociétés d'assurance-vie, et raccourcir les délais d'obtention de ces données.</p> <p>Limiter la déductibilité fiscale des intérêts des prêts au logement de façon à ce que ceux-ci, ajoutés aux dépenses d'entretien, ne puissent pas dépasser le montant du loyer imputé déclaré.</p>
<p>En Suisse, le secteur financier international, qui est important, se trouve confronté à des risques, mais peut aussi voir s'ouvrir des perspectives en lien avec le changement climatique et les mesures visant à en faciliter l'atténuation au niveau mondial. Fournir davantage d'informations aux investisseurs et aux détenteurs de polices d'assurance permettrait d'améliorer la répartition des ressources.</p>	<p>Renforcer la diffusion d'informations sur les risques liés au climat auxquels sont exposés les intermédiaires financiers, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.</p>
<p>La taille et l'internationalisation du secteur financier suisse accentuent le risque que celui-ci soit utilisé pour des activités criminelles comme le blanchiment de capitaux.</p>	<p>Renforcer le cadre existant en alourdissant les sanctions prévues en cas de non-respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et dans les affaires de corruption transnationale.</p> <p>Accorder une protection juridique aux lanceurs d'alerte dans le secteur privé.</p>
Saisir les possibilités offertes par l'avènement du numérique et les nouvelles technologies	
<p>L'adoption des technologies numériques ne s'est pas fait au même rythme que dans les pays les plus performants, en particulier au niveau des petites et moyennes entreprises. Les pénuries de compétences en technologies de l'information et de la communication ont augmenté. L'insuffisance des tensions concurrentielles et le manque de confiance peuvent aussi freiner le processus d'adoption.</p>	<p>Faciliter l'entrée d'immigrés très qualifiés originaires de pays non membres de l'Union européenne (UE) pour répondre aux besoins actuels du marché du travail.</p> <p>Réduire les obstacles à l'entrée, notamment en supprimant les restrictions qui concernent le nombre de concurrents et en simplifiant les autorisations professionnelles entre les cantons.</p> <p>Moderniser le contrôle des concentrations et renforcer les pouvoirs des régulateurs sectoriels.</p> <p>Réduire la présence capitalistique de l'État ou atténuer les distorsions créées par les participations publiques.</p> <p>Réduire les restrictions relatives aux échanges tant de biens que de services.</p> <p>Renforcer la protection des données et définir une stratégie nationale de protection de la vie privée en concertation avec les citoyens.</p>
<p>La participation à la formation continue est forte, mais elle est inférieure aux niveaux observés dans les pays les mieux classés pour les travailleurs ayant un faible niveau d'éducation et pour ceux qui sont sans emploi.</p>	<p>Augmenter les dépenses de formation pour les demandeurs d'emploi, y compris ceux qui bénéficient de l'aide sociale.</p> <p>Utiliser des subventions pour inciter les catégories les plus exposées aux conséquences de la transformation numérique à participer à la formation continue.</p>
<p>Les services d'administration en ligne s'améliorent. La poursuite de la généralisation du numérique a le potentiel de réduire la charge administrative et de doper la productivité.</p>	<p>Développer le recours à des outils numériques pour améliorer les services et simplifier les procédures à tous les échelons de l'administration.</p>
<p>L'absence de données freine l'élaboration de politiques publiques liées à l'économie numérique.</p>	<p>Mettre en œuvre la feuille de route sur la mesure de la transformation numérique établie dans le cadre du projet « Vers le numérique » de l'OCDE, en faisant porter l'accent sur des données plus actuelles et comparables au niveau international.</p>
<p>Les nouvelles technologies offrent la possibilité de décarboner le transport, qui constitue une source importante d'émissions de carbone en Suisse.</p>	<p>Repenser l'impôt fédéral sur les véhicules à moteur pour renforcer les incitations-prix à l'achat de véhicules peu polluants.</p> <p>Moduler davantage les prélèvements annuels des administrations cantonales sur les véhicules automobiles en fonction des polluants.</p>

Références

- Agarwal, R. et M.S. Kimball (2019), « [Enabling deep negative rates to fight recessions: A guide](#) », *IMF Working Papers*, n° 19/84, Fonds monétaire international, Washington D.C.
- AIE (2018), [Global EV Outlook 2018: Towards cross-modal electrification](#), Agence internationale de l'énergie, Paris.
- Akgun, O., B. Cournède et J. Fournier (2017), « [The effects of the tax mix on inequality and growth](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1447, Éditions OCDE, Paris.
- Andrews, D., G. Nicoletti et C. Timiliotis (2018), « [Digital technology diffusion: a matter of capabilities, incentives or both?](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1476, Éditions OCDE, Paris.
- Appelt, S. *et al.* (2016), « [R&D tax incentives: evidence on design, incidence and impacts](#) », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 32, Éditions OCDE, Paris.
- Araújo, S., T. Chalaux et D. Haugh (2018), « [Who's in your export market? The changing pattern of competition in world trade](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1526, Éditions OCDE, Paris.
- Arvanitis, S. *et al.* (2018), « [Digitalisierung in der Schweizer Wirtschaft: Technologiestand und Auswirkungen auf Beschäftigung und Qualifikation der Beschäftigten](#) » [L'avènement du numérique dans l'économie suisse : état de la technologie et impact sur l'emploi et la qualification des salariés], *KOF Analysen*, vol. 2018, n° 2, KOF Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich.
- Arvanitis S. *et al.* (2017), « Die Entwicklung der Innovationsaktivitäten in der Schweizer Wirtschaft 1997–2014 » [Le développement des activités d'innovation dans l'économie suisse, 1997-2014], *KOF Studien*, n° 88, KOF Centre de recherches conjoncturelles de l'EPF Zurich.
- Arvanitis S., E.N. Loukis et V. Diamantopoulou (2016), « [Are ICT, workplace organization, and human capital relevant for innovation? A comparative Swiss/Greek study](#) », *International Journal of the Economics of Business*, vol. 23, n° 3, pp. 319-49.
- BAK Basel Economics AG (2015), *Die mittel- und langfristigen Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I auf die Schweizerische Volkswirtschaft – Studie im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft* [Les effets à moyen et long terme d'une dénonciation des Accords bilatéraux I sur l'économie suisse – Étude réalisée à la demande du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)], Bâle.
- Balsmeier, B. et M. Wörter (2019), « [Is this time different? How digitalization influences job creation and destruction](#) », *Research Policy*, vol. 48, n° 8.
- Batini, N. *et al.* (2014), « Fiscal Multipliers: Size, Determinants and Use in Macroeconomic Projections », *IMF Technical Notes and Manuals*, Fonds monétaire international (FMI), Washington DC.
- Blöchliger, H. (2015), « [Reforming the tax on immovable property: taking care of the unloved](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1205, Éditions OCDE, Paris.
- BNS (2019), *Rapport sur la stabilité financière 2019*, Banque nationale suisse, Zurich.
- Brändle, T., C. Colombier et A. Philipona (2016), *Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse, 2016*, Administration fédérale des finances, Berne.
- BRI (2018), « Financial Stability Implications of a Prolonged Period of Low Interest Rates », *CGFS Papers*, n° 61, Comité sur le système financier mondial.
- Buckley, T. (2019), [Over 100 Global Financial Institutions Are Exiting Coal, With More to Come](#), Institute for Energy Economics and Financial Analysis.

- Casullo, L., A. Durand and F. Cavassini (2019), « [The 2018 Indicators on the Governance of Sector Regulators - Part of the Product Market Regulation \(PMR\) Survey](#) », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1564, Éditions OCDE, Paris.
- Cattaneo, M.A. et S.C. Wolter (2009), « Are the elderly a threat to educational expenditures? », *European Journal of Political Economy*, vol. 25, pp. 225-36.
- CBCB (2019), « [Statement on Crypto-assets](#) », *Newsletter*, 13 mars, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Bâle.
- CDFV (2019), « Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (PF 17 /RFFA). Résultat de l'enquête sur le nouvel état des lieux de la mise en œuvre dans les cantons », Conférence des directrices et directeurs des finances des villes, Lucerne.
- CHS PP (2019), [Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2018](#), Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, Berner.
- COMCO (2019), *Annual Report on Competition Policy Developments in Switzerland: 2018*, rapport à l'attention du Comité de la concurrence de l'OCDE, Commission de la concurrence.
- COMCO (2017), [Contre les restrictions de l'accès intercantonal au marché](#), communiqué de presse, 20 février, Commission de la concurrence.
- Committee on Climate Change (2019), [Net Zero: The UK's Contribution to Stopping Global Warming](#), Committee on Climate Change.
- Conseil fédéral (2016), [État des lieux et perspectives dans le secteur des soins de longue durée](#), Rapport du Conseil fédéral, Berne.
- Cosandey, J. et K. Kienast (2016), [De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées](#), Avenir Suisse, Zurich.
- Cournède, B., V. Ziemann et M.-C. Cavalleri (2019), « [Housing markets and macroeconomic risks](#) », *Documents de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE*, n° 1555, Éditions OCDE, Paris.
- Cravo Oliveira Hashiguchi, T., J. C. Ortega Regalado and A. Llana-Nozal (2020, à paraître), « Measuring effective public social protection for long-term care in old age », *OECD Health Working Papers*.
- Credit Suisse (2019), « [Localisation, localisation et plan de sol : Marché immobilier suisse 2019](#) », mars, Credit Suisse, Zurich.
- CSF (2019), [Decentralised financial technologies: Report on financial stability, regulatory and governance implications](#), Conseil de stabilité financière.
- De Pietro, C. et I. Francetic (2018), « [E-health in Switzerland: The laborious adoption of the federal law on electronic health records \(EHR\) and health information exchange \(HIE\) networks](#) », *Health Policy*, vol. 122, n° 2, pp. 69-74.
- DFF (2018a), [Conséquences financières statiques de la décision du Parlement sur la RFFA, du message sur le PF 17 et du projet sur la RIE III soumis au vote \(plans cantonaux de mise en œuvre compris\) par rapport au droit en vigueur](#), Département fédéral des finances, Berne,.
- DFF (2018b), [Estimation dynamique des conséquences du Projet fiscal 17 sur les recettes fiscales](#), Département fédéral des finances, Berne.
- digitalswitzerland (2018), [Top Talent in Switzerland: What Should We Prepare for in the Next Five Years?](#), digitalswitzerland, Zurich.
- Dougherty, S. et O. Akgun (2018), « [Globalisation, décentralisation and inclusive growth](#) », in Kim, J. et S. Dougherty (dir. pub.), *Fiscal Decentralisation and Inclusive Growth*, Éditions OCDE, Paris.
- Dutoit, L., S. Füglistler-Dousse et S. Pellegrini (2016), [Soins de longue durée dans les cantons : un même défi, différentes solutions](#), Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel.

- Ecoplan (2018), *Wirksamkeit der Prämienverbilligung – Monitoring 2017* [Efficacité de la réduction des primes - Monitoring 2017], Office fédéral de la santé publique, Berne.
- Ecoplan (2015), *Volkswirtschaftliche Auswirkungen eines Wegfalls der Bilateralen I – Analyse mit einem Mehrländergleichgewichtsmodell: Im Auftrag des Staatssekretariats für Wirtschaft* [Effets économiques d'une dénonciation des Accords bilatéraux I – Analyse avec un modèle d'équilibre international, réalisée à la demande du Secrétariat d'État à l'économie], Berne.
- Égert, B. et P. Gal (2017), « [The quantification of structural reforms in OECD countries: A new framework](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1354, Éditions OCDE, Paris.
- Eggertsson, G. *et al.* (2019), « [Negative nominal interest rates and the bank lending channel](#) », *NBER Working Papers*, n° 25416.
- Financial Times (2018), « [Switzerland embraces cryptocurrency culture](#) », *Financial Times*, (consulté le 9 mai 2019).
- FMI (2019a), *Switzerland : Financial Sector Assessment Program*, FMI Country Report n° 19/183, Fonds monétaire international, Washington D.C.
- FMI (2019b), « Downside Risks to House Prices », in *Rapport sur la stabilité financière dans le monde (Global Financial Stability Report)*, Fonds monétaire international, Washington D.C.
- FMI (2019c), *Switzerland: Staff Concluding Statement of the 2019 Article IV Mission*, Fonds monétaire international, Washington D.C.
- Fournier, J. et Å. Johansson (2016), « [The Effect of the Size and the Mix of Public Spending on Growth and Inequality](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1344, Éditions OCDE, Paris.
- FIT (2018a), « [Shared mobility simulations for Dublin](#) », *International Transport Forum Policy Papers*, n° 58, Éditions OCDE, Paris.
- FIT (2018b), *Policy Priorities for Decarbonising Urban Passenger Transport*, Éditions OCDE, Paris.
- GAFI (2019), *FATF Report to G20 Leaders' Summit*, Groupe d'action financière, Paris.
- GAFI (2016), *Anti-money Laundering and Counter-terrorist Financing Measures - Switzerland, Fourth Round Mutual Evaluation Report*, Groupe d'action financière, Paris.
- Gal, P., *et al.* (2019), « [Digitalisation and productivity: In search of the holy grail – Firm-level empirical evidence from EU countries](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1533, Éditions OCDE, Paris.
- gfs.bern (2018), « Baromètre des préoccupations du Credit Suisse 2018 », communiqué de presse, 6 décembre.
- Goldfarb, A et C. Tucker (2019), « Digital economics », *Journal of Economic Literature*, vol. 62, n° 1.
- Gratton, L. et A. Scott (2016), *The 100-year Life*, Bloomsbury Information, Londres.
- Grossmann, S. M. Lein et C. Schmidt (2016), « [Exchange rate and foreign GDP elasticities of Swiss exports across sectors and destination countries](#) », *Applied Economics*, vol. 48, n°57.
- Guillemette, Y. et D. Turner (2018), « [The long view: scenarios for the world economy to 2060](#) », *OECD Economic Policy Papers*, n° 22, Éditions OCDE, Paris.
- Haščič, I. et A. Mackie (2018), « [Land cover change and conversions: Methodology and results for OECD and G20 countries](#) », *OECD Green Growth Papers*, n° 2018/04, Éditions OCDE, Paris.
- Heissel, J., C. Persico et D. Simon (2019), « Does pollution drive achievement? The effect of traffic pollution on academic performance », *National Bureau of Economic Research Discussion Papers*, n° 25489.
- Helvetia (2018), *Le taux de conversion*, Helvetia Prévoyance professionnelle.

- Johansson, Å., *et al.* (2008), « [Taxation and Economic Growth](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 620, Éditions OCDE, Paris.
- KOF (2019), « Cinq constats sur les salaires en Suisse », *KOF Bulletin*, n° 128, ETH Zurich, Zurich.
- Landau, J. et A. Genais (2018), [Les crypto-monnaies](#), Rapport au Ministre de l'Économie et des Finances, Paris.
- Lorenzoni, L., *et al.* (2018), « [Cyclical vs structural effects on health care expenditure trends in OECD countries](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1507, Éditions OCDE, Paris.
- MPC (2019), *Rapport de gestion 2018*, Ministère public de la Confédération, Berne.
- Nedelkoska, L. et G. Quintini (2018), « [Automation, skills use and training](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 202, Éditions OCDE, Paris.
- NGFS (2019), [A Call for Action: Climate Change as a Source of Financial Risk](#), Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.
- OCDE (2019a), [Going Digital: Shaping Policies, Improving Lives](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019b), « [Measuring distance to the SDG targets – Switzerland](#) », in *Measuring Distance to the SDG Targets 2019: An Assessment of Where OECD Countries Stand*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019c), [Taxing Energy Use 2019](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019d), [Études économiques de l'OCDE : France 2019](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019e), [Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019f), [Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2019 : Prospérer dans un monde numérique](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019g), « [Transformation numérique et productivité : une histoire de complémentarités](#) », in *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol 2019, n° 1, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019h), [OECD Economic Surveys: Denmark 2019](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019i), [Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018a), [L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018b), [Taxing Energy Use 2018: Companion to the Taxing Energy Use Database](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018c), [Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions through Taxes and Emissions Trading](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018d), [OECD Blockchain Primer](#), OCDE, Paris.
- OCDE (2018e), [Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption - Rapport de phase 4: Suisse](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018f), [Key Policies to Promote Longer Working Lives in Denmark](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018g), [Working Better with Age: Japan](#), Vieillesse et politiques de l'emploi, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017a), [Études économiques de l'OCDE : Suisse 2017](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017b), [Examens environnementaux de l'OCDE : Suisse 2017](#), Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017c), [Investing in Climate, Investing in Growth](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017d), [Preventing Ageing Unequally](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015a), [Études économiques de l'OCDE : Suisse 2015](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015b), [The Future of Productivity](#), Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (2014), [Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse 2014 : Mieux travailler avec l'âge](#), Vieillesse et politiques de l'emploi, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « [Le rôle des femmes dans l'économie](#) », in *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2013*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), [Études économiques de l'OCDE : Suisse 2011](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012b), [Competitive Neutrality: Maintaining a Level Playing Field between Public and Private Business](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/KIPF (2014), [The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries](#), Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 22, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/OMS (2011), [Examens de l'OCDE des systèmes de santé : Suisse 2011](#), Examens de l'OCDE des systèmes de santé, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/UE (2018), [Health at a Glance: Europe 2018: State of Health in the EU Cycle](#), Éditions OCDE, Paris/UE, Bruxelles.
- Oderkirk, J. (2017), « [Readiness of electronic health record systems to contribute to national health information and research](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 99, Éditions OCDE, Paris.
- OFCOM (2018), *Stratégie « Suisse numérique »*, Office fédéral de la communication, Biel.
- OFEN (2019), [La consommation de carburant et les émissions de CO2 des voitures de tourisme neuves ont sensiblement augmenté en 2018](#), communiqué de presse, Office fédéral de l'énergie, 4 juillet.
- OFS (2018a), [Does the Inclusion of Assets Resolve Apparent Contradictions between Income Poverty and Other Indicators on the Standard of Living?](#), document présenté à la réunion d'experts des Nations Unies sur la mesure de la pauvreté et des inégalités, Vienne, 29-30 novembre, Office fédéral de la statistique.
- OFS (2018b), [Compétences numériques, vie privée et formation en ligne : la Suisse en comparaison internationale](#), Office fédéral de la statistique, Neuchâtel.
- OMS (2018), *Air Pollution and Child Health: Prescribing Clean Air*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- Parvex, M. (2017), « [Marchés publics, ce milliard que Berne distribue en toute opacité](#) », (*Le Temps*, consulté le 27 avril 2019).
- PwC/WWF (2019), [Paradigm Shift in Financial Markets – The Economic and Legal Impacts of the EU Action Plan Sustainable Finance on the Swiss Financial Sector](#), PwC Switzerland.
- Rainforest Action Network et al. (2019), [Banking on Climate Change: Fossil Fuel Finance Report Card 2019](#), (consulté le 15 mai 2019).
- Schaltegger, C.A. et M. Salvi (2019), « [Le frein aux dépenses explique-t-il le pessimisme budgétaire ?](#) », *La Vie économique*, 15 avril.
- Schich, S. (2019), « Do Fintech and Cryptocurrency Initiatives Make Banks Less Special? », *Business and Economic Research*, vol. 9, n° 4, Macrothink Institute, à paraître.
- Schwerdt, G. et al. (2012), « [The impact of an adult education voucher program: Evidence from a randomized field experiment](#) », *Journal of Public Economics*, vol. 96, n° 7-8, pp. 569-583.
- SECO (2019), [Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail 2019](#), Documents de base pour la conférence nationale du 3 mai 2019, Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- SECO (2018a), [Lissage des effets des grandes manifestations sportives dans le PIB suisse](#), Secrétariat d'État à l'économie, Berne.

- SECO (2018b), [Rapport présentant les résultats de l'enquête « Test de compatibilité numérique » - Examen des obstacles que la réglementation pose à la numérisation](#), Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- Sorbe, S., et al. (2019), « [Digital Dividend: Policies to Harness the Productivity Potential of Digital Technologies](#)», *OECD Economic Policy Papers*, n° 26, Éditions OCDE, Paris.
- Surveillance des prix (2018), *Newsletter*, n° 6/18, Confédération suisse, Berne.
- Surveillance des prix (2016), *Avis du Surveillant des prix sur le projet de révision de la loi sur les télécommunications (LTC)*, Confédération suisse, Berne.
- Swiss Sustainable Finance (2019), [Swiss Sustainable Investment Market Study 2019](#), Zurich.
- Swisscom (2019), [FinTech Startup Map](#), septembre 2019, (consulté le 1^{er} octobre 2019).
- TCFD (2017), *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures, Final report*, Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat.
- Thomä, J., C. Murray, M. Hayne et K. Hagedorn (2017), *Out of the Fog: Quantifying the Alignment of Swiss Pension Funds and Insurances with the Paris Agreement*, 2^o Investing Initiative, Berlin.
- Turner, D., T. Chalaux et H. Morgavi (2018), « [Fan charts around GDP projections based on probit models of downturn risk](#)», *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1521, Éditions OCDE, Paris.
- van Dender, K. (2019), « [Taxing vehicles, fuels, and road use : Opportunities for improving transport tax practice](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité*, n° 44, Éditions OCDE, Paris.
- Wardle, M. et al. (2019), [The Global Green Finance Index 3](#), Finance Watch et Z/Yen.
- Yeung, K., et al. (2016), « Price Elasticities of Pharmaceuticals in a Value-based-formulatory Setting », *NBER Working Papers*, n° 22308.

Annexe 1.A. Progrès accomplis en matière de réformes structurelles

La présente annexe fait le point sur les mesures prises depuis l'*Étude* de novembre 2017 en réponse à des recommandations formulées dans des *Études* antérieures, et qui ne sont pas recensées ailleurs dans la présente *Étude*.

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis novembre 2017
Marché du travail	
Faciliter l'entrée d'immigrés très qualifiés originaires de pays non membres de l'Union européenne (UE) pour répondre aux besoins du marché du travail.	Les quotas ont été augmentés de 500 pour être portés à 8 500 personnes par an en 2018 et 2019.
Élargir le champ des possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail en augmentant l'accessibilité des services d'accueil de jeunes enfants.	En 2018, le Parlement a prolongé un programme fédéral pour encourager la création de places d'accueil pour les enfants. Il doit aussi se prononcer sur un relèvement de la déduction au titre des frais de garde d'enfants dans le cadre de l'impôt fédéral direct, laquelle passerait de 10 000 à 25 000 CHF par an.
Mettre en œuvre un code de gouvernement d'entreprise fondé sur des objectifs de parité, en vue d'accroître le nombre de femmes aux postes de direction. Accroître la proportion des femmes dans les conseils d'administration, en fixant des objectifs ambitieux conjugués à une clause « se conformer ou s'expliquer », ou bien par la mise en place de quotas.	En juin 2019, le Parlement a adopté une réforme du droit sur les sociétés anonymes qui prévoit au moins 30 % de femmes dans les conseils d'administration et 20 % dans les directions ; les entreprises devront s'expliquer si elles n'ont pas atteint l'objectif. En décembre 2018, le Parlement a adopté une modification de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, en vertu de laquelle les entreprises de 100 employés ou plus sont tenues de procéder tous les quatre ans à une analyse de l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes et d'en communiquer les résultats à leurs employés. En septembre 2019, le Parlement a adopté des dispositions législatives instaurant un congé de paternité de deux semaines.
Promouvoir les programmes visant à allonger la vie active en bonne santé, notamment les soins préventifs.	En 2018, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail a lancé une campagne destinée à améliorer la prévention des risques dans le secteur des services.
Promouvoir la formation continue, la planification des carrières et l'aide individualisée à la recherche d'emploi pour renforcer la résilience des travailleurs face aux changements.	En 2018-19, les pouvoirs publics ont lancé une campagne visant à promouvoir la certification professionnelle pour adultes auprès des adultes, des employeurs et des conseillers en orientation professionnelle. En juin 2019, d'autres mesures ont été annoncées, notamment l'offre de services d'orientation professionnelle pour les personnes de 40 ans et plus et l'accès des chômeurs en fin de droit de 50 ans et plus à des programmes de formation.
Politique du marché du logement	
Réviser les règles d'aménagement du territoire en vue de faciliter la densification urbaine.	En octobre 2018, le gouvernement a soumis au Parlement une deuxième révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il s'agit de donner une plus grande marge de manœuvre aux cantons, mais les utilisations supplémentaires dans certaines zones devront faire l'objet d'une compensation.
Limiter la déductibilité fiscale des intérêts des prêts au logement de façon à ce que ceux-ci, ajoutés aux dépenses d'entretien, ne puissent pas dépasser le montant du loyer imputé déclaré. Recalculer plus souvent les loyers imputés de manière à ce qu'ils reflètent mieux les valeurs de marché.	Aucune mesure spécifique n'a été prise.

Environnement [notamment recommandations issues de l'Examen environnemental de la Suisse (<i>Examens environnementaux de l'OCDE : Suisse 2017</i>)]	
Recourir davantage aux mécanismes de marché pour réduire le coût de la transition du nucléaire vers les énergies renouvelables.	Le 1 ^{er} janvier 2018, les révisions apportées à la Loi sur l'énergie ont permis de mieux aligner les tarifs de rachat sur la situation du marché. Toutefois, pour les nouvelles installations, les tarifs de rachat ne seront garantis que jusqu'à la fin de 2022.
Relever la taxe sur le CO ₂ , et éliminer les exonérations de cette redevance et des autres taxes liées à l'environnement.	En janvier 2018, la taxe sur le CO ₂ a été portée à 96 CHF la tonne.
Favoriser davantage les activités de recherche liées à l'énergie dans les secteurs public et privé, et continuer la collaboration avec les chercheurs étrangers, afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050.	Aucune mesure spécifique n'a été prise.
Poursuivre le rapprochement des systèmes d'échange de quotas d'émission de la Suisse et de l'UE.	L'accord devrait entrer en vigueur le 1 ^{er} janvier 2020 après sa ratification par les parlements concernés.
Harmoniser et renforcer la mise en œuvre de la politique et du droit de l'environnement entre les cantons en améliorant la coordination verticale et en favorisant l'utilisation de mécanismes et d'indicateurs de suivi régulier des performances.	Depuis 2018, les cantons doivent faire rapport à l'Office fédéral de l'environnement sur les émissions de CO ₂ générées par les bâtiments, en utilisant un cadre commun de procédures et d'outils de communication d'informations.
Développer la fiscalité incitative pour réduire l'impact de la consommation sur l'environnement ; en particulier, envisager la tarification de la mobilité et faire de la taxe au sac-poubelle un instrument incitatif.	Une évaluation d'impact des différentes formes de tarification de la mobilité prenant comme exemple le Canton de Zoug doit être achevée en 2019.
Maintenir ou renforcer le principe pollueur-payeur pour financer les investissements requis (dans les stations d'épuration, par exemple) en relevant les redevances correspondantes autant que de besoin pour assurer la récupération des coûts.	Aucune mesure spécifique n'a été prise.
Prendre des mesures concrètes pour suivre de manière plus systématique la performance environnementale des investissements réalisés par le secteur financier, et créer des incitations en faveur de son amélioration.	En 2020, les opérateurs du marché seront à nouveau invités à vérifier dans quelle mesure leurs portefeuilles sont alignés sur les objectifs environnementaux.

Annexe 1.B. Prédire les récessions graves

On trouvera dans le tableau 1.B.1 une synthèse des modèles utilisés pour évaluer la probabilité d'un récession grave en Suisse, comme évoqué à l'encadré 1.2.

Tableau d'annexe 1.B.1. Variables alimentant un risque de récession grave

Coefficients obtenus à partir de régressions par la méthode des probits à l'horizon de 2, 4, 6 et 8 trimestres

Variable dépendante = 1 en cas de récession grave, 0 autrement	t+2	t+4	t+6	t+8
Variables du cycle conjoncturel				
Pente de la courbe des rendements (taux à 10 ans moins taux à 3 mois ; variable retardée de 1 trimestre et 3 trimestres)	-1.08***	-1.49***
Écart de chômage (retardé de 2, 4, 6 et 8 trimestres)	2.98***	3.91***	2.89***	2.88***
Variables du cycle financier				
Ratio prix des logements/loyers (évolution sur un an ; variable retardée de 3 et 5 trimestres)	-0.25***	-0.18***
Ratio prix des logements/loyers (évolution sur trois ans ; variable retardée de 7 et 9 trimestres)	0.15**	0.19***
Hausse du prix réel des actions (évolution sur trois ans ; variable retardée de 6 et 8 trimestres)	0.07*	0.16***
Zone euro, crédit non bancaire aux agents financiers /PIB (évolution sur trois ans ; variable retardée de 4 et 6 trimestres)	1.04***	1.67***
Zone euro, crédit bancaire/PIB (évolution sur trois ans ; variable retardée de 8 trimestres)	0.77***	..
Zone euro, hausse du prix réel des actions (évolution sur un an ; variable retardée de 2 trimestres)	-0.10***
Zone euro, hausse des prix réels des logements (évolution sur trois ans ; variable retardée de 7 et 9 trimestres)	0.53***	0.61***
OCDE, hausse des prix réels des logements (évolution sur un an ; variable retardée de 3 et 5 trimestres)	-0.18*	-0.24**
R ² de McFadden	0.83	0.84	0.69	0.65
% de prédictions correctes	94.9	94.8	88.9	88.2
- Récessions graves	100.0	93.3	96.6	100.0
- Autres résultats	93.7	95.1	87.3	85.7

Note : Les récessions graves sont définies comme des épisodes pendant lesquels le PIB par habitant chute de manière cumulée d'au moins 2 points de pourcentage. Les signes ***, ** et * indiquent une significativité statistique aux niveaux de 1, 5 et 10 % respectivement. Pour une explication des principes de sélection des variables, voir Turner D., T. Chalaux et H. Morgavi (2018), « Fan charts around GDP projections based on probit models of downturn risk », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1521.

Source : Calculs de l'OCDE.

2 Faire face au vieillissement de la société en Suisse : quelles politiques ?

La société suisse vieillit et dans le même temps, l'espérance de vie s'allonge. La plupart des travailleurs prenant leur retraite aux alentours de 65 ans, le temps passé à la retraite augmente et le ratio retraités-salariés devrait grimper en flèche. Bien que porteuses d'un large éventail d'opportunités, ces évolutions vont probablement peser sur la croissance du PIB par habitant et faire progresser les dépenses publiques. Elles peuvent aussi accentuer les inégalités existantes. Ce chapitre met en lumière trois défis essentiels que devront relever les pouvoirs publics pour préserver un niveau de vie élevé au cours des prochaines décennies. Premièrement, le système de retraite assure des revenus substantiels aux retraités malgré une absence de réformes. De telles réformes doivent néanmoins être conduites de toute urgence car le système est soumis à des pressions croissantes. Deuxièmement, un certain nombre de contre-indications et d'obstacles existant sur le marché du travail et au sein du système fiscal contribuent aux départs en retraite anticipée et aux départs forcés à la retraite. Stimuler l'employabilité des plus âgés et élargir le champ des possibilités qui leur sont offertes permettrait d'atténuer les conséquences économiques du vieillissement. Troisièmement, le système de santé suisse obtient d'excellents résultats mais à un coût plus élevé que dans les autres pays, et le vieillissement ne fera qu'exacerber les pressions correspondantes. La maîtrise des coûts et l'amélioration de la coordination sont donc indispensables. Ajuster le financement des soins de longue durée pourrait améliorer l'accès à ces soins et leur qualité globale.

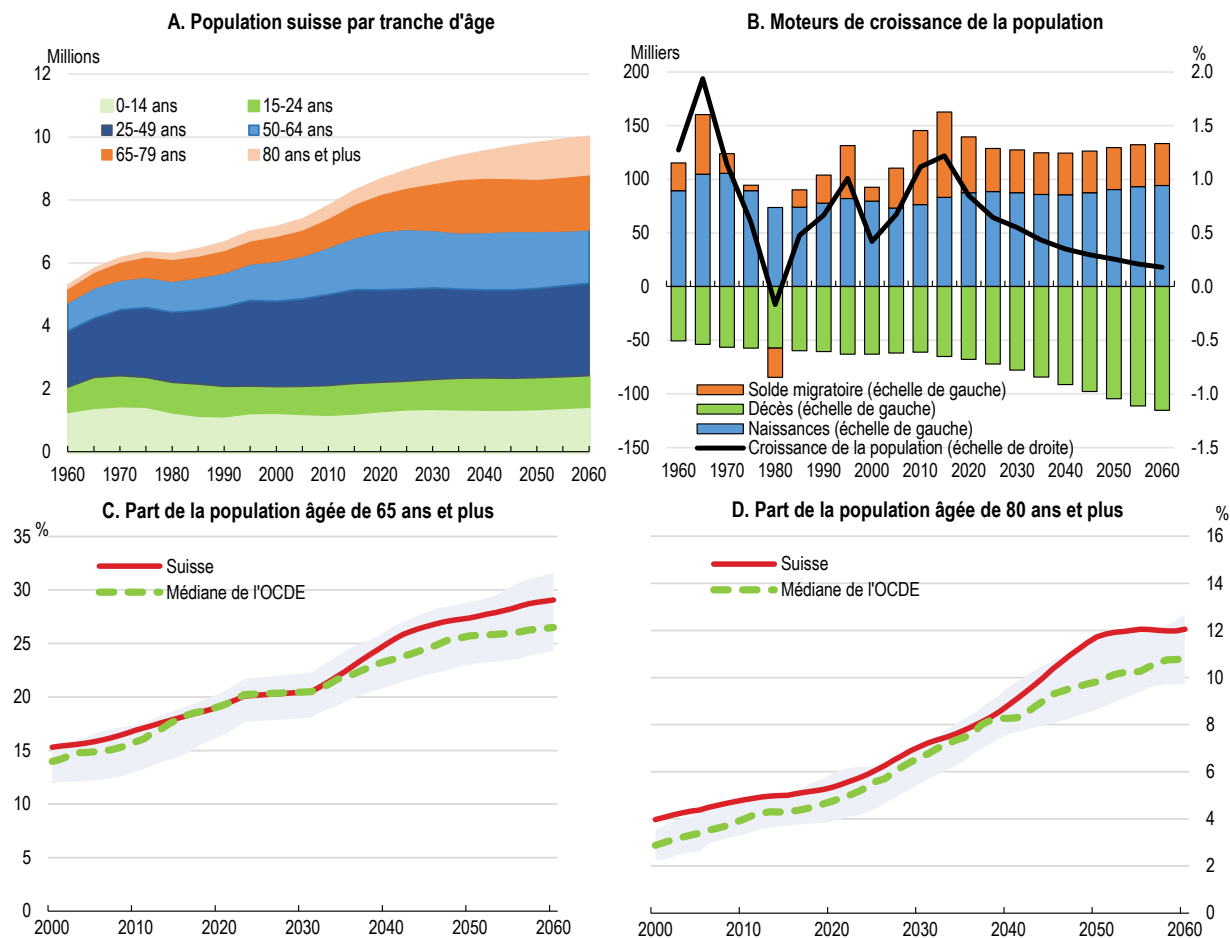
La Suisse, à l'instar des autres pays de l'OCDE, est en proie au vieillissement. Près d'un cinquième de la population est déjà âgé de 65 ans ou plus, proportion qui devrait atteindre 30 % en 2060. Si 65 ans était autrefois un « âge avancé », aujourd'hui, un Suisse de cet âge peut s'attendre à vivre encore 21 ans, un chiffre qui est parmi les plus élevés des pays de l'OCDE (OCDE, 2017a). Cette évolution structurelle de la population a été bien anticipée et elle était déjà mise en évidence dans l'*Étude économique* de 2000 (OCDE, 2000). Depuis lors, l'ampleur de l'immigration nette a ralenti le rythme du changement et atténué l'urgence des réformes. À l'avenir, toutefois, le recul de l'immigration nette et le départ en retraite de l'importante cohorte du *baby boom* accentuent la nécessité d'adopter de nouvelles réformes pour que les personnes âgées conservent un niveau de vie élevé et pour que la chance que représente l'allongement de la vie ne se transforme en fardeau. Après avoir exposé les principales conséquences économiques du vieillissement en Suisse, on s'intéressera dans ce chapitre à trois défis essentiels pour les pouvoirs publics : garantir des revenus adéquats aux retraités, allonger la durée de la vie active pour amortir les coûts d'ajustement, et répondre à une demande croissante de soins de santé et de longue durée.

Conséquences du vieillissement de la société et défis correspondants

Ces 50 dernières années, la population suisse a augmenté de quelque 3 millions de personnes et elle a vieilli (Graphique 2.1, partie A). Le taux de fécondité a diminué de moitié entre le début des années 1960 et celui des années 2000 pour atteindre 1.4, et il n'a que peu progressé depuis. La hausse des dépenses de santé, l'amélioration de l'éducation et des revenus, ainsi que des modes de vie plus sains ont entraîné un allongement de l'espérance de vie dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2017a). En Suisse, l'espérance de vie est passée de 69 ans au début des années 1950 à 84 ans. Et si l'amélioration du taux de mortalité se poursuit, un garçon et une fille nés en 2017 pourront espérer atteindre 91 et 94 ans, respectivement. Le rythme rapide de l'immigration a stimulé la croissance de la population dans les années 1960, 1990 et 2000 à la suite de l'Accord de 2002 sur la libre circulation des personnes signé entre la Suisse et l'UE (partie B). Les immigrés ont tendance à être plus jeunes.

À l'avenir, le taux d'accroissement naturel de la population pourrait devenir négatif et le rythme de l'immigration est très incertain – il a pratiquement diminué de moitié entre 2013 et 2017 alors que les autres économies européennes se redressaient après la crise financière mondiale. À travers ses effets sur la croissance de la population et l'emploi, l'immigration contribuera à façonner les répercussions du vieillissement démographique sur l'économie (Encadré 2.1). Dans le scénario de référence, ces dynamiques ralentiront la croissance de la population et le vieillissement s'accélérera dans les années 2030. La part de la population âgée de plus de 65 ans – qui est l'âge légal de la retraite pour les hommes en Suisse – pourrait atteindre 30 % en 2060 (partie C). La proportion de la population âgée de 80 ans et plus – âge à partir duquel les handicaps deviennent plus fréquents – sera multipliée par plus de deux d'ici 2045 (partie D).

Graphique 2.1. La population vieillit



Note : Dans la partie A, les jeunes apparaissent en vert, les 25-64 ans en bleu et les plus âgés en orange. Après 2020, les données proviennent du scénario médian des Nations Unies. Dans la partie B, les données correspondent pour chaque année à la moyenne des cinq années précédentes. Dans les parties C et D, la zone grisée représente l'intervalle compris entre le 25^e et le 75^e centiles de la distribution des données disponibles pour les pays de l'OCDE.

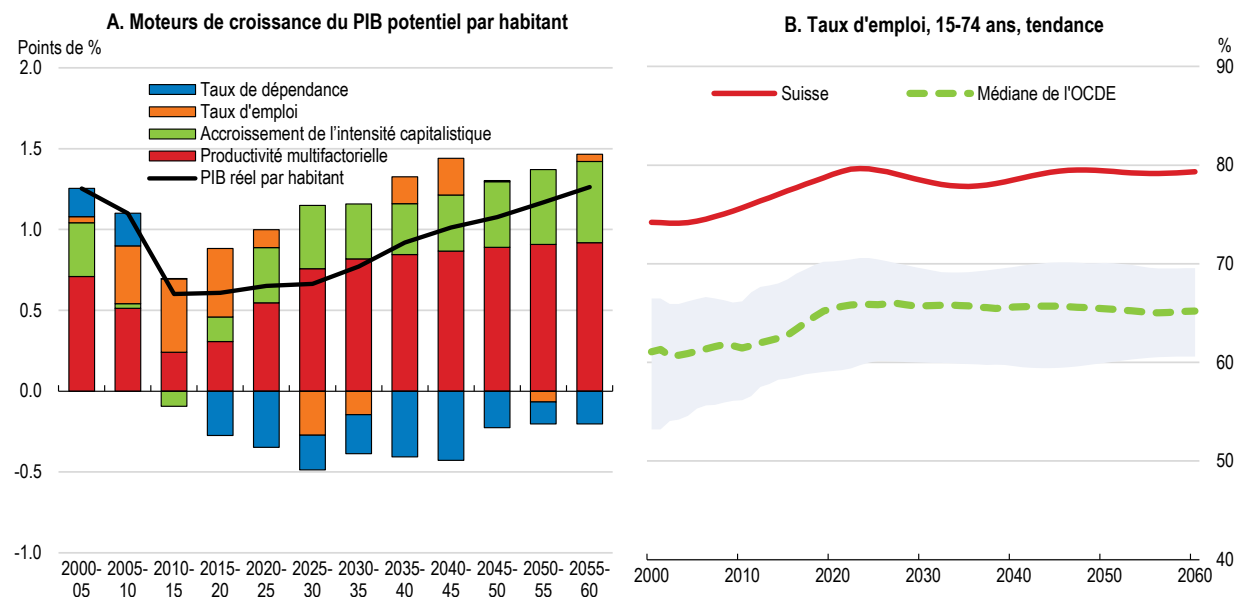
Source : Nations Unies (2019), *World Population Prospects: The 2019 Revision*, édition en ligne ; OCDE, *Modèle à long terme du Département des affaires économiques*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039901>

Les scénarios à long terme de l'OCDE illustrent les effets que peut produire le vieillissement sur l'économie suisse. Le recul attendu de la part de la population âgée de 15 à 74 ans (âge actif potentiel) pourrait entamer la croissance annuelle du PIB par habitant dans une proportion allant jusqu'à ½ point de pourcentage (Graphique 2.2, partie A). De plus, les travailleurs d'un certain âge sont moins susceptibles d'être occupés, malgré la progression du taux d'emploi des cohortes plus âgées intervenue ces dernières années, ce qui pourrait faire légèrement fléchir le taux d'emploi (partie B). L'augmentation du taux d'activité des femmes a fait office de contrepois ces derniers temps, mais en l'absence de nouvelles réformes, ces gains seront épuisés au début des années 2020. Dans tous les cas, la progression future des revenus est fortement tributaire de celle de la production par travailleur, qui est très incertaine (Encadré 2.1). On estime généralement que la pénurie de main-d'œuvre fait augmenter le rendement relatif du capital et la productivité de la main-d'œuvre (Guillemette et Turner, 2018 ; Lee, 2016). Une pénurie de travailleurs d'âge moyen peut accentuer l'automatisation et, dans certains secteurs, tirer la productivité à la hausse (Acemoglu et Restrepo, 2018). La robotisation s'intensifie en Suisse, même si elle y reste moins courante qu'ailleurs : en 2016, on dénombrait 70 robots pour 10 000 salariés dans le secteur manufacturier, soit 42

de plus qu'en 2007 (OCDE, 2019a). Cela étant, le vieillissement peut aussi peser sur la productivité, notamment si les compétences des travailleurs deviennent obsolètes ou si l'esprit d'entreprise décline.

Graphique 2.2. La croissance de la productivité sera le principal moteur de celle du PIB dans le futur



Note : La population d'âge actif regroupe les 15-74 ans. Dans la partie B, la zone ombrée représente l'intervalle interquartile des données disponibles pour les pays de l'OCDE.

Source : OCDE, *Modèle à long terme du Département des affaires économiques*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039920>

Encadré 2.1. Quatre sources d'incertitude quant à l'évolution future de la situation économique

L'immigration se prête difficilement aux prévisions et elle est la principale source d'incertitude pour les projections relatives à la population suisse. En 2001, on prévoyait que l'immigration nette reviendrait à 4 500 personnes par an en 2015 et que la population se contracterait après 2030 ; au lieu de quoi, l'immigration nette s'est établie aux alentours de 72 000 en 2015, et la population devrait continuer de progresser lentement tout au long du siècle. Les scénarios des Nations Unies montrent que la population devrait amorcer un repli à partir de 2030 environ si l'immigration nette est nulle. Les immigrés sont généralement d'âge actif, de sorte qu'un scénario de progression de l'immigration pourrait laisser entrevoir une accélération de la croissance et un allègement du fardeau des dépenses croissantes liées à l'âge à hauteur de 0.7 % du PIB en 2045 (Tableau 2.1). L'immigration future peut être limitée, puisque la population de l'Union européenne vieillit également et qu'il existe des quotas pour les migrants originaires de pays extérieurs à l'UE.

La croissance de la productivité est également source d'incertitude. Le vieillissement peut peser sur la productivité de la main-d'œuvre de manière directe, ou indirecte *via* les répercussions d'un progrès technologique limité (Lee, 2016). Ces 20 dernières années, le PIB par heure travaillée a cru de 0.8 % en moyenne, un chiffre proche de l'hypothèse de 1 % établie par les autorités suisses (en équivalent temps plein) (OCDE, 2000, 2017b). Selon les scénarios nationaux les plus récents, la productivité de la main-d'œuvre augmentera de 1.2 % par an sur la période 2020-45. Les scénarios de l'OCDE font

état d'une progression dynamique de la productivité de la main-d'œuvre, qui grimperait de quelque 1 % par an dans la décennie à venir à 1.4 % dans les années 2050. Une accélération de la croissance de la productivité allègerait le fardeau des dépenses liées au vieillissement (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Dépenses publiques liées à l'âge selon diverses hypothèses

Pourcentage du PIB, à tous les niveaux de l'administration

	2013	2030	2045
Données de référence	17.3	19.3	20.8
Progression de l'immigration (+20 000 en 2030 ; +10 000 en 2040)		-0.4	-0.7
Croissance positive de la productivité (+0.3 % par an)		-0.1	-0.2
Croissance négative de la productivité (-0.3 % par an)		0.0	0.2

Note : Les dépenses liées à l'âge comprennent les pensions de retraite, les soins de santé, les soins de longue durée et les dépenses d'éducation.

Source : T. Brändle, C. Colombier et A. Philippona (2016), *Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse pour 2016*, Département fédéral des finances.

De même que la période des **taux d'intérêt** historiquement **bas** n'avait pas été anticipée, le redressement de ces taux prévu par les scénarios de long terme et autres projections de l'OCDE pourrait bien ne pas se concrétiser – ou se révéler plus marqué (Guillemette et Turner, 2018). Ces deux scénarios produiraient des effets d'entraînement sur le stock de capital via le coût d'usage du capital, puis sur la croissance de la productivité et des salaires. Les taux d'intérêt influent également sur les revenus des retraités et la viabilité de la dette publique et privée (à l'heure actuelle, l'endettement des ménages est élevé, l'endettement brut représentant 212 % du revenu net disponible en 2016).

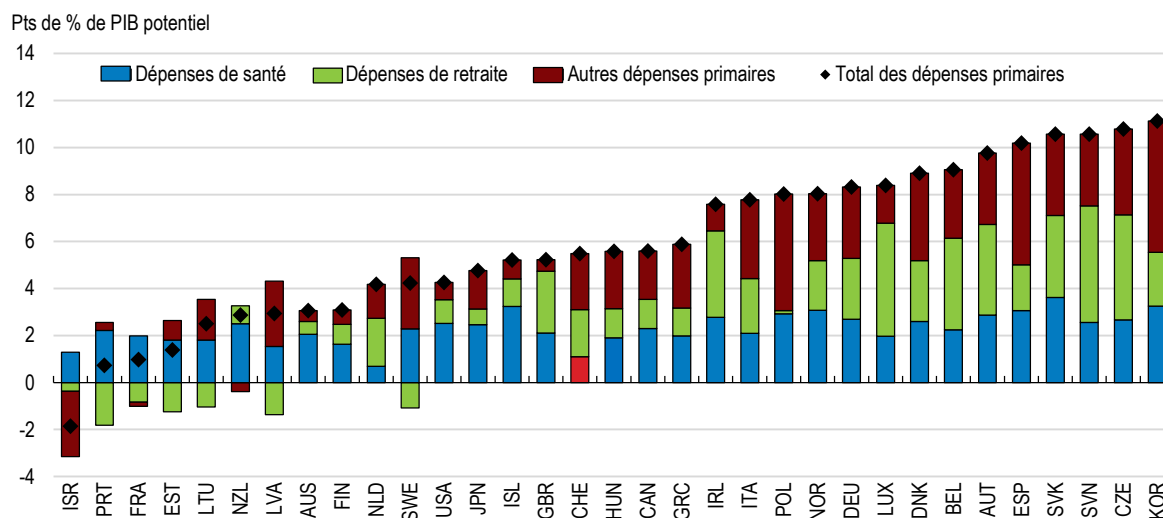
Les effets du **changement climatique** sur l'économie sont incertains : en effet, les canaux sont complexes, les effets ne sont pas linéaires, les hypothèses ont une importance considérable et les risques extrêmes sont importants en raison par exemple d'événements météorologiques extrêmes (OCDE, 2017c). Des effets négatifs se produiraient sur l'économie suisse à travers la santé (et notamment des décès prématurés) et la productivité de la main-d'œuvre, mais ils pourraient être compensés en partie par les avantages découlant d'une diminution des frais de chauffage et du développement de secteurs comme le tourisme estival (Vöhringer, 2017). Reporter à plus tard les mesures à prendre alourdit les coûts d'ajustement (OCDE, 2017c). Outre les répercussions sur la croissance, le changement climatique et les mesures d'atténuation prises à l'échelle mondiale peuvent influencer sur les rendements de l'épargne à travers les actifs des caisses de pension qui sont exposés au risque des actifs « échoués ».

Le vieillissement remodèle aussi l'économie, en élargissant les marchés existants et en ouvrant de nouvelles perspectives aux entreprises et aux entrepreneurs. Il s'agit notamment des produits et services permettant de gérer la détérioration physique ou mentale, ainsi que des services de loisirs destinés aux personnes en bonne santé (OCDE, 2019b). Selon l'Enquête suisse sur le budget des ménages, les dépenses par habitant les plus élevées sont celles des 65-74 ans, qui consacrent au transport, à l'alimentation, au logement, à la santé et aux loisirs des sommes plus importantes que les autres tranches d'âge. Au-delà de 75 ans, les dépenses s'orientent davantage vers la santé. La spécialisation de la Suisse dans les produits thérapeutiques et pharmaceutiques constituera un atout dans un monde vieillissant. Les besoins vont évoluer en matière de logement, de transport et de ressources financières. La technologie peut donner naissance à de nouveaux produits et services, faciliter l'évolution des pratiques professionnelles et créer de nouveaux types de relations sociales (OCDE, 2014a). L'entrepreneuriat des seniors peut ouvrir des perspectives en termes d'activité et de revenus pour les plus âgés (OCDE, 2019b).

L'évolution de la longévité, les décisions relatives au travail et la demande de soins de santé et de longue durée auront un impact budgétaire. En Suisse, le rôle moindre joué par le gouvernement dans les pensions de retraite et le financement des soins de santé et de longue durée permettra de contenir les pressions budgétaires comparativement à bien d'autres pays de l'OCDE (Graphique 2.3). Quoi qu'il en soit, ces postes de dépenses pourraient progresser à hauteur de 3 % du PIB en 2060. D'autres dépenses publiques pourraient s'alourdir plus encore si les dépenses par habitant restent inchangées en termes réels, conformément aux prévisions (Guillemette et Turner, 2018). Les cantons et les communes, qui sont les principaux responsables des prestations de soins de santé et de longue durée, seront les plus exposés aux pressions budgétaires liées au vieillissement (Brändle, Colombier et Philipona, 2016). Toutefois, en raison des différences existant dans le rythme et l'ampleur du vieillissement démographique, les difficultés varieront considérablement d'un canton à l'autre (Graphique 2.4). La gestion de ces tensions sur les coûts et le financement des besoins en termes de dépenses seront analysés dans les sections suivantes, principalement sous l'angle des retraites et des soins de santé et de longue durée.

Graphique 2.3. La hausse des dépenses publiques créera des difficultés budgétaires

Évolution des dépenses entre 2019 et 2060



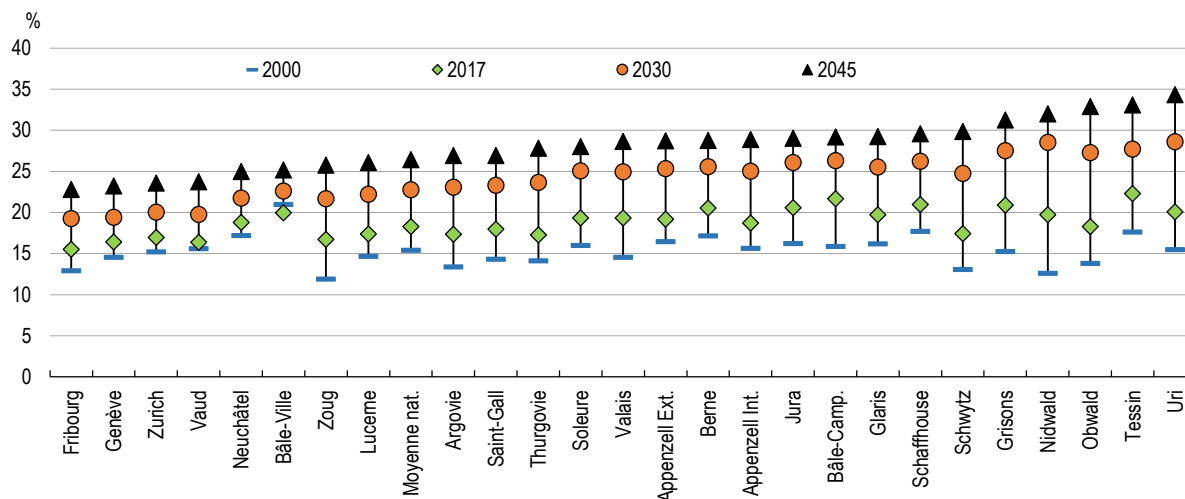
Note : Ces scénarios sont uniquement mentionnés à titre indicatif et diffèrent des projections nationales. Les dépenses de retraite incluent les pensions de réversion et d'invalidité, mais toutes les autres prestations figurent dans la rubrique « Autres dépenses primaires », qui englobent toutes les dépenses hors intérêts à l'exception des dépenses de santé et de retraite.

Source : Simulations utilisant le *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039939>

Graphique 2.4. Le vieillissement sera probablement inégal entre les cantons

Rapport entre les 65 ans et plus et la population totale des résidents permanents



Note : Les scénarios élaborés pour les cantons correspondent à des projections nationales et ne sont disponibles que jusqu'en 2045. La projection nationale de la population totale est légèrement supérieure (soit 483 000 personnes en 2045) à celle figurant dans les autres parties du présent chapitre.

Source : Office fédéral de la statistique.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934039958>

Par comparaison, les perspectives sont favorables pour les Suisses les plus âgés, grâce à des revenus relativement importants et à de faibles taux d'invalidité. Comme partout, néanmoins, le vieillissement devrait accentuer les inégalités existantes (OCDE, 2017d). Bien que les taux d'emploi soient élevés, l'écart notable (de 25 points, soit proche de celui du pays médian de l'OCDE) observé entre celui des adultes les plus instruits et celui des moins instruits contribue à l'existence de différences en termes d'épargne et de revenu au titre de la retraite. En Suisse, la rémunération perçue par les femmes sur l'ensemble de leur carrière est plus basse que celle des hommes, en raison d'un nombre d'heures travaillées inférieur et de l'écart de salaire existant. Les femmes, qui bénéficient en outre d'une espérance de vie supérieure, sont donc davantage exposées au risque de pauvreté à un âge avancé.

Le système de sécurité sociale offre une protection contre la pauvreté grâce à des pensions de vieillesse à caractère redistributif et à des prestations complémentaires soumises à conditions de ressources qui permettent à chacun de faire face aux dépenses correspondant à ses besoins fondamentaux ou à ses besoins en termes de soins en établissement ou d'invalidité. Quelque 13 % de la population âgée de 65 ans ou plus ont touché des prestations complémentaires en 2017, ce taux étant plus élevé pour les femmes. Les possibilités de maintenir cette aide à son niveau actuel dépendront des performances économiques et des finances publiques. Le niveau d'aide varie également d'un canton à l'autre. Les inégalités spatiales peuvent se creuser si les cantons où l'évolution démographique est la plus rapide peinent à offrir des services, notamment si les recettes fiscales sont soumises à de fortes pressions. Des travaux empiriques récents mettent ce risque en évidence : sur la période 2001-12, les régions de l'OCDE où l'évolution démographique a été plus rapide que la moyenne nationale ont enregistré une croissance de la productivité inférieure à la moyenne, ce qui a accentué l'effet de freinage exercé sur le PIB par une main-d'œuvre vieillissante (Daniele, Honiden et Lembcke, 2019).

Préparer le système de retraite à une forte hausse du nombre de retraités

Le système de retraite suisse s'articule autour de trois piliers qui atténuent les risques individuels et publics ainsi que le recommande l'OCDE (OCDE, 2018a ; Tableau 2.2). Le premier pilier correspond à un système public par répartition, lequel constitue la principale source de revenus des plus modestes (Graphique 2.5 ; Encadré 2.2). Contrairement à un système d'assurance sociale au sens strict, il revêt un caractère redistributif, car les retraites sont plafonnées, mais pas les cotisations. Le deuxième pilier est un régime de prévoyance professionnelle, et de nombreuses entreprises choisissent de mettre en place une composante facultative (« surobligatoire »). La plupart des caisses de pension reposent sur un régime hybride, dans lequel il est possible d'accumuler des actifs de retraite individuels mais les prestations dépendent largement de paramètres fixés au niveau national. Moins de 5 % des engagements des caisses de pension correspondent à des dispositifs à prestations définies au sens strict.

Tableau 2.2. Le système de retraite suisse s'articule autour de trois piliers

	Premier pilier	Deuxième pilier	Troisième pilier
Type de retraite	Retraite publique	Plans de retraite professionnels	Plans de retraite privés
Couverture	Obligatoire	Obligatoire pour les salariés au-delà d'un certain salaire	Facultative
Objectif	Couvrir les frais de subsistance élémentaires	Préserver le niveau de vie	Complément

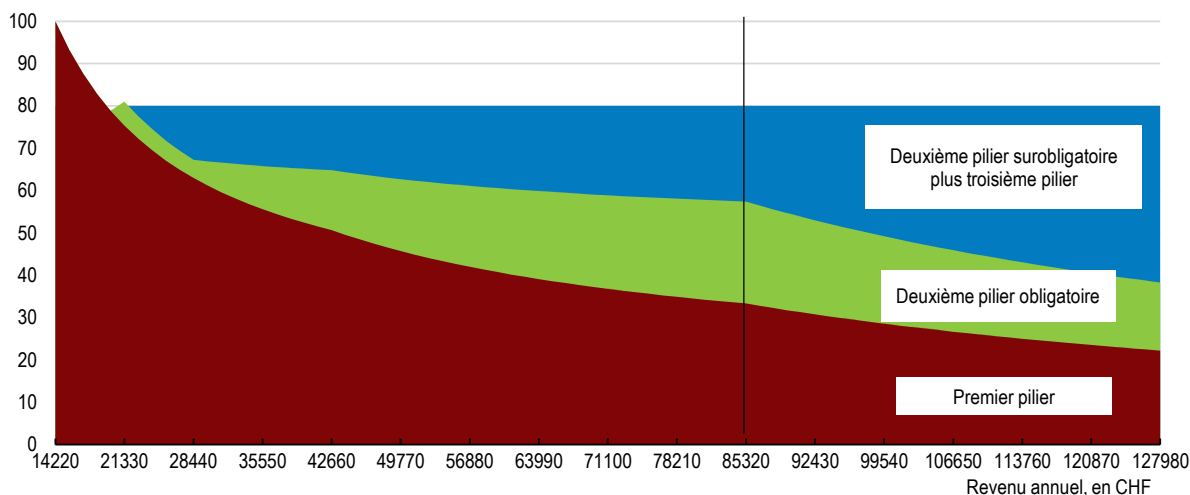
Note : Un filet de protection sociale complète la retraite du premier pilier, en procurant des « prestations complémentaires » aux bénéficiaires dont les revenus ne couvrent pas des dépenses élémentaires définies.

Encadré 2.2. Caractéristiques du premier pilier

Le premier pilier correspond à un régime par répartition. Le taux de cotisation est le même pour tous les salariés, soit 8.4 % du salaire brut (la moitié étant versée par les employeurs). Les prestations de retraite sont fonction du nombre d'années de cotisation, du salaire moyen perçu au cours de la carrière et de bonifications éventuelles. Au bout d'un an de cotisation, une prestation de retraite peut déjà être accordée, mais pour toucher une retraite à taux plein, un travailleur doit cotiser chaque année à partir de l'âge de 20 ans. Chaque année manquante entraîne une décote de 1/44e. En 2019, les prestations à taux plein varient de 1 185 CHF à 2 370 CHF (le salaire moyen étant supérieur à 7 000 CHF par mois). En outre, un couple ne peut pas percevoir plus de 150 % de la prestation maximale. Des bonifications permettent de compenser les années d'éducation des enfants et de prise en charge des parents proches.

Graphique 2.5. L'importance relative de chaque pilier évolue en fonction du revenu

Taux de remplacement théorique en % du salaire de 2019



Note : Le taux de remplacement correspond au rapport entre la prestation de retraite lors du départ en retraite et le salaire touché la dernière année par un travailleur ayant effectué une carrière complète. Le salaire moyen (soit 85 320 CHF, qui est quasiment identique en USD) est indiqué par un trait. Le deuxième pilier repose sur les cotisations cumulées et des rendements équivalant à la croissance des salaires nominaux. Le deuxième pilier surobligatoire et le troisième pilier correspondent aux cotisations facultatives requises pour bénéficier d'un taux de remplacement de 80 %.

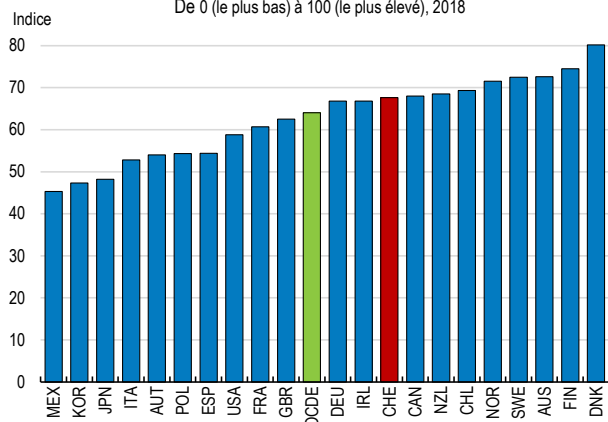
Source : Office fédéral des assurances sociales.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934039977>

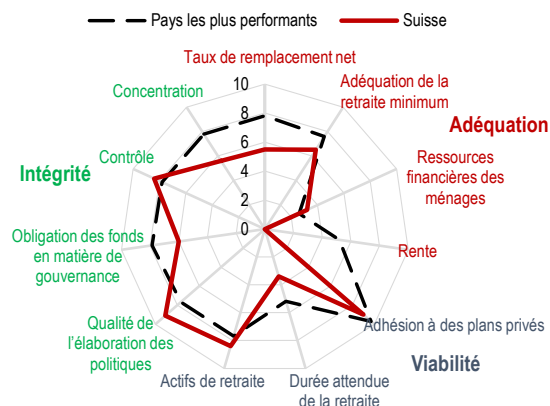
Dans l'ensemble, le système de retraite soutient relativement bien la comparaison avec les systèmes des autres pays, notamment en matière de gouvernance (« intégrité ») et de viabilité financière (Graphique 2.6). C'est moins vrai pour ce qui est de l'adéquation des revenus au titre de la retraite, notamment en raison des incitations en faveur des sorties en capital et non en rente (Mercer, 2018). La position relative de la Suisse s'est détériorée au fil des ans, principalement sous l'effet du manque de réformes de ces 20 dernières années.

Graphique 2.6. Le système de retraite suisse est relativement solide

A. Indice composite des performances du système de retraite
De 0 (le plus bas) à 100 (le plus élevé), 2018



B. Sous-indicateurs de performances du système de retraite suisse
De 0 (le plus bas) à 100 (le plus élevé), 2018



Note : Dans la partie A, l'indice composite, le *Global Pension Index*, correspond à un score de 0 à 100, calculé pour 30 pays (principalement des pays de l'OCDE) à partir de trois sous-indices (l'adéquation, la viabilité et l'intégrité) afin d'évaluer les systèmes de retraite selon plus de 40 indicateurs. OCDE correspond à la moyenne non pondérée de 22 pays de l'OCDE. La partie B présente certaines sous-composantes des trois sous-indices. Les pays les plus performants sont les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande, l'Australie et la Suède.

Source : Mercer (2018), *Melbourne Mercer Global Pension Index*, Australian Centre for Financial Studies, Melbourne.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934039996>

Le premier pilier aurait déjà dû être réformé

Comme c'est souvent le cas pour les systèmes par répartition, le premier pilier s'expose à de sérieuses difficultés financières à mesure que le vieillissement progresse. Les dépenses de retraite totales sont ressorties en hausse de 2.7 % par an au cours des dix dernières années, les recettes augmentant de 1.9 % seulement (OFAS, 2018). Le fonds de compensation qui gère les actifs et les passifs du premier pilier est en déficit (abstraction faite du rendement du capital) depuis 2014. À l'heure actuelle, les recettes viennent principalement des cotisations des assurés et des employeurs (plus de 70 %), et le reste des recettes publiques et du produit des placements.

Les réformes destinées à améliorer la viabilité financière du premier pilier se sont révélées difficiles. La dernière grande tentative aura consisté en un projet complet connu sous le nom de « Prévoyance vieillesse 2020 », lequel a été rejeté par référendum en 2017. Celui-ci se caractérisait essentiellement par un relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, par une diminution de la retraite du deuxième pilier partiellement compensée par une augmentation des prestations du premier pilier, et par une hausse de la TVA.

En 2020 entrera en vigueur une réforme qui doit permettre de collecter 26 milliards CHF supplémentaires d'ici à 2030 (Encadré 2.3). Cela repoussera de quatre ans l'échéance à laquelle le fonds enregistrera une valeur nette négative, soit jusqu'en 2035 (OFAS, 2019). En 2030, les réserves du fonds de compensation atteindront un niveau correspondant environ à 50 % des dépenses annuelles (alors qu'il était encore de 100 % en 2018) et continueront de diminuer ensuite. Des recettes supplémentaires seront donc nécessaires. Des estimations antérieures à la récente réforme laissent à penser que le déficit de financement resterait substantiel : en utilisant un modèle d'équilibre général, Keuschnigg (2018) estime que les besoins de financement à long terme du premier pilier imposent de relever le taux normal de la TVA de 4 points et l'âge effectif de départ à la retraite de 4 ans. Bien qu'elles soient difficiles sur le plan politique et qu'elles puissent nécessiter des mesures en faveur des faibles revenus, ces réformes sont plus efficaces que d'autres solutions telles que l'alourdissement de la fiscalité directe.

L'âge légal de la retraite s'élève à 65 ans pour les hommes depuis 1948 – l'espérance de vie en Suisse à 65 ans étant alors inférieure de huit ans – et celui des femmes a été porté à 64 ans en 1997 (l'espérance de vie des femmes à 65 ans est supérieure de trois ans à celle des hommes). La durée de la retraite devrait devenir l'une des plus longues parmi les pays de l'OCDE à mesure que l'âge légal de la retraite passera sous la moyenne et que l'espérance de vie continuera de progresser (de plus de trois ans d'ici 2060) (Graphique 2.7). Les pouvoirs publics ont l'intention d'harmoniser l'âge de la retraite des femmes avec celui des hommes (soit 65 ans) (Encadré 2.3). Cette modification décalerait d'un an seulement l'assèchement des actifs du fonds (la proposition de majoration de la TVA le repoussant de trois années supplémentaires).

Une réforme plus ambitieuse peut avoir un impact plus net sur le financement. Ainsi, une estimation de l'OCDE suggère qu'en cas de relèvement de l'âge légal de la retraite à 67 ans, le ratio de la population plus âgée que l'âge de la retraite sur celle en âge de travailler augmenterait de 5 et non de 12 points d'ici 2030. Le Danemark et les Pays-Bas, qui sont dotés de systèmes de retraite similaires, porteront l'âge de la retraite à 67 ans au début des années 2020 (et à 68 ans en 2030 pour le Danemark) et au-delà, celui-ci reculera automatiquement en fonction de l'espérance de vie. L'âge légal de la retraite devrait être fixé à 65 ans pour les deux sexes comme prévu, puis repoussé à 67 ans d'ici à 2034, et être indexé par la suite sur tout nouvel allongement de l'espérance de vie. Une fois les âges légaux de la retraite revus à la hausse, des mesures complémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour tenir compte de l'espérance de vie plus courte qui caractérise certaines catégories socioéconomiques.

Encadré 2.3. Réforme publique du premier pilier

Une première réforme a été adoptée par le Parlement en septembre 2018 et par référendum en mai 2019. À partir de 2020, elle permettra d'améliorer le financement du premier pilier :

- en relevant de 0.3 point de pourcentage les cotisations sociales sur les salaires bruts ;
- en affectant au premier pilier une fraction supplémentaire de 0.2 point de pourcentage des recettes de TVA (pour les porter à 1 point) ;
- en portant de 19.6 % à 20.2 % la contribution de la Confédération aux dépenses totales.

En outre, le gouvernement a présenté un projet de loi au Parlement en août 2019 afin de renforcer encore la viabilité financière du premier pilier. Quatre grandes modifications sont envisagées, à partir de 2022 :

- L'âge légal de la retraite sera désormais connu sous le nom d'âge de référence et repoussé d'un an pour les femmes, afin d'atteindre 65 ans pour les deux sexes dans le premier et le deuxième piliers. Il sera relevé de trois mois chaque année à compter de 2023.
- Le recul de l'âge de référence pour les femmes sera compensé pendant une période de transition de neuf ans, pour un coût total de 700 millions CHF par an. La décote appliquée en cas de retraite anticipée sera moins élevée pour celles qui touchent des revenus faibles à intermédiaires. Les femmes prenant leur retraite à 65 ans bénéficieront d'une surcote en fonction de leurs revenus (soit 76 CHF par mois en moyenne).
- La flexibilité sera accrue, les prestations pouvant être perçues entre 62 et 70 ans (au lieu de 63 à 70 ans pour les hommes et 62 à 69 ans pour les femmes) ; la décote (surcote) actuarielle appliquée en cas de retraite anticipée (différée) est modifiée (Tableau 2.3). Il sera possible de travailler à temps partiel et de toucher une retraite partielle. Des cotisations pourront être versées au-delà de 65 ans pour compenser toute interruption dans l'acquisition des droits à la retraite.
- Les recettes du fonds augmenteront grâce à une hausse de 0.7 point de pourcentage du taux normal de la TVA.

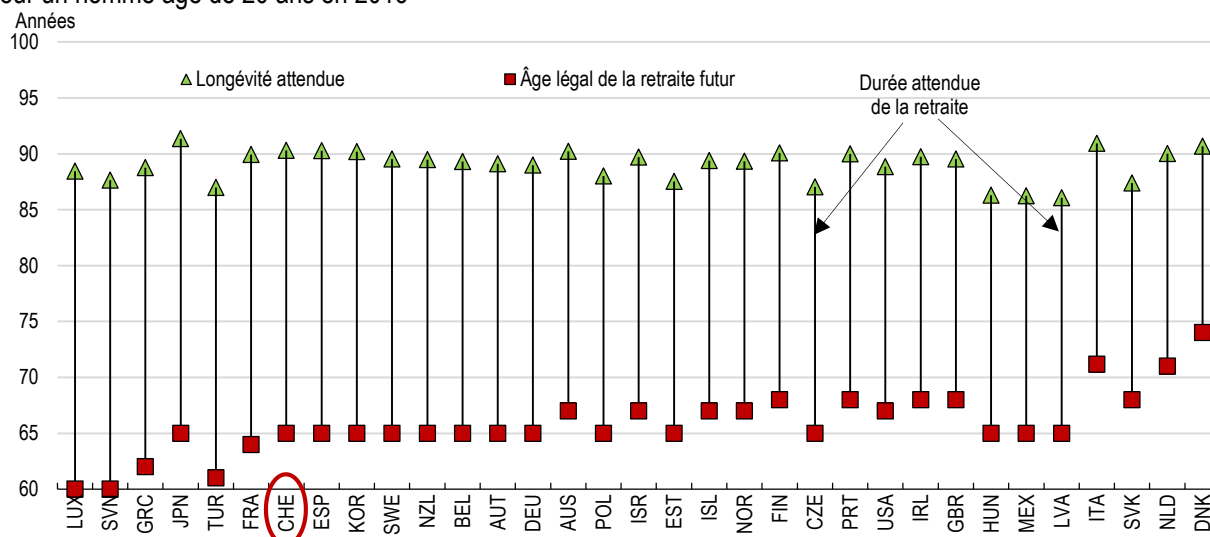
Tableau 2.3. Évolution des facteurs d'ajustement en cas de réduction/prolongation de l'activité

	Retraite anticipée de 2 ans	Retraite anticipée d'1 an	Retraite différée d'1 an	Retraite différée de 2 ans
Situation actuelle	-13.6 %	-6.8 %	5.2 %	10.8 %
Réforme prévue	-7.7 %	-4.0 %	4.3 %	9.0 %

Source : Conseil fédéral.

Graphique 2.7. La durée attendue de la retraite deviendra une des plus élevées de l'OCDE

Pour un homme âgé de 20 ans en 2016



Note : L'âge légal de la retraite futur repose sur la législation actuelle. La longévité attendue correspond au futur âge légal de la retraite, auquel s'ajoute l'espérance de vie prévue à cet âge. La projection de l'espérance de vie suppose que les taux de mortalité par tranche d'âge demeurent inchangés. Les pays sont classés en fonction de la durée de la retraite.

Source : OCDE, *Panorama des pensions 2017 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20* ; Nations Unies (2019), *World Population Prospects: The 2019 Revision*, Édition en ligne.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040015>

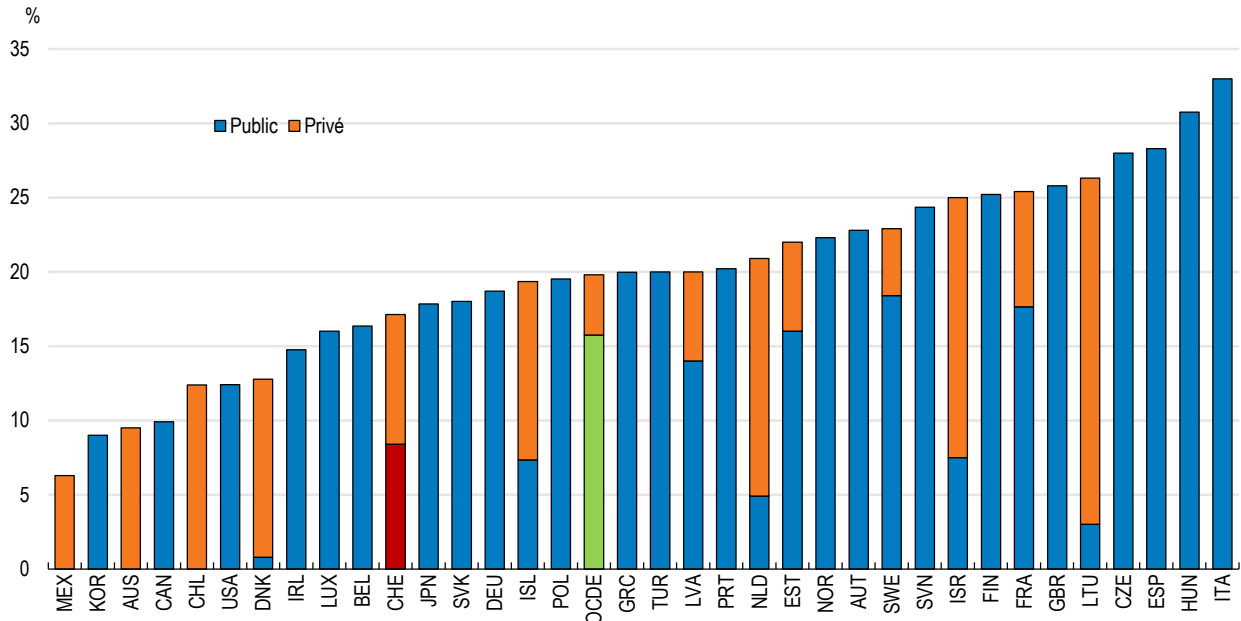
Une plus grande flexibilité dans l'âge légal de la retraite peut favoriser le recul de l'âge effectif de départ et le départ lui-même. Elle peut apaiser les inquiétudes quant aux inégalités au regard de l'espérance de vie. Toutefois, même si les décotes et surcotes (en cas de retraite anticipée et différée) sont neutres sur le plan actuariel, une souplesse accrue peut faire baisser l'âge effectif de la retraite en raison d'une sous-estimation des besoins futurs, de vastes filets de protection sociale ou de taux de remplacement élevés (OCDE, 2017e). De plus, la flexibilité peut se révéler inéquitable sur le plan social dès lors que seules les personnes aisées peuvent se permettre de partir en retraite anticipée.

Le gouvernement a l'intention d'actualiser les décotes et les surcotes afin qu'elles soient neutres en termes actuariels, de telle sorte que les prestations de retraite constituées en cas de prolongation de l'activité d'un an, par exemple, soient identiques à celles de l'année précédente (Encadré 2.3). Néanmoins, les départs en retraite anticipée étant déjà très courants, revoir les décotes à la baisse pourrait favoriser plus encore un tel phénomène (Schaltegger, 2018). Certains pays – comme la Corée, l'Estonie, l'Islande, le Japon et le Portugal – proposent, outre l'équité actuarielle, des surcotes en cas de retraite différée. D'autres, comme l'Autriche ou la Corée, ont mis en place des contre-incitations financières aux départs en retraite anticipée. À l'inverse, le système suédois n'a pas fixé d'âge légal de la retraite, mais des droits à retraite flexibles et neutres sur le plan actuariel à partir de l'âge de 61 ans. Si l'âge légal de la retraite est maintenu à 65 ans en Suisse, il conviendrait de modifier les surcotes et les décotes pour créer des incitations à différer le départ en retraite.

Le premier pilier est la principale source de revenus au titre de la retraite pour les plus modestes (Graphique 2.5 ; Encadré 2.2). Parce qu'il est complété par un ample deuxième pilier, le fardeau futur que représente ce premier pilier pour les finances publiques est moins lourd que dans bien d'autres pays de l'OCDE (Graphique 2.3). Le taux de cotisation est relativement bas (Graphique 2.8), mais les cotisations ne sont pas plafonnées, contrairement aux prestations. En d'autres termes, le système de retraite fonctionne également comme une taxe sur les plus hauts revenus, ce qui est peu courant dans les pays de l'OCDE. Il propose toutefois, à travers la retraite minimum, un filet de protection important pour les bas revenus.

Graphique 2.8. Les taux de cotisation retraite obligatoires sont relativement bas

Pour un travailleur moyen, en % du salaire brut, en 2016



Note : Comprend les cotisations retraite patronales et salariales. Dans le cas de la Suisse, le volet public concerne le premier pilier, et le privé le deuxième pilier.

Source : OCDE, *Pensions Outlook 2018* ; et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040034>

Les prestations de retraite (touchées au départ en retraite et pendant la retraite) sont ajustées tous les deux ans selon un indice correspondant à la moyenne de la hausse moyenne des salaires nominaux et des prix à la consommation. En conséquence, elles ont progressé de 0.9 % par an en moyenne sur la période 2000-17, contre 1.1 % pour le salaire moyen, signe d'une diminution du taux de remplacement du premier pilier. À partir du Modèle de retraite de l'OCDE, on estime que le taux de remplacement brut du premier pilier (défini comme le revenu perçu à la retraite rapporté au salaire de la dernière année) atteindra 24 % en 2060 pour un homme touchant un salaire moyen, soit un niveau inférieur au taux actuel de 35 % estimé par le gouvernement. La simulation effectuée repose sur diverses hypothèses simplificatrices, dont l'absence de futures réformes. Il est important que les futurs retraités comprennent que cette évolution est en cours.

Le gouvernement devrait améliorer les outils de communication et d'information afin que les retraités puissent planifier leur retraite et modifier au besoin leur comportement d'épargne. Pour l'heure, les relevés ne peuvent être obtenus qu'en écrivant au fonds de compensation, et le site web existant ne contient qu'une calculatrice. Un site web facile à utiliser devrait permettre aux travailleurs de se procurer des relevés actualisés et clairs de leurs droits à retraite. Il devrait également tenir compte des droits au titre du deuxième pilier ; les relevés concernant le deuxième pilier sont actuellement envoyés chaque année, et certains fonds fournissent des informations en ligne. En Suède, un service Internet – MinPension – regroupe les informations relatives aux trois piliers, ce qui représente 98 % du capital-retraite total. Il permet aussi d'établir des prévisions des droits à retraite futurs en fonction de différentes hypothèses, notamment en matière de rendements et de salaires attendus. Il est financé à parité par le gouvernement et par les caisses de pension.

Comme on l'a vu, le taux de remplacement au départ en retraite devrait s'inscrire en baisse à l'avenir, en raison notamment du mécanisme utilisé pour calculer les droits à retraite lors du départ. Les répercussions seront particulièrement lourdes pour les faibles revenus, mais aussi pour les revenus moyens. Des mesures favorisant une meilleure connaissance de l'ensemble des droits à pension aideraient les travailleurs à prendre des décisions éclairées en matière d'épargne et à compenser cette baisse. En principe, le montant de la retraite perçue lors du départ devrait suivre l'évolution des salaires, comme c'est généralement le cas dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2017e). Cette mesure serait coûteuse par rapport au dispositif actuel, dans lequel le recul des taux de remplacement faciliterait le financement du premier pilier. Néanmoins, elle pourrait limiter le nombre de seniors cherchant à toucher des prestations complémentaires pour satisfaire leurs besoins fondamentaux. Indexer les retraites sur l'inflation pendant la retraite pourrait aider au financement de cette mesure, les salaires augmentant généralement plus vite que les prix à la consommation. Dans l'ensemble, les coûts peuvent être plus élevés pendant une période de transition (durant laquelle les retraités existants continuent de bénéficier d'une indexation supérieure) et cette période serait probablement longue. Cela risque notamment d'entamer le pouvoir d'achat des retraités, car leur panier de consommation diffère de celui du consommateur moyen, la part des services de santé étant sensiblement plus élevée. L'Australie, par exemple, utilise un « indice du coût de la vie des retraités et des bénéficiaires » pour mieux répondre aux besoins de la population âgée.

Les deuxièmes apporteurs de revenu (des femmes, principalement) peuvent être davantage protégés par les cotisations de leur conjoint que par les leurs. Ils peuvent ainsi percevoir une pension à taux plein au titre du premier pilier sans cotiser dès lors que leur conjoint verse au moins le double de la cotisation minimum. La pension de réversion les protège également en cas d'interruption de travail ou d'inactivité. En 2017, quelque 50 000 veuves ont touché en moyenne près de 90 % de la retraite moyenne. Malgré des revenus inférieurs, les femmes perçoivent aussi, en règle générale, un revenu au titre du premier pilier légèrement supérieur à celui des hommes et pendant une période plus longue, en raison d'une espérance de vie plus élevée. Un tel système crée des inégalités entre les différents types de ménages. Le taux d'activité des femmes étant plus important – et en progression – la nécessité de partager les prestations de l'apporteur principal s'amenuise. Aucune raison évidente ne justifie qu'une veuve soit davantage protégée qu'une autre personne percevant elle aussi de faibles revenus (OCDE, 2018a). La possibilité de supprimer la pension de réversion devrait faire l'objet d'une étude, évaluant notamment ses effets sur la pauvreté. La Suède, par exemple, l'a abandonnée en 1990 (OCDE, 2017e). Le plafond fixé pour les rentes perçues par les couples mariés et les exonérations de cotisations accordées sous conditions aux deuxièmes apporteurs de revenu dissuadent également les individus de travailler et devraient être supprimés. Il serait plus équitable d'évoluer vers un système octroyant des droits à retraite en fonction des cotisations individuelles et une aide soumise à conditions de ressources destinée aux personnes démunies indépendamment de leur situation matrimoniale.

Les travailleurs indépendants sont couverts par le premier pilier, conformément aux recommandations de l'OCDE. Leur taux de cotisation retraite progresse en fonction de leurs revenus à concurrence de 7.8 %, contre 8.4 % pour l'ensemble des salariés. Pour les bas revenus, la différence avec les salariés est substantielle. Les travailleurs indépendants percevant des prestations identiques, les autorités devraient s'assurer que les cotisations équivalent à celles des salariés pour ne pas donner l'impression de les soutenir financièrement (Bonoli, 2017). Le coût serait peu élevé pour les travailleurs indépendants, car les taux de cotisation sont bas par rapport aux autres pays (Graphique 2.8).

Accroître la viabilité et l'inclusivité du régime de prévoyance professionnelle obligatoire

Le deuxième pilier s'est développé à partir des initiatives prises par des employeurs à partir du XIX^e siècle, et il est devenu obligatoire en 1985. Il s'apparente pour l'essentiel à un régime à cotisations définies et il est pratiquement arrivé à maturité, car il couvrait déjà 80 % des salariés en 1985. Les actifs de retraite totaux sont importants, mais moindres qu'au Danemark et aux Pays-Bas (Graphique 2.9). Plus de la moitié des actifs provient de cotisations subobligatoires (examinées ci-dessous). La plupart des caisses de

pension sont privées. La concentration du secteur a eu pour effet de ramener leur nombre de quelque 3 600 en 1985 à 1 500 environ en 2018 et fait augmenter leur taille moyenne. Ce régime complète le taux de remplacement du premier pilier pour une grande partie de la population. Il convient toutefois d'adapter ce régime pour mieux répondre aux besoins futurs. En particulier, sa viabilité est mise en péril par la rigidité du cadre juridique, comme on le verra ci-après. De plus, les règles actuelles excluent certains salariés, comme ceux qui travaillent quelques heures ou selon des contrats de travail multiples, ce qui compromet plus encore l'adéquation de leurs revenus au titre de la retraite. À la demande du gouvernement, les partenaires sociaux se sont accordés sur un ensemble de propositions qu'ils ont annoncées en juillet 2019 (Encadré 2.4).

Encadré 2.4. Réforme du deuxième pilier proposée par les partenaires sociaux

En juillet 2019, trois des quatre principaux partenaires sociaux se sont mis d'accord sur un ensemble de réformes du deuxième pilier qui ont été soumises au Conseil fédéral. Cette proposition recommande notamment de ramener le taux de conversion de 6.8 % à 6 % en une seule étape et propose trois mesures visant à réduire les effets sur le taux de remplacement :

- Abaissement de la déduction de coordination de 24 855 CHF à 12 443 CHF. Les travailleurs à temps partiel pourraient ainsi accroître leurs droits à retraite.
- Aplanissement du rapport entre les taux de cotisation et l'âge : de 7 % à 9 % du salaire assuré pour la tranche d'âge 25-34 ans ; de 10 % à 9 % de 35 à 44 ans ; de 15 % à 14 % de 45 à 54 ans ; et de 18 % à 14 % pour les travailleurs les plus âgés. L'employabilité des seniors s'en trouverait améliorée.
- Versement aux nouveaux retraités d'une prestation complémentaire permanente de 200 CHF au cours des cinq premières années, de 150 CHF les cinq années suivantes et de 100 CHF les cinq années qui suivent. Un élément par répartition serait ainsi introduit dans le deuxième pilier, car celui-ci serait financé en relevant les cotisations à hauteur de 0.5 % du salaire.

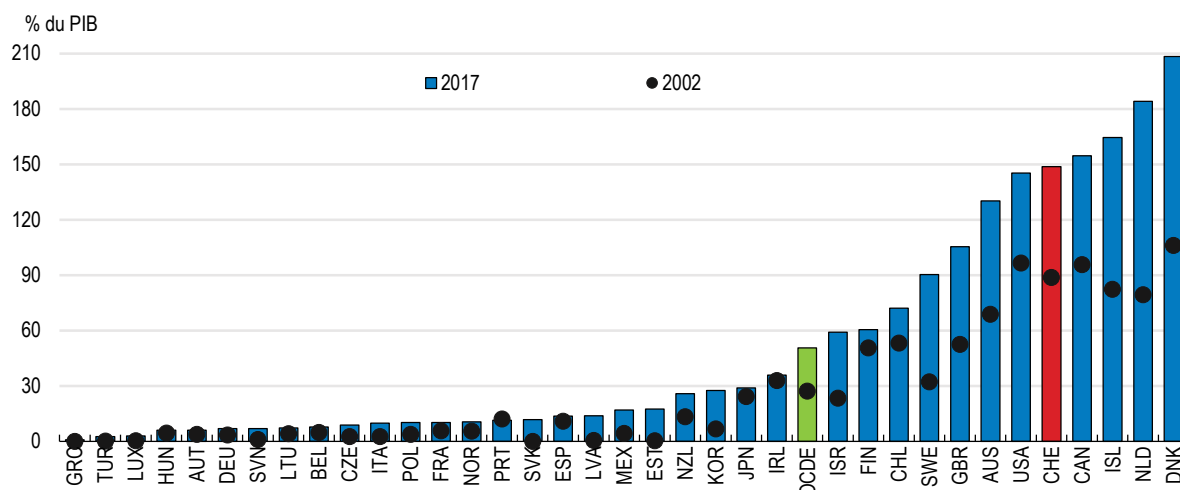
De plus, la proposition recommande que le Conseil fédéral présente régulièrement un rapport sur l'adéquation du taux de conversion et de la prestation complémentaire permanente.

Source : Union Patronale Suisse / Union Syndicale Suisse / Travail.Suisse, [communiqué de presse, 2 juillet 2019](#).

Ce système est un régime hybride. Contrairement à un régime à cotisations définies stricto sensu, les principaux paramètres sont définis par les autorités principalement pour atteindre un objectif de taux de remplacement de 60 % au titre du premier et du deuxième piliers obligatoires. Ces paramètres sont le taux de conversion, qui transforme les actifs accumulés en prestations de retraite, et le rendement minimum des actifs. Depuis 2004, le taux de conversion est fixé par la loi (auparavant, un comité technique soumettait des propositions au gouvernement). Il a aussi été revu progressivement à la baisse, passant ainsi de 7.2 % (taux valable depuis 1985) à 6.8 % en 2014. Le rendement minimum, initialement fixé à 4 %, est actuellement de 1 % et il est établi tous les deux ans par le gouvernement sur proposition de la Commission de haute surveillance. En 2018, le Conseil fédéral n'a pas suivi la recommandation de l'abaisser à 0.75 %. Pour le régime surobligatoire, les fonds peuvent déterminer librement les rendements et les prestations, à condition que les sommes touchées par les retraités soient supérieures à celles qu'ils auraient perçues en l'absence de cotisations surobligatoires.

Graphique 2.9. Les actifs de retraite suisses comptent parmi les plus importants dans l'OCDE

Épargne facultative comprise



Note : La moyenne de l'OCDE est non pondérée.

Source : OCDE, *Pensions Outlook 2018*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040053>

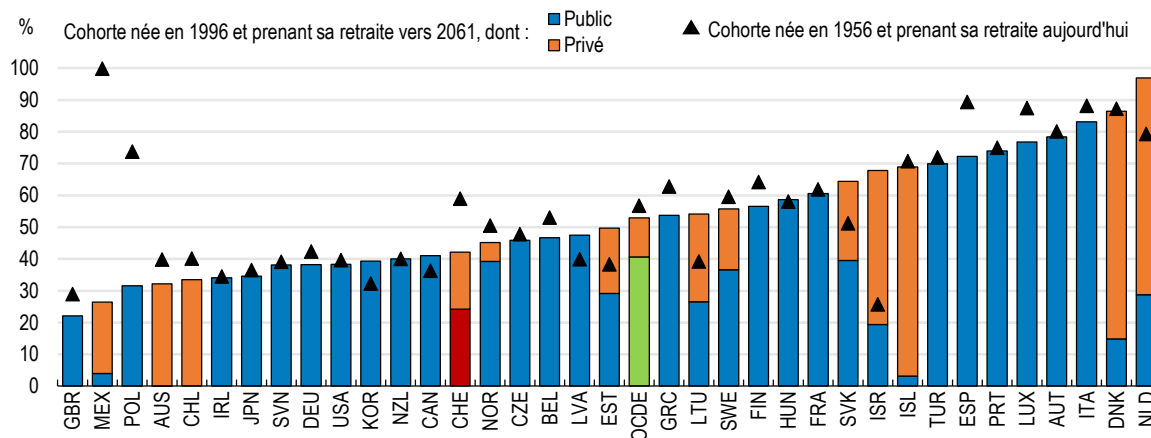
Taux de remplacement et droits à retraite

Selon des calculs fondés sur le Modèle de retraite de l'OCDE, en l'absence de réforme des retraites, le taux de remplacement du système de retraite obligatoire pour un travailleur rémunéré au salaire moyen chutera à 40 % environ pour une personne qui débute sa carrière aujourd'hui, soit en-dessous de celui de bien d'autres pays de l'OCDE et de l'objectif de 60 % fixé dans la loi sur les retraites (Graphique 2.10). Près de 90 % des salariés percevront des revenus provenant de régimes de retraite subobligatoires. Le recul prévu de la composante obligatoire est dû à une réduction du taux de remplacement des premier et deuxième piliers. Dans le deuxième pilier, la diminution relative du salaire couvert maximum fera baisser le taux de remplacement, le plafond n'intégrant que partiellement la hausse des salaires réels du fait du mécanisme d'indexation décrit plus haut. Bien qu'uniquement facultatif dans la loi, le plafond devrait prendre systématiquement en compte la progression des salaires réels afin de limiter le recul du taux de remplacement. Faute de quoi, les inégalités pourraient se creuser entre les bénéficiaires du système obligatoire et ceux qui ont accès à un régime subobligatoire.

Le taux de conversion minimal est trop élevé d'après les modèles actuariels. Même en 1985, il était fixé à un haut niveau par rapport à l'espérance de vie, mais les rendements étaient suffisamment importants (CHS PP, 2019). Les rendements étant plus faibles que prévu à l'époque de la réforme de 2004 et la longévité supérieure, le système est soumis à des pressions croissantes. Les tentatives de révision de 2010 (à 6.4 %) et de 2017 (à 6.0 %) ont échoué. Le taux de 6.8 % est conforme au versement d'une rente pendant 15 ans environ (100/6.8), ce qui est nettement inférieur à l'espérance de vie à 65 ans (plus de 20 ans). De même, ce taux correspond à un rendement implicite de 4.8 %, qui dépasse largement les rendements du marché (Bauman et Koller, 2018).

Graphique 2.10. Le taux de remplacement attendu pour les régimes obligatoires est relativement bas

Pourcentage du salaire individuel pour un revenu moyen



Note : Taux de remplacement bruts théoriques au départ en retraite pour un travailleur masculin ayant effectué une carrière complète. Un Suisse est censé prendre sa retraite à l'âge de 65 ans. Pour la Suisse, « public » désigne le premier pilier, et « privé » le dispositif obligatoire du deuxième pilier.

Source : OCDE, *Panorama des pensions 2017 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20* ; OCDE (2019), « Les futurs retraités auront-ils travaillé plus longtemps pour percevoir au final des pensions plus faibles ? », *Synthèse sur les retraites*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040072>

Les caisses de pension ont adopté diverses stratégies pour combler leur déficit de financement. Certaines ont minoré le taux appliqué aux cotisations subobligatoires, de sorte que le taux de conversion global est inférieur à 6,8 %, ce qui confirme que le système obligatoire n'est pas viable à l'heure qu'il est. D'autres ont réduit les rendements déjà faibles perçus par les cotisants actuels, ce qui correspond à un transfert intergénérationnel de quelque 0,8 % des actifs de retraite (approximativement 7 milliards CHF par an), en moyenne, sur la période 2014-18 (CHS PP, 2019). S'agissant des caisses de pension reposant principalement sur le régime obligatoire, ce transfert est encore plus important et leur solvabilité future est compromise.

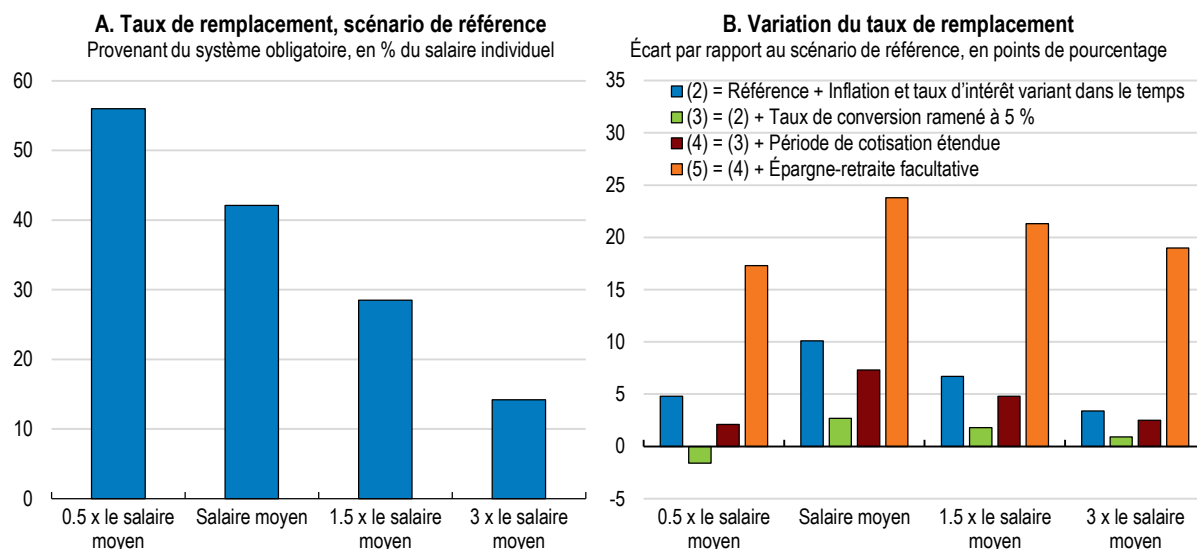
Si l'on maintient le taux de conversion à 6,8 %, l'âge effectif de la retraite devrait être supérieur à 70 ans pour que le système soit financièrement viable. Selon les estimations, le taux de conversion approprié varie de 4,5 % à 5 %, en fonction des rendements attendus et de l'âge de la retraite (Helvetia, 2018). Le système actuel de définition des paramètres s'est révélé incapable de s'adapter à la situation économique et à l'évolution de l'espérance de vie. Il serait notamment possible de s'orienter vers un régime à cotisations définies au sens strict, dans lequel les prestations dépendraient des performances du fonds. On pourrait aussi, de manière moins radicale, charger la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle de formuler une recommandation fondée sur les rendements du marché et l'espérance de vie, le taux de conversion étant fixé par ordonnance, comme c'est actuellement le cas pour le rendement minimum. Avant 2004, le gouvernement pouvait ajuster le taux de conversion en fonction de paramètres techniques. En Suède, cette conversion (pour les comptes notionnels liés à la rémunération) repose sur l'âge de la retraite et l'espérance de vie actuelle (OCDE, 2017e). Lorsque le taux est fixé par le gouvernement, celui-ci devrait présenter régulièrement un rapport sur la viabilité du taux de conversion, ainsi que le proposent les partenaires sociaux (Encadré 2.4).

En soi, une diminution du taux de conversion réduira les prestations de retraite (Graphique 2.11). Ce phénomène pourrait cependant être compensé en partie par une augmentation des cotisations. Un allongement de la durée de cotisation y contribuerait également. Commencer à cotiser avant l'âge de 25 ans, ce qui est actuellement proscrit par la loi, ferait croître de 2 points de pourcentage le taux de

remplacement d'un travailleur rémunéré au salaire moyen grâce aux intérêts composés. Et le fait de prolonger les cotisations jusqu'à l'âge de 68 ans produirait un effet similaire, les taux de cotisation étant plus élevés.

Graphique 2.11. L'abaissement du taux de conversion rendra l'épargne facultative plus importante

Pour une personne prenant sa retraite en 2061



Note : Le scénario de référence vient du Modèle de retraite de l'OCDE et repose sur l'hypothèse d'un travailleur effectuant une carrière complète à partir de l'âge de 20 ans en 2016 ; il applique les dispositifs obligatoires des premier et deuxième piliers ; l'inflation est de 2 % par an ; les salaires réels progressent de 1.25 % par an ; on suppose que le taux de rendement équivaut à la croissance du salaire nominal. « Inflation et taux d'intérêt variant dans le temps » correspond aux projections de l'inflation (qui converge vers 2 %) et du taux de rendement (taux d'intérêt réel à long terme majoré de 1 point de pourcentage, qui converge vers 3.5 %) de Guillemette et Turner (2018). « Période de cotisation étendue » correspond au versement de cotisations de 20 ans à 68 ans. Le scénario n° 5 intègre les cotisations subobligatoires au titre du deuxième pilier et cotisations du troisième pilier à hauteur de 2.5 % du salaire dans les deux cas, en tenant compte du plafond du troisième pilier.

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur le *Modèle de retraite de l'OCDE* et sur le *Modèle à long terme du Département des affaires économiques*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040091>

Retrait des actifs de retraite

Les vastes possibilités de retrait anticipé peuvent compromettre l'adéquation des retraites. *Premièrement*, il est possible d'acheter un logement en utilisant la totalité des actifs de retraite (jusqu'à l'âge de 50 ans) ; 18 000 personnes environ ont déposé une demande en ce sens en 2016. Des cotisations complémentaires peuvent ensuite combler le déficit de capital, mais il n'existe aucune obligation de compenser le montant des retraits. Pour faciliter l'accession à la propriété, les actifs de retraite devraient uniquement servir de garantie, comme le prévoit la loi, de telle sorte que les rendements continuent de s'accumuler et que le risque de perte des actifs de retraite soit moindre. *Deuxièmement*, un salarié peut retirer l'ensemble des actifs accumulés pour créer une entreprise, ce qui hypothèque ses revenus futurs au titre de la retraite. Aucun autre pays de l'OCDE n'offre une telle possibilité. Le système financier étant bien développé, il conviendrait de la supprimer.

Les revenus au titre de la retraite sont également compromis par la possibilité d'opter pour une sortie en capital au moment du départ en retraite. La Loi autorise les individus à retirer au minimum 25 % de leur capital. Le taux de conversion étant élevé et la longévité en hausse, les caisses de pension proposent souvent une sortie en capital à 100 %, ce qui réduit leurs engagements (Swisscanto, 2018). Près d'un tiers des assurés choisissent cette option (Schüpbach *et al.*, 2018). Les retraités supportent ensuite les risques

de placement et de longévité. On a observé que le filet de protection qu'offrent les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse réduisaient la demande de rentes (Bütler *et al.*, 2017). Un régime fiscal favorable vient s'ajouter aux incitations en faveur de la sortie en capital (Bütler et Ramsden, 2017) : la charge fiscale est souvent moins importante pour les sorties en capital à 100 % que pour les rentes, qui sont imposées comme des revenus classiques (Schüpbach *et al.*, 2018). De plus, un taux de conversion plus bas peut jouer en faveur des sorties en capital.

En principe, ce type de retraits ne devrait pas être autorisé, car il nuit à la fonction d'assurance du système. À défaut, on pourrait donc fixer le retrait maximum à 25 % de manière à réduire le coût budgétaire des incitations fiscales et du recours aux prestations complémentaires, conformément aux recommandations de l'OCDE (OCDE, 2018a). Il est difficile de supprimer les avantages fiscaux qui favorisent les sorties en capital dans le système fiscal décentralisé de la Suisse.

Couverture

Il est encore possible d'élargir la couverture du deuxième pilier. En 2017, le nombre de cotisants au deuxième pilier ne représentait que les deux tiers de ceux du premier pilier. Un seuil d'accès limite la participation des salariés au deuxième pilier. Bien que ce seuil soit assez bas (un quart du salaire moyen), les titulaires de contrats multiples (soit 8 % de la main-d'œuvre environ), les temps partiels (un quart de la main-d'œuvre) ou les bas salaires peuvent être exclus. La participation des travailleurs indépendants est facultative, mais à défaut, ils ont accès à un troisième pilier étendu. En moyenne, les prestations servies par ces deux piliers aux salariés et aux indépendants sont à peu près identiques (Ollivaud, 2019). Le deuxième pilier assure uniquement le « salaire coordonné », c'est-à-dire le montant supérieur au salaire couvert par le premier pilier. Cela permet de garantir la bonne coordination des deux systèmes, mais c'est une source de complexité.

Abaisser le seuil d'accès et fonder les cotisations sur la totalité du salaire permettrait de simplifier le système et d'améliorer la couverture. Selon une enquête de 2011, la plupart des employeurs sont indifférents ou favorables à l'abaissement du seuil (OCDE, 2014b). La diminution du taux de cotisation appliqué aux travailleurs à bas salaire pourrait limiter les répercussions potentiellement négatives sur leur emploi. Pour ceux qui sont déjà couverts, les taux de cotisation devraient être recalculés afin que la modification soit neutre. Les partenaires sociaux ont proposé de maintenir le seuil, mais d'augmenter le salaire coordonné pour améliorer les droits à la retraite des travailleurs à temps partiel (Encadré 2.4).

À l'heure actuelle, les salariés ne peuvent pas choisir leur propre caisse et doivent en changer lorsqu'ils changent d'emploi. L'employeur sélectionne une caisse de pension pour l'ensemble des salariés, mais salariés et employeurs sont représentés au Conseil de la caisse. Les critères de sélection ou les préférences de l'employeur peuvent différer de ceux des salariés. Un travailleur sur dix environ change d'emploi chaque année, ce qui génère des transferts de droits à retraite et donc des frais administratifs (Roten, 2019). La nouvelle caisse de pension peut aussi rejeter une partie des droits à retraite si ses paramètres sont moins généreux. Une réduction du nombre de caisses de pension permettrait de limiter les changements de caisse et de mieux tirer parti des économies d'échelle pour réduire les frais (OCDE, 2018a). La Suisse devrait continuer de promouvoir les fusions entre caisses en renforçant le contrôle des coûts. Une option plus radicale consisterait à autoriser les salariés à choisir leur caisse, comme c'est le cas au Royaume-Uni. Cela leur permettrait de conserver la même et, in fine, pourrait améliorer l'éventail des offres en intensifiant les pressions concurrentielles. Une telle approche pourrait cependant être coûteuse pour les caisses de pension, et des mesures d'accompagnement seraient également nécessaires pour remédier aux risques dus aux biais comportementaux et à l'absence de compétences financières, ainsi que l'a souligné l'OCDE (2018a).

Gouvernance

Une bonne gouvernance et un contrôle efficace des caisses de pension sont essentiels pour le maintien de la viabilité financière du deuxième pilier. Lorsque le système fonctionne de manière satisfaisante, il est inutile d'imposer des paramètres de retraite qui créent une distorsion, et notamment un rendement minimum. La composition du portefeuille de placements par catégories d'actifs est réglementée. Néanmoins, près de la moitié des caisses de pension ont sollicité des exemptions, généralement pour accroître l'exposition au secteur immobilier (Swisscanto, 2018). La part croissante de l'immobilier et des actions (Graphique 2.12) a compensé le recul des performances dû à des rendements obligataires en repli, voire négatifs.

La faiblesse des taux d'intérêt et le niveau élevé du taux de conversion incitant davantage à prendre des risques, il convient de renforcer le contrôle des portefeuilles d'actifs. De nombreux pays appliquent le « principe de prudence » pour l'évaluation des placements en fonction de la sécurité, de la qualité, de la liquidité et de la rentabilité de l'ensemble du portefeuille (OCDE, 2015a). La règle de la prudence devrait pousser les caisses à mettre davantage l'accent sur la gestion des risques. Les institutions de plus petite taille affichent des performances inférieures (Swisscanto, 2018), ce qui pourrait les amener à prendre plus de risques même si elles ne possèdent pas l'expertise requise dans ce domaine. Une poursuite de la concentration des caisses de pension pourrait contribuer à atténuer ces risques, les caisses de plus grande taille pouvant consacrer davantage de ressources à la gestion des risques.

Le taux de couverture globale des caisses de pension (actifs exprimés en pourcentage des passifs), soit 105.5 % en 2018, est solide (CHS PP, 2019). Il s'inscrit en recul par rapport aux 110.9 % enregistrés en 2017 en raison de rendements négatifs. Les taux de couverture inférieurs à 100 % doivent être rendus publics et résorbés dans les cinq ans. Près de 30 % des fonds affichaient un taux de couverture inférieur à 100 % en 2018 selon la Commission. Les hypothèses de taux d'intérêt technique (ou taux d'actualisation) sont décisives, car elles déterminent les engagements et ont rapidement reculé ces dernières années. Bien que les taux d'intérêt techniques et les rendements promis ont diminué ces dernières années, ils restent supérieurs aux taux du marché. Ainsi, les taux d'intérêt techniques moyens sont revenus de 2.7 % en 2015 à 2.1 % en 2018. La part des caisses affichant un taux supérieur à 3 % était de 5 % en 2018, en recul par rapport aux 25 % enregistrés en 2016, alors que plus de 20 % d'entre elles utilisent un taux inférieur à 2 %. Les rendements promis sont en moyenne supérieurs de 0.6 point de pourcentage aux hypothèses de taux d'intérêt technique, ce qui porte à croire qu'ils restent trop élevés dans de nombreux fonds. Cela tient au niveau élevé du taux de conversion dans le système obligatoire (voir ci-dessus). Les autorités de tutelle ont montré que 44 % des caisses étaient confrontées à un risque significatif de diminution des prestations futures (CHS PP, 2019).

La Commission a utilisé un taux d'actualisation de 2.1 % (correspondant à la moyenne des hypothèses de taux d'intérêt technique des caisses) pour mesurer les risques pesant sur le taux de couverture, et elle a observé que près de 30 % des caisses sont confrontées à des risques élevés ou moyens à élevés (CHS PP, 2019). Le taux d'actualisation devrait être fixé avec prudence et conformément aux conditions et attentes du marché (OCDE, 2016a). Les autorités de tutelle devraient mettre en place un cadre qui réglemente les hypothèses de taux d'intérêt technique pour éviter de fortes variations. En Finlande et aux Pays-Bas, par exemple, tous les fonds utilisent le même taux d'actualisation, qui est arrêté par les autorités.

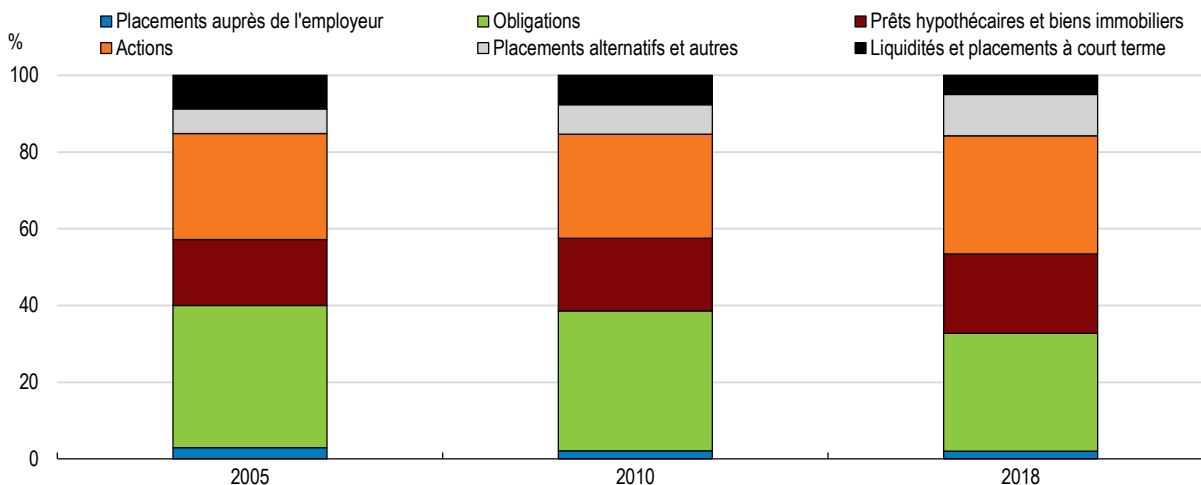
Le contrôle est actuellement exercé par des experts individuels, les cantons et les autorités de tutelle nationales. Leur rôle devrait être renforcé, comme le propose la Commission, pour remédier à la complexité croissante des caisses et améliorer leur transparence (CHS PP, 2019). Un système plus efficient et moins coûteux serait doté de normes nationales strictes et ne nécessiterait aucun contrôle de la part des cantons. Des simulations de crise pourraient être réalisées en utilisant, par exemple, des taux d'intérêt techniques différents, divers scénarios de recul des prix de l'immobilier et une longévité accrue.

Les autorités devraient améliorer la collecte de données en termes de rapidité de transmission, de granularité et de couverture afin de mieux suivre les expositions, notamment à l'immobilier (FMI, 2019).

Qui plus est, certaines caisses de pension publiques bénéficient d'un traitement différent, et près de la moitié d'entre elles ont un taux de couverture inférieur à 80 %. Ces caisses bénéficient d'une garantie de l'État et ne sont guère incitées à corriger leur situation, ce qui représente un risque budgétaire. La toute dernière réforme a renforcé la réglementation à cet égard, en imposant à ces caisses de pension d'améliorer leur taux de couverture pour le porter au minimum à 80 % d'ici à 2050. Il est clair que ces caisses de pension doivent faire l'objet de réformes complémentaires. Dans l'idéal, il faudrait qu'elles soient recapitalisées et traitées comme des caisses de pension classiques.

Seule la moitié de l'ensemble des caisses a utilisé des tables de mortalité de génération en 2017 (CHS PP, 2019). Les tables de génération tiennent compte de l'évolution dans le temps des taux de mortalité par tranche d'âge, ce qui n'est pas le cas des tables périodiques. Ainsi, l'espérance de vie d'une personne née en 2017 est pratiquement supérieure de 10 ans selon la première approche. Généraliser les tables de génération permettrait d'améliorer l'évaluation des taux de mortalité. De plus, les taux de mortalité moyens sont supérieurs à ceux qui sont appliqués aux bénéficiaires du deuxième pilier, ce qui conduit à sous-estimer plus encore les pensions qui seront servies à l'avenir par ce pilier (Lüske, 2015). Imposer une amélioration des tables de mortalité, comme c'est le cas dans de nombreux pays de l'OCDE, bénéficierait à l'ensemble des caisses (OCDE, 2014c).

Graphique 2.12. La composition des actifs des caisses de pension a évolué après la crise mondiale



Source : Office fédéral de la statistique, *Statistique des caisses de pensions*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040110>

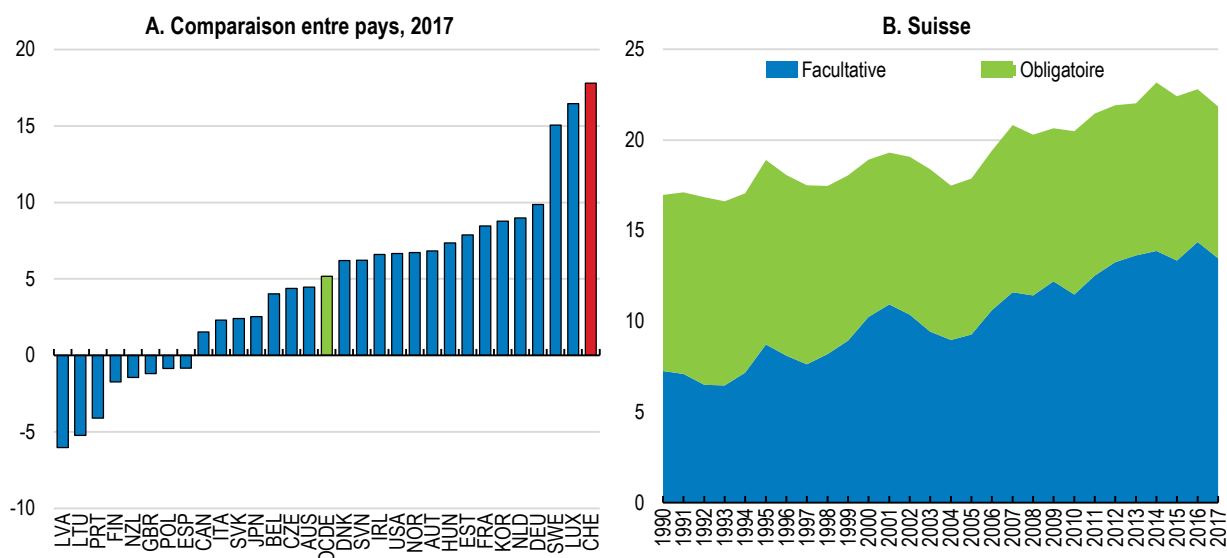
Trouver l'équilibre entre les cotisations de retraite obligatoires et facultatives

Le niveau global de l'épargne, qui comprend l'épargne constituée en dehors du système de retraite, détermine l'adéquation des revenus durant la retraite. Le taux d'épargne des ménages suisses est le plus élevé des pays de l'OCDE (Graphique 2.13, partie A). En termes agrégés, du moins, les retraités semblent disposer d'une épargne conséquente, puisque le taux d'épargne ne comprend pas les cotisations du deuxième pilier (conformément aux conventions applicables aux comptes nationaux). Si on en tient compte, le taux d'épargne progresse dans le temps (partie B). De nombreux Suisses épargnent d'eux-mêmes pour leur retraite (Encadré 2.5). Selon les estimations de Swisscanto (2018), le taux de remplacement global des deux premiers piliers était de 80 % environ sur la période 2008-14 pour un travailleur gagnant un salaire moyen, soit plus que l'objectif de 60 % fixé par le gouvernement. Toutefois, les prestations de retraite servies par ces deux piliers ont reculé de 11 % en moyenne ces quatre dernières

années (CHS PP, 2019). Compte tenu du risque de baisse du taux de remplacement futur pour les prestations de retraite du système obligatoire, l'épargne volontaire pourrait devenir essentielle pour préserver l'adéquation des revenus au titre de la retraite. Son importance est particulièrement grande dans un pays qui affiche l'un des taux de propriétaires occupants les plus bas, la propriété étant couramment utilisée pour réduire le montant des revenus nécessaires durant la retraite (Mudrazija et Butrica, 2017).

Graphique 2.13. Le taux d'épargne des ménages est élevé

En % du revenu disponible



Note : La partie A du graphique présente le taux d'épargne net des ménages établi sur la base des comptes nationaux. La partie B correspond à une mesure plus large.

Source : OCDE, *Perspectives économiques de l'OCDE* (base de données) ; Office fédéral des assurances sociales, *Statistiques des assurances sociales suisses 2018*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040129>

Encadré 2.5. L'épargne-retraite facultative en Suisse

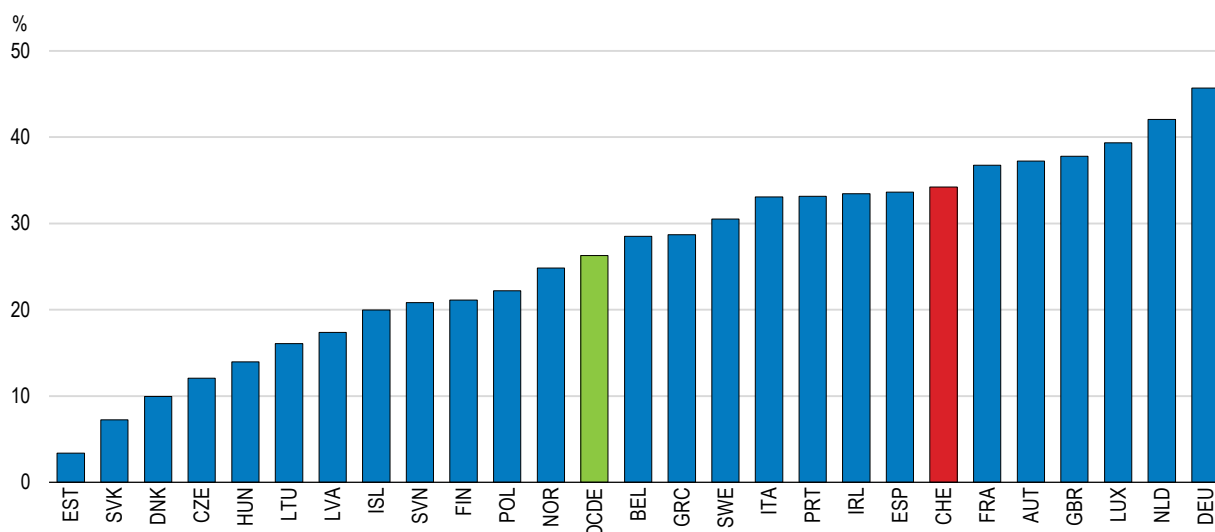
En Suisse, deux instruments sont destinés à encourager l'épargne-retraite facultative :

- Le deuxième pilier incite les travailleurs à verser des cotisations supplémentaires dites « surobligatoires » dans le cadre de leur plan de retraite professionnel. Selon l'Office fédéral des assurances sociales, environ 40% des actifs du deuxième pilier proviennent des contributions minimales inscrites dans la loi. Les cotisations font baisser les coûts d'exploitation des employeurs et le revenu imposable des salariés. Dans une caisse de pension, il n'existe pas de distinction entre les actifs du volet surobligatoire et ceux du volet obligatoire. L'un des dispositifs d'épargne (« 1e ») offre une gamme de placements plus étendue, mais il est réservé aux hauts revenus.
- Un troisième pilier propose également des incitations fiscales afin d'encourager les cotisations aux plans d'épargne-retraite gérés par les banques et les sociétés d'assurance. Le dispositif (« 3a ») plafonne les cotisations à 6 826 CHF par an pour les personnes dotées d'un plan du deuxième pilier ou à 20 % des revenus (dans la limite de 34 128 CHF) par an pour les autres (principalement des travailleurs indépendants). Les cotisations peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le total des actifs a augmenté, passant de 5 % du PIB en 1995 à 15 % en 2017.

Les femmes touchent des prestations de retraite plus basses, car elles perçoivent des revenus inférieurs sur l'ensemble de leur carrière en raison d'un nombre d'heures travaillées moins élevé et de l'écart de salaire existant entre les femmes et les hommes, ainsi que des interruptions de carrière dues aux enfants. En 2017, les femmes représentaient 38 % des bénéficiaires du deuxième pilier et percevaient environ un quart de la prestation de retraite moyenne (d'après l'Office fédéral de la statistique). L'écart de retraite avec les hommes est élevé par rapport aux autres pays (Graphique 2.14). Les répercussions de l'emploi à temps partiel et l'écart de salaire femmes-hommes – 15 % pour le salarié médian à temps plein – est sensible dans le deuxième pilier en raison des intérêts composés. Améliorer la communication sur les droits à retraite permettrait de mieux faire connaître les conséquences du travail à temps partiel et des interruptions de carrière sur les revenus au titre de la retraite, favorisant ainsi une prise de décisions éclairées.

Graphique 2.14. L'écart femmes-hommes est relativement élevé en matière de retraite

En %, 65 ans et plus, 2014 ou dernière année disponible



Note : L'écart de retraite entre les femmes et les hommes se définit comme suit : $(1 - (\text{retraite moyenne des femmes} / \text{retraite moyenne des hommes})) * 100$. Les retraites regroupent les retraites publiques, les retraites privées, les pensions de réversion et les pensions d'invalidité. L'écart de retraite est calculé pour les personnes âgées de 65 ans et plus. La moyenne de l'OCDE correspond à une moyenne non pondérée des pays figurant dans le graphique.

Source : OCDE (2017), *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*, Éditions OCDE, Paris.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040148>

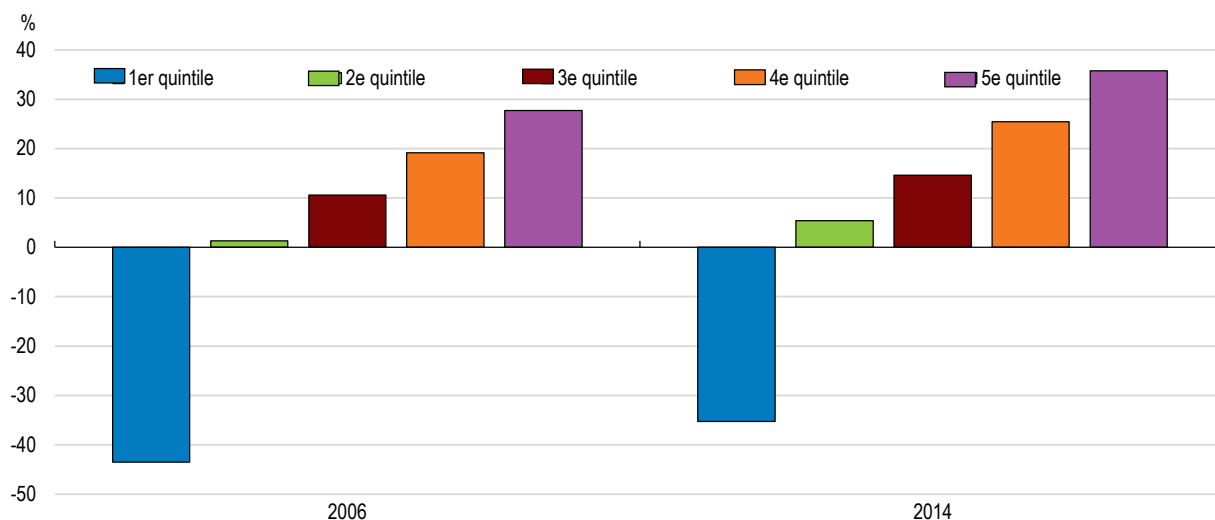
S'attaquer aux causes des revenus inférieurs des femmes doperait leurs revenus à la retraite. Ainsi, le manque de services abordables d'accueil des enfants limite l'emploi des femmes à temps plein (Thévenon, 2013). Un programme gouvernemental de 2003 visait à accroître l'offre de services de ce type. Bien que la situation se soit améliorée, le coût des services d'accueil des enfants reste élevé en Suisse (OCDE, 2017b). Les données concernant les coûts et les dépenses publiques sont insuffisantes. Des statistiques complètes sur l'accueil des enfants s'avèrent nécessaires, notamment pour comparer les coûts entre les cantons et trouver des moyens d'abaisser des coûts visiblement élevés. Le Parlement envisage de porter de 10 000 CHF à 25 000 CHF les déductions d'impôt liées à l'accueil des enfants dans le système fédéral de l'impôt sur le revenu. En 2018, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il dépenserait 100 millions CHF sur cinq ans pour doper les aides publiques infranationales en faveur des familles et l'offre de structures d'accueil des enfants. Cette mesure pourrait s'accompagner de mesures recommandées dans l'étude menée en 2014 par l'OCDE sur les politiques relatives au travail et à l'accueil des enfants, et notamment : développer l'offre de structures d'accueil des enfants ; faire en sorte que les

horaires scolaires soient davantage compatibles avec la vie professionnelle ; et introduire pour les parents un droit limité dans le temps à l'emploi à temps partiel (OCDE, 2004).

Le taux d'épargne des ménages d'âge actif à faible revenu est négatif et il est proche de zéro pour le deuxième quintile (Graphique 2.15). Ces ménages risquent de percevoir, une fois à la retraite, des revenus inadéquats. À l'heure qu'il est, le taux de pauvreté monétaire des personnes âgées est élevé (19.5 %) et nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE (13.1 %). Quoi qu'il en soit, la pauvreté monétaire est relative et le revenu moyen en Suisse est conséquent. De ce fait, la privation matérielle est faible (1.8 %) pour les plus âgés, nettement en-deçà de celle des plus jeunes. En outre, le patrimoine des ménages peut remplacer les revenus, notamment lorsque le patrimoine retraite est retiré sous forme de capital. En effet, des travaux récents portent à croire que les plus âgés ne sont pas plus exposés au risque de pauvreté lorsqu'on tient compte à la fois des revenus et des actifs (liquides) (OFS, 2018). Néanmoins, quelque 7.5 % des retraités déclarent être confrontés à des difficultés financières, des femmes en particulier.

Graphique 2.15. Le taux d'épargne des ménages a progressé pour l'ensemble des revenus

En % du revenu disponible, moyenne par quintile de revenu, pour les ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans



Note : Les données ne sont pas compatibles avec les définitions des comptes nationaux. La personne de référence d'un ménage est celle dont le salaire est le plus élevé.

Source : Office fédéral de la statistique ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040167>

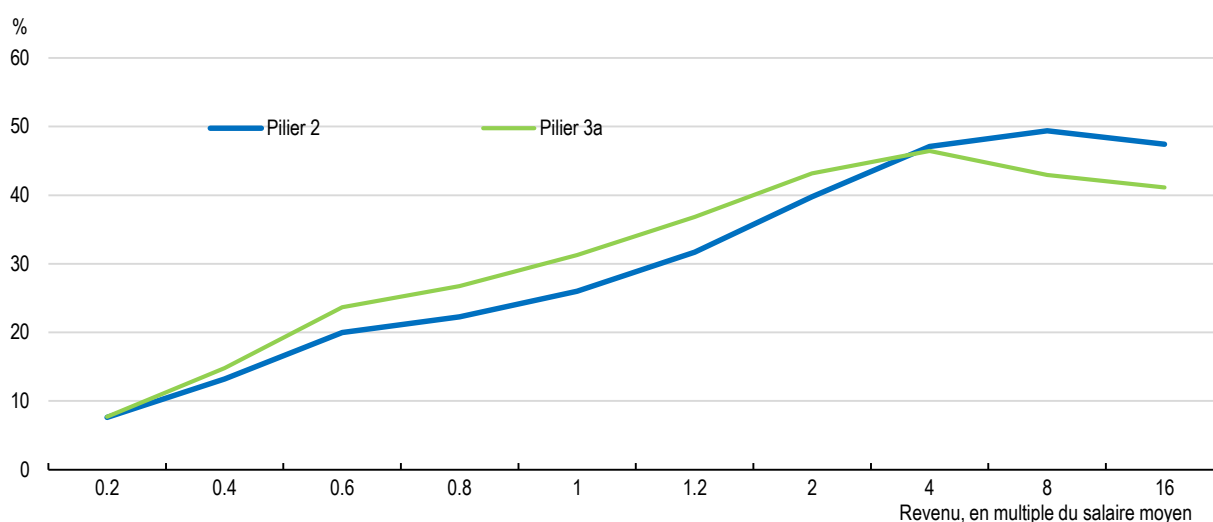
Les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse aident les retraités qui sont dans l'impossibilité de couvrir leurs besoins fondamentaux. Une réforme de 2019 a eu pour effet d'abaisser le plafond de patrimoine conditionnant l'accès à ces prestations complémentaires et relevé le montant maximal des loyers pris en compte, qui était inchangé depuis 2001. Procéder à des évaluations régulières de l'adéquation de ces prestations, portant notamment sur les seuils d'admissibilité et l'évolution du coût de la vie, permettrait de veiller au bon équilibre entre le rapport coût-efficacité, le ciblage et l'adéquation des prestations à mesure que la longévité augmente. L'adoption de mesures favorisant l'emploi des femmes et des catégories défavorisées les rendrait moins vulnérables au risque d'appauvrissement.

La progression du taux d'épargne du quintile de revenu supérieur – soit 8 points de pourcentage entre 2006 et 2014 – détermine l'augmentation de l'épargne facultative totale, ce quintile représentant environ les deux tiers de l'épargne totale (Graphique 2.15). Les incitations fiscales jouent un rôle important : pour une personne gagnant le quintuple du salaire moyen, le taux effectif d'imposition marginal

sur l'épargne-retraite privée est le taux négatif le plus bas des pays de l'OCDE, soit -90 % (OCDE, 2018b). L'avantage fiscal accordé augmente avec les revenus (Graphique 2.16). Les dernières estimations des dépenses fiscales résultant du régime fiscal des plans de retraite privés (qui portent uniquement sur 2007) étaient de 0.75 % du PIB, mais ce coût est plus élevé aujourd'hui (OCDE, 2018c). Les hauts revenus affichant déjà des taux d'épargne élevés, les autorités devraient revoir les incitations fiscales. Le plafond des déductions d'impôt sur les cotisations au deuxième pilier devrait être abaissé ; actuellement, le salaire assuré maximum est de 853 200 CHF (ce qui correspond à un salaire total de 878 085 CHF). De plus, les estimations relatives aux dépenses fiscales nettes (c'est-à-dire au manque à gagner sur l'IRPP) devraient être publiées régulièrement pour accroître la transparence entourant ces initiatives.

Graphique 2.16. Les avantages fiscaux liés aux cotisations de retraite bénéficient aux hauts revenus

Valeur actualisée des impôts économisés au cours de la vie active, en % de la valeur actualisée des cotisations



Note : Hypothèses : taux de cotisation de 5 % pour le troisième pilier (3a), taux obligatoire en fonction de l'âge pour le deuxième pilier ; carrière complète à partir de l'âge de 20 ans ; versement d'une rente fixe en termes nominaux à l'âge de 65 ans ; inflation : 2 %, hausse de la productivité : 1.25 %, rendement réel : 3 %, taux d'actualisation réel : 3 % ; les personnes concernées vivent à Zurich.

Source : Calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040186>

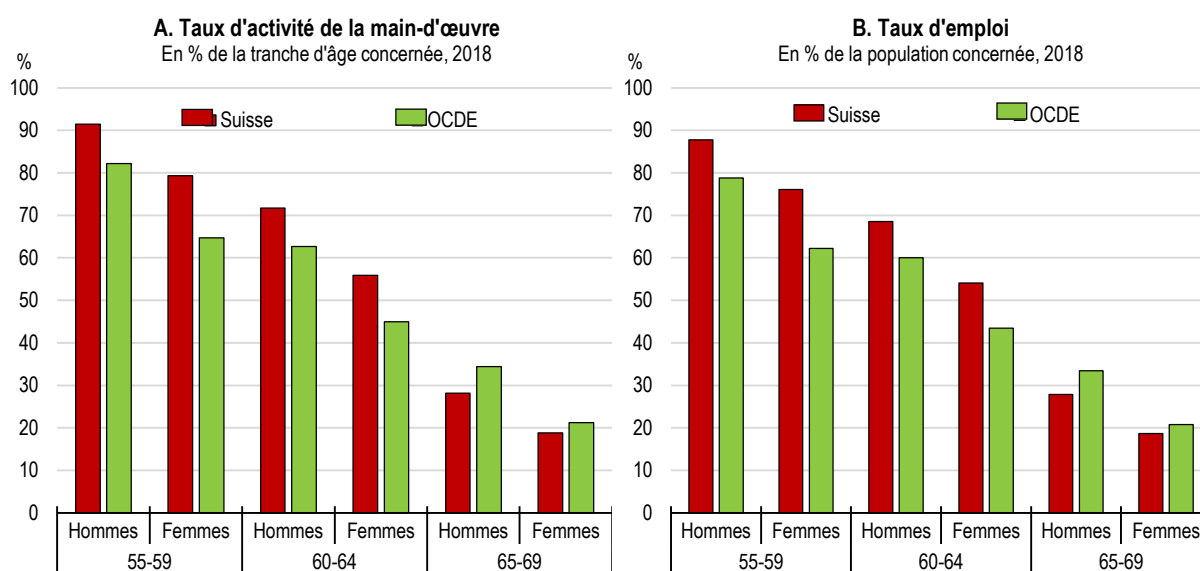
Allonger la durée de la vie active

Le phénomène du vieillissement en bonne santé a rendu caducs les âges de départ en retraite chronologiques, offrant ainsi la possibilité d'abandonner la norme des « trois âges de la vie » (études, vie active, retraite) pour poursuivre des objectifs professionnels différents (Gratton et Scott, 2016). Prolonger sa carrière permet aussi d'entretenir ses fonctions cognitives et de conserver une vie sociale active, et donc d'atténuer le risque de démence (Dufouil *et al.*, 2014). L'allongement de la durée de la vie active facilite aussi la gestion des coûts économiques du vieillissement en alimentant directement la croissance, en allégeant les pénuries de compétences dans certaines professions, en limitant les dépenses publiques liées aux retraites et en accroissant les recettes fiscales. Il faut donc impérativement supprimer les obstacles et les contre-incitations au maintien en activité pour faire reculer l'âge effectif de la retraite, y compris en déplaçant la charge fiscale qui pèse sur les revenus du travail.

Les taux d'emploi sont élevés jusqu'à l'âge de la retraite

Jusqu'à l'âge de 65 ans, les taux d'activité et d'emploi sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE, mais l'activité accuse une forte baisse au-delà, en chutant sous la moyenne de l'OCDE (Graphique 2.17). Ces 20 dernières années, l'âge effectif de la retraite estimé a reculé dans les autres pays de trois ans environ, mais il est resté inchangé à 66 ans pour les Suisses (Graphique 2.18). L'âge de la retraite des Suissesses a augmenté de deux ans, mais moins que dans d'autres pays. Cela tient en partie au fait que les âges effectifs de la retraite étaient déjà élevés. Néanmoins, l'espérance de vie en Suisse est proche des chiffres les plus hauts dans l'OCDE. Cette constance relative tient pour une part à un taux de remplacement relativement important (Bütler, 2009 ; Leisibach *et al.*, 2018). D'un point de vue prospectif, l'incertitude liée aux rendements futurs, le recul potentiel des prestations de retraite futures analysée ci-dessus et les préoccupations quant au financement d'une retraite plus longue pourraient inciter certains travailleurs à retarder leur départ en retraite.

Graphique 2.17. Le taux d'activité est élevé jusqu'à 65 ans



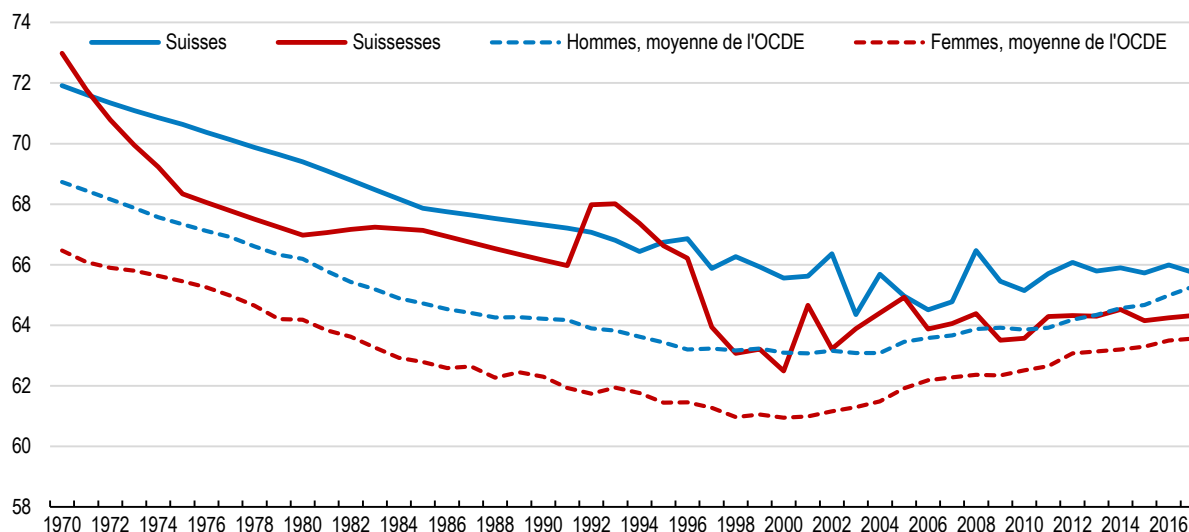
Source : OCDE, *Statistiques de la population active* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040205>

Environ 38 % de l'ensemble des travailleurs prennent leur retraite au moins un an avant l'âge légal (Graphique 2.19, partie A). C'est plus particulièrement le cas pour les hommes (40 % des travailleurs masculins), les salariés (43 % de l'ensemble des salariés) et le secteur de la finance et des assurances (65 % des travailleurs du secteur). Ce phénomène s'est estompé ces dix dernières années, mais il reste significatif. En 2018, 43 % des Suisses ne faisant pas partie de la population active et âgés de 55 à 64 étaient retraités, ce qui représentait près de 14 % de la population concernée (SECO, 2019). Cette situation s'explique en grande partie par les dispositifs du système de retraite (partie B). Les trois quarts des personnes en retraite anticipée touchent une retraite du deuxième pilier, avant même la date de leur retraite officielle. Le taux de retraite anticipée a augmenté de 16 points de pourcentage depuis le début des années 2000, en particulier pour les travailleurs les plus instruits, car ils bénéficient d'un taux de remplacement élevé (Dorn et Sousa-Pouza, 2005). Le taux de conversion des retraites atteignant à l'heure actuelle un niveau significatif (voir précédemment), les taux de remplacement sont suffisants pour partir prématurément à la retraite. Le recul attendu du taux de conversion incite aussi à percevoir plus tôt les prestations du deuxième pilier.

Graphique 2.18. L'âge effectif de la retraite s'est stabilisé en Suisse

Sur la base de l'âge de sortie du marché du travail

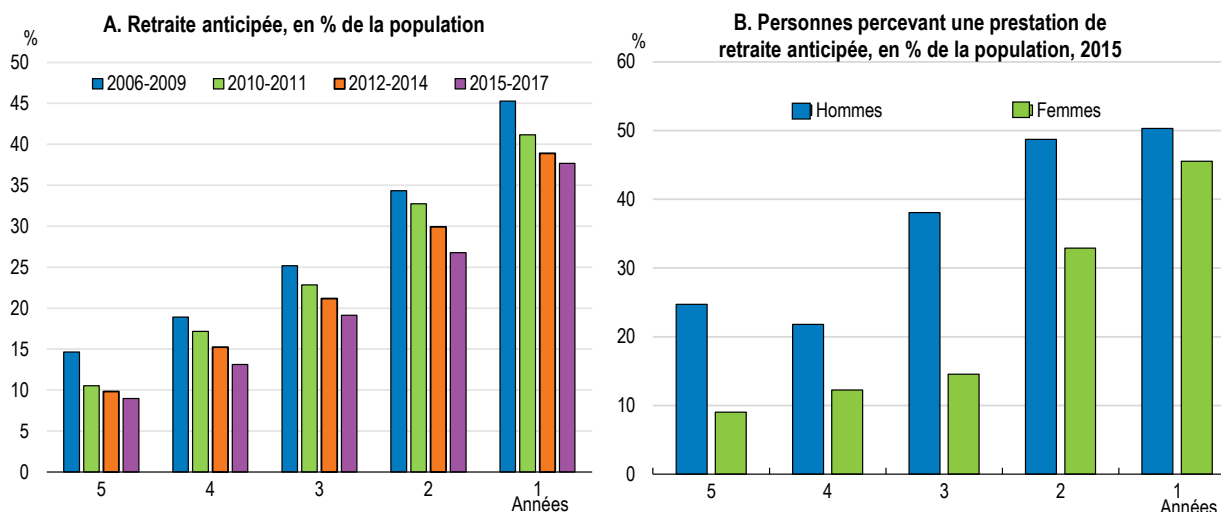


Note : L'âge moyen de sortie du marché du travail est considéré comme un indicateur de l'âge effectif moyen du départ en retraite. Il correspond à la moyenne pondérée des départs (nets) du marché du travail à des âges différents sur une période de cinq ans pour les travailleurs initialement âgés de 40 ans et plus. Il y a une extrapolation des données pour certains pays. Ces estimations peuvent différer des estimations nationales. Source : Calculs de l'OCDE réalisés à partir des enquêtes nationales sur la main-d'œuvre, de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne et, pour les années précédentes dans certains pays, des recensements nationaux.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040224>

Graphique 2.19. Les départs en retraite anticipée diminuent, mais restent fréquents

En nombre d'années précédant l'âge légal de départ à la retraite



Note : Seuls les individus ayant travaillé jusqu'à l'âge de 50 ans sont inclus dans les statistiques. La partie A utilise les données sur la main-d'œuvre. Dans la partie B sont prises en compte les personnes qui perçoivent une prestation au titre d'au moins un des trois piliers. Source : Office fédéral de la statistique.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040243>

Faciliter les départs en retraite anticipée semble inéquitable d'un point de vue social et accroît l'exposition au risque de longévité. Les accords de branche (comme dans le secteur de la construction) et les prestations d'invalidité visent à lutter contre les inégalités de santé de manière plus ciblée. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et la Finlande ont durci les règles, si bien que l'âge de la retraite anticipée a davantage reculé que l'âge normal de la retraite (OCDE, 2017e). L'âge minimum à partir duquel il est possible de partir en retraite au titre du deuxième pilier (soit 58 ans à l'heure qu'il est) pourrait être revu à la hausse pour être aligné sur celui du premier pilier (62 ans pour les femmes, 63 pour les hommes).

Le système de retraite n'incite pas les individus à rester en activité au-delà de 65 ans. Dans le deuxième pilier, la loi statue que les cotisations ne sont pas obligatoires après 65 ans. Seules certaines caisses de pension offrent la possibilité de reporter la perception des prestations de retraite, et un tel report n'est pas autorisé après 70 ans. Accroître les possibilités de continuer de cotiser serait bénéfique à ceux qui souhaitent majorer leurs droits à retraite. Dans le premier pilier, après 65 ans, les travailleurs continuent de verser des cotisations sur la partie de leur salaire qui dépasse 1 400 CHF par mois (soit un cinquième du salaire moyen), ce qui réduit les incitations à travailler pour la plupart des salariés. De plus, une personne rémunérée au salaire moyen qui reporte son départ en retraite de trois ans cotise actuellement à hauteur de 400 CHF par mois pendant ces années pour gagner quelque 400 CHF par mois ultérieurement (soit environ 400 USD par mois). Dans le cadre de la réforme des retraites proposée (analysée précédemment), il est envisagé de diminuer sensiblement ces revenus supplémentaires. Cette même réforme prévoit cependant également d'offrir aux individus la possibilité de compenser toute interruption dans l'acquisition des droits à la retraite en continuant à cotiser après 65 ans, ce qui renforcerait les incitations à rester en activité.

Les travailleurs seniors représentent généralement un coût plus élevé pour les employeurs. En Suisse, le montant des salaires est étroitement lié à l'ancienneté et peut être supérieur à la productivité (OCDE, 2014b). Ainsi, pour le même métier et le même secteur, un travailleur de 65 ans ayant 20 ans d'ancienneté dans une entreprise touche en moyenne jusqu'à 15 % de plus qu'une personne ayant un an d'ancienneté (d'après le calculateur national des salaires mis en place par le gouvernement). Le secteur public pourrait donner l'exemple. En 2007, la Finlande a finalisé un nouveau système de rémunération des fonctionnaires au moyen d'une convention collective qui renforce les liens entre le salaire, et les exigences professionnelles et les performances individuelles (OCDE, 2018d). La conférence nationale annuelle sur les travailleurs âgés, qui réunit les partenaires sociaux et autres parties prenantes, pourrait examiner les moyens permettant d'introduire une plus grande souplesse dans le système et d'accroître l'employabilité de ces travailleurs, notamment en supprimant les salaires liés à l'ancienneté. Cela resserrerait le lien entre l'évolution des salaires et celle de la productivité. Procurer davantage de formations aux seniors pourrait faciliter ce changement en les aidant à maintenir leur productivité.

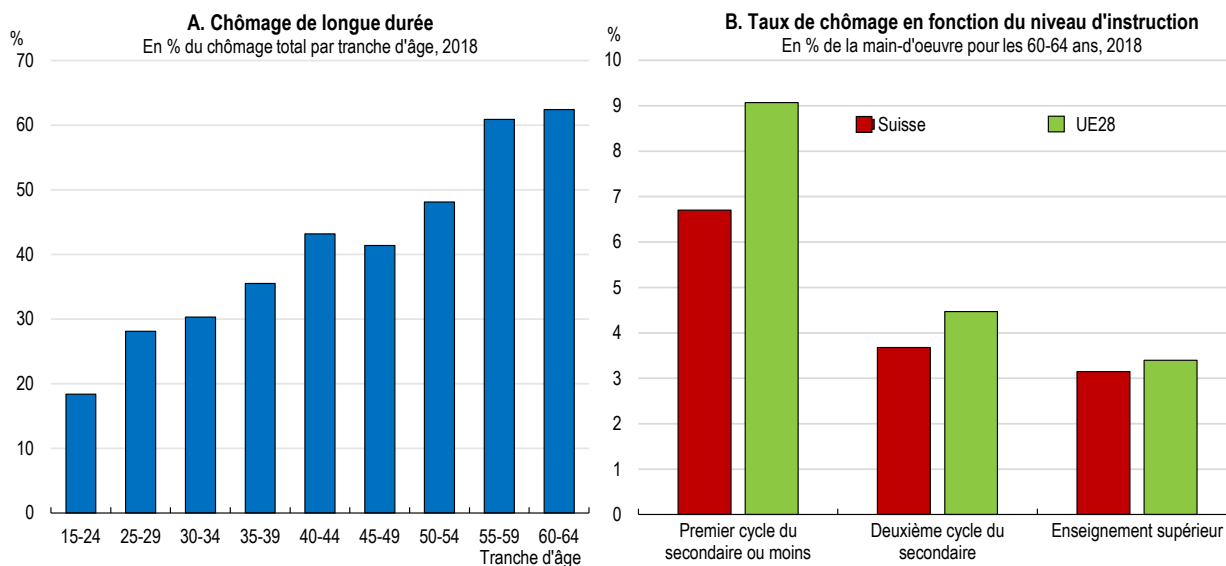
De plus, les cotisations minimales au titre du deuxième pilier augmentent avec l'âge, et les employeurs en acquittent au moins la moitié. Les coûts salariaux peuvent s'alourdir considérablement à certains seuils (35, 45 et 55 ans) ; pour un salaire moyen, le taux de cotisation est multiplié par 2.5 entre 34 et 55 ans. La structure actuelle profite aux jeunes travailleurs qui peuvent être moins libres d'investir dans leur retraite future. La Suisse est toutefois le seul pays de l'OCDE à être doté d'un tel système obligatoire. Fixer un taux uniforme pour les cotisations patronales de sorte que seules les cotisations salariales s'accroissent au fil des ans réduirait cette contre-incitation à recruter des travailleurs âgés tout en maintenant un taux progressif. Si le taux global des cotisations obligatoires reste bas, l'introduction d'un taux uniforme ne devrait pas avoir de répercussions sur l'emploi des plus jeunes. Une autre solution proposée par les partenaires sociaux envisage une structure aplatie composée uniquement de deux taux de cotisation (les cotisations étant versées pour moitié par les employeurs) (Encadré 2.4).

Un licenciement peut avoir des conséquences lourdes à un âge avancé. Bien que moins important qu'ailleurs en Europe, le taux de chômage est plus élevé pour les seniors moins instruits et les demandeurs d'emploi âgés sont aussi plus souvent confrontés au chômage de longue durée (Graphique 2.20). Pour ces derniers, le taux pour les 55-59 ans est même supérieur à la moyenne de l'UE. La proportion de

chômeurs qui arrivent en fin de droits sans avoir retrouvé un travail croît aussi avec l'âge : si elle ressort à 23 % en moyenne, elle atteint 27 % et 31 % pour les 45-54 ans et les 55-64 ans, respectivement (SECO, 2019). Les offices régionaux de placement en Suisse expliquent que pour les personnes âgées de 50 ans et plus, les principales difficultés de retour à l'emploi sont : les préférences des employeurs ; le manque de confiance et de compétences des salariés en matière d'amélioration de leurs candidatures et de leur CV ; une spécialisation pointue ; l'absence de formation tout au long de la vie ; les salaires de réserve ; leur état de santé et leurs faibles compétences informatiques (Egger, Dreher & Partner AG, 2019). Le recours des 55-64 ans à l'aide sociale est passé à 2.9 % en 2017, contre 2.2 % en 2011, mais il reste moins important que pour l'ensemble de la population (3.3 % en 2017).

En mai 2019, le gouvernement a lancé un train de réformes prévoyant des dépenses supplémentaires pour les politiques d'activation en faveur des travailleurs âgés (Tableau 2.4). Néanmoins, les dépenses moyennes consacrées aux programmes d'activation pour chaque chômeur resteront nettement inférieures à celles des principaux pays de l'OCDE (voir ci-dessous). En Suisse, l'investissement dans les programmes du marché du travail ciblant les chômeurs diffère en fonction de l'âge et du canton, ce qui ouvre des perspectives de promotion des meilleures pratiques. La durée moyenne de ces programmes varie de 31 à 67 jours pour les plus de 50 ans, et de 30 à 115 jours pour les moins de 50 ans (Egger, Dreher & Partner AG, 2019). Compte tenu du profil des chômeurs, il faudrait également intervenir plus tôt, à l'âge de 50 ou de 55 ans. Ainsi, au Danemark, les chômeurs de plus de 50 ans peuvent bénéficier d'un programme d'activation dans les trois mois suivant la perte d'emploi, contre six mois en temps normal (OCDE, 2018e).

Graphique 2.20. Les demandeurs d'emploi âgés ont plus de mal à trouver un emploi, en particulier les moins diplômés



Note : Dans la partie A, le chômage de longue durée correspond aux personnes qui sont sans emploi depuis un an au moins.

Source : Eurostat, *Statistiques sur les forces de travail*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934021547>

Tableau 2.4. Nouvelles mesures destinées à valoriser la main-d'œuvre locale

Mesure	Groupe cible	Coût annuel (CHF)
Renforcer le préapprentissage d'intégration (actuellement ouvert aux réfugiés) et l'étendre aux immigrés sans diplôme du secondaire	Réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire, immigrés adolescents et jeunes adultes sans diplôme du secondaire	15 millions / 13 000 par personne
Programme pilote prévoyant le versement d'allocations d'initiation au travail aux employeurs qui recrutent des réfugiés ou des personnes admises à titre provisoire	Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire dont le placement reste difficile	3.8 millions / 12 000 par personne
Analyse de la situation et orientation de carrière gratuites pour les travailleurs âgés de 40 ans et plus dans le cadre d'un projet pilote en 2020-21, qui sera étendu à l'ensemble des cantons sur la période 2021-24	Travailleurs âgés de 40 ans et plus	6.6 millions pour le pilote 7.6 millions ensuite
Reconnaissance cohérente des compétences existantes et des acquis dans le cadre de programmes de certification professionnelle afin de permettre aux adultes d'obtenir une qualification professionnelle de façon plus efficiente	Adultes à partir de 25 ans	0.6 million
Financement supplémentaire accordé aux cantons pour permettre aux offices régionaux de placement de mieux aider les demandeurs d'emploi difficiles à placer	Demandeurs d'emploi difficiles à placer, en particulier les seniors qui ne touchent pas d'allocations chômage	62.5 millions
Accès à la formation pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de 60 ans en fin de droits	Demandeurs d'emploi âgés de plus de 60 ans n'ayant pas retrouvé de travail une fois arrivés en fin de droits (environ 2 600 personnes)	21 millions
Prestation « transitoire » destinée aux chômeurs de 60 ans ou plus, à condition notamment que leur fortune soit inférieure à 100 000 CHF pour une personne seule et à 200 000 CHF pour un couple (résidence principale non prise en compte)	Personnes sans emploi en fin de droits de 60 ans ou plus	40 millions en 2022 / 230 millions en 2025

Note : Les montants indiqués ont été établis par la Confédération suisse aux prix de 2019.

Source : Confédération suisse (2019), *Fiche d'information : mesures pour renforcer l'encouragement du potentiel de la main-d'œuvre en Suisse ; Prestation transitoire pour chômeurs âgés : ouverture de la procédure de consultation.*

L'aide sociale ne doit pas constituer une passerelle vers la retraite anticipée. Le train de réformes de 2019 créera un nouveau régime de prestations destinées aux demandeurs d'emploi de plus de 60 ans, moyennant certaines conditions, relatives au patrimoine, notamment. Ce régime sera coûteux et réduira probablement les incitations à suivre une formation et à chercher un travail avant 60 ans ; il devrait être revu. À défaut, les conditions devraient s'étendre à une obligation de participer à une formation ou à un travail d'intérêt général, ou de poursuivre la recherche d'emploi. La prolongation de la durée de versement des allocations de chômage aux plus âgés (soit six mois de plus à 55 ans et quatre ans avant l'âge légal de la retraite) n'est pas recommandée non plus, comme l'explique OCDE (2019e). Le Danemark a supprimé un régime similaire en 2011. La prolongation des allocations chômage et des prestations transitoires permettra à une personne âgée de 58 ans d'attendre la retraite officielle grâce aux aides publiques et réduira les incitations à suivre une formation à un âge inférieur. En Finlande, la possibilité de toucher les allocations chômage de 61 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite a entraîné une forte hausse du nombre de nouveaux chômeurs, puisque les employeurs ont tendance à licencier en priorité les travailleurs qui y ont droit et que ces travailleurs choisissent spontanément de recourir au « tunnel du chômage » (OCDE, 2018f).

Le régime d'invalidité sert aussi de passerelle vers la retraite. Les réformes passées ont permis de remettre sur le marché du travail des personnes en incapacité, parmi lesquelles les travailleurs âgés (OCDE, 2014b). Le nombre de bénéficiaires a diminué de 1.3% par an en moyenne de 2007 à 2017. Toutefois, un système parallèle d'allocations extraordinaires réservées aux ressortissants suisses qui remplissent presque les conditions pour avoir droit à l'allocation classique a augmenté de 3.2 % par an sur cette période. Les autorités devraient s'assurer que les critères d'ouverture des droits sont les mêmes pour tous.

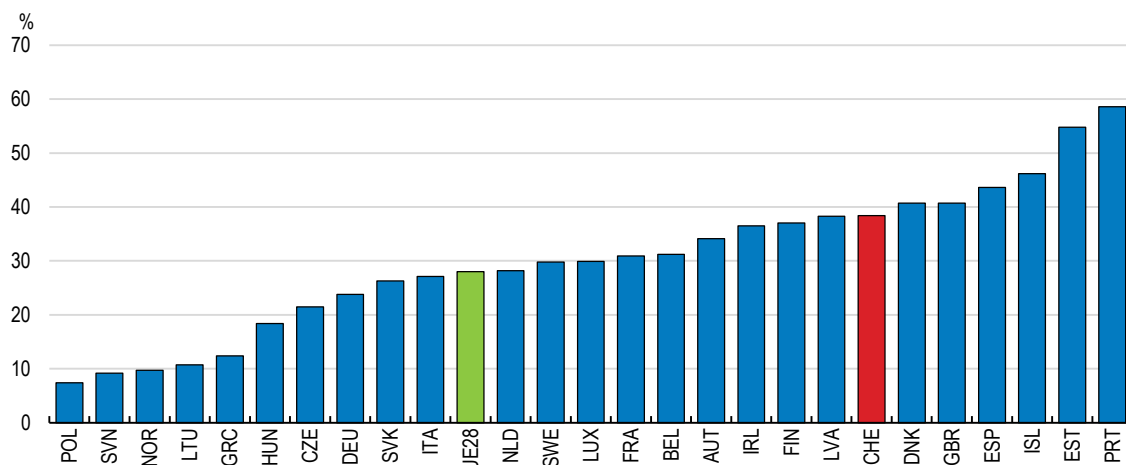
Dans le contexte de la numérisation, de nouveaux outils, tâches et emplois apparaîtront avec le temps, requérant de nouvelles palettes de compétences, et donc une requalification et une amélioration des compétences au fil de la carrière, ainsi que des systèmes de formation des adultes adaptés (OCDE, 2019c). Les progrès technologiques pouvant réduire la demande physique d'emplois et les rendre plus flexibles, les travailleurs plus âgés devraient en bénéficier. Les offices régionaux de placement en Suisse insistent aussi sur l'importance de la formation tout au long de la vie pour diminuer le risque de chômage pour les travailleurs âgés et pour aider les offices à faire correspondre leur offre de formations et les besoins des employeurs (Egger, Dreher & Partner AG, 2019). Cela étant, les adultes peu qualifiés bénéficient souvent de moindres perspectives d'emploi à un âge avancé, puisque leurs compétences risquent davantage d'être dépassées et qu'ils ont tendance à moins participer à la formation continue (OCDE, 2017b). Les données d'Eurostat montrent qu'en 2018, environ 44 % des travailleurs ayant bénéficié d'un enseignement supérieur ont suivi une formation, ce qui est nettement plus élevé que dans les autres pays d'Europe. Mais le taux d'activité des travailleurs sans diplôme de deuxième cycle du secondaire n'était que de 11 %, ce qui est plus bas que dans les pays nordiques et en Islande.

En 2018, la Suisse a lancé un Programme de promotion des compétences de base sur le lieu de travail, qui cible les travailleurs moins instruits et inclut notamment l'acquisition de compétences informatiques, a compté quelque 1 500 participants la première année. S'il est efficace, il devra être développé. Le train de réformes de mai 2019 prévoit une orientation professionnelle et une évaluation des compétences gratuites après 40 ans pour l'ensemble des adultes, ce qui devrait contribuer à promouvoir l'accès à la formation pour les personnes qui en ont besoin. Des subventions et des chèques pourraient encourager les catégories ciblées à investir dans la formation (OCDE, 2017b). Une meilleure reconnaissance des compétences existantes grâce à la validation et à la certification permettrait d'abaisser les obstacles à la formation institutionnelle en Suisse (OCDE, 2014b). En 2019, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il procurerait aux cantons des lignes directrices et 3.2 millions CHF pour promouvoir la certification professionnelle, ce qui devrait améliorer la reconnaissance des compétences et favoriser la formation institutionnelle. La réussite passera par un contrôle et par une mise en commun des expériences des cantons.

Le taux de départs forcés à la retraite est relativement élevé en Suisse (Graphique 2.21). De plus, 6 % des offres d'emploi sont assorties de limites d'âge (Buchs et Gnehm, 2018). Il arrive aussi que les candidatures soient triées en fonction de l'âge. Les employeurs peuvent avoir des préjugés sur le recrutement des seniors (OCDE, 2014b). Le maintien en poste des travailleurs âgés dépend de la mise en balance de l'expérience, des transferts de connaissances et de la pénurie de compétences, avec les inquiétudes liées à la baisse de la productivité et la faculté d'adaptation. Cette perception négative des employeurs peut conduire à l'introduction d'une clause sur la retraite obligatoire dans les contrats ou à des départs forcés à la retraite. Les fonctionnaires, par exemple, doivent obtenir une prolongation de leur contrat à l'âge légal de la retraite pour pouvoir continuer de travailler. Si la Constitution rejette toute forme de discrimination, aucune loi n'empêche la discrimination en fonction de l'âge. Celle-ci devrait être proscrite, comme c'est le cas dans tous les autres pays de l'OCDE (OCDE, 2018g). Pour être efficace, cette interdiction devrait être complétée par des mesures de mise en œuvre et des campagnes destinées à changer les normes sociales (OCDE, 2014b). En Suède, le Médiateur pour l'égalité est chargé de veiller au respect de la Loi sur la discrimination. Aux Pays-Bas, les offres d'emploi sont passées au crible.

Graphique 2.21. Le taux de départs forcés à la retraite est relativement élevé

Proportion de retraités âgés de 50 à 69 ans qui auraient préféré rester en activité, 2012



Source : Eurostat.

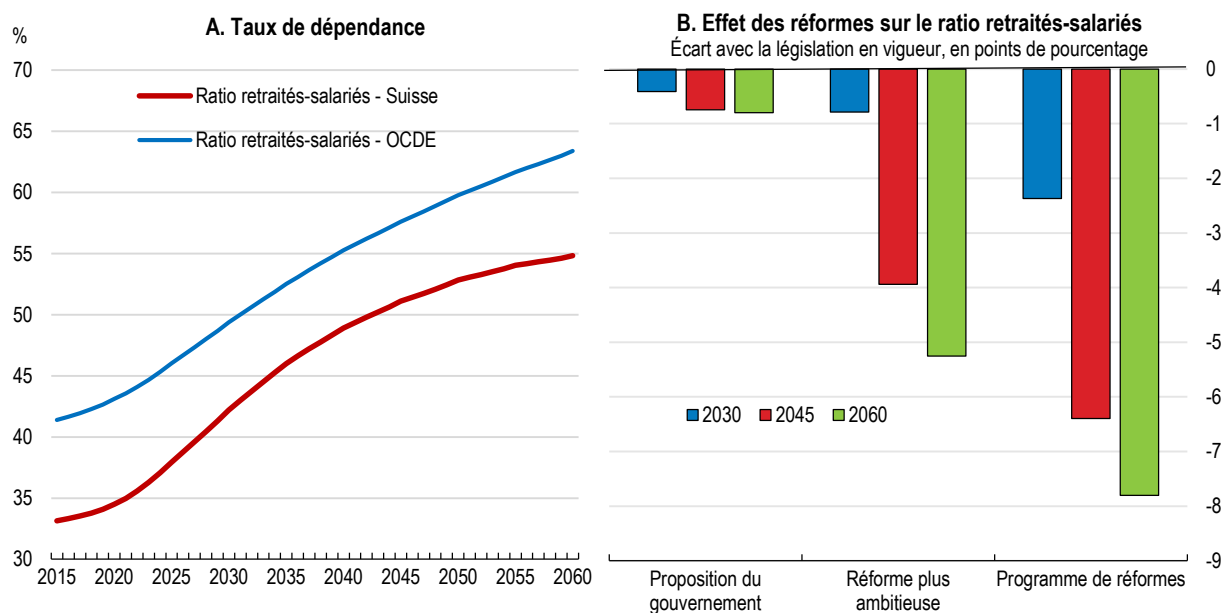
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040262>

Des pénuries sont déjà apparues pour certaines professions et elles vont s'aggraver à mesure que les effets du vieillissement se feront sentir et que l'immigration ralentira, à moins que des évolutions de la culture et des pratiques sur le lieu de travail encouragent les travailleurs âgés à rester plus longtemps en activité. En 2019, les autorités ont organisé la cinquième conférence annuelle sur les travailleurs âgés. Celle-ci a permis de faire mieux connaître les risques de pénurie, mais des campagnes plus directes pourraient contraindre les entreprises à faire face au vieillissement de la main-d'œuvre et à mieux s'y préparer. De nouvelles formes de travail pourraient faciliter la mise en concordance des préférences et des compétences des seniors. L'exercice d'un travail moins physique ou d'une activité, de conseil, par exemple, à temps partiel pourrait faciliter les départs en retraite progressifs. L'adoption des nouvelles technologies pourrait favoriser le télétravail (en 2018, seuls 10 % des salariés étaient en télétravail en Suisse, contre plus de 30 % dans les pays nordiques) et réduire le travail physique. Les programmes de prévention en matière de santé et de sécurité améliorent aussi l'employabilité. La Suisse pourrait profiter de sa conférence annuelle pour établir un cadre similaire à la *Strategy55+* espagnole. Cette stratégie, élaborée en 2011 après consultation des partenaires sociaux, propose des mesures préventives soutenues par la formation, l'information, des travaux de recherche et une évaluation des risques professionnels (OCDE, 2018h).

La Suisse a la possibilité de faciliter la transition vers la retraite via une flexibilité accrue sur le lieu de travail. Réduire le temps de travail pourrait permettre à certains de rester en activité, s'ils le souhaitent : en 2012, 9 % des seniors ont diminué leur temps de travail avant leur retraite, contre 17 % aux Pays-Bas (selon les données d'Eurostat). Certains Suisses partis en retraite anticipée continuent de travailler : ils perçoivent habituellement une retraite à taux plein au titre du deuxième pilier et continuent de cotiser au premier. Selon une enquête précédente, 30 % d'entre eux sont dans ce cas, ce qui souligne l'importance de la retraite progressive (Dorn et Sousa-Poza, 2005). Les travailleurs qui restent en activité au-delà de 65 ans réduisent généralement leur temps de travail, qui correspond en moyenne à 84 % de celui d'un poste à temps plein entre 55 et 64 ans, et chute à 45 % pour les 65-69 ans (SECO, 2019). La perception de prestations de retraite partielles en cas de maintien en activité au-delà de l'âge légal de la retraite ferait grimper le taux d'emploi après 65 ans : à l'heure qu'il est, cette possibilité est uniquement offerte par certaines caisses de pension, et pas par le premier pilier. En Autriche, par exemple, les retraités peuvent continuer de travailler et leurs retraites sont réévaluées chaque année (OCDE, 2017e). La proposition de réforme du premier pilier est la bienvenue à cet égard (Encadré 2.3).

Mettre en œuvre aujourd'hui tout un ensemble de réformes pourrait faire reculer l'âge effectif de la retraite et limiter les coûts économiques du vieillissement. Le ratio retraités-salariés progressera à un rythme rapide dans les prochaines décennies (Graphique 2.22, partie A). Selon les simulations de l'OCDE, la proposition du gouvernement de reporter l'âge de la retraite pour les femmes à 65 ans en 2026 aura un impact négligeable sur le ratio retraités-salariés (partie B). Une réforme plus ambitieuse visant à repousser l'âge de la retraite à 67 ans d'ici le début des années 2030 puis de la moitié de l'allongement de la durée de vie pourrait faire baisser le ratio de 5 points de pourcentage en 2060. Un programme de réformes prévoyant également une majoration des dépenses consacrées aux politiques actives et aux réformes du marché du travail afin de reporter l'âge de la retraite de six mois pourrait faire grimper le taux d'emploi des travailleurs âgés de 8 points de pourcentage environ d'ici 2060 (pour le porter à 57 %, ce qui serait encore inférieur à celui de pays comme l'Islande ou le Japon dans les scénarios à long terme de l'OCDE). Il doperait aussi le PIB de 10 % en 2060, compensant ainsi les effets directs du vieillissement de la population (Graphique 2.2, partie A).

Graphique 2.22. Des réformes pourraient atténuer les effets économiques de la progression du taux de dépendance



Note : Le taux de dépendance correspond au rapport entre la population ayant dépassé l'âge légal de la retraite et celle âgée de 20 ans jusqu'à l'âge de la retraite. La partie A décrit la situation découlant de la législation en vigueur. Dans la partie B, la « proposition du gouvernement » fixe l'âge de la retraite à 65 ans pour les deux sexes d'ici 2026. La « réforme plus ambitieuse » recule en outre l'âge de la retraite de trois mois par an pour le porter à 66 ans en 2030 et à 67 ans en 2034, puis de la moitié du gain d'espérance de vie attendu (soit d'un mois tous les deux ans, pour atteindre 68 ans en 2058). Le « programme de réformes » prévoit en outre une majoration de deux tiers des dépenses consacrées aux politiques actives du marché du travail (pour les porter au niveau de la moyenne enregistrée au Danemark, en Hongrie, en Suède, en Allemagne et au Luxembourg) et un relèvement de l'âge effectif de la retraite pour prendre en compte l'interdiction de la discrimination en fonction de l'âge et la suppression du prolongement de la durée de versement des allocations chômage aux seniors.

Source : Office fédéral de la statistique ; simulations fondées sur le *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

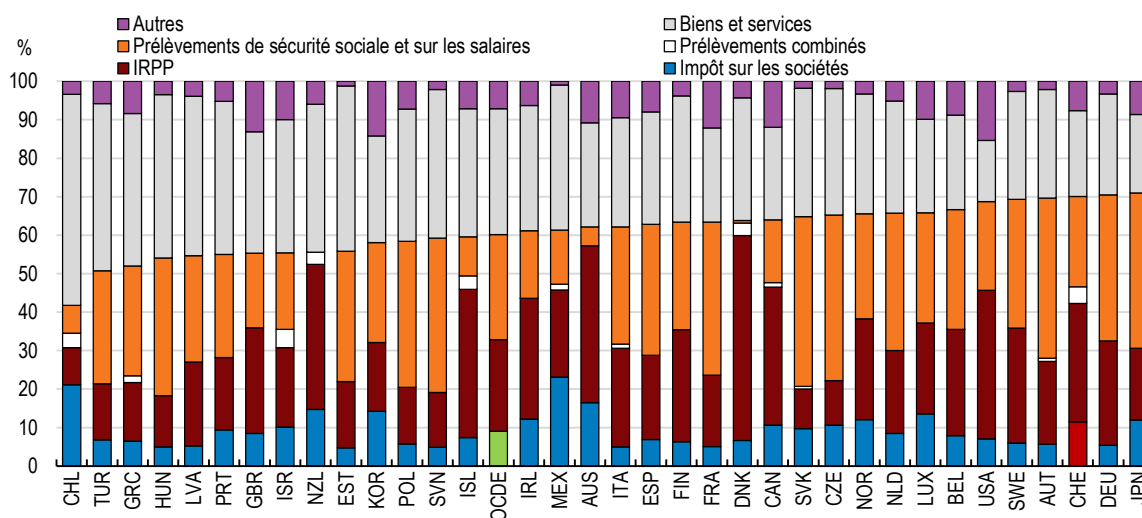
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040281>

Les recettes viennent principalement de la fiscalité du travail à tous les niveaux de l'administration

La Suisse est davantage tributaire de la fiscalité directe, en particulier de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), que la plupart des pays de l'OCDE (Graphique 2.23). Mais l'imposition des

revenus du travail agit comme une contre-incitation au travail (Akgun, Cournède et Fournier, 2017 ; Arnold *et al.*, 2011). Les cantons et les communes, qui supporteront l'essentiel des pressions sur les dépenses liées au vieillissement (Brändle, Colombier et Philipona, 2016), dépendent de l'IRPP pour 60 % et 66 % de leurs recettes fiscales, respectivement. Le vieillissement peut aussi exercer des pressions sur les recettes, imposant ainsi un relèvement des taux d'imposition. Les publications économiques traitant des effets du vieillissement sur les recettes sont relativement limitées et les résultats dépendent fortement des hypothèses de modélisation (Woodland, 2016). Le vieillissement pèsera probablement sur les recettes fiscales tirées des revenus du travail. Toutefois, les effets du vieillissement sur les recettes provenant de l'imposition des revenus du capital et de la consommation sont difficiles à prévoir (Nerlich et Schroth, 2018). En Suisse, les dépenses de consommation des ménages âgés sont généralement plus élevées, ce qui peut doper les recettes tirées des taxes sur la consommation.

Graphique 2.23. La fiscalité directe a un poids prédominant dans la structure fiscale



Note : Les pays sont classés en fonction de la part de la fiscalité directe, cotisations sociales comprises. Les données concernent 2017.
Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040300>

Les précédentes Études de l'OCDE ont recommandé de réduire les distorsions du système fiscal suisse en déplaçant la base d'imposition de la fiscalité du travail vers une taxation plus indirecte, et en améliorant le dispositif des impôts sur les personnes physiques (OCDE, 2012). De telles réformes permettraient de mieux préparer les finances publiques aux difficultés à venir, et de doper la croissance. Les simulations calibrées pour la Suisse le montrent clairement : financer l'augmentation anticipée des dépenses de retraite par la fiscalité du travail pourrait entamer le PIB par habitant de 20 % à long terme, alors que relever la TVA et l'âge de la retraite réduirait cet impact de moitié (Encadré 2.6). Compte tenu des difficultés liées à la modification de la fiscalité en Suisse, ainsi que de la possibilité (ou la nécessité pour certaines taxes) d'un référendum, et des incertitudes considérables entourant les recettes futures, des prévisions et analyses relatives aux recettes devraient figurer dans les rapports réguliers du gouvernement sur la viabilité des finances publiques à long terme pour mieux informer sur la nécessité d'une réforme. Une telle réforme impliquerait aussi de modifier les formules de péréquation budgétaire utilisées pour répartir les recettes entre et dans les différents niveaux de l'administration.

Encadré 2.6. Simulation des avantages pouvant découler de réformes globales

Keuschnigg (2018) a effectué des simulations en utilisant un modèle à générations imbriquées calibré pour la Suisse. Il a étudié les effets du vieillissement sur les retraites, les prélèvements et les cotisations sociales, et fait ressortir le contraste existant entre les conséquences économiques d'un « scénario passif », prévoyant un alourdissement de la fiscalité du travail, et des réformes plus globales (Tableau 2.5). Une réforme visant à relever le taux de TVA de 4 points de pourcentage et l'âge de la retraite de 3 ans pourrait atténuer le caractère impératif d'un alourdissement de la fiscalité du travail, et réduire ainsi de moitié la baisse du PIB par habitant. Des réformes plus étendues destinées à faire progresser le taux d'emploi pourraient rendre inutile une augmentation de la fiscalité du travail.

Tableau 2.5. Simulation des effets de différentes réformes de la fiscalité et de la politique de retraite

Évolution à long terme par rapport à une situation initiale stable

	Scénario passif (1)	Financement par la TVA et recul de l'âge de la retraite (2)	Financement par la TVA, recul de l'âge de la retraite et réforme des retraites (3)	Toutes réformes confondues, contrôle plus strict des chômeurs et formation (4)
Fiscalité du travail (pts de %)	7.1	1.9	0.5	0.1
Impôt implicite prélevé à la source (employeurs et salariés) (pts de %)	5.9	0.9	-1.5	-1.8
Impôt effectif sur les heures travaillées (pts de %)	9.7	2.0	-1.0	-1.2
TVA (pts de %)	0.0	4.0	4.0	4.0
Heures travaillées (%)	-1.6	-1.2	-0.8	-0.8
PIB par habitant (%)	-19.9	-9.9	-7.5	-5.7

Note : La colonne 2 inclut un recul de l'âge de la retraite de 3 ans. La colonne 3 prévoit en outre une réforme des retraites, ayant pour effet de supprimer le plafond du premier pilier et d'interrompre l'accumulation des droits à retraite pendant les périodes de chômage. La colonne 4 prévoit aussi un contrôle plus strict des chômeurs et des investissements publics en faveur de la formation.

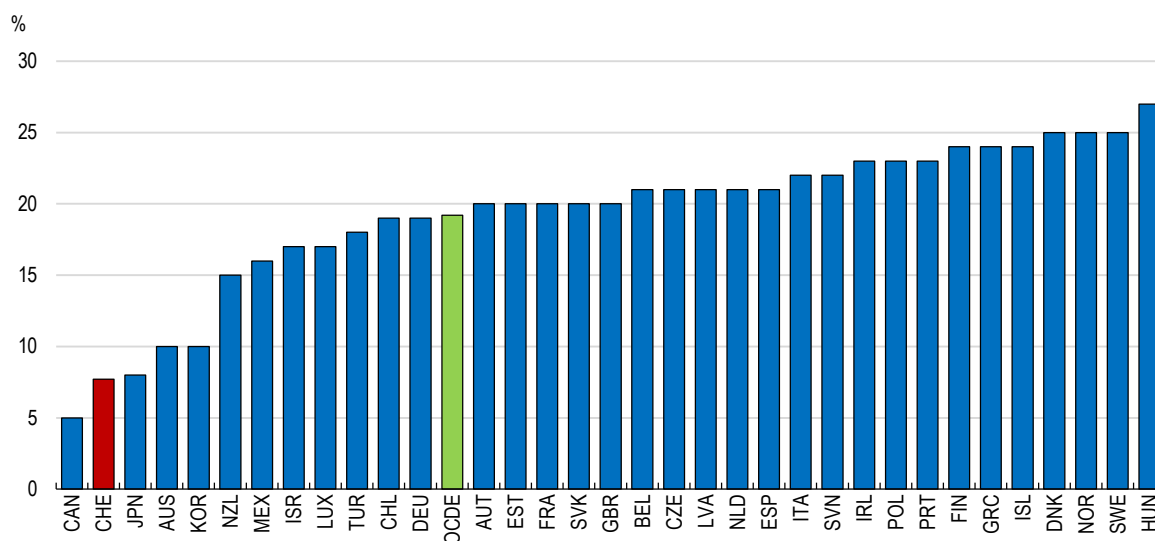
Source : C. Keuschnigg (2018), « Aging, Taxes and Pensions in Switzerland », dans R. Holzmann et J. Piggott (éditeurs), *The Taxation of Pensions*, MIT Press, Cambridge.

Il existe d'énormes possibilités en termes d'augmentation de la TVA. En Suisse, le taux normal de la TVA, soit 7.7 %, est actuellement l'un des deux plus faibles de l'OCDE et bien en deçà de la moyenne de l'OCDE, qui s'établit à 20 % (Graphique 2.24). Le gouvernement s'interroge sur un relèvement de ce taux depuis de nombreuses années, et il propose de l'augmenter de 0.7 point de pourcentage dans le cadre de la réforme des retraites prévue. Toutefois, il est apparu qu'il était difficile de le modifier, notamment parce qu'il est inscrit dans la Constitution et que tout changement doit être approuvé par référendum. En 2018, le taux de TVA a reculé, une augmentation antérieure étant parvenue à échéance. La TVA représente une base d'imposition efficiente, puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les incitations à l'épargne, qu'elle crée moins de contre-incitations au travail que la fiscalité sur le revenu du travail et que les exportations sont soumises à un taux nul (la TVA n'est pas due, mais celle versée sur les intrants peut être récupérée). Selon une comparaison internationale, le taux actuel est vraisemblablement inférieur de plus de 10 points de pourcentage au niveau auquel des taux élevés auraient pour effet de réduire les recettes de la TVA (Akgun, Bartolini et Cournède, 2017). Les pertes dues à l'évasion et à la fraude fiscales

semblent minimales : en 2016, les recettes collectées atteignaient presque 70 % des recettes potentielles (mesurées de manière approchée par la consommation et le taux normal), soit l'un des taux les plus élevés dans l'OCDE (OCDE, 2018i).

L'élargissement de l'assiette de la TVA conduirait à une augmentation des recettes, à une diminution des coûts d'administration et à une amélioration de l'efficacité. Des taux réduits (2.5 % et 3.7 %) et des exonérations s'appliquent à un certain nombre de biens et de services. L'exemple d'autres pays de l'OCDE montre que l'application de taux réduits à des biens comme les magazines et les services culturels bénéficie de façon disproportionnée aux ménages à haut revenu (OCDE/KIPF, 2014). Les exonérations de TVA sont également inefficaces et peuvent produire des effets imprévus : ainsi, les exonérations sur les pesticides et les engrais encouragent sans doute leur surconsommation. Une étude de 2007 a montré que le taux normal pourrait être inférieur de 1.1 point de pourcentage si l'assiette de la TVA était plus large (CDF, 2007). On pourrait dissiper les inquiétudes liées à l'effet redistributif d'une telle mesure en allégeant l'impôt sur le revenu des ménages modestes, en créant des crédits compensatoires de cotisations de sécurité sociale, ou en étoffant et en ciblant mieux le subventionnement des primes d'assurance-maladie obligatoire, ainsi que l'avait recommandé l'OCDE (2012).

Graphique 2.24. Le taux de TVA suisse est le deuxième taux le plus bas des pays de l'OCDE



Note : Les données concernent 2018.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques* (base de données).

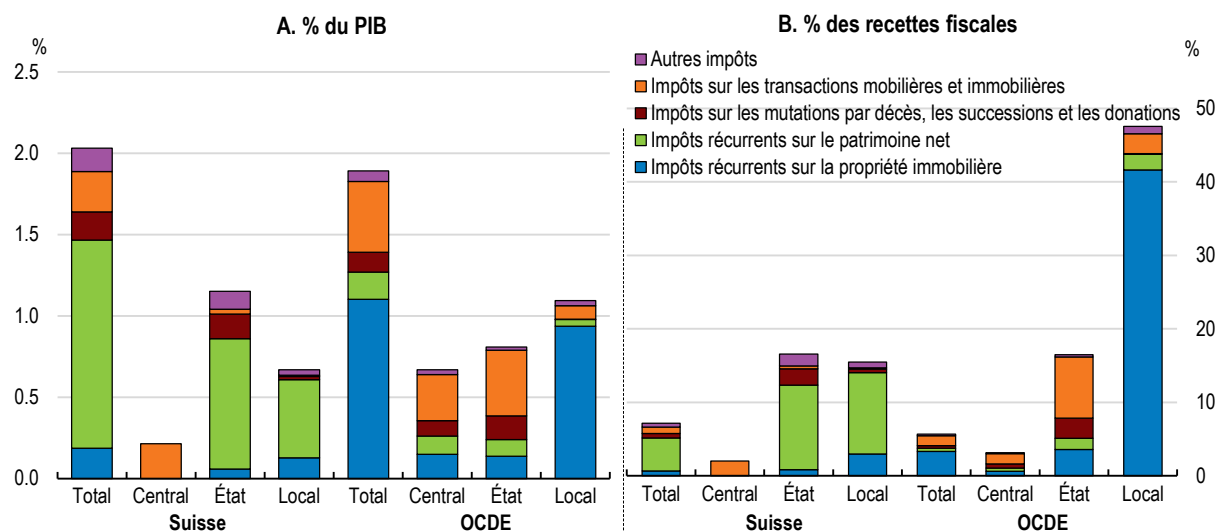
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040319>

Accroître les recettes provenant des impôts périodiques sur la propriété immobilière pourrait permettre un allègement de l'IRPP. Bien que les recettes des impôts immobiliers représentent environ 2 % du PIB, ce qui correspond quasiment à la moyenne de l'OCDE, leur composition diffère, les impôts périodiques sur le patrimoine occupant une plus grande place que les impôts périodiques sur la propriété immobilière (Graphique 2.25). Ces derniers sont particulièrement utilisés par les administrations locales dans d'autres pays. Si les impôts sur le patrimoine net peuvent contribuer à la réduction des inégalités, ils sont moins efficaces que l'association d'impôts à large assiette sur les revenus du capital et de l'impôt sur les successions et les donations (OCDE, 2018j). En particulier, l'impôt sur le patrimoine génère des contre-indications à accumuler des richesses et des incitations à pratiquer l'optimisation fiscale, et il peut faire baisser la production (Cournède, Fournier et Hoeller, 2018). L'exemple de la Suisse porte à croire que les ménages sont extrêmement sensibles à une augmentation même minime (0.1 %) du taux d'imposition,

mais qu'ils préféreraient adopter des stratégies d'évasion fiscale que de déménager dans une autre juridiction (Brülhart *et al.*, 2016).

Les impôts périodiques sur la propriété immobilière peuvent contribuer à alléger les pressions que fera peser le vieillissement sur les recettes des communes où l'évolution démographique sera plus rapide (Graphique 2.4). Ces impôts sont aussi difficilement évitables et la base d'imposition étant moins mobile que les revenus ou le capital, ils peuvent aussi limiter la concurrence fiscale. Les cantons devraient envisager de transférer la totalité de ces impôts sur la propriété aux communes. Bien que ces prélèvements puissent être impopulaires, ces réformes confèreraient davantage de souplesse aux autorités municipales pour résoudre leurs problèmes futurs en matière de dépenses. Il est possible de concevoir les hausses d'impôts sur la propriété immobilière de manière à en limiter les effets sur les ménages modestes, en particulier sur les personnes âgées, en mettant en place un mécanisme de paiement différé de l'impôt ou en recourant à des crédits spéciaux (Blöchlinger, 2015). Puisqu'il est établi que l'impôt sur les successions n'a pas d'effet de distorsion et qu'il améliore l'égalité, les cantons pourraient déplacer une partie de l'impôt sur le patrimoine vers cet impôt (Akgun, Cournède et Fournier, 2017).

Graphique 2.25. La structure des impôts immobiliers diffère considérablement de celle du pays de l'OCDE moyen



Note : Les données correspondent à l'année 2017 pour la Suisse et 2016 pour la moyenne de l'OCDE. La moyenne de l'OCDE n'est pas pondérée.

Source : OCDE, *Statistiques des recettes publiques* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040338>

Un recours accru à la fiscalité verte pourrait générer des recettes supplémentaires et des incitations à développer une économie plus respectueuse de l'environnement. À l'heure qu'il est, ces prélèvements s'appliquent en quasi-totalité sur la consommation d'énergie et les véhicules à moteur. Ils ont représenté l'équivalent de 1.6 % du PIB en 2016, contre quelque 2 % dans le pays de l'OCDE moyen. Ils pourraient contribuer à faire baisser le coût environnemental du transport, qui représente 40 % des émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie. Les automobiles neuves suisses sont celles dont les émissions de CO₂ sont les plus élevées de tous les pays de l'Association européenne de libre-échange. La taxe fédérale sur les achats de véhicules est uniforme à l'heure actuelle, à l'exception des véhicules électriques. Établir un lien entre le taux et le niveau des polluants (CO₂ et NO_x inclus) renforcerait les incitations par les prix. Israël applique actuellement une taxe automobile en fonction de cinq polluants (OCDE, 2016b). Neuf cantons fixent aujourd'hui leurs taxes automobiles annuelles en fonction des

émissions de CO₂. Un remaniement de la structure fédérale pourrait aider d'autres cantons à créer un lien entre ces taxes annuelles et des voitures plus propres. D'autres taxes et contributions locales pourraient doper plus encore les recettes des autorités infranationales.

La tarification routière prend différentes formes. Un péage routier peu onéreux a été mis en place pour les voies rapides et les autoroutes, et les cantons peuvent demander à instaurer un péage routier pour un usage précis, comme la construction d'infrastructures. La redevance sur trafic des poids lourds semble avoir contribué au transfert du trafic routier vers le rail, mais il est encore possible de l'augmenter (OCDE, 2017f). L'instauration d'une tarification de la congestion, comme dans d'autres villes telles Londres ou Milan, peut réduire la circulation et la pollution de l'air. La tarification de la mobilité a fait l'objet d'un programme pilote en 2011-15. Les autorités ont entrepris une analyse d'impact en prenant l'exemple du canton de Zoug. Étendre la couverture de la taxe de circulation kilométrique au-delà des poids lourds et introduire des péages de congestion permettrait d'établir une tarification plus efficace de l'utilisation des infrastructures routières (FIT, 2018 ; OCDE, 2017f). Cela pourrait aussi compenser le fait que la tarification des carburants reflète de moins en moins les externalités négatives des embouteillages et de l'utilisation des infrastructures routières à mesure que les véhicules électriques gagnent en popularité (van Dender, 2019). Diminuer les avantages fiscaux associés à une voiture de société réduirait les incitations pour les salariés à toucher une partie de leur salaire sous la forme d'un véhicule, et donc le manque à gagner pour l'État. L'Examen environnemental de la Suisse de 2017 a exposé les avantages que présentent pour l'environnement l'élargissement de la taxe sur les composés organiques volatils aux faibles émetteurs, la suppression des exonérations de la taxe sur le CO₂ et l'imposition de taxes plus élevées pour l'élimination des déchets (OCDE, 2017f).

Faire face au raffermissement de la demande de soins de santé et de longue durée

Le vieillissement de la population fera croître la demande de soins de santé et de longue durée. Les Suisses âgés sont en meilleure santé que leurs homologues de la plupart des autres pays de l'OCDE, grâce à des revenus supérieurs, à un mode de vie plus sain et à des soins de santé de qualité. L'espérance de vie à la naissance se classe en deuxième position au sein des pays de l'OCDE et les indicateurs de qualité sont supérieurs à la moyenne des pays de l'UE (OCDE/UE, 2018). Cela implique toutefois un coût plus élevé que dans des pays obtenant des résultats aussi bons (ou meilleurs) (Graphique 2.26, partie A). En outre, les dépenses de soins de santé ont progressé à hauteur de 1.4 % du PIB depuis 2009, alors qu'elles ont été maîtrisées dans les pays affichant des caractéristiques institutionnelles similaires – comme l'Allemagne ou les Pays-Bas – et aux États-Unis, seul pays de l'OCDE dont les dépenses sont plus importantes. Les ménages supportent l'essentiel de ces coûts : les dépenses restant à la charge du patient sont les plus élevées des pays de l'OCDE (partie B). Les ménages doivent également souscrire une assurance-maladie auprès de prestataires privés, finançant ainsi près de 40 % des dépenses (Encadré 2.7).

Encadré 2.7. Principales caractéristiques du système de santé suisse

Le système suisse de soins de santé est fortement décentralisé, les 26 cantons assumant d'importantes responsabilités en termes de prestations de services, de contrôle des prestataires et de maîtrise de l'accessibilité économique (Tableau 2.6). Certains cantons ont délégué des responsabilités comme les soins de longue durée aux communes. Le nombre d'acteurs du système rend la coordination particulièrement importante. La Conférence des directeurs et directrices cantonaux de la santé assure la coordination intercantonale. Le Dialogue « Politique nationale de la santé » permet d'assurer la coordination de la politique entre les cantons et la Confédération.

Tableau 2.6. Principales caractéristiques du système suisse de soins de santé et de longue durée

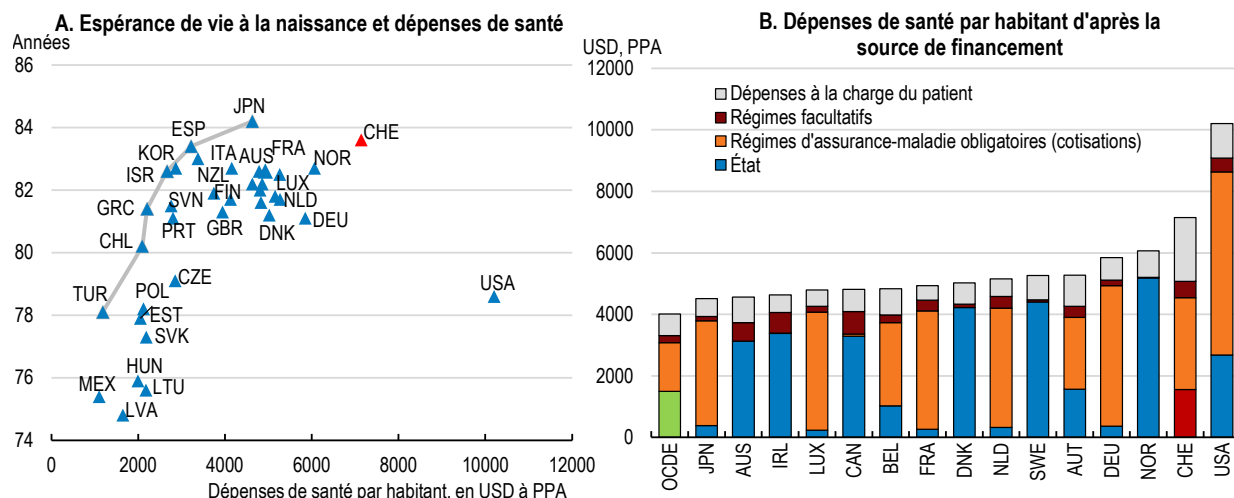
	Financement	Prestations de services et autres responsabilités
Confédération	Responsabilité légale du financement de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal) Subventionnement de l'assurance-maladie obligatoire des ménages à faibles revenus (avec les cantons) Versement d'une allocation de dépendance	Responsabilité légale de la qualité des soins de longue durée, des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, de la santé publique, de la recherche et de la formation Immigration des professionnels de santé
Cantons	Prise en charge d'une part importante du financement de l'hospitalisation Subventionnement de l'assurance-maladie obligatoire des ménages à faibles revenus Prise en charge des coûts résiduels des soins de longue durée liés à la santé Versement de prestations complémentaires à la pension de retraite Éventuellement, subventionnement de services d'assistance de longue durée	Exécution des services, parfois de façon directe (majorité des hôpitaux, construction et coûts de de gestion des soins de longue durée, p.ex.) Coordination des activités de prévention et de promotion de la santé Diffusion et mise en œuvre de la législation Formation des professionnels de santé Fixation des tarifs en cas de désaccord entre prestataires et assureurs
Communes	Variable d'un canton à l'autre	Dans certains cantons, gestion des établissements médicalisés ou sous-traitance de ces services
Assureurs / associations d'assureurs	Négociation des tarifs avec les prestataires (le cas échéant)	
Assurés	Participent généralement au financement des prestations couvertes dont ils bénéficient en payant un montant fixe, qualifié de « franchise », ainsi qu'une fraction des coûts dépassant cette franchise, la « quote-part ». Pour les soins de longue durée, la participation financière des patients est plafonnée à 20 % de la contribution des assureurs-maladie. Les coûts des soins de santé et de longue durée non couverts par l'assurance, notamment les frais de logement et d'entretien dans le cadre des soins de longue durée	Prestations de services d'assistance non professionnels pour les proches

La loi la plus importante est la Loi Fédérale sur L'Assurance-Maladie (LAMal). En 1996, elle a introduit une couverture maladie universelle *via* une assurance-maladie obligatoire, les primes d'assurance étant subventionnées pour les bénéficiaires de l'aide sociale, les enfants et certains ménages à faibles revenus, et a élargi le périmètre des prestations couvertes. Elle visait aussi à maîtriser des coûts en progression. Les assurés font leur choix parmi des assureurs-maladie concurrents, qui ne sont pas autorisés à réaliser des bénéfices sur leur activité d'assurance-maladie de base. Les primes d'assurance sont fixées selon une tarification uniforme et en fonction de l'âge (trois tranches), du sexe et du canton, moyennant une péréquation des risques entre les assureurs pour compenser les différences de profil de risque des assurés. Les assureurs peuvent réduire les primes en proposant des franchises plus élevées, dans une certaine limite. Les plans d'assurance maladie sous gestion, qui restreignent l'accès à un réseau donné de prestataires, se sont multipliés.

Source : I. Sturny (2017), *The Swiss Health Care System*, International Health System Profiles, The Commonwealth Fund ; S. Boes, S. Mantwill et T.K. Wicki (2018), *The Health Systems and Policy Monitor: Switzerland*, European Observatory on Health Systems and Policies ; OCDE/OMS (2011), *Examens de l'OCDE des systèmes de santé : Suisse 2011*.

La Stratégie Santé2020 du gouvernement, lancée en 2013, vise à relever les défis liés au vieillissement et à la hausse des coûts, et à recentrer le système sur la population. Toutefois, la multitude de parties prenantes, dont les 26 cantons, complique la réforme (Tableau 2.6). Les soins de longue durée sont encore plus complexes, car certains services ne relèvent pas du système de soins de santé et sont financés par les usagers. Le financement et les prestations de services seront soumis à des difficultés à mesure que la demande augmentera (Conseil fédéral, 2016).

Graphique 2.26. Le système de soins de santé suisse est d'une grande qualité, mais d'un coût élevé



Note : Les données concernent 2017. Dans la partie A, la courbe relie les pays dont l'espérance de vie est la plus élevée pour différents niveaux de dépenses. Dans la partie B, seuls les pays dont les dépenses sont supérieures à la moyenne (non pondérée) des pays de l'OCDE figurent dans le graphique.

Source : OCDE, *Statistiques sur la santé* (base de données).

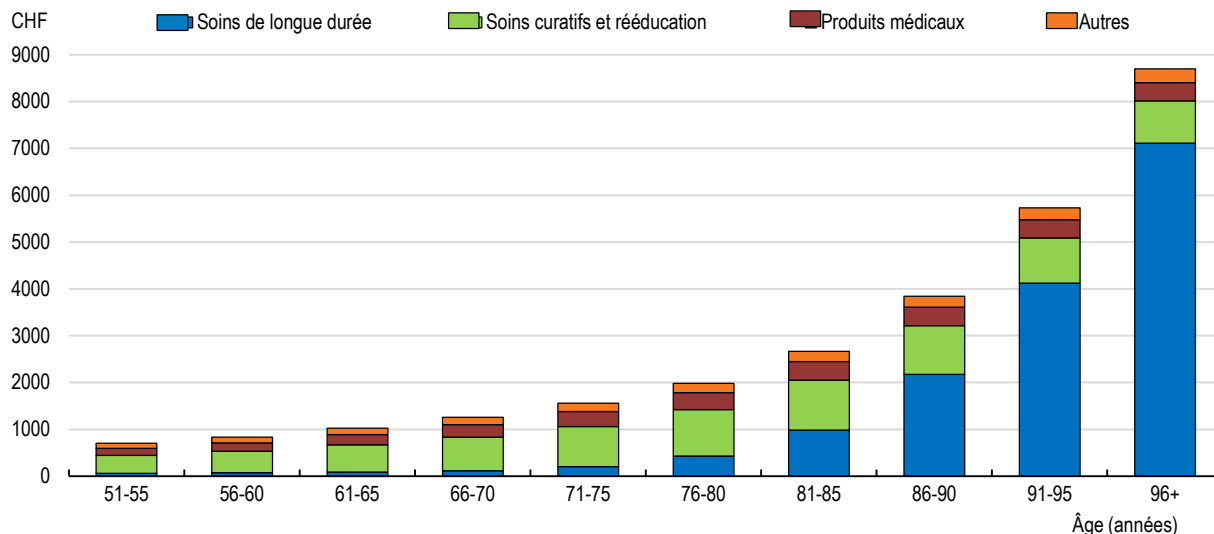
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040357>

Le vieillissement va alourdir les coûts et creuser les inégalités

Le coût moyen des soins de santé augmente fortement pour les plus âgés (Graphique 2.27). En 2016, un cinquième environ des dépenses étaient réalisées par les 4 % de la population âgés de plus de 80 ans, en raison du coût élevé des soins de longue durée, dont les soins palliatifs. Toutefois, des facteurs non démographiques expliquent l'augmentation des dépenses par habitant (Lorenzoni *et al.*, 2019). Il s'agit notamment de la hausse des revenus, des retombées de la progression des salaires réels dans d'autres secteurs de l'économie qui connaissent un accroissement plus rapide de la productivité et des avancées technologiques qui stimulent la demande. Une analyse structurelle-résiduelle menée pour la Suisse confirme que l'évolution démographique explique moins d'un cinquième de l'augmentation des dépenses réelles de soins de santé par habitant sur la période 2011-16. Quoi qu'il en soit, le nombre croissant des personnes âgées va faire grimper les dépenses globales dans les années qui viennent. Conjugué à des besoins variables, ce phénomène dopera la demande de soins de longue durée, comme expliqué ci-dessous.

Graphique 2.27. Les besoins de soins curatifs et de longue durée font grimper les coûts pour les plus âgés

Coût annuel des soins de santé par habitant, 2016



Note : « Autres » comprend les dépenses consacrées aux services auxiliaires, à la prévention et à l'administration.

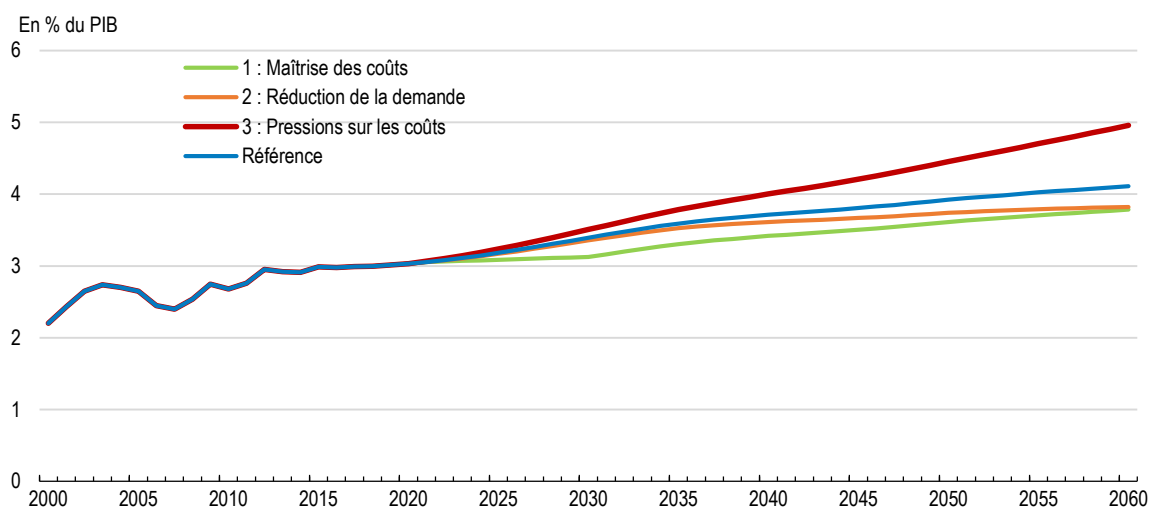
Source : Office fédéral de la statistique.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040376>

Selon des projections simplifiées des dépenses publiques de santé qui prennent en considération la part que représente la population âgée ainsi que les évolutions non démographiques, ces dépenses augmenteront de 0.4 point de pourcentage du PIB d'ici à 2030 et de 1.1 point d'ici à 2060 (Graphique 2.28). Ces projections sont en deçà de projections nationales plus précises, selon lesquelles ces dépenses devraient s'accroître de 0.7 point de pourcentage du PIB d'ici à 2030 (Brändle et Colombier, 2017). Des réformes plus ambitieuses visant à renforcer l'efficacité économique des soins en tenant compte des efforts passés ou à réduire la demande pourraient alléger les dépenses publiques et la pression exercée sur les ménages (scénarios 1 et 2). En revanche, une hausse moins soutenue de la productivité dans la santé par rapport à l'ensemble de l'économie alourdirait le coût induit par les dépenses de soins de santé (scénario 3). Ces scénarios mettent en évidence l'importance des politiques destinées à contenir la demande et le coût des soins en plaçant la Suisse sur la trajectoire d'un vieillissement en bonne santé.

Graphique 2.28. Les dépenses de santé publiques vont progresser et la maîtrise des coûts est essentielle

Dépenses publiques de soins de santé et de longue durée en % du PIB

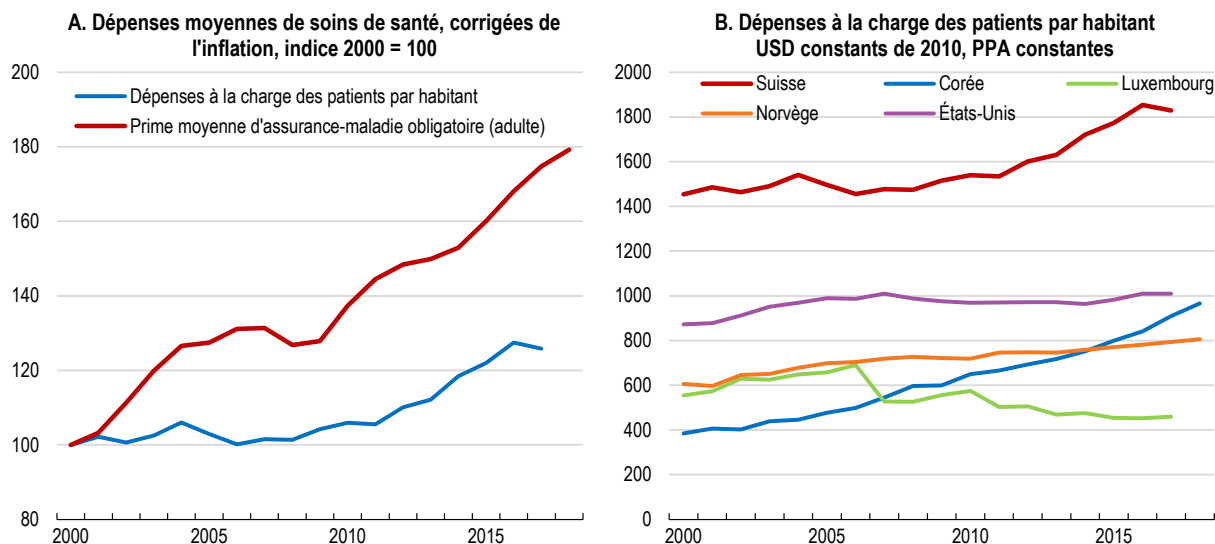


Note : Les scénarios de dépenses de soins de santé reposent à la fois sur la part de la population âgée, sur la hausse des revenus et sur une tendance temporelle pour tenir compte des progrès technologiques. Dans le scénario 1, l'augmentation des dépenses réelles par habitant est maintenue à 0.8 % par an pendant 10 ans (comparé à 1.5%, la progression structurelle moyenne enregistrée dans certains pays particulièrement dépensiers sur la période 2010-13, voir Lorenzoni *et al.*, 2018a). Dans le scénario 2, l'élasticité des dépenses par rapport à la hausse des revenus est moins importante. Dans le scénario 3, les coûts s'alourdissent conformément au scénario Baumol de Brändle et Colombier (2017).
Source : Simulations fondées sur le *Modèle à long terme du Département des affaires économiques de l'OCDE*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040395>

La maîtrise des coûts gagne en importance, car leur progression accroît la pression financière pesant sur les ménages. La hausse de la prime moyenne d'assurance-maladie obligatoire et des dépenses à la charge des patients est depuis longtemps supérieure à l'inflation (Graphique 2.29, partie A). Les primes d'assurance-maladie obligatoire représentaient 8.4 % de la consommation des ménages en 2017. Les dépenses à la charge des patients ont atteint 6.8% de la consommation des ménages en 2016, et jusqu'en 2017, elles ont augmenté plus vite que dans les autres pays où ces dépenses étaient également fortes (partie B). Des coûts élevés pèsent sur l'accès aux soins : 22 % des répondants suisses ont dit avoir rencontré des difficultés à cet égard dans leur accès aux soins médicaux au cours de l'année précédente, contre 17 % des Français et 7 % des Allemands (Schneider *et al.*, 2017). Parmi les bas revenus, cette proportion était de 30 %. Les Suisses ont renoncé à des soins ou examens dentaires dans des proportions similaires en raison des coûts ; les soins dentaires ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Des données d'enquête nationales laissent cependant à penser que ces proportions étaient nettement plus faibles parmi les personnes ayant besoin de soins, 3.3 % des répondants ayant indiqué avoir été privés de soins médicaux ou dentaires nécessaires pour des raisons financières. Néanmoins, négliger des examens et des traitements peut entraîner une détérioration de l'état de santé et creuser les inégalités par la suite, en particulier si cela pèse sur l'activité professionnelle (OCDE, 2017d). Une détection plus tardive des pathologies accroît aussi les tensions sur les coûts.

Graphique 2.29. Les primes d'assurance et les dépenses à la charge des patients ont connu une forte hausse



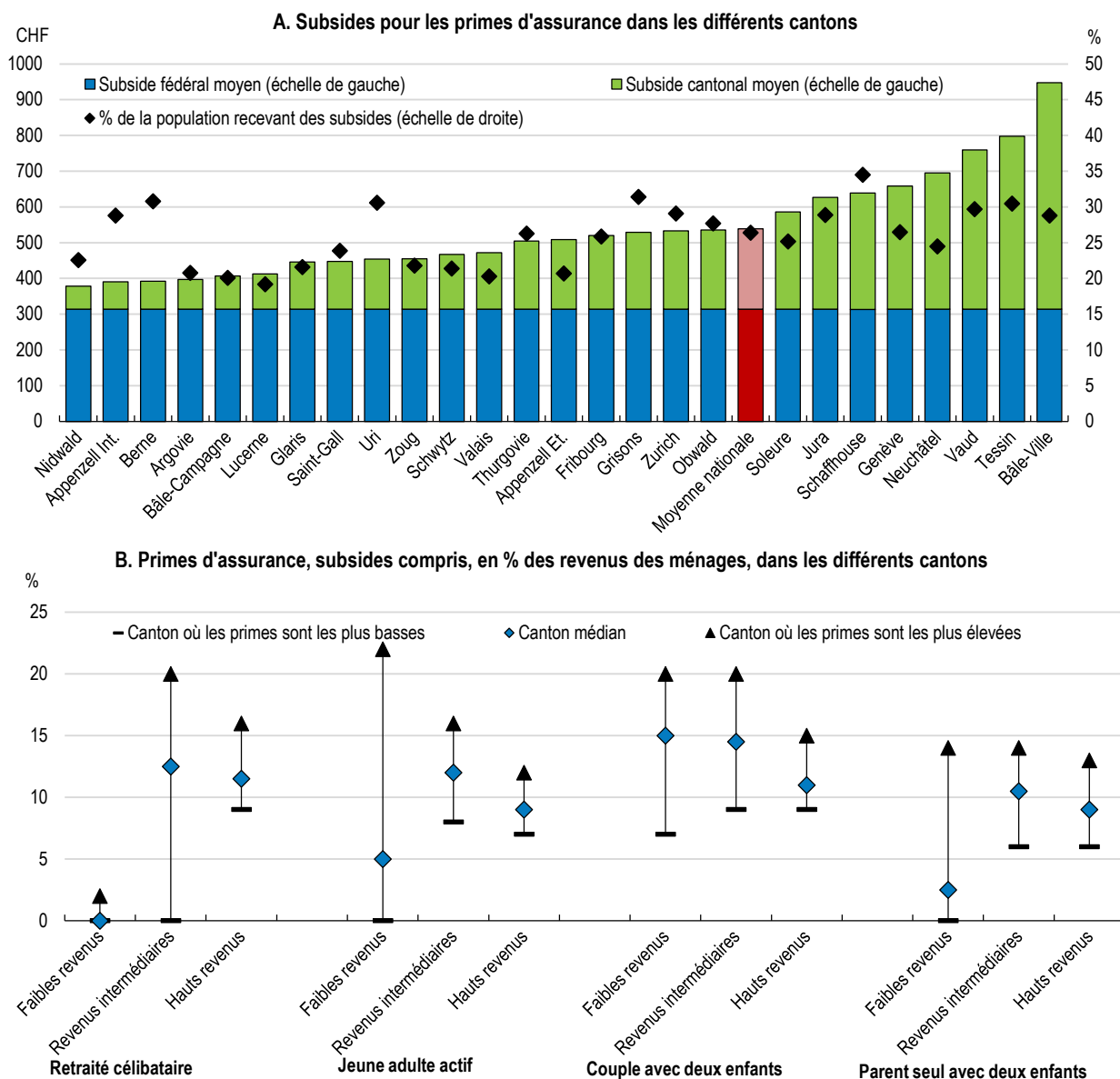
Note : Dans la partie A, les coûts de l'assurance-maladie sont corrigés de l'indice des prix à la consommation. La prime moyenne d'assurance-maladie obligatoire correspond à la somme moyenne dépensée par des adultes âgés de 26 ans ou plus.

Source : Office fédéral de la statistique ; OCDE, *Statistiques sur la santé* (base de données) ; Office fédéral de la santé publique, *Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2017*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040414>

Les primes d'assurance-maladie obligatoire accentuent les inégalités, car elles sont uniformes et font donc peser une charge plus lourde sur les ménages à bas revenu et à revenu intermédiaire, même si l'on tient compte des subsides octroyés (Ecoplan, 2018). Le coût des primes d'assurance a progressé plus vite que les subsides sur la période 2011-17. L'Enquête sur le budget des ménages montre qu'un ménage moyen a consacré 6.2 % de ses revenus à l'assurance obligatoire. Toutefois, les simulations d'Ecoplan (2018) portent à croire que cette proportion est nettement plus élevée pour un ménage aux revenus modestes ne bénéficiant pas de l'aide sociale. Les cantons sont tenus par la loi de prêter assistance aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux enfants et aux jeunes adultes suivant des études, mais ils jouissent d'une liberté considérable quant à la fixation du montant des subsides ainsi que des critères d'attribution, ce qui conduit à de profondes différences dans les subsides moyens (Graphique 2.30, partie A). Les faibles revenus sont protégés dans tous les cantons, mais l'assurance peut coûter à un retraité percevant un revenu intermédiaire jusqu'à un cinquième de son revenu (partie B). Crivelli et Salari (2014) montrent aussi que le système est régressif à l'échelle cantonale, à des degrés divers selon les cantons. Depuis 2011, la charge pesant sur les revenus modestes semble s'être alourdie (Ecoplan, 2018). Certains cantons ont réduit le montant de leurs subsides en raison des pressions financières auxquels ils sont eux-mêmes soumis. Début 2019, toutefois, le Tribunal fédéral a empêché Lucerne de minorer encore ses subsides, les soins de santé étant devenus inabordable.

Graphique 2.30. Les politiques cantonales entraînent des différences notables dans le coût des assurances



Note : Dans la partie B, les faibles revenus, les revenus intermédiaires et les hauts revenus correspondent aux 25^e, 50^e et 75^e centiles du salaire brut des ménages. « Revenus intermédiaires » correspond à 50 567 CHF pour un jeune adulte, à 33 050 CHF pour un retraité célibataire, à 65 465 CHF pour un parent seul avec deux enfants et à 100 016 CHF pour un couple avec deux enfants. Au T1 2019, le franc était à parité avec le dollar des États-Unis. Voir Ecoplan (2018) pour de plus amples détails, et notamment trois autres types de ménages servant d'échantillon.

Source : Office fédéral de la santé publique, *Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2017* ; [Assurance-maladie : Monitoring de la réduction des primes](https://doi.org/10.1787/888934040433).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040433>

Conscient de la charge que représente la hausse du coût des soins de santé, le gouvernement envisage de prendre de nombreuses mesures de maîtrise des coûts, analysées dans la section suivante. Les primes à la charge des assurés seraient ainsi réduites en améliorant le marché de l'assurance-maladie. Les plans d'assurance-maladie sous gestion, qui restreignent le choix de prestataires de services offert aux patients, se sont multipliés, passant de 7 % du marché en 2000 à 64 % en 2017. Ce système a déjà permis de réduire le recours abusif aux soins de santé et généré des économies de coûts substantielles

(Kauer, 2016). Un mécanisme de péréquation des risques prévoit des transferts de fonds entre sociétés d'assurance afin de corriger les effets de sélection, mais sans prendre en considération de nombreux facteurs de risque (OCDE, 2015b). Tenir compte d'un plus grand nombre de facteurs favoriserait l'instauration d'une concurrence réelle et loyale. Plus généralement, les primes d'assurance pourraient être minorées en restreignant le panier de prestations à l'aide d'un critère d'efficacité économique plus strict. La plupart des pays de l'OCDE, par exemple, ne couvrent pas les médecines alternatives comme l'homéopathie. Cela peut néanmoins être difficile à mettre en œuvre. Pour réduire la régressivité du système, les cantons devraient travailler avec le gouvernement fédéral à la création d'un cadre national qui établisse un lien entre les subsides et le revenu imposable et protège convenablement les plus démunis. Un système simplifié serait également moins coûteux en termes de gestion (OCDE/OMS, 2011).

La maîtrise des coûts est une priorité dans le secteur des soins de santé

Les précédentes analyses du secteur suisse de la santé réalisées par l'OCDE ont mis en évidence la marge de manœuvre considérable dont dispose le pays pour accroître l'efficacité économique sans sacrifier la qualité, en améliorant l'efficacité économique des traitements, en réduisant la fragmentation, en éliminant les doublons et en favorisant la prévention (OCDE/OMS, 2011 ; OCDE, 2015b). Selon des travaux empiriques comparatifs récemment menés à l'échelle internationale, les modèles de paiement à l'acte et le libre choix des patients – qui sont propres au système suisse – seraient associés à des dépenses supérieures (Lorenzoni *et al.*, 2018b ; de la Maisonneuve *et al.*, 2016 ; Fall *et al.*, 2014). Les prix des prestations hospitalières sont pratiquement deux fois plus élevés que la moyenne de l'OCDE (+92 %) (Lorenzoni et Koechlin, 2017). Il faut absolument améliorer la tarification et les incitations. Les réformes récentes remédient en partie à ces difficultés. Ainsi, depuis 2019, l'assurance-maladie couvre uniquement les traitements ambulatoires pour certaines interventions standard (les amygdalectomies, par exemple, ne sont assurées qu'en cas de chirurgie ambulatoire). En 2017, des comparaisons internationales triennales des prix des produits pharmaceutiques ont repris, incorporant des comparaisons coût-bénéfice avec d'autres produits ainsi que d'autres comparaisons internationales de prix. Cela a conduit à des baisses de prix.

En réponse aux conclusions d'un groupe d'experts mandatés, le gouvernement a l'intention d'introduire deux nouveaux trains de réformes afin de maîtriser les coûts. Le premier vise à réduire les coûts des prestations hospitalières, à intensifier les incitations par les prix dans les soins ambulatoires et à abaisser les prix des spécialistes et des médicaments. Les assureurs devant rembourser les interventions effectuées dans tous les hôpitaux agréés par les cantons, le projet d'accorder aux assureurs le droit de faire appel des décisions cantonales peut atténuer le problème né du fait que les cantons ne tiennent pas toujours compte des coûts lors de l'agrément des hôpitaux (OCDE, 2015b). Le gouvernement a aussi l'intention de créer un organe indépendant chargé de fixer les tarifs des spécialistes. La mise en place d'un système de prix de référence pour le remboursement des médicaments génériques a été proposée (ainsi que l'avait recommandé l'OCDE). Ces réformes devraient être mises en œuvre. Une autre proposition vise à harmoniser le financement des soins hospitaliers et ambulatoires. Dans le système actuel, la prise en charge du coût des soins hospitaliers est assurée à la fois par les autorités cantonales et par les assureurs, mais les cantons ne contribuent pas au financement des soins ambulatoires. Si elle se concrétisait, l'harmonisation proposée réduirait les incitations à procéder à des transferts de coûts.

Un deuxième train de réformes prévoira sans doute des objectifs de coûts concernant la croissance des dépenses de l'assurance-maladie obligatoire. Le but est d'inciter les principaux acteurs, notamment les assureurs et les prestataires de services, à réaliser des gains d'efficacité en les responsabilisant davantage en termes de coûts. La fixation de plafonds budgétaires et d'objectifs en matière de coûts a été associée à une maîtrise plus efficace des dépenses dans certains pays, dont l'Allemagne et les Pays-Bas, et dans certaines circonstances (Brändle *et al.*, 2018 ; de la Maisonneuve *et al.*, 2016 ; Pisu, 2014). Toutefois, les résultats de comparaisons internationales sont plus contrastés (de la Maisonneuve *et al.*, 2016), ce qui, conjugué au risque d'attente et de transfert de coûts, souligne l'importance de la

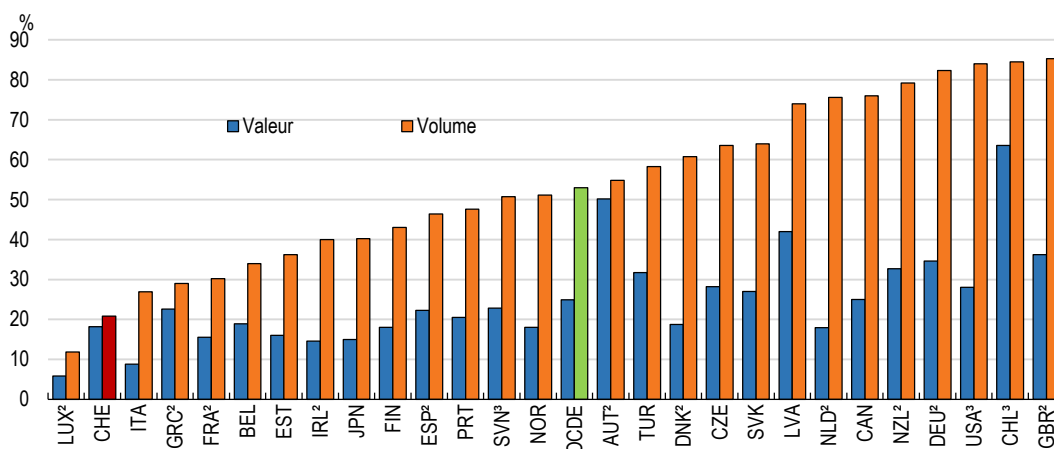
conception du système. Il est sans doute important d'associer les parties prenantes à cette conception en Suisse (Brändle *et al.*, 2018).

Les propositions de réforme des soins curatifs et des dépenses de médicaments renforceront les signaux des prix dans le système. Les soins curatifs ont été l'un des moteurs de la hausse des dépenses sur la période 2011-16. Il est encore possible d'aller plus loin dans les réformes. La Suisse compte davantage de lits d'hôpital par millier d'habitants que la plupart des pays de l'OCDE – soit 4.6, la médiane des pays de l'OCDE ressortant à 3.8. Dans deux cantons, le taux est deux fois plus élevé que la médiane nationale. On a également observé des différences considérables entre les cantons dans le traitement d'une même intervention en tant que soin hospitalier ou soin ambulatoire (Obsan, 2019). Cela semble indiquer qu'il est possible de recourir davantage aux soins ambulatoires. Encourager les patients à se faire soigner hors de leur canton aurait pour effet d'accroître la concurrence et la flexibilité au sein du système. Favoriser le regroupement des hôpitaux et intensifier la coopération entre les cantons pourrait générer des économies d'échelle et de gamme. De même, renforcer l'analyse comparative des interventions hospitalières, comme recommandé précédemment (OCDE, 2015b), permettrait de réduire les différences notables existant au sein du système et de minorer les coûts.

Le faible recours aux génériques et aux médicaments biosimilaires montre qu'il est possible de réaliser des économies considérables dans les dépenses de médicaments sans compromettre le bien-être des patients (Graphique 2.31). Les dépenses de médicaments par habitant arrivent en deuxième position dans les pays de l'OCDE (après les États-Unis). D'après SantéSuisse/Interpharma (2018), le prix des génériques était deux fois plus élevé que dans les pays comparables en 2017. Selon ses estimations, le fait de permettre aux assureurs de rembourser un prix fixe basé sur les principes actifs aurait pu générer des économies de 400 millions CHF en 2017 (soit 3.6 % des dépenses totales de médicaments et de produits thérapeutiques). D'après les estimations présentées dans une récente analyse d'impact de la réglementation, des économies de 190 à 480 millions CHF (suivant le modèle utilisé) pourraient être réalisées (Polynomics/Interface/Université de Bâle, 2018). Il conviendrait de finaliser l'instauration du système de prix de référence. Les médecins devraient être encouragés à prescrire des médicaments en utilisant les dénominations communes internationales, comme c'est le cas aux Pays-Bas.

Graphique 2.31. Le recours aux génériques reste limité

Part du marché pharmaceutique total, 2017 ou année disponible la plus récente¹



1. Y compris les articles médicaux non durables.

2. Marché des médicaments remboursés.

3. Marché des pharmacies de ville.

Source : OCDE, *Statistiques sur la santé* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934040452>

Les données sur les soins de santé peuvent améliorer la coordination des soins, ainsi que leur efficacité, mais à cet égard, la Suisse accuse un retard par rapport aux autres pays (Oderkirk, 2017). Après avoir pris du retard, l'introduction des dossiers électroniques des patients est en cours. Ceux-ci pourraient permettre d'éviter de réaliser deux fois le même examen et d'améliorer les traitements, ce qui est plus important au vu de l'augmentation du nombre de patients atteints d'affections chroniques multiples ou de démence (OCDE/UE, 2013). Les cantons sont chargés de la mise en place de ces dossiers, à condition de respecter les protocoles nationaux d'interopérabilité. Le gouvernement fédéral devrait renforcer les incitations financières à rejoindre des réseaux existants plus importants (« communautés ») pour éviter les infrastructures informatiques redondantes. Une récente fuite de données a souligné la nécessité de renforcer la surveillance du système de stockage des données.

La participation dans le nouveau système est obligatoire pour les hôpitaux et les établissements médicalisés. Mais elle est facultative pour la plupart des professionnels de santé et des patients, et des études pilotes ont mis en évidence le risque que les prestataires de soins ambulatoires n'y prennent pas part (De Pietro et Francetic, 2018). Ces risques nuisent à l'utilité du système. Des incitations financières devraient être utilisées pour inciter les prestataires de soins de santé à adhérer à ces réseaux, comme c'est le cas dans d'autres pays de l'OCDE (Oderkirk, 2017). De même, des sanctions devraient être imposées pour garantir la qualité des données. Si cela se révèle inefficace, il faudra peut-être rendre les dossiers électroniques obligatoires. Le gouvernement devrait promouvoir le système auprès des professionnels de santé et des patients et s'assurer de leur confiance, notamment en veillant à la sécurisation des données. Un meilleur usage des données disponibles pour le contrôle et l'évaluation rapprocherait davantage la Suisse des meilleures pratiques (Oderkirk, 2017).

Les soins préventifs font partie d'une stratégie visant à assurer un vieillissement en bonne santé, à maîtriser les coûts et à prévenir les inégalités du vieillissement (OCDE, 2017d). La stratégie lancée par le gouvernement en 2018 sur la prévention des maladies non transmissibles doit permettre de mieux ancrer la prévention dans les autres soins de santé, d'améliorer la coopération et d'augmenter le financement. Les pathologies comme la maladie d'Alzheimer et autres formes de démence induisent d'énormes coûts humains et financiers (OCDE, 2018k). La démence devrait toucher 9 % des plus de 60 ans en 2060, un des taux les plus élevés en Europe (OCDE/UE, 2018). Il est de plus en plus manifeste que les facteurs de risque sont similaires à ceux des autres maladies non transmissibles – dont l'obésité, le manque d'activité physique, l'hypertension, le tabac – et que la prévention peut être efficace (OCDE, 2018k).

Le budget de la prévention dans le domaine de la santé est limité et son efficacité entravée par la décentralisation, malgré l'existence de programmes locaux de qualité (OCDE, 2015b). Compte tenu des économies potentielles, les dépenses devraient être accrues et ciblées, notamment pour les maladies qui risquent le plus d'avoir des effets défavorables sur le marché du travail (OCDE, 2017d ; Devaux et Sassi, 2015). Il importe également d'assurer l'offre de généralistes, compte tenu des départs en retraite à venir. Il pourrait être utile d'atténuer les écarts de rémunération avec les autres spécialistes et d'assouplir les contraintes de temps de travail dans la médecine générale (OCDE, 2017g). Relever les droits d'accise sur le tabac pourrait contribuer à faire reculer un taux de fumeurs relativement élevé.

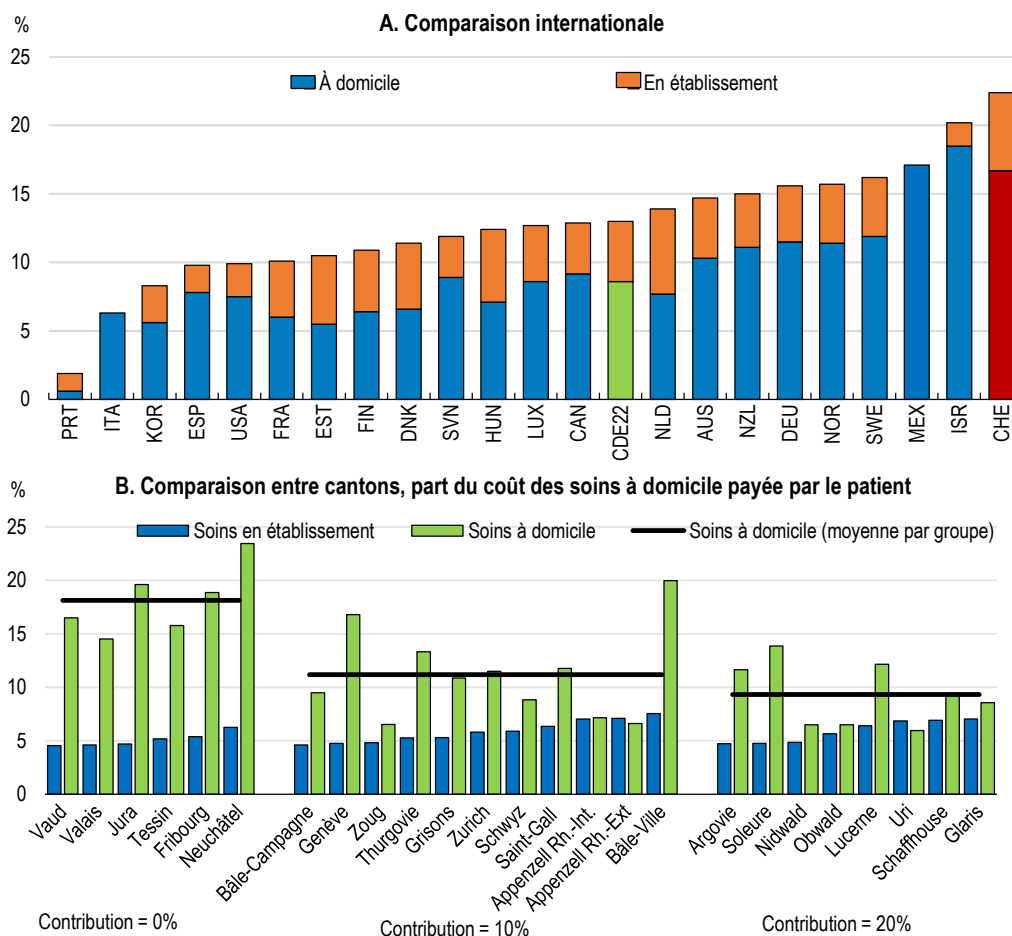
La fragmentation du système des soins de longue durée crée des inégalités et des inefficiences

Les soins professionnels de longue durée dispensés à domicile et en établissement médicalisé sont fortement développés, 22 % des Suisses âgés de 65 ans ou plus ayant bénéficié de soins de longue durée en 2017. C'est le taux le plus élevé parmi les pays de l'OCDE affichant des données comparables (Graphique 2.32, partie A). Les trois quarts de ces patients ont bénéficié de soins à domicile, généralement par l'intermédiaire de « Spitex », une association regroupant des prestataires de soins et d'assistance. Ces 20 dernières années, on a observé un transfert des soins dispensés en établissement, dont le niveau était précédemment relativement élevé en Suisse, vers les soins à domicile. Une réforme de 2011 a

changé le financement des soins prescrits par un médecin. La couverture d'assurance est restée toutefois la même. En outre la réforme a favorisé l'accès aux prestations complémentaires pour les patients en établissement médicalisé et garanti une « allocation de dépendance » aux patients ayant des besoins « modérés » (cette allocation étant précédemment réservée aux personnes ayant des besoins plus importants).

Graphique 2.32. Les soins de longue durée sont principalement dispensés à domicile, mais varient selon les cantons

Bénéficiaires en % de la population âgée de 65 ans et plus, 2017



Note : Les données sur les soins de longue durée en établissement ne sont pas disponibles pour l'Italie et le Mexique. Les données pour les soins en établissement au Danemark correspondent à 2014. La partie B suit la méthodologie présentée dans L. Dutoit, S. Füglistler-Dousse et S. Pellegrini (2016), *Soins de longue durée dans les cantons: un même défi, différentes solutions : Évolutions 2006–2013*, Observatoire suisse de la santé, tableau 9.2. La contribution repose sur le coût légalement fixé pour l'assureur-maladie, et non sur le coût total (la différence étant prise en charge par les cantons). Berne n'apparaît pas, car la contribution des patients varie selon l'âge et le revenu. À Glaris, la contribution varie selon la municipalité et peut être inférieure à 20% dans certains cas.

Source : OCDE, *Statistiques sur la santé* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934021585>

La nécessité de renforcer la coordination est largement reconnue (Conseil fédéral, 2016). Le financement des soins de longue durée est plus fragmenté que celui d'autres types de soins de santé, les services d'assistance ne se limitant pas à la santé (Encadré 2.8). Le financement provient pour l'essentiel des autorités infranationales, de l'assurance-maladie obligatoire et des ménages (Tableau 2.7). Les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse versées sous conditions de ressources financent une

part importante des soins en établissement. Le gouvernement fédéral et les autorités infranationales subventionnent également les prestataires comme Spitex et les organisations du secteur associatif. L'aide financière est apportée au moyen d'une « allocation de dépendance » fondée sur trois niveaux de soins et de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse versées sous conditions de ressources pour financer les séjours en établissement médicalisé. Des organisations sans but lucratif et à but lucratif dispensent également des soins. Les tenants de l'extension aux soins de longue durée de la réforme en faveur d'un financement uniforme (des soins hospitaliers et ambulatoires) citée précédemment font valoir qu'elle permettrait de renforcer l'intégration du système et de réduire l'alourdissement des coûts (CDS, 2019).

Tableau 2.7. Le financement des soins de longue durée est fragmenté

% des dépenses totales de soins de longue durée, 2017

	Soins en établissement	Soins à domicile
Cantons	16.3	10.0
Communes	7.9	7.2
Assurance-maladie obligatoire	14.2	35.5
Assurance sociale (pensions de vieillesse et d'invalidité)	4.0	21.8
Prestations complémentaires, pensions d'invalidité complémentaires au titre de la pension de vieillesse et autres aides sociales	21.0	1.3
Ménages	35.5	19.9
Autres, dont assurance privée	1.0	4.2
Éléments pour mémoire : Dépenses annuelles, millions de CHF	13 376	2 566

Note : Ces données ne prennent pas en compte les subsides pour les primes d'assurance-maladie versé aux ménages par les administrations fédérale et cantonales.

Source : Office fédéral de la statistique.

Encadré 2.8. Types de soins de longue durée et d'établissements

Les soins de longue durée comprennent tout un éventail de soins médicaux, de soins à la personne et de services d'assistance fournis pour soulager la douleur et gérer la dégradation de l'état de santé des personnes en situation de dépendance à long terme.

En Suisse, la loi sur l'assurance-maladie établit une distinction entre les soins médicaux et les autres aides. Les soins palliatifs, les soins médicaux de longue durée et les services à la personne (prise des repas, toilette, habillage) qui sont prescrits par un médecin et assurés par une infirmière sont couverts par l'assurance-maladie obligatoire. D'autres soins de longue durée tels l'aide aux tâches comme la cuisine, le ménage et la prise des médicaments (« actes élémentaires de la vie quotidienne ») ne sont pas couverts par l'assurance-maladie, mais peuvent donner lieu à une aide cantonale. Ces définitions correspondent globalement aux soins de longue durée « de santé » et « sociaux » dans les comptes de la santé.

Les établissements de soins de longue durée sont des structures de soins médicalisées et d'hébergement proposant à la fois hébergement et soins de longue durée. Il s'agit d'établissements spécifiquement conçus à cette fin, de structures d'accueil avec prestations d'assistance où les patients peuvent vivre dans des appartements privés, ou de structures de type hospitalier. La composante essentielle des services fournis doit correspondre à des soins de longue durée. Le caractère limité des données restreint quelque peu les possibilités de comparaison entre les pays. Les données relatives aux établissements de soins de longue durée en Suisse comprennent uniquement les établissements médicalisés.

Source : OCDE (2018), *Statistiques de l'OCDE sur la santé 2018 : Définitions, sources et méthodes* ; sources nationales.

Le montant de l'aide financière accordée pour les soins à domicile varie selon les cantons. Pour les services d'assistance et de soins couverts par la loi sur l'assurance-maladie, comme l'aide à l'habillement et à la prise des repas, les assureurs versent une contribution fixe, qui dépend des soins, définie dans la loi. Le coût final pour le patient est plafonné à 20 % de la contribution de l'assureur, les cantons et communes prenant le solde en charge. Dans les cantons où la contribution des patients est moins élevée, le recours aux soins à domicile est plus fréquent (Graphique 2.32, partie B). Il n'est pas aisé de démêler les relations de cause à effet, car l'histoire et les préférences locales jouent aussi un rôle, les soins en établissement étant plus courants dans les régions germanophones (Dutoit, Füglistler-Dousse et Pellegrini, 2016 ; Cosandey et Kienast, 2016). On a toutefois observé une certaine convergence : entre 2014 et 2017, c'est dans les cantons où il était le plus marqué que le recours aux établissements a le plus reculé. Les autres types de soins, comme l'aide à la préparation des repas ou le ménage, sont en premier lieu des dépenses à la charge des patients.

Dans le système actuel, les soins à domicile peuvent vite devenir inabornables. Cela s'explique en partie par le fait que les patients en soins de longue durée qui ont des besoins faibles à modérés doivent bénéficier de soins qui ne sont pas assurés. Pour un retraité fictif vivant à Zurich et ayant des besoins modérés (tel que défini dans Cravo Oliveira Hashiguchi, Ortega Regalado and Llana-Nozal, 2020), les prestations couvriraient 60 % du coût des soins à domicile, un taux similaire à celui de la France, mais moins généreux que dans bien d'autres systèmes. La couverture semble moins élevée à Bâle. Dans cet exemple, le montant élevé à la charge des patients relativement à leur revenu disponible implique que sans accès à des soins informels ou à moins de vendre des actifs financiers, la plupart des retraités dans ces deux études de cas n'auraient pas les moyens de payer ces soins à domicile. Cela crée des incitations à aller en maison médicalisée, où l'aide financière est plus élevée.

Des soins de santé inaccessibles peuvent pousser les patients ayant de faibles besoins vers les maisons médicalisées. En 2014, la moitié des patients en établissement médicalisé percevaient des prestations complémentaires (Cosandey et Kienast, 2016). Toutefois, 30 % des patients avaient besoin de moins d'une heure de soins par jour. Ce taux variait de 9 % à Genève à 39 % à Zurich et 49 % à Glaris (ibid.). Puisque les patients préfèrent souvent rester chez eux aussi longtemps que possible et que les soins en établissement sont plus onéreux, cela montre que l'on peut améliorer à la fois le bien-être des patients et l'efficacité économique.

Étendre les aides financières à certains services d'assistance pourrait contribuer à retarder l'entrée en établissement médicalisé et à améliorer la détection précoce des problèmes de santé, et donc à faire en sorte que le système soit plus efficient et davantage centré sur la population. L'expérience de la Suède, du Danemark, de l'Allemagne et du Luxembourg donnent à penser qu'introduire des services d'assistance dans le dispositif des soins de base permet d'éviter des soins plus onéreux (Colombo *et al.*, 2011). En 2011, les dépenses totales consacrées aux soins de longue durée qui n'étaient pas couvertes par l'assurance-maladie représentaient environ 15 % du coût total des soins de longue durée, soit 0.25 % du PIB (Conseil fédéral, 2016). Pour remédier à cette situation, on peut par exemple distribuer des chèques pour des prestations à caractère social, comme c'est le cas dans les pays nordiques. Les villes de Lucerne et Berne ont piloté un projet de ce type. Les autorités locales pourraient ainsi négocier des tarifs plus avantageux avec les prestataires (OCDE/OMS, 2011). On pourrait aussi adopter une échelle normalisée des besoins en soins, en remplacement des différents systèmes d'évaluation des soins en établissement et à domicile. Les prestations en espèces pourraient être fixées en fonction du niveau de l'assistance et un coordinateur pourrait aider les patients à s'orienter dans le système. Les patients auraient la possibilité de choisir et cela pourrait améliorer le fonctionnement du marché. L'exemple des Pays-Bas montre qu'il est crucial de concevoir avec soin le système mis en place pour maîtriser le coût total. L'application de critères de ressources et la participation des assurés au coût des soins contribuent de manière importante à limiter la hausse des coûts, ainsi que l'a souligné l'expérience du Japon (OCDE, 2019f).

L'expérience d'autres pays donne des pistes pour comprendre comment dispenser des soins de meilleure qualité avec plus d'efficacité. Les tâches réalisées par les professionnels des soins sont actuellement

définies selon que les soins sont assurés ou non. Une nouvelle évaluation serait également source d'une flexibilité accrue. Le modèle néerlandais Buurtzorg – actuellement mis en place à Zurich dans le cadre d'un programme pilote – se caractérise par le fait que les infirmières réalisent une plus large gamme de tâches (Encadré 2.9). Le gouvernement fédéral devrait encourager les expérimentations destinées à trouver des solutions locales, comme c'est le cas en Suède. Il faudrait alors établir un cadre pour mettre en commun les enseignements tirés. Adopter les dossiers électroniques des patients à grande échelle et autoriser leur accès dans l'ensemble des cantons et pour tous les prestataires, comme au Portugal, pourrait permettre d'améliorer les soins et l'efficacité.

Encadré 2.9. Exemples d'innovations favorisant une intégration accrue des soins de longue durée

Le modèle **néerlandais** Buurtzorg de soins à domicile décentralisés s'est développé rapidement. Il repose sur des équipes d'infirmières autonomes chargées d'assurer toutes les facettes des soins d'une patientèle. Les équipes travaillent avec les patients, leurs familles et les prestataires de soins primaires, et ont pour objectif d'accroître l'autonomie des patients. Les infirmières sont assistées par des coachs. L'administration est réduite au minimum et centralisée. Le niveau de satisfaction tant des patients que de leurs familles et des équipes est élevé. *Buurtzorg* s'est avéré plus efficace par rapport au coût que les autres prestataires de soins à domicile (en tenant compte de la structure des soins fournis), mais il se situe dans la moyenne si l'on inclut les soins curatifs.

La **Suède** a cherché des solutions innovantes pour améliorer la collaboration entre les hôpitaux, les prestataires de soins de santé primaires et les services sociaux. Des subventions nationales ont été accordées à 19 projets pilotes locaux. Dans l'un d'eux, des équipes mobiles interviennent précocement à domicile de manière préventive. Dans la commune de Lidköping, les taux d'hospitalisation ont chuté de 90 % après la mise en place d'une commission rassemblant des représentants de plusieurs communes et municipalités afin de coordonner les soins dispensés aux personnes âgées.

Le **Portugal** a mis en place un Réseau national de soins continus intégrés en 2007. Celui-ci est décentralisé, mais coordonné *via* un système informatique intégré auquel ont accès les équipes de gestion des sorties des hôpitaux, les centres de soins de santé primaire, ainsi que les équipes de coordination aux niveaux national et infranational. Parmi les points forts de ce réseau, notons que le système en ligne permet d'actualiser l'évaluation des besoins, de surveiller les patients et de procéder à une analyse comparative des résultats aux niveaux national, infranational et des unités. Le financement est assuré par les ministères de la Santé et des Affaires sociales.

Source : OCDE/UE (2013), *A Good Life in Old Age? Monitoring and Improving Quality in Long-term Care*, OECD Health Policy Studies ; B. Gray, S.O. Samak et J. Burgers (2015), « Home Care by Self-Governing Nursing Teams: The Netherlands' Buurtzorg Model », Case Study, The Commonwealth Fund.

La planification reste centrée sur les établissements médicalisés, ce qui implique une forte hausse dans les années qui viennent. À l'heure qu'il est, les gouvernements estiment de manière empirique qu'un cinquième environ des plus de 65 ans auront besoin de soins en établissement. Toutefois, cette approche aboutira à une surestimation considérable du nombre de lits requis si l'on trouve d'autres formes d'assistance (Crédit Suisse, 2018). La répartition actuelle des responsabilités entre les cantons et les communes en termes de financement des soins en établissement et à domicile entrave l'accès aux services hospitaliers en établissement, mais ce problème pourrait être atténué par de meilleurs termes contractuels (Cosandey et Kienast, 2016). Encourager cantons et communes à partager l'accès aux établissements figurant, par exemple, sur un marché régional pourrait aussi améliorer la flexibilité, l'efficacité et l'accès des patients aux services. Certains cantons, comme celui de Bâle-Ville, proposent des incitations financières aux communes qui construisent des structures d'accueil avec prestations d'assistance plutôt que des établissements médicalisés. Genève verse des prestations complémentaires

pour les séjours effectués dans ces structures d'accueil, ce qui réduit la demande d'établissements médicalisés. Dans certains cas, ces structures pourraient présenter un meilleur rapport coût-efficacité que les soins à domicile, en raison de la présence sur place de soignants professionnels (Polynomics, 2018). Enrichir les statistiques, en intégrant les structures d'accueil avec prestations d'assistance, par exemple, permettrait d'améliorer la planification.

Adapter à une population vieillissante les options proposées en matière de logement pourrait aussi retarder l'entrée en établissement médicalisé des seniors n'ayant que peu de besoins. Aux Pays-Bas, les personnes âgées de 80 ans ou plus souffrant de problèmes physiques risquent nettement moins d'être placées en établissement médicalisé lorsqu'elles vivent dans des logements plus accessibles (Diepstraten, Douven et Woutsere, 2019). Une enquête réalisée sur les villes suisses montre que le logement suscite des inquiétudes particulières (Ecoplan, 2014). Un programme pilote visant à favoriser les adaptations mineures des logements pourrait être mis en place et son efficacité économique évaluée. La ville d'Opfikon a participé au financement de la construction d'appartements adaptés aux plus âgés au sein d'une coopérative (Ecoplan, 2014). L'Union des villes suisses facilite la mise en commun des expériences locales. En Finlande, les habitants de la résidence communautaire Kotisatama qui sont âgés de 50 à 80 ans partagent des tâches comme la préparation du repas du soir (Forum Virium Helsinki, 2016). En France, le programme Pari Solidaire met en relation des jeunes adultes à la recherche d'un logement avec des seniors, ce qui permet aux uns de réduire leurs frais de logement tout en remédiant aux problèmes de solitude et de sécurité des autres (Kesseling *et al.*, 2014).

Renforcer la transparence en matière de prix et de résultats pourrait améliorer l'efficacité économique et la qualité des soins à domicile et en établissement. Une telle mesure se fera plus pressante à mesure que la demande augmentera. L'efficacité des prestations de soins à domicile est compromise par un certain nombre de facteurs, et notamment par le fait que certains cantons jouent le rôle de prestataires et d'acheteurs de services, que les tarifications sont opaques et qu'il n'existe pas de lien entre la quote-part des patients et le coût effectif des soins assurés (Cosandey et Kienast, 2016). L'organisme de surveillance des prix à la consommation a constaté que le prix des séjours en établissement subissait, au sein des cantons et d'un canton à l'autre, de fortes variations qui ne reflètent pas les coûts mais vraisemblablement des subventions croisées (Surveillance des Prix, 2018). Les pressions financières pesant sur les cantons et les communes s'accroissent également car le taux horaire payé par les assureurs-maladie est inchangé depuis 2011. De plus, le prix acquitté par les cantons et les communes pour les soins à domicile est souvent le reflet des structures de coût et non des prestations fournies (Cosandey et Kienast, 2016).

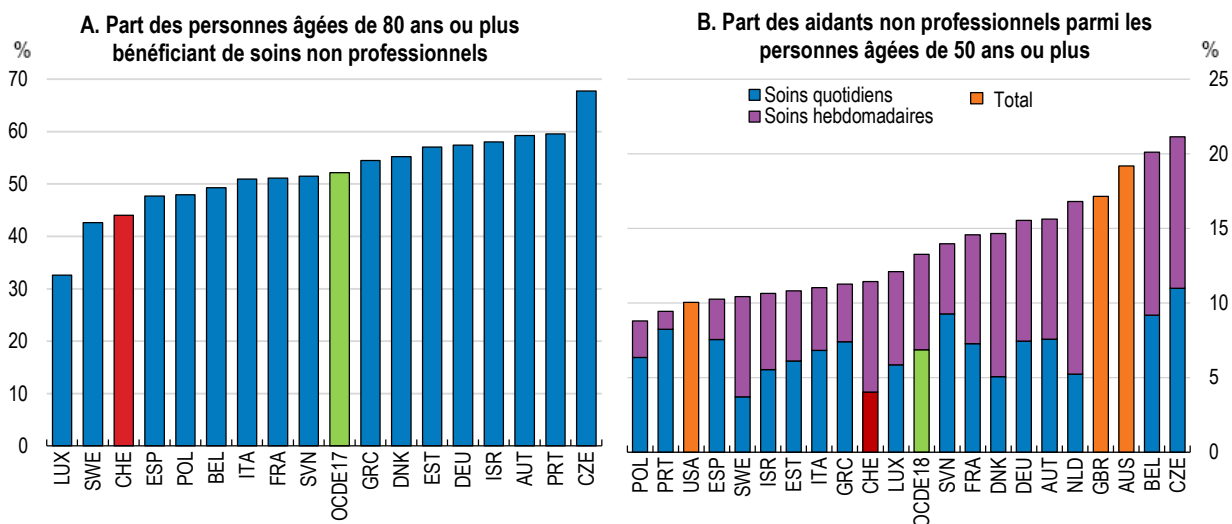
L'introduction d'une norme comptable unique à l'échelle nationale et l'exercice d'un contrôle renforcé par les cantons amélioreraient la gouvernance, ainsi que le préconise l'autorité de surveillance des prix à la consommation (Surveillance des Prix, 2018). Pour mieux répartir les coûts, il faudrait que le taux horaire payé par les assureurs-maladie et les patients soit actualisé régulièrement suivant l'avis d'un groupe indépendant comme celui envisagé pour les tarifs des spécialistes. Une amélioration des données liées aux résultats pourrait aussi renforcer le fonctionnement du système et faciliter l'analyse comparative. Ces données sont manquantes à l'heure qu'il est. D'autres pays décentralisés comme les États-Unis ou le Canada utilisent des données provenant d'instruments d'évaluation normalisés pour apprécier les besoins des usagers et générer des indicateurs de soins (OCDE, 2017d). Il est aussi possible d'utiliser des bases de données administratives, des registres et des enquêtes *ad hoc*. Par rapport aux autres pays de l'OCDE, la Suisse a tardé à mettre de telles informations à disposition, mais à partir de 2019, certains indicateurs de qualité seront recueillis par le gouvernement fédéral. Il conviendra de les développer plus avant.

Étoffer l'offre de soins de longue durée nécessitera de pallier les pénuries de professionnels des soins. L'Observatoire suisse de la santé estime à 47 000 le nombre de professionnels des soins de longue durée supplémentaires qui seront requis d'ici 2030 (Merçay, Burla et Widmer, 2016). Il faudra aussi fidéliser les travailleurs en place : des facteurs comme les tensions émotionnelles et physiques, le manque d'autonomie et le sentiment d'être sous-payé ont été associés à une moindre satisfaction professionnelle (Schwendimann *et al.*, 2016). Le gouvernement fédéral a introduit pour les établissements de soins de

longue durée l'obligation de proposer des places de formation dans le système d'enseignement professionnel ou de payer une amende. Il encourage aussi les travailleurs à se reconverter dans les soins de longue durée. Le Japon a réussi à attirer des jeunes, et des femmes qui reprenaient une activité après une interruption de carrière, en leur proposant des incitations financières pour qu'ils se forment aux soins de longue durée (OIT/OCDE, 2019). Les gouvernements devraient aussi tenter d'introduire des incitations financières à la formation aux professions de soignants et des politiques pour accroître la satisfaction professionnelle. Les progrès technologiques concernant la surveillance, l'assistance, les soins à distance, l'autogestion et la collecte de données pourraient aussi contribuer à améliorer la qualité des soins et à réduire leur intensité de main-d'œuvre (OIT/OCDE, 2019 ; OCDE, 2014a). Quoi qu'il en soit, la main-d'œuvre continuera sans doute de dépendre des travailleurs étrangers ; leur immigration devrait être facilitée.

Le développement de l'offre de soins passera aussi par un recours accru aux soins non professionnels. À l'heure qu'il est, la Suisse y recourt moins que les autres pays (Graphique 2.33). Les politiques nationales sont moins généreuses que dans d'autres pays de l'OCDE : les congés prévus par la loi ne sont pas rémunérés, même si le système de retraite prévoit une majoration des droits pour les périodes de prise en charge d'une autre personne. Les deux tiers des entreprises proposent des congés rémunérés et quelques cantons accordent une aide financière pour les soins non professionnels. Le gouvernement a l'intention d'offrir aux aidants un congé faiblement rémunéré, ce qui rapprocherait quelque peu la Suisse des autres pays de l'OCDE. Cette mesure pourrait être utile pendant les périodes de transition ou d'accroissement des besoins. Pour mieux soutenir les soins classiques, le gouvernement étend la majoration des droits à retraite aux aidants de personnes ayant des besoins modérés. Il reste à savoir si ces prestations permettront d'étoffer l'offre de soins non professionnels à mesure que les besoins augmenteront.

Graphique 2.33. Les soins non professionnels sont moins répandus qu'ailleurs et généralement moins fréquents



Note : 2015, ou année la plus proche. Pour les bénéficiaires des soins, les chiffres datent de l'année précédente. Les aidants sont ceux qui dispensent au moins des soins hebdomadaires.

Source : Sixième vague de l'Enquête sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe (SHARE) 2015 ; OCDE (2017), *Panorama de la santé 2017*.

En cas de recours plus élevé aux aidants non professionnels, il faudra développer l'accueil temporaire (afin de les soulager). Lucerne a commencé à proposer un service de soins à la journée destiné à aider les patients à s'y préparer (OCDE, 2018j). L'accueil temporaire est particulièrement important pour les aidants de patients atteints de démence et son accès devrait être généralisé. L'Allemagne, par exemple, a inscrit dans la loi un droit à une durée d'accueil minimum.

À plus longue échéance, dans la perspective d'un doublement de la population suisse âgée de plus de 80 ans, les tensions pesant sur le système de financement actuel vont indubitablement s'accroître. Ainsi, la hausse du coût des soins de santé conjuguée au recul des taux de remplacement des retraites pourraient faire grimper le nombre de retraités ayant droit aux prestations complémentaires. Dans un rapport du gouvernement de 2016 ont été étudiées un certain nombre d'options pour le financement des soins de longue durée, parmi lesquelles un maintien du *statu quo*, assorti d'un financement supplémentaire via les recettes fiscales ; une extension de l'assurance-maladie obligatoire aux services d'assistance ; et la création d'une assurance obligatoire des soins de longue durée (comme en Allemagne, en Corée et aux Pays-Bas) (Conseil fédéral, 2016). Ce rapport concluait qu'à partir de 2030, la problématique du financement des soins de longue durée s'aggraverait davantage, et qu'il était donc essentiel d'ouvrir sans attendre le débat sur son financement futur. Une réforme future devrait s'attaquer à la fragmentation du financement, qui est source d'inefficience économique et se traduit par des doublons et un manque de coordination des soins dispensés aux patients. La mise en œuvre de la réforme risquant de prendre plus de temps que prévu, et l'évolution démographique étant déjà engagée, le gouvernement devrait commencer à travailler à une proposition de solution.

CONCLUSIONS (principales conclusions en gras)	RECOMMANDATIONS (principales recommandations en gras)
Préparer le système de retraite à une forte hausse du nombre de retraités	
Le maintien du même âge légal de départ à la retraite malgré l'allongement de l'espérance de vie va entraîner une augmentation rapide du ratio retraités/salariés. Les réserves du régime public constituant le premier pilier du système de retraite devraient être épuisées au milieu des années 2030.	Fixer l'âge de la retraite à 65 ans pour les deux sexes comme prévu, puis le porter progressivement à 67 ans et l'indexer ensuite sur l'espérance de vie.
Indexer les prestations de retraite du premier pilier sur la moyenne des salaires et de l'inflation fait baisser le taux de remplacement au départ en retraite.	Indexer sur les salaires les prestations servies au titre du premier pilier lors du départ en retraite, puis sur l'inflation pendant la retraite.
Les femmes sont bien protégées par le système actuel grâce à des pensions de réversion généreuses alors qu'elles ont des droits individuels moins élevés. Cela crée une discrimination envers les célibataires et alourdit le coût du système.	À moyen terme, évoluer vers un système de droits individuels au titre de la pension de vieillesse (premier pilier) et évaluer l'utilité des pensions de réversion.
Les informations sur les droits à la retraite sont difficiles d'accès, les renseignements disponibles en ligne étant limités. Dans le premier pilier, les relevés des droits à retraite peuvent être obtenus par des procédures écrites, qui sont longues.	Améliorer l'accès aux informations sur les droits à la retraite au titre des premier et deuxième piliers en communiquant les renseignements sur un site web unique.
Les taux de remplacement offerts par le système de retraite obligatoire sont actuellement élevés. Néanmoins, dans le cadre du deuxième pilier, le taux de conversion des actifs accumulés en prestation de retraite est fixé par la loi. Ce taux est trop élevé, ce qui se traduit par une redistribution substantielle, des travailleurs jeunes au profit des travailleurs âgés et des retraités, au sein du deuxième pilier.	Revoir à la baisse le paramètre utilisé pour calculer les rentes (le « taux de conversion minimal ») et en faire un paramètre technique plus souple fixé par ordonnance.
Un élargissement du système permettrait d'améliorer l'adéquation des retraites. Les cotisations au deuxième pilier débutent à l'âge de 25 ans, alors que le taux d'emploi est déjà de 70 % pour les 20-24 ans.	Abaisser l'âge minimum de cotisation au régime de prévoyance professionnelle (deuxième pilier) ainsi que le seuil de rémunération à partir duquel il est possible d'y adhérer.
En 2018, 5 % des caisses de pension utilisaient un taux d'actualisation supérieur à 3 %, tandis que 20 % appliquaient un taux inférieur à 2 %.	Mettre en place un cadre pour réglementer les hypothèses de taux d'intérêt technique afin de limiter les variations et de gagner en précision.
Les actifs de retraite peuvent être retirés de manière anticipée pour acheter un logement ou créer une entreprise, ce qui accroît le risque que le revenu durant la retraite soit insuffisant. Un tiers environ des nouveaux retraités optent pour une sortie en capital.	Limiter les possibilités de retirer le patrimoine-retraite sous forme de capital lors du départ en retraite et avant le départ.
Les cotisations subobligatoires au titre du deuxième pilier donnent droit à des avantages fiscaux qui bénéficient principalement aux hauts revenus.	Réduire le plafond d'avantage découlant des incitations fiscales dans le deuxième pilier.
Allonger la durée de la vie active	
Les Suisses sont peu nombreux à travailler au-delà de l'âge légal de la retraite, en partie à cause d'aspects financiers fortement dissuasifs pour les employeurs comme pour les salariés. Les demandeurs d'emploi âgés ont davantage de difficultés à trouver du travail.	Mettre à profit la conférence annuelle sur le thème des travailleurs âgés pour trouver les moyens d'introduire une plus grande souplesse dans le mécanisme de fixation des salaires et de réduire la rémunération en fonction de l'ancienneté.
La participation à la formation tout au long de la vie est forte. Mais elle tombe sous celle des principaux pays pour les travailleurs ayant un faible niveau de formation et les chômeurs.	Augmenter les dépenses de formation pour les demandeurs d'emploi, y compris ceux qui bénéficient de l'aide sociale. Utiliser des subventions pour inciter les catégories les plus exposées aux conséquences de la transformation numérique à participer à la formation continue. Revoir les prestations en espèces prévues pour les demandeurs d'emploi de plus de 60 ans, ou bien les assortir de conditions comme la participation à des formations ou la recherche d'un emploi.
La Suisse est le seul pays de l'OCDE à ne pas interdire la discrimination en fonction de l'âge, et les coûts pour les employeurs augmentent avec l'âge.	Interdire la discrimination en fonction de l'âge et prévoir des dispositifs de mise en œuvre de cette mesure.

<p>Le taux de cotisation minimum du deuxième pilier augmente avec l'âge, et il est multiplié par 2.5 pour un travailleur âgé. Cela accroît le lien entre salaires et ancienneté, et donc le coût des travailleurs âgés.</p>	<p>Atténuer la progressivité des taux de cotisation retraite en fonction de l'âge.</p>
<p>À tous les échelons de l'administration, les revenus proviennent pour beaucoup de l'imposition sur le travail, mais ce système génère des contre-incitations au travail et il risque davantage d'être mis sous tension par le vieillissement de la population.</p>	<p>Réduire l'impôt sur le revenu des personnes physiques (à tous les échelons de l'administration) en abaissant les taux d'imposition pour les faibles revenus et en supprimant les contre-incitations visant les deuxièmes apporteurs de revenu, et financer ces mesures par un recours plus large à la TVA, aux impôts périodiques sur la propriété immobilière et aux taxes liées à l'environnement.</p>
<p>Faire face au raffermissement de la demande de soins de santé et de longue durée</p>	
<p>Le vieillissement démographique va tirer vers le haut les dépenses liées à la santé, qui sont déjà importantes. Du fait de l'assurance-maladie obligatoire et des frais restant à la charge des patients, la hausse des coûts pèsera aussi sur les budgets des ménages.</p> <p>Les dossiers électroniques des patients peuvent permettre d'améliorer la qualité des soins et de réduire les coûts, mais si leur utilisation est limitée, ces avantages pourraient ne pas se concrétiser pleinement.</p>	<p>Poursuivre des programmes de maîtrise des coûts, en particulier pour les soins curatifs et les médicaments.</p> <p>Mettre en place des incitations et sanctions financières pour encourager l'adoption du dossier électronique du patient par les professionnels de santé et favoriser la saisie de données de bonne qualité.</p> <p>Développer les données disponibles pour les services de surveillance et d'analyse comparative en confiant des responsabilités à l'office national de la statistique ou à l'Observatoire suisse de la santé.</p>
<p>La demande de soins de longue durée est forte, et elle est appelée à augmenter au fur et à mesure du vieillissement de la population. Cependant, l'accessibilité financière des soins à domicile est variable d'un canton à l'autre. Les règles d'admission au bénéfice des aides financières peuvent amener des patients à se tourner vers des établissements médicalisés sans en avoir véritablement besoin.</p>	<p>Utiliser des instruments innovants tels qu'un système de chèques ou de budgets individuels fondés sur le niveau des besoins de soins, et prévoir des coordinateurs chargés d'aider les patients à s'orienter dans le système, afin d'en assurer le développement d'une manière économiquement efficiente.</p> <p>Tester à l'échelle locale des méthodes innovantes pour dispenser des soins de longue durée d'un bon rapport coût-efficacité et intégrés, et mettre en commun les pratiques exemplaires.</p>
<p>En raison de la décentralisation, l'accès aux services de soins de longue durée et leur coût varient fortement à l'échelle nationale. La tarification de ces soins n'est pas transparente et n'est pas liée aux coûts.</p>	<p>Renforcer la responsabilité et la transparence dans les soins de longue durée en établissant des grilles tarifaires nationales pour les services non couverts, en publiant davantage d'informations sur les prix et la qualité et en intensifiant le contrôle.</p> <p>Favoriser, par des incitations, la planification de la création d'infrastructures de soins de santé et de longue durée sur des zones étendues et autoriser les patients à recevoir des soins en établissement en dehors de leur région.</p>
<p>Le renchérissement des soins de santé a fait grimper les primes d'assurance-maladie obligatoire. Le système est régressif malgré l'octroi de subsides.</p>	<p>Fixer plus systématiquement les subsides pour l'assurance-maladie obligatoire en fonction des revenus.</p>

Références

- Acemoglu, D. et P. Restrepo (2018), « [Demographics and Automation](#) », *NBER Working Paper*, n° 24421.
- Akgun, O., B. Cournède et J. Fournier (2017), « [The effects of the tax mix on inequality and growth](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1447, Éditions OCDE, Paris.
- Akgun, O., D. Bartolini et B. Cournède (2017), « [The capacity of governments to raise taxes](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1407, Éditions OCDE, Paris.
- Arnold, J. et al. (2011), « [Tax policy for economic recovery and growth](#) », *The Economic Journal*, vol. 121/550, pp. F59-F80.
- Bauman, R. et J. Koller (2018), *La prévoyance professionnelle dans le cadre de taux d'intérêt bas : Droits aux prestations, solidarités et orientation future*, c-alm.
- BIT/OCDE (2019), [New Job Opportunities in an Ageing Society](#), BIT et OCDE.
- Bonoli, G. (2017), *ESPN Thematic Report on Access to Social Protection of People Working as Self-Employed or on Non-Standard Contracts - Switzerland*, Réseau européen de politique sociale.
- Brändle, T. et al. (2018), « Plafonds visant à freiner la croissance des dépenses de santé : expériences choisies et enseignements pour la Suisse », *Working Paper de l'AFF* n° 22, Administration fédérale des finances, Berne.
- Brändle, T. et C. Colombier (2017), *Projections concernant l'évolution des dépenses de santé jusqu'en 2045*, Administration fédérale des finances, Berne.
- Brändle, T., C. Colombier et A. Philipona (2016), *Perspectives à long terme des finances publiques en Suisse, 2016*, Administration fédérale des finances, Berne.
- Brühlhart, M. et al. (2016), *Taxing Wealth: Evidence from Switzerland*, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Buchs, H. et A. Gnehm (2018), *Limites d'âge dans les offres d'emploi de 2010 à 2017*, Rapport à l'attention du Secrétariat d'État à l'économie, Université de Zurich.
- Bütler, M. (2009), « Switzerland: High Replacement Rates and Generous Subsistence as a Barrier to Work in Old Age », *The Geneva Papers on Risk and Insurance: Issues and Practice*, vol. 34, n° 4, pp. 561-577.
- Bütler, M. et A. Ramsden (2017), « How taxes impact the choice between an annuity and the lump sum at retirement », *University of St. Gallen Economics Working Paper Series*, n° 1701.
- CDF (2007), *Lower value added tax rates as a tax subsidy - Evaluation of the reduced rate for food and related sectors*, Contrôle fédéral des finances, Berne.
- CDS (2019), [Financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires - Intégrer les Soins !](#), Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, janvier.
- CHS PP (2019), [Rapport sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2018](#), Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, Berner.
- Colombo, F. et al. (2011), [Besoin d'aide ? : La prestation de services et le financement de la dépendance](#), Études de l'OCDE sur les politiques de santé, Éditions OCDE, Paris.
- Conseil fédéral (2016), [État des lieux et perspectives dans le secteur des soins de longue durée](#), Rapport du Conseil fédéral, Berne.
- Cosandey, J. et K. Kienast (2016), [De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées](#), Avenir Suisse, Zurich.

- Cournède, B., J. Fournier et P. Hoeller (2018), « Structure des finances publiques et croissance inclusive », [Études de politique économique](#), n° 25, Éditions OCDE, Paris.
- Cravo Oliveira Hashiguchi, T., J. C. Ortega Regalado et A. Llana-Nozal (2020, à paraître), « Measuring effective public social protection for long-term care in old age », *OECD Health Working Papers*.
- Credit Suisse (2018), *Heime: Leere Betten im Wachstumsmarkt [Établissements médico-sociaux : Des lits vides dans un marché en pleine croissance]*, Economics Alert, Credit Suisse.
- Crivelli, L. et P. Salari (2014), « The inequity of the Swiss health care system financing from a federal state perspective », *International Journal of Equity in Health*, vol. 13.
- Daniele, F., T. Honiden et A. Lembcke (2019), « [Ageing and productivity growth in OECD regions: combatting the economic impact of ageing through productivity growth?](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur le développement régional*, n° 2019/08, Éditions OCDE, Paris.
- de la Maisonneuve, C. et al. (2016), « [The drivers of public health spending: Integrating policies and institutions](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1283, Éditions OCDE, Paris.
- De Pietro, C. et I. Francetic (2018), « E-health in Switzerland: The laborious adoption of the federal law on electronic health records (EHR) and health information exchange (HIE) networks », *Health Policy*, vol. 122, n° 2, pp. 69-74.
- Devaux, M. et F. Sassi (2015), « [The Labour Market Impacts of Obesity, Smoking, Alcohol Use and Related Chronic Diseases](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 86, Éditions OCDE, Paris.
- Diepstraten, M., R. Douven et B. Wouters (2019), « Can your house keep you out of a nursing home? », *CPB Discussion Paper*, Central Planning Bureau.
- Dorn, D. et A. Sousa-Poza (2005), « The determinants of early retirement in Switzerland », *Swiss Journal of Economics and Statistics*, vol. 141, n° 2.
- Dufouil, C., et al. (2014), « Older age at retirement is associated with decreased risk of dementia », *European Journal of Epidemiology*, vol. 29, n° 5.
- Dutoit, L., S. Füglistler-Dousse et S. Pellegrini (2016), [Soins de longue durée dans les cantons : un même défi, différentes solutions](#), Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel.
- Ecoplan (2018), *Wirksamkeit der Prämienverbilligung – Monitoring 2017 [Efficacité de la réduction des primes - Monitoring 2017]*, Office fédéral de la santé publique, Berne.
- Ecoplan (2014), *Politique de la vieillesse dans les villes suisses : Rapport final*, rapport à l'attention de l'Union des villes suisses, Ecoplan.
- Egger, Dreher & Partner AG (2019), *État de la situation des mesures du marché du travail destinées aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans dans les cantons : Rapport*, rapport à l'attention du Secrétariat d'État à l'économie, avril.
- Fall, F. et al. (2014), « [Vulnerability of social institutions](#) », *OECD Economic Policy Papers*, n° 11, Éditions OCDE, Paris.
- FIT (2018), [Policy Priorities for Decarbonising Urban Passenger Transport](#), Éditions OCDE, Paris.
- FMI (2019a), [Switzerland : Financial Sector Assessment Program](#), FMI Country Report n° 19/183, Fonds monétaire international, Washington D.C.
- Forum Virium Helsinki (2016), [Kotisatama: Housing Community for Elderly People](#), (consulté le 19 avril 2019).
- Gratton, L. et A. Scott (2016), *The 100-year Life*, Bloomsbury Information, Londres.
- Guillemette, Y. et D. Turner (2018), « [The long view: Scenarios for the world economy to 2060](#) », *OECD Economic Policy Papers*, n° 22, Éditions OCDE, Paris.
- Helvetia (2018), [Le taux de conversion](#), Helvetia Prévoyance professionnelle.

- Kauer, L. (2016), « Long-term effects of managed care », *Health Economics*, vol. 26, n° 10, pp. 1210-1223.
- Kesselring, A. et al. (2014), *Social Innovation for Active and Healthy Ageing – A Case Study Collection*, King Baudouin Foundation, Bruxelles.
- Keuschnigg, C. (2018), « Aging, Taxes and Pensions in Switzerland », in R. Holzmann et J. Piggott (dir. pub.), *The Taxation of Pensions*, MIT Press, Cambridge.
- Lee, R. (2016), « Macroeconomics, Aging, and Growth », in *Handbook of the Economics of Population Aging*, vol. 1, Elsevier.
- Leisibach, P., C. Schaltegger et L. Schmid (2018), *Arbeitsanreize in der Sozialen Sicherheit [Incitations à exercer une activité professionnelle créées par les assurances sociales]*, étude d'ensemble réalisée sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- Lorenzoni, L., et al. (2019), « [Health spending projections to 2030: New results based on a revised OECD methodology](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 110, Éditions OCDE, Paris.
- Lorenzoni, L., et al. (2018a), « [Cyclical vs structural effects on health care expenditure trends in OECD countries](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1507, Éditions OCDE, Paris.
- Lorenzoni, L. et al. (2018b), « [Which policies increase value for money in health care?](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 104, Éditions OCDE, Paris.
- Lorenzoni, L. et F. Koechlin (2017), *International Comparisons of Health Prices and Volumes: New Findings*, Division de la santé, OCDE, Paris.
- Lüske, M. (2015), *Social Security Design and Individual Retirement Decisions*, thèse de doctorat.
- Merçay, C., L. Burla et M. Widmer (2016), *Personnel de santé en Suisse*, Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel.
- Mercer (2018), *Melbourne Mercer Global Pension Index*, Australian Centre for Financial Studies.
- Mudrazija, S. et B. Butrica (2017), « Homeownership, social Insurance, and old-age security in the United States and Europe », *Center for Retirement Research Working Papers*, n° 15.
- Nerlich, C. et J. Schroth (2018), « [The economic impact of population ageing and pension reforms](#) », *ECB Economic Bulletin*, n° 2.
- OBSAN (2019), *Le développement de l'ambulatoire dans une perspective cantonale*, Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel.
- Oderkirk, J. (2017), « [Readiness of electronic health record systems to contribute to national health information and research](#) », *Documents de travail de l'OCDE sur la santé*, n° 99, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019a), *Measuring the Digital Transformation: A Roadmap for the Future*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019b), *Fiscal Challenges and Inclusive Growth in Ageing Societies*, Background paper to the G20, OCDE, Paris.
- OCDE (2019c), *Getting Skills Right: Future-Ready Adult Learning Systems*, Getting Skills Right, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019d), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019: L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019e), *Working Better with Age, Vieillissement et politiques de l'emploi*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2019f), *OECD Economic Surveys: Japan 2019*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018a), *OECD Pensions Outlook 2018*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018b), *Taxation of Household Savings*, Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 25, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018c), *Financial Incentives and Retirement Savings*, Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (2018d), [Working Better with Age: Japan](#), Vieillesse et politiques de l'emploi, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018e), [Key policies to promote longer working lives: Country note 2007 to 2017 - Denmark](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018f), [OECD Economic Surveys: Finland 2018](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018g), [Ageing and Employment Policies: United States 2018: Working Better with Age and Fighting Unequal Ageing](#), Vieillesse et politiques de l'emploi, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018h), [Key policies to promote longer working lives: Country note 2007 to 2017 - Spain](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018i), [Tendances des impôts sur la consommation 2018 : TVA/TPS et droits d'accise: taux, tendances et questions stratégiques](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018j), [The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD](#), Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 26, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2018k), [Care Needed: Improving the Lives of People with Dementia](#), Études de l'OCDE sur les politiques de santé, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017a), [Panorama de la santé 2017 : Les indicateurs de l'OCDE](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017b), [Études économiques de l'OCDE : Suisse 2017](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017c), [Investing in Climate, Investing in Growth](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017d), [Preventing Ageing Unequally](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017e), [Panorama des pensions 2017 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017f), [Examens environnementaux de l'OCDE : Suisse 2017](#), Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2017g), [Health Policy in Switzerland](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016a), [OECD Core Principles of Private Pension Regulation](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016b), «[Israel's green tax on cars: lessons in environmental policy reform](#)», *OECD Environment Policy Papers*, n° 5, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2015a), [Regulation of Insurance Company and Pension Fund Investment - OECD Report to G20 Finance Ministers and Central Bank Governors](#), OCDE, Paris.
- OCDE (2015b), «[Accroître l'efficacité des dépenses publiques](#)», in *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2015*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2014a), [The Silver Economy as a Pathway for Growth: Insights from the OECD-GCOA Expert Consultation](#), OCDE, Paris.
- OCDE (2014b), [Vieillesse et politiques de l'emploi : Suisse 2014 : Mieux travailler avec l'âge](#), Vieillesse et politiques de l'emploi, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2014c), [Mortality Assumptions and Longevity Risk: Implications for Pension Funds and Annuity Providers](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2012), «[Réduire les distorsions dues au système fiscal](#)», dans *Études économiques de l'OCDE : Suisse 2011*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2004), [Bébés et employeurs - Comment réconcilier travail et vie de famille \(Volume 3\) : Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2000), [Études économiques de l'OCDE : Suisse 2000](#), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/UE (2018), [Health at a Glance: Europe 2018: State of Health in the EU Cycle](#), Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Bruxelles.
- OCDE/UE (2013), *A Good Life in Old Age?: Monitoring and Improving Quality in Long-term Care*, OECD Health Policy Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264194564-en>.

- OCDE/KIPF (2014), [The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries](#), Études de politique fiscale de l'OCDE, n° 22, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/OMS (2011), [Examens de l'OCDE des systèmes de santé: Suisse 2011](#), Examens de l'OCDE des systèmes de santé, Éditions OCDE, Paris.
- OFAS (2019), [Le besoin financier de l'AVS après l'acceptation de la RFFA](#), Office fédéral des assurances sociales, Berne.
- OFAS (2018), [Statistiques des assurances sociales suisses 2018](#), Office fédéral des assurances sociales, Berne.
- OFS (2018), *Does the Inclusion of Assets Resolve Apparent Contradictions between Income Poverty and Other Indicators on the Standard of Living?*, document présenté à la réunion d'experts des Nations Unies sur la mesure de la pauvreté et des inégalités, Vienne, 29-30 novembre, Office fédéral de la statistique.
- Ollivaud, P. (2019), « Insights into Switzerland's high household saving ratio », à paraître.
- Pisu, M. (2014), « [Overcoming Vulnerabilities of Health Care Systems](#) », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 1132, Éditions OCDE, Paris.
- Polynomics (2018), *Abschätzung der Kostenwirkung des Wohn und Pflegemodells 2030* [Estimation de l'impact sur les coûts des modèles de logement et de soins 2030], Polynomics.
- Polynomics/Interface/Université de Bâle (2018), *Regulierungsfolgenabschätzung zur Einführung eines Referenzpreissystems in der Schweiz* [Analyse d'impact de la réglementation en vue de l'instauration d'un système de prix de référence en Suisse].
- Roten, N. (2019), [Vers un libre choix de la caisse de pension ?](#), Avenir Suisse, (consulté le 15 avril 2019).
- Santésuisse/Interpharma (2018), [Comparaison de prix des médicaments avec l'étranger 2017](#), (consulté le 1^{er} avril 2019).
- Schaltegger, C. (2018), « [Gefährliche Flexibilisierung](#) » [Les dangers de la flexibilité], *Finanz and Wirtschaft*, 20 septembre.
- Schneider, E. et al. (2017), [Mirror, Mirror 2017: International Comparison Reflects Flaws and Opportunities for Better U.S. Health Care](#), The Commonwealth Fund.
- Schüpbach, J. et al. (2018), *Prévoyance professionnelle : capital ou rente?*, Credit Suisse.
- Schwendimann, R. et al. (2016), « Factors associated with high job satisfaction among care workers in Swiss nursing homes – a cross sectional survey study », *BMC Nursing*, vol. 15, n° 1.
- SECO (2019), [Indicateurs de la situation des travailleuses et travailleurs âgés sur le marché suisse du travail 2019](#), Documents de base pour la conférence nationale du 3 mai 2019, Secrétariat d'État à l'économie, Berne.
- Surveillance des prix (2018), *Newsletter*, n° 6/18, Confédération suisse, Berne.
- Swisscanto (2018), *Étude sur les caisses de pension en Suisse en 2018*, Swisscanto Prevoyance SA.
- Thévenon, O. (2013), « [Drivers of female labour force participation in the OECD](#) », Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations, n° 145, Éditions OCDE, Paris.
- van Dender, K. (2019), « [Taxing vehicles, fuels, and road use: Opportunities for improving transport tax practice](#) », *OECD Taxation Working Papers*, n° 44, Éditions OCDE, Paris.
- Vöhringer, F. (2017), *Assessing the impacts of climate change for Switzerland: Final report*, École polytechnique fédérale de Lausanne, Lausanne.
- Woodland, A. (2016), « Taxation, Pensions, and Demographic Change », in *Handbook of the Economics of Population Aging*, Elsevier.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

SUISSE

Les citoyens suisses continuent de bénéficier d'un niveau de vie élevé à de nombreux égards. La croissance économique a ralenti, mais le dynamisme du marché du travail soutient toujours les revenus et la consommation. Néanmoins, les risques qui entourent les perspectives de croissance économique s'accroissent. La politique monétaire a été très accommodante, mais la faiblesse des taux d'intérêt accentue les risques financiers. La politique budgétaire est saine et la dette est modeste. Il est possible d'exploiter davantage les marges de manœuvre disponibles sur le plan budgétaire. L'adaptation au vieillissement démographique devient urgente. Ce phénomène, conjugué à la transformation numérique, ouvrira de nouvelles perspectives à l'économie et à la société, mais il soulève également des difficultés. Les politiques publiques ne se sont pas adaptées à l'allongement de l'espérance de vie, en particulier s'agissant de l'âge légal de la retraite. Moderniser le système de retraite et réduire les obstacles à l'allongement de la vie active permettraient de garantir que les individus continuent de percevoir des revenus adéquats pendant leur retraite. Le vieillissement de la population sera également source de tensions sur les dépenses de santé, et tirera vers le haut la demande de soins de longue durée. Des mesures de maîtrise des coûts et de réduction de la fragmentation du système peuvent contribuer à préserver l'accès à des soins de qualité. La Suisse est bien placée pour exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies. Réduire les obstacles à l'adoption de ces technologies, améliorer la disponibilité des informations et aider les travailleurs à s'adapter permettront aux entreprises, aux individus et aux pouvoirs publics de récolter les fruits de la transformation numérique.

THÈME SPÉCIAL : POLITIQUES POUR UNE SOCIÉTÉ VEILLISSANTE

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/1848adb9-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2019/19
Novembre 2019



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2019
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-38973-1



éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

9 789264 389731